Persee

Jeanne Robert
Louis Robert

Bulletin épigraphique

In: Revue des Études Grecques, tome 92, fascicule 438-439, Juillet-décembre 1979. pp. 413-541.

Citer ce document / Cite this document :

Robert Jeanne, Robert Louis. Bulletin épigraphique. In: Revue des Études Grecques, tome 92, fascicule 438-439, Juillet-décembre 1979. pp. 413-541.

doi : 10.3406/reg.1979.4248

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/reg_0035-2039_1979_num_92_438_4248

BY: creative commons

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE[1]

1. **Corpus et recueils, mélanges, bibliographies et biographies, questions de méthode.** — Ont été réunis en recueils ou articles les inscriptions de *Lampsaque* n° 376 ; de *Nicomédie* n^{os} 554-561 ; d'*Apollonia de Cyrénaïque* et *Bérénikè* n^{os} 657, 658. Il a paru le 3^{e} volume du Corpus des inscriptions grecques de *Rome* n° 664.

2. Comme il avait été annoncé *Bull.* 1978, 1, a paru au début de 1979 l'*Index du Bulletin épigraphique 1966-1973* (470 pp. in-8° ; Paris, Les Belles-Lettres), par J. Marcillet-Jaubert et Anne-Marie Vérilhac, avec ses trois parties : Mots grecs, Publications, Mots français. Travail excellent, qui rend service aux auteurs du Bulletin eux-mêmes.

3. Un volume d'hommages à la mémoire de N. Kontoléon a été composé sous le titre Στήλη, τόμος εἰς μνήμην Νικολάου Κοντολέοντος. Il n'a pas encore paru, mais diverses contributions ont déjà paru en tirages à part dans les deux dernières années et nous analysons ici celles qui nous sont connues.

4. *Paul Lucas* et son voyage à Konya en 1705/1706 n° 511, 257-258. Le Père *Sicard* en Égypte n^{os} 643, 652. *Fourmont* : un nom dans une liste d'Athènes

---

(1) Dans les renvois aux Bulletins précédents, le chiffre qui suit l'abréviation *Bull.* indique le numéro pour les Bulletins de 1938, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1946-1947, 1948, 1949, 1950, 1951, 1952, 1953, 1954, 1955, 1956, 1958, 1959, 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968, 1969, 1970, 1971, 1972, 1973, 1974, 1976, 1977, 1978. Il n'y a pas eu de Bulletin 1975 pour une raison technique : pour rattraper le retard de la Revue, les années 1974 et 1975 ont paru chacune en un volume unique et non en deux fascicules ; ainsi les manuscrits du volume 1975 étaient envoyés à l'impression au moment même où paraissait le volume 1974, avec son Bulletin Épigraphique ; il n'y avait dès lors ni le temps ni la matière pour rassembler et rédiger un Bulletin 1975. Sur la meilleure façon de renvoyer au Bulletin par les numéros, voir la note initiale du Bulletin 1952. La page n'est à citer, après le numéro, renvoi indispensable, que lorsque le paragraphe s'étend sur plusieurs pages et que l'on juge utile de préciser la page dans le paragraphe. Il ne faut *en aucun cas* renvoyer à la page d'un des volumes où les Bulletins ont été réimprimés jusqu'en 1973, groupés en 7 volumes. Sur certaines questions concernant l'économie du Bulletin, voir aussi *REG*, 1958, pp. XV-XVI (L. R., *Opera Minora*, IV, 378-382). Sur l'analyse et la critique dans le Bulletin, il est indispensable de voir aussi notamment *Bull.* 1961, 1 ; 1963, 73, 300, 304 ; 1964, 352 ; 1967, 714 ; 1972, 269, 331 ; 1976, 290, 294, 295. Voir aussi *Bull.*, 1971, 36, la rubrique *Sans doute*, et 1976, 18 ; *Bull.*, 1978, 12, la rubrique Égal.

Persée creative commons

n° 151. *Pococke* : décret de Rhodes à Cyzique n° 313 ; copies à Stratonicée de Carie n° 467. *Peyssonel* à Nicomédie n° 550 ; à Thyatire n° 420. *Cadalvène*, voyages en Orient ; copies d'inscriptions à Boeckh par *Raoul-Rochette* n° 478, 28, n. 63. Voyageurs en Lycie : *Sonnini*, *Savary*, J. *von Hammer*, *Fellows*, *Spratt*, *Schönborn*, *Ross*, Paul *Jeancard* ; projet de colonisation allemande n^os^ 476, 478, 500. A Koumi d'Eubée *L. Ross*, *Ulrichs*, Jules *Girard* n° 286. Major-général Sir Charles *Wilson* n° 593, 28, n. 59. *Clermont-Ganneau* en Cyrénaïque en 1895 n° 653. J. *Gottwald* en Cilicie et le chemin de fer de Bagdad n° 366.

5. **Alphabet, écriture, gravure, support de l'inscription.** — St. V. Tracy, *Hesperia* 1978, 244-268 : *Five letter-cutters of Hellenistic Athens (230-130 B. C.)*. Dans la ligne de son étude *Bull.* 1978, 13, T., en annonçant pour dans quelques années un livre sur les lapicides de cette période, étudie 5 lapicides qui ont produit le tiers des inscriptions de ce siècle, premier résultat montrant le petit nombre des lapicides qui gravaient les décrets. Pas d'indice d'ateliers ; chaque lapicide a son style propre et devait travailler seul ou avec un apprenti. Les deux plus prolifiques visaient à la rapidité plus qu'à la lisibilité à la différence des autres. T. analyse pour chacun le style de sa gravure et lui attribue des inscriptions nombreuses. Le graveur de *IG*, II², 1706, est l'auteur du « disjointed style », qui n'est pas l'œuvre d'une série de lapicides (Wilhelm, Dow) ; daté 229/8 à 210/209. Graveur de *IG*, 913, de 212/211 à 174/173 ; graveur de *Agora*, I, 6006, de 148/147 à 135/134. A l'occasion de chacun T. publie des fragments nouveaux ou présente des observations sur d'autres avec des lectures ou des remarques nouvelles. — En appendice, par S. T. Edmunds, pp. 266-268, publication d'un inventaire de l'Asclépieion (*IG*, 1537+1538+ *Agora* I, 4342 ; rapprochés par Pritchett) avec un joint nouveau.

6. P. Gorissen, *Anc. Soc.*, 9 (1978), 149-163 : *Litterae lunatae*.

7. Sur des épitaphes de Bithynie, spécialement de Nicomédie, le nom du défunt détaché au milieu d'une ligne, le plus souvent en grands caractères n° 551.

8. Inscriptions latines en lettres grecques dans la catacombe juive de la Vigne Randanini à Rome n° 671.

9. *Martelage*. — Le titre « nouvel Homère et nouveau Thémistocle » à Athènes n^os^ 167, 168. A Thèbes n° 207. A Corycos n° 588. A Karanis n° 646.

10. **Reliefs funéraires.** — R. Merkelbachn *Z. Pap. Epigr.*, 31 (1978), 70, sous le titre assez équivoque *Ephesische Parerga*, 20, *Grabstein des Exakestos und der Polhusa*, corrige 3 inscriptions des *Ostgr. Grabreliefs*, I, n. 731 (Π. Πόρου, ζῆ ; cf. *Bull.* 1978, 19). Stèle phrygienne 736 π.α.ι.λ.ι est Πό(πλιος) — l'*omicron* au-dessus du *pi* — Αἴλι(ος) avant Ἔπανδρος. Il nous faut ajouter que les éditeurs ont dit sur la provenance : « vom Typus der phrygischen Stelen aus Saraköy » au musée d'Izmir, Basmahane. Or le sujet, un enfant donnant à un chien une grappe de raisin, est figuré dans un encadrement très particulier : un arc s'appuie de chaque côté sur une console au milieu de la colonne. Nous avons encore ci-après n^os^ 513, 514, groupé une série de stèles semblables, caractéristiques d'ateliers à Laodicée du Lycos, Colosses, Héraclée, Hiérapolis. Pour Ἔπανδρος voir ci-après n° 24. M. modifie profondément l'épitaphe de la stèle 764, au musée de Brousse, comme il était nécessaire (cf. *Bull.* 1978 : Μὴ τέλειός γ' ἔτει νήπιος ἐνθάδε κεῖμαι, / Ἡδέα μὲν ὄνομα, Λεῦκος δὲ πατὴρ ἱστήλην ἀνέθηκεν μνημοσύνης χάρειτα. Voir ci-après n^os^ 24, 539.

11. E. Pfuhl et H. Möbius, *Die ostgriechischen Grabereliefs*, II (1 vol. texte,

pp. 279-612 ; 1 vol. planches 170-332 ; grd. in-4°), a paru en 1979, achèvement de cette grande œuvre. H. Möbius (portrait) est décédé le 28 novembre 1977, après avoir achevé le manuscrit, mais sans avoir vu l'impression. G. Jöhrens a suivi celle-ci et rédigé les index et les tables de concordance. « W. Peek a amicalement contrôlé les inscriptions et placé à la disposition mainte addition et correction ». Nos observations *Bull.* 1978, 19, avaient paru peu avant la sortie des presses de ce volume. Nous apportons ici des remarques sur cette seconde partie en suivant l'ordre des numéros, 1128-2323. Introductions développées au début de chaque section.

12. Les n. 1128-1195 sont consacrés aux représentations de métiers et sont presque tous de l'époque impériale. N. 1129, la stèle des pêcheurs dans l'île de Nis du lac d'*Egerdir* : « Egerdir (Prostanna) in Pisidien ». La position de Prostanna a été fixée non pas, comme tous l'admettaient, à Egerdir, mais dans la montagne au Sud par Ballance, *Bull.* 1961, 723. Sur ce relief, la pêche dans le lac et le terme πρόοικος, cf. *Hellenica*, XIII, 106 et 282. — N. 1132, à Nymphaion (à l'Est d'Izmir) : après Μητρὼ Ζωσίμῳ non pas un nom, mais le métier σουαλταρίῳ, *saltuarius*, garde d'un *saltus*, comme l'ont dit Keil et von Premerstein (pourtant signalés p. 181, n. 5). — N. 1137 (collection suisse, stèle datée de 165/166 (250 de l'ère de Sylla). D'après le relief comme d'après l'imprécation, elle est de Phrygie : ὃς ἂν προσάξει χεῖρα τὴν βαρύφθονον, οὕτως ἀώροις περιπέσοιτο συνφοραῖς ; voir ci-après n° 511. N. 1138, de la même collection et de la même provenance en 250/251 (ère de Sylla 335), avec l'imprécation εἴ τις βλάψι στήλλην τοιοῦτα πρόθοιτο τέκνα ; voir ci-après n° 511. — N. 1140 : « Acquis à Smyrne », disons par Spiegelthal. « Nach der Formel ὑπόμνημα aus Kyzikos (G. Petzl) ». Déjà inséré dans les épitaphes de *Cyzique* par Hasluck, *Cyzicus* (1910) p. 282, n. 173 A. — N. 1142, *au musée de Brousse*, tombe de la femme d'un intendant : Ἔσπερος Ἐσπέρου υἱὸς, Τιβερίου δὲ Κλαυδίου Ἡωλίωνος Φαίτρου οἰκονόμος, Σωτηρίδι τῇ ἑαυτοῦ συνβίῳ, συνζησάσῃ αὐτῷ ἔτη ἑπτὰ καὶ ἀπολιπούσῃ αὐτῷ τέκνα τρία μνήμης χάριν · τελευτήσασα ἐτῶν εἴκοσι χαῖρε. Mariée à 13 ans, 3 enfants, morte à 20 ans. Ci-après n° 544. — N. 1146, « angeblich aus Kyzikos, vermutlich aus der Gegend von Perinthos » ; le terme λατόμιν assure *Périnthe* et exclut Cyzique. — N. 1171, à *Laodicée du Lycos*. Sur l'encadrement, voir n°s 513, 514. — N. 1178, à *Tomis*. « für Vibius Severus Speculator ». Οὐειβίῳ Σευήρῳ Σπεκλάτορι ποντικῷ ἐτῶν κγ'. Image, mutilée, d'un cheval traînant une voiture. Vibius Severus était un policier pour la région, *speculator* ; cf. sur ces gens et sur une image semblable M. Rostovtzeff, *Ein speculator auf der Reise*, *Ath. Mitt.* 1911, 268 sqq. L'éditeur même cité par M., Th. Sauciuc-Saveanu, a bien reconnu un titre, non pas un nom, dans σπεκλάτορι et il a intitulé son article *Vibius Severus speculator ponticus*. — N. 1184, Κορνοῦτος Φοιβιανοῦ ναύκληρος Νεικομηδεὺς ζήσας ἀμέμπτως ἔτη ο' (pl. 178) ; « in Ankara ? ». Oui, à la Faculté de Langues et d'Histoire. De Nicomédie ; cf. *BCH* 1978, 422, n. 81 (ce n'est pas le texte publié par Kléônymos) ; cf. n° 552. — N. 1185. « Herkunft unbekannt ; dem Stil nach wahrscheinlich aus dem Umkreis von Byzanz. Verona, Museo Maffeiano ». La formule ὑπόμνημα Μαρκέλλου assure la région de *Cyzique*. Le navire gravé au-dessous du banquet et la facilité du transport à époque ancienne permet de préciser : Cyzique. Classé à Cyzique par Hasluck, *loc. cit.*, p. 178 A. — N. 1194, à *Hiérapolis*, stèle d'un « Löwenbändiger » : τῷ ἰδίῳ ἀνδρὶ θηροτρόφῳ μν[εί]ας χάριν Ἡδαν [ἔ]θηκεν · χῆρε λέγι παροδίταις. Pour ce gardien des bêtes de l'amphithéâtre, cf. L. R., *Gladiateurs*, pp. 155-156, n. 125 et p. 320 : ἥδ' ἀνέθηκεν. — A cette série ajouter la stèle d'un berger à *Aphrodisias* avec

manteau et bâton et deux chiens, Cormack, d'après un dessin de Reichel, *Ann. Br. Sch. Ath.*, 59 (1964), n. 42 ; L. R., *Ant. Class.* 1966, 383.

13. Gladiateurs, pp. 239-306, n. 1196-1268. N. 1196, à Tralles, le n. 149 de *Gladiateurs* ; « die Lesung wird W. Peek verdankt » ; cette lecture consiste simplement à avoir restitué, l. 3, après Μοῖρα δ[ὲ —] : δ' [ἐμὲ δάμασε]ν. De même, n. 1197 (*Gladiateurs*, 148), le lemme consiste à rappeler la présentation chez Kaibel, 290, laquelle « bietet Anstösse », puis « Peek, [*Gr. Versinschr.*], Nr. 981 liest die beiden ersten Verse : [Πυκτεύ]ων Βίκτωρ ἔθανον στα[δίοις κατὰ] μοῖραν, / νεικήσας μὲν π[άντας · ἑλοῦσα] δὲ μοῖρα κραταίη, etc. Or tel est le texte présenté dans *Gladiateurs*, en utilisant les propositions de divers érudits depuis Kaibel, avec deux différences : au début πυκτεύων est possible, mais arbitraire ; [κατὰ] μοῖραν était dû à Kaibel ; L. R. l'a repoussé pour écrire [παρὰ] μοῖραν, en donnant ses raisons avec des textes typiques, dont deux pour des gladiateurs. En effet, κατὰ μοῖραν indiquerait qu'il est mort selon la nature ὡς ἤθελε μοῖρα. Or il est mort prématurément et violemment, « par les mains sanglantes d'Amarantos ». Sur la distinction de κατὰ μοῖραν — παρὰ μοῖραν, voir notamment *Bull.* 1974, 331, à l'occasion d'un gladiateur mort μοῖραν ἔχων ἰδίαν ou ἰδίῳ θανάτῳ ἔθανον, c'est-à-dire dans son lit, pas dans l'amphithéâtre ; nous avons cité aussi, dans l'astrologie, l'opposition entre ἰδιοθάνατοι, θάνατοι κατὰ φύσιν et βιαιοθάνατοι, θάνατοι παρὰ φύσιν ; intéressante aussi l'opposition chez Lucien, *Philopseudès*, 29 : τὰς τῶν βιαίως ἀποθανόντων μόνας ψυχὰς περινοστεῖν..., τὰς δὲ τῶν κατὰ μοῖραν ἀποθανόντων οὐκέτι. Cf. plus loin n° 14. — Nouveaux les n. 1198 (collection suisse), 1214 (Éphèse ; c'est *Bull.* 1978, 426 ; ἀποκτάμενος χειρὶ μίῃ φονίῃ ; selon Merkelbach pour μιαιφονίῃ ; μίῃ Peek), 1215 (à Samos, Χρυσός , 1217 (Nicée), 1223 (Mytilène), 1229, p. 349 (Mytilène), 1244 (Cyzique), 1256 (Smyrne). A Mytilène, n. 1208 (*Gladiateurs*, 279), le nom est [Ἴ]λλυρος. M. a fait remarquer que certaines des pierres de gladiateurs reproduites ici ne sont pas des Grabreliefs, mais, selon la distinction établie par L. R., « des monuments commémoratifs d'un *munus* élevés par le munerarius ». « La signification funéraire de 1216, 1247, 1259 et reliefs semblables n'est donc pas assurée ». Il faut y joindre 1198-1202, 1208-1212, 1222, 1224, 1235, 1237, 1238, 1260, 1261. Ne sont à considérer comme funéraires que les reliefs pourvus d'une épitaphe en prose ou en vers, et non pas d'un nom seul ou la désignation d'une spécialité (n. 1238 : μορμίλλων), gravés d'ailleurs dans un style monumental ; d'autre part, le type du ' gladiateur dans la gloire ', portant une palme, appartient seulement aux monuments funéraires, comme aussi la présence d'un animal ou d'un enfant. Le lieu de trouvaille peut trancher ; ainsi les reliefs trouvés au stade d'Aphrodisias sont le compte rendu sur pierres d'un munus. Les éditeurs ont gardé une désignation traditionnelle comme *secutor* là où on ne peut dire que « gladiateur lourd ». Ils ouvrent la première série par le titre « Schwerbewaffnete (Secutor, Provocator) » ; il est parlé du *provocator* comme d'un gladiateur avec cuirasse, « Brustpanzer », qui serait la caractéristique principale de la catégorie (p. 294, n. 1) et il est reconnu dans l'un des deux gladiateurs lourds de *Gladiateurs*, 209. Un travail ultérieur permettra d'établir que le *provocator* est caractérisé par la tunique, souple ou rigide, presque seul de toutes les catégories (il n'est naturellement pas question de la tunique de l'arbitre entre les deux combattants, image fréquente et parfois méconnue (cf. *Bull.* 1972, 300), ni des *venatores* ; elle est portée par les cavaliers et par une autre série de gladiateurs au petit bouclier rond). Un relief de Tomis, mutilé en haut, porte l'épitaphe métrique d'un *provocator*, un distique : Ἄγροικον

πυγμῇ προβοκάτορα χειρετέροπλον (gaucher, *scaeva*), / τὸν μέγαν ἐν σταδίοις μεικρὸς ἔκρυψε τάφος (Gh. Ştefan, *Ac. Rom., Buletin Ştiinţific*, I, 1 (1948), 30-31, avec photographie ; I. Stoian, *Tomitana* (1962), 199 et pl. LI). Le relief est brisé aux cuisses du combattant ; mais on reconnaît très nettement le bas d'une tunique souple tombant jusqu'aux genoux. A droite est posée une courte palme ; à gauche, l'ébauche d'un casque ; les jambes sont nues (cf. *Bull.* 1965, 264). Le *provocator* a une arme spéciale que l'on voit sur la stèle de Thessalie *Hellenica*, VIII, 39-40, n. 327 et pl. XV 4. On voit à la fois la tunique raide et l'arme sur la stèle de Rhodôn, et surtout *ibid.*, VIII, 67 et pl. XII 1. Averti par là, on reconnaît sur la stèle du *provocator* de Cyzique n. 1232 (*Gladiateurs*, n. 291), non pas « une cuirasse légère, serrée aux reins par une ceinture » (Mendel), ni « ein leichter Brustpanzer » *(Grabreliefs)*, mais bien une « tunique avec ceinture » *(Gladiateurs)*, tunique de cuir ; « Schurz wie Chitonende » *(Grabreliefs)* ; nous avons vérifié sur l'original à Stamboul que c'était une tunique. On devine aussi l'arme (cf. *Gladiateurs*, p. 227), méconnue dans *Grabreliefs*. Dès lors aussi est un *provocator* le Nymphérôs du n. 1259, *Gladiateurs*, n. 300 et pl. V : « vêtu d'une tunique serrée à la taille avec demi-manches » ; dans la main droite, une variété de l'arme singulière et qui semble la même que celle du provocator Euprépès à Cyzique ; d'autre part, la légèreté de la tunique aux plis souples est compensée par le petit bouclier tenu dans la main gauche. Sur le relief d'Agroicos à Tomis, on reconnaît, tenu par la main droite de l'homme, le bas d'un petit bouclier convexe comme sur la stèle de Nymphérôs. D'ailleurs un détail confirme que le χειρετέροπλος est bien un gaucher ; le bouclier est porté à droite, alors que Nymphérôs se protège le côté gauche et porte son arme de la main droite. Le provocator devait avoir quelque chose de la rapidité du rétiaire contre le gladiateur lourd, myrmillon (*Gladiateurs*, 30 ; *Hellenica*, VIII, pp. 63-64, n. 335 ; dans ce second texte, le provocator est un Nymphérôs ou autre. Il avait sur le rétiaire l'avantage d'un casque, le rétiaire étant toujours tête nue ; mais son arme était très courte et n'était efficace que de très près (Rhodôn semble bien avoir un poignard dans la main droite). Cela correspond à l'interprétation que donne Artémidore, II, 32, des songes où intervient un gladiateur et de la signification pour un mariage : ὁ δὲ προβοκάτωρ εὔμορφον μὲν καὶ χαρίεσσαν γυναῖκα (cf. les noms de provocatores Euprépès, Nymphérôs (2 fois), Rhodôn ; mais pas Agroicos), λαμυρὰν δὲ καὶ ἐρωτικήν. A Rome la stèle d'un Anicetus *CIL*, VI, 10183 (Dessau, 5110), est celle d'un *prov(ocator) spal(arius)* (aussi Dessau, 5119) ; elle est ornée de son image : casque, bouclier convexe dans la gauche, poignard dans la droite, « tunique descendant jusque sur le haut des cuisses » (A. Brühl, décrivant la sculpture, en nous envoyant une photographie due aux bons soins de Pietrangeli) ; « grimbiale con cintura » (Meier). Cela nous permet d'identifier cette *armatura* sur un moule de lampe à Cnide (Walters, *Cat. Lamps BM*, n. 1399, avec dessin 331) : le premier gladiateur est à identifier comme un rétiaire (tête nue, manica et galerus très visible ; par terre, son trident et son poignard ; il est donc entièrement désarmé) ; l'autre a un casque à visière grillagée, une courte tunique et de hautes bandes ; dans la main droite, un court poignard ; dans la gauche, « un objet incertain » ; le dessin montre un objet plat et ovale qui évoque aussitôt l'arme du provocator à Volo. On voit qu'il y eut des variétés dans une *armatura*. Les auteurs sont très sévères pour la qualité artistique de ces reliefs de gladiateurs. Il faut constater que, la distinction une fois établie entre les épitaphes de gladiateurs et les monuments commémoratifs des *munerarii*, il y a une grande différence de qualité entre les uns et les

autres. Elle correspond à la différence de fortune chez ceux qui commandaient ces reliefs, famille ou camarades du défunt et grands-prêtres du culte impérial, ces dernières sculptures ayant ordinairement de l'accent en même temps que le souci de l'exactitude minutieuse dans la représentation du costume et des armes du combattant. Cependant sur les deux stèles de Tralles, n. 1196-1197 (*Gladiateurs*, pl. I et II), qui sont des épitaphes et qui sont dues au même atelier à la même époque, en même temps peut-on dire, n'y a-t-il pas un beau mouvement et un soin insurpassable dans la minutieuse exactitude? L'argent du grand-prêtre a dû y être pour beaucoup en honorant deux valeureux combattants ayant contribué à la gloire du spectacle et ayant été tués dans la même célébration.

14. Guerriers combattant, pp. 306-310. N. 1269, la fameuse stèle avec épigramme de Ménas le Bithynien à *Nicée*. Sur le n. 1278, à *Ulubad*, cf. *Hellenica*, XI-XII, 275-276. — Cavaliers, pp. 310-348, n. 1279-1469. N. 1305, aux *confins de la Troade et de la Mysie*, Le Bas-Waddington, 1534 ; *Beschr. Berlin*, 835. L. 3-5 : οἱ χωρίτεοι Ζελειτῶν στεφανοῦσιν [ἀε]ιδίῳ στεφάνῳ, οἱ Κωμήτεοι συκήνῳ στεφά[νῳ καὶ] ἀειδίῳ σ[τε]φάνῳ ; c'est le texte de la *Beschreibung*. Il faut naturellement ; οἱ χωρῖτε (= χωρῖται ; sur le terme, *J. Savants* 1976, 231, n. 321) οἱ Ζελειτῶν κτλ., οἱ κωμῆτε οἱ Συκηνῶ(ν) στεφα[νοῦσιν] ἀειδίῳ στεφάνῳ, texte rétabli par Ad. Wilhelm, *Arch. epigr. Mitt. Oesterr.*, 20 (1897), 73. — N. 1313, « à Kapakli kuyu, entre *Milet* et le golfe d'Iasos », la pierre de Moschas de Milet *optio* de la *legio VI*. Voir aussi, sur le lieu et les éditions, L. R., *Opera Minora*, II, 909-911 (*BCH* 1936) ; I, 379-381 (*Rev. Phil.* 1957), 391-393 (*Rev. Phil.* 1958). — N. 739. Remarquer τοῖς κατὰ μοῖραν (cf. n° 13, ἐρχομένοις · αἰώνιος γάρ ἐστι οἰκία ε(ἰ) κὲ θέλωσι οἱ τυμβοκλέπται. — N. 1333. « Herkunft unbekannt ; dem Stil nach sicher ostgriechisch », autrefois au Syllogos de C/ple. Au-dessus : ὑπόμνημα. Donc région de *Cyzique*. N. 1349, à Avignon : ἥρως ἐπιφανὴς Σωκράτης ; cf. aussi *Opera Minora*, III, 1402-1403 (*Rev. Phil.* 1944) ; voir n° 376. N. 1419, à *Isaura Nova*, « reitende Frau » : Εὐμύρι (= εὐμοίρει) Ὄπφι καλή, Παπία καλέ · οὐδὶς ἀθάνατος, d'après A. M. Ramsay, *JHS* 1904, 277, n. 11. W. M. Ramsay a vu plus tard *JRS* 1926, 212, n. 4 (*SEG*, VI, 465) qu'il fallait lire les lettres à gauche, puis à droite, et couper : Εὐμύρι Παπία, καλὲ ὀπφικάλι (= *officialis*) · οὐδὶς κτλ. ; cf. L. R., *Opera Minora*, I, 350, n. 4 (*CRAc. Inscr.* 1952), en partant de la mention des ὀφφικιάλιοι dans l'édit d'un proconsul à la ville d'Euhippè. — N. 1426, au *musée de Brousse*, « épigramme de 6 lignes difficilement lisible » et supposée postérieure. P., p. 570, la jugeant avec raison « kaum nachträglich », lit cette imprécation : Τίς ἂν τῶν ἐνθάδε γεγλυμμένων ἀφανίσῃ ἢ τύμβου / ἀπολέσῃ ἢ πᾶν ἢ λίθον ἄρῃ (sur ce verbe, cf. n° 118, p. 287), ἐξώλης ἴη κεῖνος κείνου / τε παῖδες καὶ δέμας αὐτοῦ · εἰ δὲ τίσις, μὴ φῆτε / ὡραίου ? εἵνεκα θεῖναι ἔριν (π)ενίᾳ τύμβον, ἵνα συλῆι / τις, ἐγὼ μὴ δε[ι]νὰ τῶνδε καταρῶ, ἔστω πιθήσωνται. Λασίου Σαίου. Des passages sont encore à débrouiller ; ainsi l. 4 : εἰ δέ τις<ις> μὴ φῇ ? et toute la suite. — N. 1448, à *Pergame* : Ἑλλησπόν[τι]ε ἥρως χαῖρε. Le sommet de la stèle a disparu ; on y devait lire [ὁ δεῖνα Μυσὸς] ; cf. *Villes d'Asie Mineure*, 80-81 (en corrigeant l'accent de Μυσός). — N. 1458, une stèle mentionnée par Hamilton « à Karaoyran (Karaören?) », exactement Kara Euran, c'est-à-dire Karaviran, doublet de Karaören. A quoi sert, sans autre localisation, ce toponyme si abondamment répandu? C'est en *Isaurie*, tout près du lac Soğlagöl, antique *Trogitis*, à côté de Akkilise, qui a fourni 4 reliefs au recueil (index, p. 576). Près de ce village était le peuple des *Gorgorômeis* ; voir la monographie de A. Hall, *Bull.* 1972,

485, avec un abondant matériel iconographique. — N. 1454 *b* (p. 417, pl. 253 ; cf. 1454, p. 345), épitaphe due au frère Χρῆστος, au musée de Stamboul, de provenance inconnue. Une formule caractéristique : εἴ τις δὲ ἂν σκυλῇ μὴ προσήκων. La formule est assez caractéristique de la région de Nicée ; elle est étudiée ci-après n° 543 ; or on a trouvé là cette inscription qui, conservée au musée de Stamboul (non pas Brousa, comme il est dit ici), fut déjà publiée par F. K. Dörner, *Inschr. Denkm. Bithyniens* (1941), 143. D. donnait la provenance exacte : « Yenişehir, au Sud de Nicée », donc (R.) sur le territoire de *Nicée*. Écrire naturellement, avec D., ἀνέστησα τὸ μνημεῖον, et non ἀνεστήσατο μνημεῖον. — N. 1469, Aurelius Callistos, en *Phrygie*, « qui a tué beaucoup de gens avant de tomber lui-même à Limyra », n'est pas seulement un cavalier, mais un policier. Il n'est pas mort de mort violente. Il a tué beaucoup de brigands de ses mains, πολλοὺς ὤλεσε λῃστὰς διὰ χιρῶν, et il est mort, ἐτελεύτησεν ἐν Λυκίᾳ Λιμύροις εἰδίῳ θανάτῳ (*SEG*, VI, 274), c'est-à-dire de sa belle mort ; cf. *Ét. Anat.*, 96-97 ; *Bull.* 1974, 331 ; ci-dessus n° 13.

15. Libation et sacrifice, pp. 348-353, n. 1470-1487. — Banquet, pp. 353-495, n. 1483-2066, avec large discussion du thème, pp. 353-368. N. 1488, le relief de *Smyrne* avec épigramme du garde de la tour ne signifie pas (p. 312 : « seht, wie mächtig ich als Toter bin », ὡς δύναμαι νέκυς ὤν. Lénaios avait gardé la tour de son vivant ; dans la nécropole qui est au pied au rempart, il remarque avec humour : « je la garde encore comme je peux, moi qui suis mort ». N. 1499, épigramme à *Cyzique* pour un naufragé d'Alexandrie ; voir L. R., *Gnomon* 1959, 14-15 sur Peek, *Gr. Versinchr.*, 1816. — N. 1562, à Çatalca (territoire de *Byzance* : Ἥρας Ἡροστράτου, ΚΟΡΡΙΣΗΡΑ. Nous coupons Ἡρᾶς Ἡροστράτου, Κόρρις Ἡρᾶ. — N. 1769, la provenance serait *Chalcédoine*, ou les environs : Βουβᾶς Μοκαπόρι(δος), Γιγλιγηκος Δινδιπόρι[δος], χαίρετε. En fait le texte est complet et les deux génitifs sont Μοκαποριι, Δινδιποριι (*Rev. Phil.* 1943, 198 ; *Noms indigènes*, 31 : la pierre n'a pas souffert après le passage du premier éditeur qui complétait -ποριδος). « Für Chalkedon entscheiden die thrakischen Namen ». C'était bien séduisant et tout naturel. La provenance était indiquée Chalcédoine, lorsque von Richter vit la pierre chez un commerçant anglais à Smyrne en 1816 ou peu avant. Un [Γιγ]λιγηκ[ος Μ]οκασίου avec un Μοκάζει Μοκασίου à Nicomédie, *TAM*, IV 1, 123. Malheureusement G. Dunst, *Chiron*, 1 (1971), 112-113, a donné la preuve que W. Gell avait copié l'inscription, dans l'été 1812, dans le village de Mytilenoi à *Samos*. D. rattache cela à « l'influence thrace » à Samos, comme le relief du « héros Déloptès » ; certes ; ne peut-on y voir exactement le reflet de la présence de soldats thraces venus de l'Égypte au IIIe siècle sous la domination lagide ? ou, moins bien, de la partie de la Thrace dominée par les Lagides ? — N. 1781, « wohl aus Byzanz ; einst in K/pel » ; au Louvre. Νίκων Ζήνω[νος], Κασιόδωρος Ζ[ήνωνος], Νίκων Κασιο[δώρου] χρηστ-, d'après *Gazette Arch.*, 9 (1884), 249 (Héron de Villefosse) et A. Dain, *I. gr. inédites Louvre* (1933), n. 33. L. R., *Rev. Arch.* 1933, II, 126-128 (cf. *R. Phil.* 1939, 198-199), a fait observer que ce monument, dans le dallage des écuries de l'Ambassade de France à C/ple, avait été envoyé au Louvre par l'ambassadeur, marquis de Noailles, en même temps que la dédicace à Isis, attribuée elle aussi à la région de Byzance, mais dont il a montré qu'elle provenait de Thèbes de Béotie, où l'avait copiée Rangabé (*IG*, VII, 2483 et publications postérieures). Il a donc suggéré une origine de Rhénée pour la stèle avec le Kasiodôros, tirant son nom du Zeus Kasios de Péluse ou de celui de Laodicée de Syrie à cause des colonies de ces pays à Délos. M.-Th. Couilloud l'a publiée avec photographie dans *Délos*, XXX

(1974), *Les monuments funéraires de Rhénée*, n. 326, où le n. 187 fait connaître une offrande : Κοίντου Αὐφιδίου Κασιοδώρου. — Sur n. 1787, voir n° 514. — N. 1816, à Bucarest. « Wahrscheinlich aus *Tomi* », d'après Stoian : Τερτία Θαλλίωνος, Ἀντίγονος Βυζαντίων, Θαλλίων Βυζαντίων. Cet ethnique au génitif signifie esclave public de l'État de Byzance. La pierre est donc venue de *Byzance*. Voir L. R., dans *Stèles fun. de Byzance*, p. 159 (résumé *Bull.* 1965, 63). — N. 1857. Sur la provenance de l'épitaphe d'un Βειθυνιεὺς καὶ Νικομηδεύς, *Nicomédie*, et non Smyrne ; M. l'accepte de L. R. ; voir aussi n° 551 avec photographie. — N. 1879, stèle au musée de Brousse, de la région de Myrleia-Apamée : Γελλία Τερτία ἡ καὶ Ἐλπίς, Τίτος Ῥασκάνιος Παῦλος, πατὴρ Τίτος Ῥασκάνιος Παῦλος, Ῥασκανία Πρεῖμα. « Le nom de famille est thrace ». Le nom est latin (cf. W. Schulze), comme les *praenomina* et les *cognomina*. C'est une famille latine, ce qui ne surprend pas dans la colonie romaine *Apamée de Bithynie*. — N. 1930, au musée de Brousse, provenance inconnue. V. 1-3 : Μὴ σειγῇ παρόδει, παροδεῖτα, ἰδ' ἀνάγνοθι / τίς τίνος ἶμι · Ῥωμαίων τὸ γένος, Ἀσκλᾶς / οὔνομα, Λουκίου υἱὸς, μητρὸς Λογγίνης. La stèle est publiée aussi, et avec photographie, par Sencer Şahin, *Hommages Vermaseren*, III (n° 368), 1000-1002. Elle fut trouvée à Bakırköy près de *Karacabey* (ancien Mihaliç), sur le Rhyndacos. — Sur l'épitaphe ὑπόμνημα Ἡροδώρου, à Galata, n. 1959, « wohl aus *Kyzikos* oder Umgebung » ; certain ; cf. *BCH* 1978, 452-453. — N. 1973, « aus der Gegend von Attouda bis Kolossai (Seraykoï) bis Honaz. Izmir, Basmahane Mus. Inv. N. 244 » : Συνγενικὸν τὸ Μέγα δὶς τοῦ Μηνοφίλου μνείας χάριν, d'après Ramsay, 1887. L'encadrement est celui que nous avons signalé n^{os} 12, 15, 514, et autour duquel nous avons constitué une série dans la région de Laodicée, Colossai, Attouda, Héraclée de la Salbakè, au Nord et au Sud de la montagne Kadmos. Le n. 1974 avec l'inscription Συνγενικὸν νεώτερον Τατιανῷ Βάρτου (ou β' Ἄρτου ?), de type « très simplifié, mais par ailleurs très semblable » à Honaz-Chonai, *MAMA*, VI, 48, rapproché par nous. « Lors de la construction de la médiévale Chonai, Colossai a servi de carrière ; alors ce relief n'est guère venu de la région Attouda-Saraiköy, mais plutôt à l'époque moderne. Mais cette supposition n'est pas nécessaire : un précurseur de ce type vient précisément de Honaz (ici 1165) ». Deux fragments semblables à Smyrne : l'un autrefois à l'École Évangélique (1975), l'autre au Musée (1976 ; pl. 283). — On a vu ci-dessus les photographies de deux stèles de Laodicée citées pour ce cadre (ici n° 1171 et 1195). Or, c'est encore le même cadre dans le n. 1634, pl. 239, à Basmahane, pour un banquet funèbre, « de la région d'Attouda à Kolossai (Seraiköy), à Honaz ». « Travail grossier de l'Empire tardif de la même tradition d'atelier, mais difficilement de la même main que 4 autres reliefs et un fragment de même origine à Izmir, 1607, 1920, 1973, 2005 ». Sur l'arc, en écriture très ornementale : Ἀπελλᾶς ἥρως παροδείταις χαίρειν. Or. L. R. faisait remarquer dans *Laodicée du Lycos*, 352-353, que la formule παροδείταις χαίρειν, d'apparence banale, était régulière à Laodicée avec une dizaine d'exemples. Le n. 1634 entre ainsi dans la série à la fois par l'encadrement caractéristique de la région et par la formule de salut. — Le n. 1635 (Mendel, III, 992) est classé « Wahrscheinlich aus Lydien oder Phrygien (vgl. 234, 1171, 1920 und Zubehör) ; die unverbürgte Angabe Saloniki war offenbar irrig ». Sur l'architrave Ἀπολλώνις Ἀθηναγόρου ἥρως χρηστέ ; sur l'arc, le salut, en partie brouillé, παροδίτες χέρι(ν) μνείας <εννμνεια> χάριν (deux formules mêlées). Du même atelier ou groupe d'ateliers la stèle de Hiérapolis avec banquet funèbre n. 1787 (chez Dentzer n° 514, p. 76). Nous retrouvons encore les deux éléments dans la stèle

n. 780 (tome I) : sous l'arc, un enfant avec une colombe ; sur le bandeau du fronton, Ἀντίοχος ...πιος παροδείταις χαίρειν. On est d'abord surpris qu'il s'agisse d'une stèle de Byzance Nezih Firath, n. 124. Mais l'encadrement tranche avec tout ce que donnent les stèles si nombreuses de Byzance. Le salut aussi y est unique sous cette forme exacte ; dans deux seulement χαίραιτε παροδεῖται (n. 109, dans la campagne), χαῖρε καὶ σὺ παροδεῖτα (n. 133). Or la stèle d'Antiochos ne vient pas, non seulement de la nécropole de Beyazit, mais non plus du sol de Byzance. Elle fut trouvée ou recueillie à Beyoğlu (Pera), le centre du commerce à l'époque moderne, exactement à Kalyoncukulluğu. Kulluk est un vieux mot ottoman que les dictionnaires ordinairement ignorent : c'est un corps de garde ; kalyoncu, c'est un marin ou un soldat servant sur les navires de guerre, les galions (cf. H. et E. Kahane, A. Tietze, *The Lingua Franca in the Levant, Türkish nautical terms of Italian and Greek origin* (Urbana, 1958), 238-240). On comprend alors comment une stèle recueillie là a pu venir de n'importe où dans l'empire. De la région de Laodicée (Denizli) et du Cadmos, où tout la classe, elle a dû venir à Smyrne et être emportée de là par un galion pour échouer au corps de garde de ces hommes. Il faut ajouter que l'enfant à l'oiseau est qualifié dans son épitaphe de « bambin », [νή]πιος. Pour citer surtout des épitaphes en prose : nombreux exemples dans les catacombes juives de Rome (p. 460 de l'index de Frey, *C. I. Jud.*, I, s. v. νήπιος, νήπιον) ; en Crète, à Éleutherna : Σωσίδιος νήπιο[ς] ὧδε κατάκηται (*I. Cret.*, II, ch. 12, n. 37) ; à Syracuse, ἑξαέτης δὲ θανὼν νήπιος ὠκύμορος (*Riv. Arch. Cresl.*, 18 (1941), 218) ; en Lydie, νηπίαν ἐτῶν δ' (*Opera Minora*, I, 410) ; à Tyane : Μαριανῷ τέκνῳ νηπίῳ ἐτ(ῶν) ε' (*BCH* 1909, 146, n. 119 ; cf. *Opera Minora*, II, 1364) ; dans une épigramme de Cyrène, νήπιον mort avant d'avoir achevé sa 4e année (*Riv. Fil.* 1962, 417, A, 3-4 : à Nicomédie, l'épitaphe *TAM*, IV 1, 288 : παῖδας νηπίους.

16. N. 1991, stèle hellénistique de *Cyzique* (ou de *Daskyleion*?). Un des personnages : Πριηπίδος Ὀλυμπιοδώρου. Le nom est nouveau et paraît d'abord curieux pour une femme. C'est un nom théophore tiré du dieu poliade des villes situées sur la Propontide à l'Ouest du territoire de Cyzique : Priape, Parion (cf. *Hellenica*, IX, 82, 89-92) et Lampsaque. — N. 2032 d'*Éphèse*, riche scène donnée ici avec le dessin de Landron dans Le Bas. « Sous la klinè : Οὐνίων ». C'est le nom du petit chien au-dessous ; cf. *Noms indigènes*, 276, n. 2 ; *BCH* 1978, 413. « Sur la bande inférieure : —μη Χελειδόμη Ἄμμα » ; c'est le nom de la femme qui est au-dessus, près de la morte : Χελειδὼν ἡ ἄμμα, la nourrice. L. R., avec son étude sur ce relief conservé au musée de Louviers, donnera la photographie.

17. Dieux et figures symboliques, pp. 449-507, n. 2085-2107. Le n. 2107, à *Akmonia*, *MAMA*, VI, 248 et pl. 44, doit disparaître du recueil ; c'est une inscription votive. Nous y avions reconnu, aux angles, *Bull.* 1939, 407, non pas les bustes d'Apollon radié et de Men, mais du Soleil et de la Lune ; de même *Grabreliefs*. Au milieu, le buste de Men avec le croissant aux épaules et le bonnet phrygien. A cause des figures des angles nous reconnaissons exactement le Men Ouranios.

18. Protomes et bustes, pp. 507-524, n. 2108-2195. N. 2133, d'*Amisos*, donné comme inédit : l. 3-4, εἰ δὲ δόλος με [ἐκβάλο]ι (sans doute d'après le βάλοι αὐτὸν ὁ Ἥλιος καὶ ἡ Σελήνη d'un monument cilicien, p. 496 B). P. 570, Peek rétablit : εἰ δὲ δόλος με [ὤλεσε], θεῖον φάος ἔκδικον ἔστω. Or l'inscription avait été publiée en 1910 par F. Cumont dans le corpus d'Amisos, *St. Pontica*, III, n. 9, restituant [κτάνεν ?], et déjà elle était connue par *REG*

1904, 330, et par Loeper, *Izv. Russ.* 1904, avec photographie. Le texte fut souvent repris ; ainsi F. Cumont, *Memorie Pont. Ac. Arch.*, 1 (1923-1924), *Il sole vindice dei delitti*, p. 75, n. 51 (avec δαμάσσε) ; G. Björk, *Der Fluch des Christen Sabinus* (1938), 25-26 (« on peut penser à : μ' ἔκανεν »). — N. 2145, sur l'acropole de *Pergame* : Αὐρ. Ζώσιμος Αὐρ(ηλίᾳ) Ἀραβιανητῇ μ[νήμης χάριν]. Nous écrivons : Ἀραβιανῇ τῇ μ[ητρί]. — N. 2167, épitaphe dans la Tamise. Il est assuré maintenant qu'elle vient de *Mytilène*, Petzl, *Bull.* 1978, 407. — N. 2175, à Leyde. Cf. *Hellenica*, XI-XII, 220-226. « Angeblich aus der *Troas*, aber deutlich aus der gleichen Werkstatt wie das im gegenüber gelegenen *Madytos* gefundene Relief 2191 ; der interessantere Fundort ' Troas ' also mindestens fraglich ». Une provenance n'exclut pas l'autre. Cf. pour les deux rives de l'Hellespont L. R., *Monnaies grecques*, 98 ; *Monnaies ant. Troade*, 105-106. — N. 2183, « aus der Umgebung von Kula (Gediz) ». Gediz est *Kadoi* à l'extrémité de la Lydie. — N. 2194, au *musée de Brousse*, Θηραγρόταις ἥρωσι Ἀλεξάνδρῳ καὶ Ἀρτεμιδώρῳ, stèle élevée par la mère et les parents. Peek, p. 570, lit : τεύξαντον στήνλην ; plus loin, τά[δ'] ἔτευξε τειμῶν Ποσῆ[ς, ὃν ἔ]τρεφε αὐτός, οὐχ ὅσιον ἦρ[πα]σας ἐν φθιμένοις θέρο[ς, Ἄδη].

19. Bêtes et plantes, pp. 524-536, n. 2196-2237. N. 2200, palme du gladiateur d'*Alexandrie de Troade*, avec pl. 313. Voir *Bull.* 1974, 459, *ad* n. 43. — N. 2336, autrefois à l'École Évangélique ; connu par un dessin de J. Keil : au-dessus d'un serpent, Δρακοντὶς Μενάνδρου ; hellénistique ; « seltsame Beziehung zwischen Name und Bild » (cf. ici n° 136). N. 2237, à *Smyrne*, sur le sarcophage d'Origaniòn, voir *BCH* 1977, 43-56 (*Bull.* 1978, 410).

20. Mains supines, « Fluchhände », pp. 537-538, n. 2238-2252. P. 537, on ne peut citer la formule qui n'existe pas et n'a pas de sens : Ἑκάτης μελαίνης περιπέσοιτο συμφοραῖς (voir n° 118). — Gorgoneion et autres Apotropaia, pp. 538-539, n. 2253-2555.

21. Objets, pp. 540-558, n. 2256-2318. — N. 2288, « einst in Gediz in Nordphrygien », c'est la ville de *Kadoi*. N. 2289, avec photographies. « Aus Thyateira [sur les dires du marchand]. Berlin-Dal, Deutsches Arch. Inst. », c'est-à-dire chez Th. Wiegand. Tombeau d'Αὐρήλιος Βασιλεὺς Ὀλύνπου βουλευτής et de son fils, juriste, mort à 19 ans, en 234-235. Publiée, avec photographies, par Wiegand, *Ath. Mitt.* 1911, 291-294. Plusieurs références pour la discussion sur un des objets. En fait, en 1955, *Hellenica*, X, 247-256 : *Autel funéraire à Thyatire*, avec les photographies Wiegand, L. R. a montré que la pierre venait d'*Akmonia* d'après le type, les formules, et il a retrouvé le personnage lui-même dans une inscription d'Akmonia *BCH* 1893, 260, n. 42 (Ramsay, *Phrygia*, 654, n. 574) ; large résumé dans *Bull.* 1956, 286. Il a fixé la même provenance à deux autels du même type du musée d'Izmir, Inv. 339 et 338, dont il a donné les inscriptions, p. 249-252, avec les photographies pl. XXXIII-XXXIV. Dans l'inventaire du musée, ces autels provenaient « du dépôt d'Alsancak, 1927 » ; c'est-à-dire des monuments de Phrygie rassemblés par les autorités grecques. Le n. 339 avait été copié par Ramsay en 1914 à Uṣak ; (dans *The bearing of recent discoveries on the trustworthiness of the N. T.*[4] (1920), il a donné avec la traduction, p. 358, et le fac-similé de la face inscrite, p. 359, la photographie de la face avec le miroir). Ces inscriptions aussi venaient d'*Akmonia*, grande carrière de marbre pour toute la région. Les éditeurs les ont classées sous les numéros 2290/2291, « angeblich aus der Nähe von Uṣak (Trajanopolis) ». Il était précisé *Hell.* X que les trois autels étaient à classer à Akmonia. — N. 2293, stèle d'*Akmonia* au Louvre ; au début, après la date (271 p. C.) Ἀμμία ΣΕΚΥΡΟΙΣΠΑ ; Ad. Wilhelm, *Beiträge*

(1909), p. 220, avait reconnu : Ἀμμιὰς ἐκυροῖς Πα[π]ᾳ κ(αὶ) Κρίσπῃ, les beaux-parents.

22. N. 2313, à *Pergame*, 11 couronnes en 4 rangées ; de la partie supérieure il ne reste que : ἐπιστάτα χαῖρε Ἄσιο[ς] / restes de 3 lettres au milieu de l'autre ligne ; Fränkel, *I. Perg.* II, n. 579, expliquait : « Es war wohl ein toter Asios als ἐπιστάτης von irgend etwas angeredet ». Les couronnes montrent qu'il s'agit d'agonistique. Dans *Ét. Anat.* (1937), L. R. a reconnu ἀσιο/νίκα, vainqueur aux κοινὰ Ἀσίας, en rassemblant quatre témoignages ; cf. encore *I. Didyma*, 238, I : προφήτης Ἑρμοκλῆς Ἐπικράτους ἀσιονίκης τρίς ; *I. Pergamon*, III, n. 71 et 119 ; L. R., *A travers l'Asie Mineure*, ch. II, note 649. L'épistate était le maître de gymnastique ; voir *Bull.* 1968, 442 ; *CRAc. Inscr.* 1974, 520-529 ; *Bull.* 1974, 658 ; pour l'alternance ἐπιστάτης, παιδοτρίβης, D. Knoepfler nous a signalé Platon, *Criton*, 47 b.

23. Dans un appendice, pp. 563-568 : *Grabmäler mit gemalten und gravierten Figuren.*

24. Pp. 569-570, W. Peek a indiqué des compléments et corrections. Relevons le plus saillant. N. 151, « abgebildet von G. Daux, *BCH* 1974, 561 f, Abb. 3 [cf. *Bull.* 1974, 460]. Z. 5 : σφάξε με » [c'était déjà la lecture de L. R., *Ét. épigr. phil.* (1938), 98-99]. — N. 237 : « θεῶν Νεμέσεων ist kein Anzeichen für doppelte Verwendung, wohl aber für die angezweifelte sepulkrale Bestimmung ». Mais les Néméseis n'indiquent pas un caractère funéraire ; ce sont les déesses poliades de *Smyrne* ; voir *Bull.* 1978. — N. 507 et 841, à *Chalcédoine*, nouvelle lecture donnée aussi n° 10. — N. 736 : Πό(πλιος) Αἴλι(ος) Ἔπανδρος ; cf. ci-dessus R. Merkelbach. Cette transcription correcte se trouvait déjà chez L. R., *Laodicée du Lycos*, 352, avec la note 1, qui rappelle cette transcription chez G. Weber. — N. 764, les mêmes améliorations que dans *Bull.* 1978 ; plus complètes chez Merkelbach ci-dessus n° 10. — N. 1043, d'après une nouvelle photographie du musée de Stamboul, P. donne une transcription de cette malédiction *phrygienne* semblable à celle de L. R., *CRAc. Inscr.* 1978, 265-266 pour la fin : démons de la noire Hécate. Nous ne comprenons pas l. 2-3 : τέρμ' (εἰς ἀώ)ροις περιπέσοιτο συνφορα(ῖς) ; nous y cherchons encore τέκνων ou τέκνοις. Au milieu, P. a reproduit la lecture des éditeurs : ὃς δ' ἐκδοπέσει αὐτὴν τὴν θύραν, qui disaient « für ἐκτοπέσει ? » ; c'est bien cela : celui qui déplacera ou enlèvera, ἐκτοπίζειν, la porte. Sur θύρα, voir ci-après n° 530.

25. Type de stèles dans la région de Laodicée et Hiérapolis n^os^ 513, 514. Le type du mort brandissant la couronne n° 551.

26. **Inscriptions céramiques.** — A Thoricos n° 188 ; à Chersonasos n° 301 ; Bactriane n° 606. Malédictions sur vases funéraires n^os^ 118, 252. *Tuiles* n° 197.

27. *Timbres amphoriques.* — C. Muşeeţanu, N. Conovici, A. Atanasiu, *Dacia*, 22 (1978), 173-199 : *Contribution au problème de l'importation des amphores grecques dans le Sud-Est de la Munténie*, avec photographies des objets et carte des trouvailles. Les ateliers sont ceux d'Héraclée Pontique, Thasos, Rhodes, Sinope, Cos, Chios (pas connus jusqu'ici dans ces régions) et centres non identifiés. Observations sur les lieux de découverte et les voies de pénétration dans ce pays gète (rôle de Callatis pour les amphores d'Héraclée et de Rhodes).

28. G. Nachtergael, *La collection Marcel Hombert*, Tome I, *Timbres amphoriques et autres documents écrits acquis en Égypte* (*Papyrologica Bruxellensia* 15), 91 pp. in-8° ; 1978. 26 anses d'amphores ont été acquises au Caire et à Gizeh sur le marché des antiquités ; elles ont dû être trouvées dans la région du Delta ; 23 timbres de *Rhodes*, 1 latin et 2 indéterminés. Pp. 63-65, corrections

à divers numéros du catalogue des timbres amphoriques à *Istros* publiés par V. Canarache (certaines corrigent des fautes d'impression : N. écrit : « N. 793 ABΥ. Brachinskij (1959) a suggéré de reconnaître un timbre d'*Abydos*. Ajoutons que le symbole de l'aigle (profil droit) confirme cette identification. Il figure également sur les monnaies de cette ville, avec l'abréviation ABΥ. Cf. Ch. Seltman, *Gr. Coins* (Londres, 2e éd., 1955), p. 181 et pl. XLI, 4-6 ». Dans *Bull.* 1958, 31, analysant, pp. 184-185, le recueil de Canarache, nous avons déjà attribué à Abydos le timbre 793 et rapproché le type monétaire, en tirant une conclusion pour le commerce d'Abydos dans le Pont ; sur ce dernier sujet voir *R. Num.* 1977, 40, où le timbre d'amphore à Istros est rappelé parmi d'autres documents, trouvailles de monnaies de cette ville (encore une prochainement).

29. De Ténos à Ténos n° 334. A Zônè n° 282. A Méthymna n° 318 ; Érétrie n° 351 ; Kommos de Crète n° 356 ; Laodicée de Syrie n° 610 ; Carthage n° 661.

30. Timbres amphoriques et calendrier de Rhodes n° 310. Tableau de trouvailles de timbres de Cos dans S. Sherwin-White n° 328, 237-241.

31. **Tablettes de plomb,** en Sicile, documents financiers et imprécation (?) n° 676.

32. **Poids.** — A Laodicée de Syrie n° 610.

33. **Sceaux.** — Andreas Furtwängler, *Ath. Mitt.*, 93 (1978), 133-149 et pl. 45-46 : *Das Siegel der Stadt Demetrias, Technik und Bestimmung.* Dans le palais construit par Philippe V, dans la couche de remplissage pour les fondations et remontant donc avant 218 a. C., on trouva 27 exemplaires de sceaux de terre cuite lenticulaires. Ils portent l'image d'une proue de navire sur laquelle se tient un guerrier ; l'un d'eux a aussi l'inscription Δημητριέων, ce qui assure que ce sont des sceaux de ville, catégorie très rare à l'époque hellénistique. Plusieurs ont en outre l'image d'un lion. Discussion sur les fonctionnaires de Démétrias qui ont pu se servir du sceau de la ville. F. prépare un recueil des monnaies de Démétrias. — *Ibid.*, Uta Kron, 149-160 : *Ikonographie*, tend à prouver par de longs développements que le guerrier de ces sceaux est Démétrios Poliorcète, fondateur de la ville après 294 et dont les cendres, rapportées de Syrie par Antigone Gonatas, furent déposées là. Il serait représenté comme archégète de la ville. Dans cette hypothèse, pourrait-on penser que le lion était l'animal posé sur un hérôon de Démétrios ?

34. Sur plomb de la ville de Thourioi, Θου(ριέων) n° 674.

35. **Balles de fronde.** — V. Karageorghis, *Report Dep. Ant. Cyprus 1978* (1978), 156-196 et pl. XVI-I. : A « *favissa* » *at Kazaphani* dans le district de *Kyrenia*. P. 163, n. 45 : 10 balles de fronde en plomb, quelques-unes jointes ensemble, avec leurs tenons comme si elles sortaient du moule, toutes avec le nom Λιπόδωρος, caractéristique sur ces balles à Chypre (planche XLIV). La provenance était un sanctuaire d'Héraclès-Melkarth.

36. *Ergon Arch. Et. 1978* (1979), 28, avec photographies : à *Toronée* deux balles de fronde : Καλος et Κλεο, sans doute le Cléoboulos officier de Philadelphe.

37. **Tablettes ' orphiques '.** — G. Zuntz, *Wiener Studien*, 89 (1976), 129-151 : *Die Goldlamelle von Hipponion*, traite en détail de la tablette en or *Bull.* 1976, 815 ; 1977, 21. Établissement du texte, difficile à lire et à comprendre, et commentaire philologique. Place de cette tablette parmi les autres du même genre. Pythagorisme et non orphisme. Importance dans cette région du caractère dionysiaque, trait nouveau dans la série avec μύσται καὶ βάκχοι. Voir n° 675. Pour un autre texte de la série, voir *Bull.* 1978, 36.

38. **Tablettes d'imprécation.** — Autun n° 603. Sicile (?) n° 676.

39. **Inscriptions gréco-juives.** — Un rhéteur, disciple d'Hérode Atticus, judaïsant à Chalcis d'Eubée n° 352 ; *ibid.*, 249, rappel, à Sibidounda, d'un encensoir dédié au Dieu Très Haut et à ἁγία Καταφυγή, le Refuge divin de l'Exode et des Psaumes.

40. A Nicomédie n^os^ 557, 560 ; Césarée de Palestine n° 621 ; Bérénikè n° 658 ; Rome n° 671.

41. **Inscriptions chrétiennes et byzantines.** — C. Foss, *Z. Pap. Epigr.*, 31 (1978), 141-146 : *Three apparent early examples of the era of creation.* L'usage de la datation par l'ère de la création est tardif dans les inscriptions. La première attestation dans les graffites du Parthénon (*Bull.* 1976, 228) apparaît en 693, et il y en a maint exemple jusqu'à la fin de l'époque byzantine. En général, on ne trouve pas cette datation avant le VII^e^ siècle. F. écarte trois textes qui semblaient l'attester à une date antérieure : une inscription du Laurion (*Bull.* 1956, 100 ; date de la mort d'une femme ; ne pas mettre des majuscules à φιλόφιλος et φίλανδρος ; comme nous l'avons signalé, ce sont des épithètes) où les lettres finales étaient interprétées comme 6012 = 504 p. C., date qui correspond au contexte archéologique. Mais on attendrait ἔτους et l'année de l'indiction en même temps, comme dans les datations les plus anciennes. Y avait-il une abréviation d'indiction devant les lettres finales, *iota bêta*, ou un isopséphisme pour un nom, en tout cas pas une date, dit F. Le second exemple est sur une plaque de marbre de l'église de S. Jean à Éphèse, *Bull.* 1953, 177, n. 2, où J. Keil a vu l'équivalent de 572-581 p. C., ce qui concorde avec la documentation historique et l'archéologie. Mais le texte n'étant pas sûr, F. préfère lire la lettre finale comme un *tau*, et non un *pi*, et, en supposant une lettre manquante, cela donnerait une période commençant en 792 p. C. L'éditeur avait rapproché la plaque inscrite d'une autre dans l'église qui lui ressemble par l'épaisseur et l'écriture et qui donne —νου πατρικίου καὶ στρ α-τηγοῦ ; F. dit que le titre de stratège n'apparaît qu'au milieu du VII^e^ siècle. Le troisième exemple, *CIG*, 8634, est une création du XVIII^e^ siècle dont a parlé déjà I. Ševčenko, *Bull.* 1968, 562. F. conclut qu'il faudrait y regarder de près si un exemple de datation par l'ère de la création apparaissait dans une inscription avant la fin du VII^e^ siècle p. C.

42. Les graffites du Parthénon et Proconnèse lieu d'exil n^os^ 175, 371. S. Philétairos condamné aux carrières de Proconnèse n° 371.

Voir n^os^ 76, 175, 192, 205, 206, 233, 238, 240, 273, 276, 285, 363, 371, 379, 403, 411, 425, 509, 515, 522, 534, 543, 548, 559, 561, 576, 583, 584, 586, 590, 595, 600, 603, 608, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 620, 639, 643, 656, 659, 660, 663, 677.

43. **Musées et collections, pierres errantes, provenances.** *Louvre et Cabinet des Médailles.* — L. Robert, *BCH* 1978, 396, n. 5 : inscriptions restées dans le second établissement et inscriptions transportées au Louvre. L'antiquaire Tano, au Caire, et la pierre d'Égypte *Coll. Froehner*, n. 97.

44. C. W. *Wilshere*, sa collection à Oxford n° 671.

45. *Pierres errantes.* — De Cyzique à Constantinople n° 366. De Proconnèse à Constantinople et à Venise n° 371. Du Smintheion de Troade à Méthymna n° 318. De Pergame à un cimetière d'Akhisar (Thyatire) n° 420. De la région de Laodicée à Stamboul-Péra n° 15. De Byzance à la côte orientale de l'Eubée, Koumi n° 286.

46. *Provenances.* — L'épitaphe *CIG*, 3265 (*IGR*, IV, 1460) ne provient pas de Smyrne, mais de Nicomédie, n^os^ 393, 551. Chalcédoine et Samos n° 15.

47. **Épigrammes.** — D. Page, *Wiener Studien*, 89 (1976), 165-176 : *Five hellenistic epitaphs in mixed metres*, traitant des poésies en mètres mélangés

chez des auteurs préhellénistiques dans l'Anthologie Palatine recherche les diverses combinaisons et la raison éventuelle du choix. Il cite et commente 5 épitaphes de l'époque hellénistique contenues dans le recueil de W. Peek, qui mêlent mètres dactylique et iambique, n° 1502 (Élatée), 1501 (Thespies), 102 (Ithaque), 553 (Syros), 1123 (Smyrne).

48. Annonçons le volume d'Anne-Marie Vérilhac, Παῖδες ἄωροι, *Poésie funéraire*, I, *Les textes* (*Pragmatica Ac. Ath.*, 41 (1978), recueil de 201 inscriptions relatives aux morts prématurées d'enfants et d'adolescents, avec apparat critique et traduction. Nous l'analyserons dans le prochain Bulletin, car le volume de commentaires paraîtra bientôt. Disons du moins que là aussi (cf. n° 654), nous avons dans l'index des pages 289-344 un vocabulaire homogène pour les épigrammes funéraires.

49. W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 31 (1978), 161-262, restitue les deux vers sur un relief funéraire du IVe siècle dans *J. Paul Getty Museum Journal*, I (1975), 25 sqq., qui peut provenir de Mégare, de Béotie ou d'Épidaure.

Voir nos 10, 13, 14, 15, 18, 19, 24, 37, 74, 161, 167, 168, 169, 173, 175, 176, 179, 183, 184, 197, 198, 199, 201, 202, 206, 214, 225, 232, 233, 239, 244, 256, 260, 263, 265, 268, 284, 285, 302, 317, 321, 331, 341, 349, 352, 362, 363, 367, 368, 369, 374, 375, 385, 386, 387, 412, 416, 417, 438, 462, 463, 469, 470, 476, 478, 506, 511, 517, 520, 522, 539, 542, 544, 545, 546, 547, 556, 562, 565, 567, 568, 572, 576, 583, 586, 592, 604, 606, 615, 616, 641, 649, 663, 669, 670, 672.

50. **Rapports avec la littérature.** — Représentations dramatiques à Athènes n° 156.

51. « Musées » en dehors d'Alexandrie à l'époque impériale : Athènes, Éphèse, Smyrne, sans doute Pergame n° 184, 244, n. 4.

52. Le poète Μᾶρκος Πομπήιος Ἠθικός à Mytilène n° 316. Le Nouvel Homère Paiôn à Sidè n° 581 ; le Nouvel Homère Nicanor à Athènes nos 167, 168.

53. Un philosophe pythagoricien à Cyzique n° 268.

54. Un historien d'Amphipolis et de la déesse Tauropole n° 271.

55. Sophiste Longinus à Göynük n° 546.

56. Dédicaces faites par des littérateurs avec leur seul nom, sans ethnique ni autre précision (Cléarque, Polémon, Aristide, Nestor) nos 170, 581, note 48, et note 67 (Paiôn de Sidè).

57. L. Robert (n° 581), 20 : le poète Septimius Nestor de Laranda ; son œuvre, son nom.

58. *Hésiode*, n° 316 : Némésis fille de la Nuit dans la Théogonie ; la Théogonie et la grande frise de l'autel de Pergame. — Hésiode et la Justice sous l'Empire n° 265.

59. *Démosthène* et les nomothètes n° 166.

60. *Strabon*, I 98 C et Eudoxe de Cyzique n° 364. XIV, 636 C et la tombe d'Endymion n° 225.

61. *Étienne de Byzance* et *Dion de Pruse* sur Nicanor de Hiérapolis, Nouvel Homère nos 167, 168. Dion et les nauclères de Nicomédie n° 552.

62. *Plutarque* sur une triade lycienne n° 222, 44.

63. *Sérapion*, philosophe stoïcien, ami de Plutarque n° 169.

64. *Épictète*, III, 22, 78 : sur τεχνίον n° 514. Aussi dans *Héliodore*.

65. *Pausanias*, V, 1, 2-5 et Endymion dans le Latmos n° 225. V, 13, 4 : Méter Plasténè n° 360. VII, 26 et le stratagème des chèvres porteuses de torches n° 73. III, 17, 1 à Sparte n° 197.

66. Littérateurs à la cour d'Hadrien n° 446.

67. *Rhéteurs* : Hérode Atticus, Amphiclès de Chalcis, Rufus de Périnthe,

Casianus, Synésios d'Athènes, un rhéteur à Néocésarée du Pont nos 184, 352. Dédicace d'Aelius Aristide en Attique no 170.

68. *Hymnes orphiques* ; leur origine ; la Nuit no 316.

69. Onirocritique d'*Artémidore* de Daldis nos 13, 414.

70. Métiers dans *Manéthon*, IV, 323-326 no 552.

71. *Quintus de Smyrne*, X, 147-166 sur la tombe du héros Skylakeus à Tlos, L. Robert (no 500), 46-48 : la roche Titanide est l'acropole de Tlos, fondée par le Titan Cronos. Excellence de l'information locale, là comme ailleurs. — L. R., *BCH* 1978, 484-486 : Quintus de Smyrne, I, 127-137, sur le lieu des amours d'Endymion et de Sélénè.

72. Beau document sur *Apollonios de Tyane* no 592.

73. L. Robert, *J. Savants* 1978, *Monnaies et textes grecs*, pp. 145-150 : I, *Retour à Aigeai de Cilicie*. Dans le *Roman d'Alexandre*, lettre d'Alexandre à sa mère sur la bataille d'Issos et sur la fondation d'Aigeai de Cilicie et d'Alexandrie de l'Issos, le stratagème des chèvres porteuses de torches assurant la victoire (même stratagème dans Pausanias, VII, 26, pour les Sicyoniens et les Hypérésiens, qui devinrent alors les Aigeirates, est illustré par les monnaies d'Aigeai sous Macrin : chèvres porteuses de torches.

74. *Anthologie Palatine*, III : épigrammes et leurs lemmes sur les reliefs du temple d'Apollonis à Cyzique nos 367, 543. VI, 342, localisée à Cyzique no 364. XI, *Nicarchos*, 170 ; *Lucillius* 259, 135, 388 no 514. *Ammianos* de Smyrne, XI, 226 et les chiens dévorant le cadavre no 184, 244, n. 19.

75. Un correspondant de *Libanios* no 509.

76. Vies de *S. Jean Chrysostome* et l'exil à Proconnèse nos 175, 371.

77. **Signatures d'artistes**. — Dina Peppas-Delmousou, *Stèle Kontoléon*, 430-439 et pl. 202 : [*Signatures d'artistes*]. Pp. 430-433 : [I. *Pour une chronologie plus précise de Léocharès*], P.-D. rapproche *IG*, II², 4367 et le fragment 2831 et elle restitue : *3-4* ν Ἀμφ[ιλ]όχο[υ — — *démotique ou ethnique?*] / [ἀνέ]θηκεν ὑγιὴς γε[νόμενος / Ἀσκλ]ηπιῷ · ἐπὶ ἱερέως Τει[σίου]. / [Λ]εωχ[ά]ρ[ης ἐπόησε]. Ainsi elle obtient le patronyme du dédicant après guérison et la date de 338 a. C., Teisias ayant été prêtre sous l'archontat de Chairòndas. Elle pense que, si Léocharès a travaillé pour des particuliers d'Athènes, on ne doit pas exclure qu'il puisse s'agir du Macédonien Amphilochos, envoyé par Philippe II en ambassade à Athènes après la bataille de Chéronée. — II. [*Le statuaire Androboulos*]. Unissant un fragment inédit à *IG*, II², 3448, P.-D., sur cette base de statue réutilisée par laquelle le peuple des Athéniens honore le peuple des Lacédémoniens, restitue la signature d'Ἀνδρόβουλος, au lieu de [Εὔ]βουλος. Androboulos est connu seulement par Pline, XXXIV, 86, comme auteur de statues de « philosophes ». P.-D. date l'inscription de la fin du Ier siècle a. C., ou du début du Ier p. C. Peut-être rapprochement diplomatique avec Sparte amie de Rome après Actium, dit P.-D.

78. Signatures de sculpteurs au IIIe siècle dans la vallée du Haut Tembris en Phrygie no 522. Signature de mosaïste en Euphratésia no 603.

79. **Tarif de Dioclétien**. — G. Mihailov, *Stèle Kontoléon*, 147-148 : *Le Tarif de Dioclétien à Odessos*, publie avec photographie un petit fragment latin de 9 lignes trouvé dans des fouilles en 1961-1962 ; elles sont relatives aux graminées, paragraphe 1, l. 13-21 (p. 139) de l'édition de M. Giacchero. C'est le premier exemple d'une copie du Tarif dans la péninsule balkanique. La traduction en grec « était normale et indispensable dans les régions où le grec était l'une des deux langues officielles dans l'empire. Il faut donc conclure qu'à Odessos, où l'on parlait le grec, le tarif a été affiché non seulement en latin, mais aussi

en grec ». — C'est le contraire de la réalité. Le simple lecteur du Bulletin a pu voir à plusieurs reprises que J. Bingen avait fermement établi que la traduction grecque n'avait existé que dans la province d'Achaïe ; pas même dans la province d'Asie, pourtant tellement grecque, Mylasa, Aphrodisias, Aizanoi, etc. ; dans cette dernière ville aussi le Tarif fut affiché seulement en latin ; il n'y a en grec que la lettre d'envoi du gouverneur (*Bull.* 1976, 90).

80. M. H. Crawford et Joyce M. Reynolds, *Z. Pap. Epigr.*, 34 (1979), 163-210 : *The Aezani copy of the Prices edict*, donnent une édition revue et commentée du Tarif d'Aizanoi en latin.

81. Le port de Nicomédie n° 552.

82. **Rapports avec la numismatique.** — L. Robert, *J. Savants* 1978, *Monnaies et textes grecs*, 151-163 : *Deux tétradrachmes de Mithridate V Évergète, roi du Pont.* Documents littéraires et épigraphiques sur ce roi. Διονύσιος Βοήθου Ἀθηναῖος, τῶν τιμωμένων φίλων βασιλέως (*I. Délos*, 1559), n'était pas un commerçant ; le titre aulique assure qu'il était fonctionnaire de Mithridate V dans le Pont et c'est en cette qualité qu'il montra son esprit de justice envers l'Amisénien Hermogénès. Nouveau tétradrachme unique frappé au nom du roi ; au revers, de profil, Apollon nu avec l'arc n'est pas le roi, ni Apollon tenant une Hécate trimorphe, mais l'image exacte de l'Apollon de Délos décrit par les auteurs et figuré sur une émission de tétradrachmes athéniens stéphanéphores ; il tient sur la main droite les trois Grâces. Le roi affiche son philhellénisme et ses bienfaits envers l'Apollon de Délos, alors colonie athénienne. La date des émissions des tétradrachmes d'Athènes n'est pas 148/147 (M. Thompson), mais 116/115 (D. M. Lewis). L'émission des tétradrachmes athéniens avec le nom du roi Mithridate ne date pas de 121 et ne rappelle pas une fondation de Mithridate V (M. Thompson), mais de 87/86 ; cette émission passa en très grande partie à la fonte, ce qui serait incompréhensible pour une émission commémorant une généreuse fondation de Mithridate V Évergète. C'est de cette année 116/115 précisément qu'est datée la dédicace *I. Délos*, 1560, faite par le gymnasiarque Dionysios au gymnase de Délos (d'où la date grâce à la liste des gymnasiarques) et qui consistait en une chapelle, une statue ou un autel de Mithridate Eupatôr et de son frère Mithridate Chrestos, pas encore éliminé ; les deux frères ont dû faire une donation dans la foulée de leur père ; Mithridate Eupatôr a pu porter aussi au début le titre Évergète comme son père. Dans *I. Délos*, 1561, dédicace à Zeus Ourios au nom des deux rois, le dieu est celui du Hiéron de Chalcédoine sur le Bosphore. L'inscription *I. Délos*, 1558, qui mentionne Mithridate V Évergète et le gymnasiarque Séleucos de Marathon en 129/128, érigée à la Palestre du Lac, témoigne d'une donation faite à Délos et au gymnase en cette année. Réhabilitation d'un tétradrachme de Mithridate V Évergète connu par Vaillant dans la collection du cardinal Massimo (mort en 1677) et raisonnablement écarté. La date est γορ', 173, c'est-à-dire 125/124 d'après l'ère pontique. L'ère de Bithynie et du Pont. La figure peut être identifiée maintenant à l'Apollon de Délos, de face, avec l'arc et les trois Grâces. De l'honneur rendu à Mithridate V par le gymnasiarque de 129/128, il faut conclure que les profonds remaniements, la quasi-reconstruction, que l'on a signalés dans la Palestre du Lac et que l'on a datés, d'après les données architecturales, entre 150 et 125, doivent être attribués à la donation du roi en 129/128.

83. L. Robert, *R. Num.* 1977, 34-54 : *L'argent d'Athènes stéphanéphore*, réfute l'hypothèse de Ch. Boehringer selon laquelle le terme « stéphanéphore » dans les inscriptions d'Athènes et de Délos aurait désigné non seulement le

monnayage athénien du Nouveau Style, mais les monnaies du IIe siècle a. C. où le type est entouré d'une couronne dans une vingtaine de villes.

84. L. Robert, *R. Num.* 1977, ici s. v. : Rhodes, Kythnos, Antissa, Kyaneai, Oinoanda ; valeur de la contremarque, 20-21. La Chimère et la Lycie, 31-33. Monnaies à la tête d'Hélios et à l'aigle, 32, n. 119 ; la Carie, non pas Caunos.

85. E. de Cadalvène n° 478, 28, n. 64.

86. Les monnaies du *dynaste lycien Arbinas* n° 478.

87. Types et trouvailles chez les *Magnètes* de Thessalie n° 249. *Démétrias* et les sceaux n° 250.

88. Apollon et Corè dans le monnayage de *Cyzique* n° 364. *Hadrianoutherai* et les chasses d'Hadrien n° 418, pp. 440-441.

89. Monnaies de *Magnésie du Méandre* et la dendrophorie en relation avec Apollon et Dionysos n° 414. *Héraclée du Lalmos*, enquête numismatique n° 451.

90. Le monnayage de *Kamai* près d'Apollonis, en Lydie, et non en Mysie, et les identités de coins du droit ; identité de coins du droit et théorie de K. Kraft n° 426.

91. Persée dans le monnayage de *Sébastè* de Phrygie et les noms perses n° 532.

92. Le fleuve Hermos et le héros fondateur Chromios à *Kadoi* chez les Mysiens Abbaïtes n° 500.

93. Monnaies de *Nicomédie* relatives à la marine ; le navire Argos n° 552.

94. A *Aigeai* de Cilicie, les monnaies sous Macrin avec la chèvre aux torches et le Roman d'Alexandre n° 73. Le trophée d'Anazarbe n° 596.

95. **Institutions**. — Documents juridiques sur tablettes de plomb en Sicile n° 676.

96. Actes d'affranchissement. K.-D. Albrecht, *Rechtsprobleme in den Freilassungen der Böotier, Phoker, Dorier, Ost- und Westlokrer* (348 pp. in-8°, Paderborn 1978), consacre une étude juridique à cette catégorie de documents, après l'établissement d'une liste (p. 37-99) : formes diverses de l'affranchissement (avec lien entre l'argent versé et la paramonè) et surtout discussion approfondie sur « die gemeinschaftlichen Freilassungen » (notamment contre A. Babakos) ; conclusion aussi sur « l'unité du droit grec ».

97. Affranchissements en Macédoine, à Leucopétra n° 259. Noms des esclaves n° 144.

98. Juges étrangers de Métropolis de Thessalie n° 247.

99. Y. Garlan, *BCH* 1978, 97-103 : *La réconciliation des ennemis dans la Grèce classique*, étudie, dans les rapports entre les cités, la notion de διαλλαγή, διαλλαγαί, διαλλάσσειν, συναλλάσσειν, etc.

100. Ville déclarée ἱερά n° 364.

101. Formulaire des décrets à Iasos et à Samos : la formule de relation n° 324.

102. Droit de cité à Athènes n°s 158, 159. Liste éphébique à Antinooupolis n° 648. Les περίοικοι dans les villes lyciennes n° 475.

103. La cité grecque à l'époque hellénistique : L. Robert (n° 311), 14 ; cf. *Bull.* 1978, 346.

104. Mithridate V Évergète, roi du Pont n° 82.

105. Valeur des titres auliques n° 82, 152, note 6.

106. Domaines et terres concédées ἐν δωρεᾷ par les rois n° 475.

107. Le blé, son importation à Samothrace et les interdictions d'exportation du blé par des pays producteurs ; le statut de Samothrace et les Lagides n° 345.

108. Décrets pour des médecins n° 324. Exploitation minière à Thoricos nos 187, 188. Marbriers à Proconnèse n° 372. La pêche à Byzance n° 286. Enfants au capuchon dans la Macédoine du Nord et en Phrygie n° 265. Mercenaires en Syrie n° 611. Armée béotienne n° 215.

109. Séismes mentionnés dans les inscriptions : L. Robert, *BCH* 1978, 396-408 ; voir notamment Nicomédie, Amasia, Cyrène, Rhodes, Poimanenon, Corycos, Cos, Stratonicée de Carie, Thyatire, Sardes, Rhodiapolis, Samos.

110. M. P. Speidel, *Guards of the Roman armies, An essay on the singulares of the provinces* (149 pp. petit in-8° et 3 planches ; Bonn, 1978). Après avoir étudié le corps des *singulares* à Rome, *Die Equites Singulares Augusti, Begleittruppe der römischen Kaiser des zweiten und dritten Jahrhunderts* (Bonn, 1965), S. étudie de façon approfondie les *singulares* dans les provinces sous tous les aspects. Après les études, le recueil des inscriptions est constitué, au nombre de 83. Presque toutes sont latines ; il y a 8 textes grecs. Trois sont à Thessalonique, un στρατιώτης ἱππεὺς σινγλάριος, un ἱππεὺς σινγουλάριος, un στρατιώτης ἱππεὺς [σινγ]λάριος, *IG*, X 1, 384, 495, 583. Le n. 55 (*IGR*, III, 394-503), un στρατιώτης ἱππεὺς σινγλάρις, était, dans la province de Lycie-Pamphylie, à Sourt köy. N. 56, à Ancyre de Galatie. Le mot Παππηνός, qui est ajouté, ne nous semble pas être un surnom, mais indique l'origine : Papa (Tiberiopolis) ; cf. *Hellenica*, XIII, 74-77. N. 57, chez les Gorgorômeis. N. 58, à Vasada (Swoboda-Keil, *Denkmäler*, 35) ; selon S., κῆρυξ est un *praeco*, non un *lubicen* ; il ne nous semble pas possible d'avoir un *stator* plutôt qu'un στα[τιωνά]ριος. N. 61 (*I. Syrie*, 4037), à Baitokaikè. N. 69 *a* et *b*, aux Syringes de Thèbes, *Bull.* 1976, 768.

111. Le *conventus iuridicus*, ἀγορὰ δικῶν, en Cyrénaïque n° 655. Éponymies impériales (Hadrien, etc.) à Byzance et ailleurs n° 286. Gordien : politique philellène, grands concours institués sous son règne n° 230, 11-12.

112. Dieux et héros fondateurs de villes n° 560. Le dieu Cronos n° 500. Dieux ou héros *Propatôr* n° 560. Culte de Dikaiosynè n° 265. Athéna Pontia à Paros n° 329. Télesphore et Pergame n° 170 ; en Macédoine n° 265. Apollon Lakeutès à Chypre et la divination par les victimes brûlées ; les mageiroi dans les sacrifices n° 627. Soleil vengeur des crimes n° 18. La Nuit n° 382.

113. Cultes perses et persistance d'une diaspora iranienne n° 512, 283-286.

114. Lois sacrées : à Thoricos n° 187 ; à Mégalépolis n° 196 ; de l'oracle d'Héraclès à Hyettos n° 216. Vente de prêtrise à Théangéla n° 460. Confessions en Méonie n° 434. Vaisselle sacrée saisie ou mise en gage n° 451.

115. Isopséphie nos 41, 556.

116. Oracles : de Delphes et d'ailleurs n° 364 ; de Didymes au prophète Damianos n° 364.

117. Imprécations lancées par la ville de Telmessos n° 475. Imprécations sur vases funéraires nos 118, 252 ; à Nicomédie n° 557.

118. L. Robert, *Comptes rendus Ac. Inscr.* 1978, 241-289 : *Malédictions funéraires grecques*, traite de plusieurs séries de malédictions. Voir Athènes, Chalcis, Périnthe, plaine de Karayük, Phrygie, Nicée, Rome. — Pp. 286-289, IV, *Une malédiction sur vase*, R. publie une inscription incisée sur un petit vase (calque) qui était chez un amateur ; elle interdit de le prendre et menace le voleur d'être pourri par les vers : Ἀγρυπνίου (nom d'un possesseur ; caractère de ce nom ; les noms Ἀγρύπνιος ; semble nouveau en grec, connu en latin ; le nom Ἄγρυπνος) · τὶς ἂν ἄρι (série de parallèles dans les interdictions funéraires) βοτηρίδιν (ποτηρίδιον) σκώληκας ποιεῖ. Mort par pourriture due aux vers dans l'Ancien Testament chez les persécuteurs et dans Lucien,

Alexandre, 59. Exemples d'interdictions sur les vases, du même type. Plus proche encore maintenant l'inscription de Nicopolis n° 252 (la gale, la cécité). La cécité dans les malédictions.

119. L'*ascia* sur les monuments funéraires n° 275.

120. Nourriture au prytanée à Athènes et concours hippiques n° 163. Dédicace d'un olympionique à Amphipolis n° 270.

121. Fête de Corè à Cyzique, Pythia de Carthage et autres concours n° 364. Concours à Éphèse : origines mythiques des Olympia et des Éphéseia n° 364. Les Rômaia au Létôon de Xanthos n° 477. Sarpédoneia à Telmessos n° 476. Croneia à Tlos n° 500. Concours en l'honneur d'Hadrien à Anazarbe n° 596.

122. Gladiateurs et stèles funéraires n^{os} 13, 136 ; à Nicomédie n° 553.

123. **Chronologie et calendrier.** — Calendrier de *Rhodes* n° 310 ; *Méthymna* n° 318.

124. Calcul des années de règne de *Ptolémée Philadelphe* n° 475.

125. Ères en Cilicie n^{os} 595, 598, 599, 600. Ère de la création n° 47. L'ère de Bithynie et du Pont n° 82.

126. **Langue, vocabulaire et style.** — *Phi* et *thêta* dans diverses inscriptions n° 328.

127. Optatif moyen : λίποιτο, περιπέσοιτο, πάθοιτο, ἔχοιτο, etc. n° 511. Le vulgarisme ἦτω (pour ἔστω), ἦτωσαν n° 511.

128. Vocabulaire des imprécations funéraires, voir n° 118 et les renvois aux divers lieux. Des séismes n° 109.

129. Titres de magistratures en ἀντι— n° 541. Κοσμόπολις : L. Robert, *R. Num.* 1977, 10-11, n. 25. Λόγιος πρύτανις à Mytilène n° 316. Συγγένεια, ἄποικοι, termes sérieux et précis n° 225. Soldats ὕπαιθροι n° 189. Σπεκλάτωρ, ὀφφικιάλιος n° 12. Χῶροι, χωρῖται n° 14. Ἐμπόριον n^{os} 372, 548.

130. Κατάκλυστον, λιθόστρωτον n° 306. Μεσόστυλον n° 366. Τελαμών n^{os} 286, 546, 548.

131. Louise C. Youtie, *Z. Pap. Epigr.*, 33 (1979), 209-210 : ΥΙΙΙ, *a bona fide form* ? Il n'y a que deux exemples en Égypte de cet « anomalous feminine of υἱός ». Sur une tablette de momie de Lycopolis (*Sammelbuch*, V, 7728, la lecture υἱή est confirmée. Discussion sur l'épitaphe *BCH* 1903, 365, n. 75 (Breccia, *Iscr. gr. lat.*, 212, n. 463 ; *Sammelbuch*, I, 101 ; cf. LSJ *Suppl.*) et conjecture avec modification de la lecture et de la coupe des syllabes. Cf. G. Klaffenbach, *Bull.* 1939, 258. — Τεκνίον, ἀδέλφιον, ἐκγόνιον n° 514. Νήπιος n° 15. Ἐλευθέρα n° 603.

132. Métiers : ξυλογλύφος, ξυλέμπορος, ξυλοεργός, ξυλουργία n° 552. Ναύκληρος, κυβερνήτης, σχεδιοναύτης n° 552. Ἐπιγραμματογράφος n° 645. Ἰσχαδοκάρυα n° 265. Βόλος *voli*, emplacement de pêche au filet n° 286.

133. Ἁμαρτωλός dans les imprécations en Lycie n° 475. Ἐστιοῦχος n° 151. Θεολόγος n° 446, 17 et n. 59. Σπονδοφόρος n° 364. Χορεύειν, θυρσοφορεῖν, δενδροφορεῖν dans Artémidore de Daldis et mots relatifs à la démence n° 414. Διάφθερμα, τὰ φυσικά, φόνος dans une loi sacrée n° 196. Ἀσιονίκης, ἐπιστάτης n° 22.

134. Δεσποτικόν sur des tombes chrétiennes à Tyr et à Syracuse n° 618. Λοιπογραφεῖν n° 335. Καταλύειν, prendre sa retraite, n° 414. Σκύλλειν etc. n° 543. Κατὰ μοῖραν, παρὰ μοῖραν n^{os} 13, 14. Εὐμύρι n° 552. Περιφροσύνη n° 615. Φιλότιμος, φιλάγαθος n° 286.

135. Ὑποβολεύς, un des ordres mineurs, n° 617.

136. **Onomastique.** — Tullia Ritti, *Immagini onomastiche sui monumenti sepolcrali di età imperiale* (*Mem. Ac. Lincei, Sc. mor. st.*, série VIII, vol. XXI,

fasc. 4, 1977 ; pp. 257-397 et 15 planches). R. avait déjà traité pour l'époque grecque (*Bull.* 1976, 94 des reliefs funéraires où l'image illustre le sens du nom d'un défunt. Elle étend cette recherche à l'époque impériale. Le plus significatif est le n. 4, pl. II 1 : à Rome, sur l'épitaphe d'une *Laberia Daphne*, une femme nue, de face, étendant les bras ; feuilles et branches sortant de sa tête, de ses coudes, de ses genoux ; à la place des pieds, un tronc d'où sortent des branches. La plupart des monuments sont des épitaphes latines. Relevons ici les documents grecs. N. 7, à Smyrne, sur la stèle de Démô (à Vérone), figure l'image d'une femme tenant des épis de la main gauche et s'appuyant de la droite sur une énorme torche, deux servantes près d'elle. Il nous paraît que cette femme était prêtresse de Déméter. R. objecte qu'il serait étrange que cette qualité ne fût pas mentionnée dans l'inscription. Mais la foule énorme des stèles de Smyrne avec l'inscription ὁ δῆμος dans une couronne et le nom du défunt à l'accusatif se borne à ce nom et n'ajoute pas de qualificatif ni de fonction. Selon R., « il est plus probable que le relief entend illustrer le nom de la femme, Démô, par la figure de la déesse à laquelle il est lié ». Mais Démô, loin d'être un nom tiré de la déesse, fait partie de la foule des noms en Δημ-, -δημος, etc. — N. 11, la stèle de Macédoine, Chapouthier, *Dioscures*, pl. VIII. N. 12, stèle de « Salonique » *Bull.* 1956, 156. N. 13, *IG*, XIV, 1572 et pl. III 1 : la défunte Elpis et les images de Némésis et de Spes-Elpis. N. 16, « Salonique », *IG*, X 1, 922 : l'enfant Héracleidès et Héraclès ailé avec la massue et l'arc. N. 17, *ibid.*, 468 : l'enfant Hermès et Hermès avec le caducée et aussi la massue et la coiffure léonine. N. 27, *BCH* 1913, 101, fig. 1 : Nikè et la Victoire avec couronne. N. 28, *IG*, X 1, 698, pour l'enfant Νεικέρως. Nombreux exemples pour la faune et la flore. N. 42, *IG Romae*, 950. N. 48, à Édesse, encore et avec une photographie, la stèle du cochon *Bull.* 1978, 287. Elle est longuement reproduite et commentée parce que R. estime que « le problème reste encore ouvert » : stèle d'un petit cochon ou épitaphe, de ton parodique, d'un nommé Choiros. N. 54, *IG*, X 1, 1026. N. 91, le gladiateur Βίκτωρ à Philippopolis, *Gladiateurs*, n. 34. « Il est possible que le gladiateur ait été représenté avec les symboles de la victoire, palme et couronne, soit pour signifier l'excellence dans son métier, soit pour faire allusion au nom, professionnel en un certain sens, de Biktor ». C'est détacher ce relief de la très abondante série du « gladiateur dans la gloire », quel que soit son nom. N. 100-164, monuments chrétiens et juifs. Conclusions, pp. 360-378, depuis les origines grecques en dehors même des épitaphes. La grande majorité des documents viennent de Rome et de ses environs ; une dizaine d'exemples dans l'Italie méridionale ; rares en dehors de l'Italie, surtout Gaules et Germanie, et aussi Thessalonique ; isolément en Espagne, Afrique et Asie Mineure. Pas dans les classes supérieures. Importance du nom, à conserver dans le souvenir. Conjecture sur le rapport de noms théophores et de l'eschatologie. — Voir n° 19, 2236.

137. Noms en -ικός, -ική n° 316. Importance et emploi du surnom n° 389. Le *signum* Euteknios n° 663. Noms des esclaves n° 144. Noms ' basiléophores ' en nabatéen et transcriptions grecques de noms nabatéens n° 623.

138. Noms à Érétrie n° 349 ; Pessinonte n° 575 ; à Chypre à l'époque ptolémaïque n° 624.

139. Les noms Ἀγρύπνιος, Ἄγρυπνος n° 118 ; *ibid.*, le nom Γρηγόριος et l'appel Γρηγόρι, γρήγορε. Αὐγάζων, Ἀφροδείσιος, Καλανδίων, Φιλόπαππος n° 277. Ζηνῆς, Νείλων n° 642. Φιλαῖος, Κάλλαισχρος n° 207.

140. Ἄγριος n° 836. Ἀσκάνιος, cognomen d'un Romain de Nicée n° 543. Θεοκυδρῆς n° 416. Ἰάς n° 236. Κασιόδωρος n° 15. Κυνδαλᾶς n° 389. Νέστωρ

dans le centre de l'Asie Mineure nos 57, 581. Οὐνίων nos 16, 553. Παίων no 581. Πριηπίς no 16. Ροιζος, etc. en Pamphylie et Pisidie no 581. Ῥασκάνιος, *Rascanius* no 15. Σαρπηδόνιος no 476, 35. Συνέσιος no 184. Noms en To- : Τόννιος, Τόλων, Τόνος, Τορρίμας et Τυρίμμας no 324. Τυλίων en Méonie no 437.

141. Anthroponymie thrace no 277 ; Dardaniens no 293.

142. Anthroponymie carienne no 466.

143. Anthroponymie iranienne nos 208, 512 ; Arbinas, Erbbina no 478.

144. **Prosopographie.** — Linda Collins Reilly, *Slaves in Ancient Greece, Slaves from Greek manumission inscriptions* (171 pp. in-8o ; Chicago, Ares publishers ; 1978). Le titre ne laisse pas voir que c'est une pure prosopographie des esclaves dans la Grèce propre et les Iles, connus par les seuls affranchissements, en dehors des autres catégories d'inscriptions.

145. Prosopographie de *Methymna* no 318 ; *Cos* no 323 ; *Lampsaque* no 376.

146. Prosopographie externe : voir *Kythnos, Kyaneai.*

147. B. Thomasson (cf. *Bull.* 1976, 159) a fait paraître sous le titre *Laterculi Praesidum*, vol. II, *Tabulae Synchronae*, fasc. 2 (Lund, 1976), en tableaux, la liste des gouverneurs des diverses provinces, rangés selon les années, de 30 a. C. à 284 p. C. Le fascicule contient les provinces numérotées 17 à 31 (Dalmatie à Cilicie) depuis l'année 116.

ATTIQUE

148. Athènes et Lemnos no 343. Signatures d'artistes no 77. Sur les monnaies d'argent stéphanéphore d'Athènes, les rapports d'Athènes avec Mithridate V Évergète et ses fils, Eupatòr et Chrestos, les tétradrachmes stéphanéphores de 116/115, nos 82, 305. Inventaire de l'Asclépieion no 5.

149. *Athènes.* — Sur l'Aréopage, Laura Boffo, *Rendic. Ac. Lincei* 1976, 435-450 : *L'intervento di Efialte di Sofonide sull'Areopago nell'interpretazione del IV secolo.*

150. R. S. Stroud, *Cl. Philol.*, 73 (1978), 352-359, a donné un compte rendu substantiel du corpus de B. D. Meritt et J. S. Traill, *The Athenian councillors* (1974), qui groupe les 494 textes (6 sont inédits et publiés sans photographies) des décrets pour les prytanes et listes de bouleutes, s'étendant de 408/407 à environ 229/230. Considérations sur les méthodes ; des exemples sont pris dans les n. 5, 6, 7, 15, 18, 20, 42, 43, 75-76, 81, 96, 122, 165, 167-168, 212, 249, 250, 253, 271, 291, 345, 348, 447, 448.

151. J. S. Traill, *Hesperia* 1978, 269-331 et pl. 72-86 : *Greek inscriptions from the Athenian Agora, Addenda to The Athenian Agora*, vol. XV, *Inscriptions: The Athenian councillors*, publie 40 inscriptions nouvelles à ajouter au volume récent, décrets et listes. Comme il est naturel, gros commentaire prosopographique et apport à la représentation des dèmes. Nous signalerons ici des détails intéressants à d'autres points de vue. Dans le décret n. 21, daté vers 30 a. C., l. 10, il n'y avait pas à corriger εἰστήλην en εἰς (σ)τήλην ; on ne devait pas corriger non plus deux témoignages de *iota* parasite, justement caractéristiques de cette époque : l. 8, στεφανῶισαι ; l. 11 : εἰστήιλην. Le fragment de liste n. 23, du 1er siècle a. C., donne à quatre personnages le titre ἑστιοῦχοι, connu seulement par *Agora*, XV, 309, l. 26 (huit, sans démotique) ; on a établi un rapport avec les esclaves de la Tholos ; ici en tout cas ce sont des citoyens. Il n'est pas hors de propos de signaler qu'au prytanée d'Éphèse

les listes ont fait connaître un ἑστιοῦχος et un ὑπεστιοῦχος (J. Keil, *An. St. Buckler*, 121, signalé par le Supplément de LSJ ; encore les mêmes mots dans Miltner, *XXII Bericht*, 282, n. 66) ; ἑστιοῦχος chez les Courètes au prytanée d'Éphèse encore *Bull.* 1939, 337 ; 1961, 538. Ajouter aussi qu'à Mélos, *IG*, XII 3, 1119 pour le grand personnage Tiberius Claudius Frontonianus, sa statue équestre (cf. *Bull.* 1958, 367), a été élevée (milieu du IIe siècle) par ἡ λαμπροτάτη Μηλίων πόλις, qui le qualifie de τὸν οἰκιστὴν καὶ πατέρα, παρὰ τῇ ἑστίᾳ τὸν ἑστιοῦχον. Ce « fondateur et père de la ville » est considéré comme « protecteur du foyer sacré » ; aussi on élève sa statue près du foyer, au prytanée. C'était un grand personnage d'Éphèse (le rapprochement fut fait par E. Groag, *Jahreshefte* 1907, 285-286). On peut se demander si, à Mélos, ce termes de *hestiouchos* n'est pas venu de l'usage du prytanée d'Éphèse. Mais il est attesté à Athènes aussi. N. 24, l. 15-16, οἱ πρυτάνεις τὸν ἀντιστράτηγον Ἀμμώνιον (Ἀμμωνίου) Χολλείδην, l'assistant ou le remplaçant du stratège ; cf. n° 541. N. 35, vers la fin du IIe siècle, la *summa honoraria* du héraut : κηρυκεύσαντα καὶ τῇ τρίτῃ δὲ βουλῇ φιλοτιμίαν κηρυκείας ἀναλώσαντα. N. 36, un Ἄνθιμος Φίλωνος donne occasion à T. de rétablir ce nom et ce personnage dans *IG*, II², 1798 (*Agora*, XV, 420) au lieu de Ἄλκιμος ; cela est plus proche de la copie de Fourmont ΑΛΦΙΜΟΣ. N. 5, l. 18, que signifie la restitution : [γράψαι δὲ καὶ εἰκόνα χ]ρυσέα[ν] ? — N. 20, l. 10, [γραπτὴν εἰκόνα ἐν ὅ]πλωι ἐπιχρύσωι ἐν τῇ Ἀττάλου σ[τοᾶι]. — N. 30, l. 31, et 33, l. 9, Κλήμης, transcrit Klemes, est-il reconnu comme le latin *Clemens* ?

152. Nous n'avons pas vu le livre de J. P. Mikalson, *The sacred and civil calendar of the Athenian year* (Princeton, 1975). Compte rendu de R. S. Stroud, *Cl. Journal* 1978, 259-261.

153. W. K. Pritchett, *Z. Pap. Epigr.*, 32 (1978), 281-285 : *A note on Agora inventory n° I 6731*, partant de l'inscription publiée par B. D. Meritt, *Bull.* 1978, 152, revient sur les questions de calendrier.

154. J. Mck. Camp II, *Hesperia* 1978, 192-195 et pl. 50 : *A spear butt from the Lesbians*. Manche de javelot en bronze avec la dédicace se répartissant sur trois côtés : Ἀθεναῖοι ἀπὸ Λεσβίον Διοσκόροι[ν] ; ancienne écriture attique et *lambda* lesbien. Exemples de la dédicace de cette arme et, en Arcadie, aux Dioscures. C. l'attribue à la répression de la révolte de Mytilène en 428/427. Remarque sur les Dioscures. Discussion sur le lieu exact de la consécration primitive.

155. T. Leslie Shear Jr., *Kallias of Sphettos and the revolt of Athens in 286 B. C.* (*Suppl. XVII Hesperia* ; 1978), publie un magnifique décret de 109 lignes complet, trouvé à l'Agora. Nous l'analyserons dans le prochain Bulletin. Il apporte des éléments tout à fait nouveaux, qu'aucune combinaison n'aurait pu dégager.

156. Dina Peppas-Delmousou, *Ath. Mitt.*, 93 (1978), 109-118 et pl. 35-36 : *Zu den Urkunden dramatischer Aufführungen II*, attribue à la même pierre trois fragments avec feuilles de lierre : *IG*, II², 3111 *a* et 3111 *b*, comme Ad. Wilhelm l'avait suggéré, et 3075 ; les fragments ne se touchent pas, mais la première ligne de 3111 *a* s'insérerait dans la troisième ligne de 3075 qui en donne le bord droit, et 3111 *b* vient au bord droit au-dessous. Elle propose de restituer ainsi les deux fragments du haut : [Οἵδε ἐνίκων κωμῳδῶν ὑποκρίται παλαιᾷ κωμῳδίᾳ — — Φι]λήμονος (une œuvre du poète comique Philémon). L. 2, [Οἵδε ἐνίκων — — — Σατύροις παλαιοῖς τρα]γῳδῶν, un drame satyrique, composé naturellement par un poète tragique, sans désignation d'auteur, pris dans le répertoire. L. 3, [Οἵδε ἐνίκων — — — τρ]αγῳδῶν ὑποκρίτ[αι παλαιᾷ

τραγῳδίᾳ — -- Εὐ]ριπίδου, une pièce d'Euripide. L. 4, Λή[ναια], comme l'avait vu Wilhelm. L. 5, après une difficile révision, soit [αὐλ]ητὴς Λή[ναια ἐνίκα], soit un nom propre en -ητής. La partie inférieure dont faisait partie le fragment 3111 *b* devait être en colonnes et indiquer les vainqueurs aux trois sortes de représentations. P. D. propose de restituer : [— — — τραγῳ]δῶν / [— — ὑπ]οκρίται / [ἀγωνοθέτης Ἀ]ρτέμων / [*nom de l'acteur*]α [ἐνίκα ou Λήναια ?) ἐν / — — Χρυσίππω[ι] / [Εὐριπίδου ὁ δεῖνα] ἐνίκα (l'*iota* lui semble nécessaire pour le nom de la pièce). Fin du IIIe siècle a. C. ou début du second.

157. Susan I. Rotroff, *Hesperia* 1978, 198-209 et pl. 50 : *An anonymous hero in the Athenian agora*, publie un inventaire, petit fragment d'une stèle, trouvé en 1977, daté d'après 328/327. Il s'agit d'un héros, l. 4 : τοῦ Ἥρω. D'abord divers objets d'ameublement ou d'habillement : κλίνη ἀμφικεφάλλη (lit à deux dossiers), [κ]νέφαλλον (coussin), περίστρωμα (couverture), δάπις καρτή (tapis ras, sans doute), προσκεφάλαια ποικίλα 4 (oreillers multicolores), φοινικίς (étoffe de pourpre), σιμδώμ (= σινδών), étoffe de lin. R. commente ces mots qui peuvent se rattacher au lit de banquet du héros, comme les héros sont figurés sur les reliefs votifs. On en a trouvé une trentaine à l'agora. Rapprochements avec les inscriptions des biens des Hermocopides. Ensuite, objets d'argent, ἀργυρᾶ τάδε : [Κ]ύλικες 10 (comme le nombre des tribus) τῶν ἐπωνύμω[ν] ἐπιγεγραμμέναι ἃς ἡ βουλὴ ἀνέθηκεν ἡ ἐπὶ Εὐθυκρίτου, [σ]ταθμόν 158; la consécration fut faite en 328/327 ; [κ]αρχήσιον (genre de coupe souvent mentionné dans les inventaires) σταθμόν 200 (les chiffres suivants disparus) ; κυμβία, 4, σταθμόν —, φιάλη σταθμόν —, κύλικας Θηρικ[λείας —] (spécification fréquente), ἃς ἡ βουλὴ ἡ [ἐπὶ . . . ἄρχοντος] ἀνέθηκε[ν, σταθμόν —]. Les lettres des lignes 1-3 ont dû appartenir à un décret prescrivant une refonte d'offrandes ou quelque décision semblable. Le héros a pu être anonyme comme sur diverses inscriptions de l'agora. Un héros archégète est connu par une inscription trouvée loin de l'Agora. Il y a des objections pour y voir à cette date le héros Stratégos connu à l'agora. Il est possible que ce soit un des héros éponymes ; les autres éponymes ayant ailleurs leur sanctuaire connu (précisions pour chacun), il pourrait s'agir de Oineus (pas de document sur son sanctuaire) ou de Léôs. R. rapproche le décret des éphèbes de la tribu Léontide trouvé dans la partie Nord-Est de l'Agora et qui, dédié [τῶι ἥ]ρωι, l. 1, devait être placé ἐν τῶι ἱερῶι. Discussion sur le Léôkoreion. Cultes distincts des Éponymes ou culte commun ; la dédicace atteste ce dernier. La base des Éponymes sur le côté Ouest de l'Agora et discussion sur sa date ; sa construction a pu être commémorée par le Conseil avec la dédicace des dix coupes d'argent.

158. R. L. Pounder, *Hesperia* 1978, 49-57 : *Honors for Antioch of the Chrysaoreans*, publie deux fragments, trouvés à l'Agora en 1970 et 1975, qui donnent, en plus de 30 lignes, le dispositif d'un décret accordant la requête présentée par deux ambassadeurs d'Antioche (des Chrysaoriens ; Alabanda) ; l. 8, ἀποκρίνασθαι. Éloge et couronne de feuillage aux deux ambassadeurs, Παυσίμαχον Ἰατροκλέους et Ἀριστοφάνην Ἰατροκλέους (l. 28-31). Couronne d'or au peuple d'Antioche, l. 13-19. Après le décret, pour le peuple (au milieu) et pour chacun des ambassadeurs, dans chaque couronne ἡ βουλὴ ὁ δῆμος

concours et le droit de se présenter devant le conseil, l. 23-24. Le conseil des 650 (donc entre 224 et 200) et les stratèges ἐπιμελείσθω ... τῶν ἐπιδημούντων Ἀντιοχέων ὅπως ὑπὸ μηθενὸς ἀδικῶνται. Le décret se place exactement à côté du décret amphictionique sur le même sujet et il en est contemporain et par le sujet et par l'ambassadeur Pausimachos (cf. L. R., *Ét. Déliennes*, 448 sqq.). Malheureusement il ne reste à peu près rien des considérants, qui nous eussent instruits sur les circonstances, dans la mesure où ils n'auraient pas, eux aussi, reproduit les propos de Pausimachos connus par le décret amphictionique ; la fin l. 1-5 ; l. 2, ἐπαυξηθῆναι ; l. 3, [τ]ὴν πόλιν τὴν Ἀντι[οχέων —]. Un détail intéressant : avant l'acceptation de l'asylie, les Athéniens donnent le droit de cité, l. 19-21 : δεδόσθαι δὲ Ἀντιοχεῦσιν καὶ πολ[ιτείαν δοκιμασθεῖσιν κα]τὰ τὸν νόμον τὸν περὶ τῶν δωρεῶν κ[αι]νόν. Ils ont conféré l'isopolitie, dont jouiront effectivement, après dokimasie, ceux qui viendront s'établir à Athènes. J. M. Osborne avait établi que, dans la dernière partie du IIIe siècle, la formule conférant le droit de cité avait changé, δεδόσθαι αὐτῶι πολιτείαν. L'intervalle entre les attestations de l'ancienne et de la nouvelle formule restait très large avec aussi la première décennie du IIe siècle. Ad. Wilhelm avait proposé la fin du IIIe siècle. Ce décret, voté vers 203, comme celui des Amphictions, qualifie la loi de nouvelle. Elle devait dater d'un an ou deux auparavant.

159. M. J. Osborne, *Anc. Soc.*, 9 (1978), 75-81 : *Athenian grants of citizenship after 229 B. C. again.*

160. Dina Peppas-Delmousou, *Arch. Deltion*, 29 (1973-1974), *Chron.* (paru en 1979), 11-19 : [*Collection épigraphique d'Athènes*]. On a fait de très nombreuses identifications de fragments et des recollages. Ainsi *IG*, II², 1008 et 932 (ce dernier était *IG*, II 1, 469). Reconstruction de la liste I des tributs attiques. Attribution de fragments nouveaux à *IG*, II², 690 ; 908 ; 968 ; 362 uni à 4021 ; 3897 ; 4105 (Lucius Licinius Leucollos) ; 4193 B (Trebellius Rufus) ; 4468 ; 5821 uni à 7790 (le nom de femme Μυννίον) ; 6882 uni à 12892/3.

161. P. A. Hansen, *Glotta*, 56 (1978), 195-201 : *DAA 374-375 and the Early elegiac epigramm.* H. écarte le rapprochement de trois fragments inscrits et de trois fragments non inscrits pour donner deux dédicaces à Athéna dans le recueil de A. E. Raubitschek, *Dedications*. Il y avait au moins quatre plaques d'un bassin et chaque dédicace ne contenait qu'un hexamètre, non un distique. Le duel du verbe dans l'épigramme archaïque.

162. J. M. Balcer, *The Athenian regulations for Chalkis, Studies in the Athenian imperial law* (*Historia, Einzelschr.* 33 ; 145 pp. in-8° et 3 pl.). — K. J. Dover, *Z. Pap. Epigr.*, 30 (1978), 94 : ΔΕ *in the Khalkis decree*, Meiggs-Lewis, 52, l. 52-66, au sujet des commentaires de R. Slings, *Bull.* 1978, 145.

163. E. J. Morrissey, *Gr. Roman Byz. Studies*, 19 (1978), 121-125 : *Victors in the Prytaneion decree (IG I³ 77)*, étudie les lignes 11-19 de ce décret sur la sitésis au prytanée pour les vainqueurs des grands concours. Il écarte la restitution aux lignes 12-13, [τὸς γ/υμνικὸς ἀγῶνας] ; les vainqueurs aux concours musicaux seraient exclus du privilège ; certains éditeurs ont mis νενικέκασιν comme à la ligne 16 ; mais il faut réserver les droits des futurs vainqueurs ; M. introduit donc ici le νικέσοσι τὸ λοιπόν de la ligne 17 et restitue l. 11-14 : κα[ὶ *hοπόσ/οι* νενικέκασι Ὀλυμπίαοι] ἔ Πυθοῖ ἔ *hισθμοῖ* ἔ Νεμέ[αι ἔ νικ/έσοσι τὸ λοιπὸν αὐτ]οῖοι τὲν σίτεσιν ἐν πρυτανε[ίο/ι καὶ τὰς ἄλλας δορειὰς (restitution de W. E. Thompson) π]ρὸς τῖ σιτέσει κατὰ τὰ [ἐν τ]ε̃[ι σ/τέλει γεγραμμένα τῖ ἐ]γ τõι πρυτανείοι. M. donne de bonnes raisons de la mention spéciale des concours hippiques ; il pouvait y avoir de l'opposition contre eux en cette circonstance parce que le vainqueur n'était pas ordinairement lui-même le

cocher ou l'écuyer et que l'on pouvait, comme Alcibiade, engager la compétition dans plusieurs épreuves et sans y participer, nº 309.

164. D. W. Bradeen et D. M. Lewis, *Z. Pap. Epigr.*, 34 (1979), 240-246 : *Notes on Athenian casualty lists*, publient ces notes sur les listes qui paraîtront dans *IG*, I³, 1144-1193 ; « comme la publication de ce fascicule sera séparé de la première partie de cet ouvrage par un intervalle plus long » que l'on n'aurait pensé, les auteurs publient leurs remarques sans attendre cet avenir incertain.

165. S. M. Burstein, *ibid.*, 31 (1978), 181-185 : *IG II² 1485 A and Athenians relations with Lysimachos*. La couronne décernée à Lysimaque par le peuple athénien n'est pas à dater exactement de l'année d'Anaxicratès, 307-306 ; elle s'insère dans une période plus large. B. a revu la pierre, avec A. Raubitschek et M. Walbank, pour les lignes 21-23 mentionnant la couronne offerte au peuple athénien par un personnage ἐ[κ] τοῦ Πό[ντου]. Une conjecture de Droysen est confirmée par la lecture Σ̣πά̣ρ[τ]οκ̣ος ; or Spartocos III fut roi du Bosphore depuis 304-303 et le don doit dater de son avènement. B. daterait la couronne pour Lysimaque, après la bataille d'Ipsos, de 299/298.

166. M. H. Hansen, *ibid.*, 30 (1978), 151-157 : Οἱ πρόεδροι τῶν νομοθετῶν, *a note on IG, II², 222, 41-52*, soutient que les proèdres et l'épistate dans des inscriptions des nomothètes ne sont pas des magistrats particuliers, mais les proèdres et l'épistate du conseil et de l'assemblée. Il étudie à ce propos le décret d'Épicratès dans Démosthène, 24, 26-27.

167. R. Merkelbach, *ibid.*, 33 (1979), 178-179 : *Das Epigramm auf die Ilias des Nikanor*, entend ainsi le distique : Ἰλιὰς ἡ μεθ' Ὅμηρον ἐγὼ καὶ πρόσθεν Ὁμήρ[ωι] (au lieu du génitif) / παραστάτις ἵδρυμαι τῶι με τέκοντι νέω[ι]. L'épigramme n'est pas impudente. « Nikanor n'a pas écrit une seconde Iliade en concurrence avec Homère, mais une Iliade ante Homerum (sur la matière des Chants Cypriens) et une Iliade post Homerum (comme Quintus de Smyrne) ». C'est cette Iliade qui se présente, à côté de la statue de son auteur, nouvel Homère.

168. L. Robert (nº 3), 14-16 : Nicanor de Hiérapolis de Syrie nouvel Homère et nouveau Thémistocle à Athènes ; honneurs et martelages ; la notice d'Étienne de Byzance Ἱερὰ Πόλις. — Chr. Jones, *Phoenix*, 32 (1978), *Three foreigners in Attica*, 222-228 : *Julius Nicanor*, revient en détail sur ce personnage. Il traite de l'épigramme Ἰλιὰς κτλ. ; ce n'est pas celle à laquelle fait allusion Dion de Pruse ; τῶι με τέκοντι νέωι ne signifierait pas « mon nouveau père », mais « celui qui m'a engendré quand il était jeune », tradition bien établie ; comme la base de cette épigramme fut trouvée à environ 40 mètres de l'endroit où furent trouvées en 1869 des statues de l'Iliade et de l'Odyssée, elle s'adapterait à la statue de l'Iliade. J. admet que l'Iliade et l'Odyssée entouraient Homère et qu'il n'y a pas de rapport avec le Nouvel Homère ; mais cela ne rend pas compte des mots « avant Homère, après Homère ». J. écarte lui aussi la confusion faite entre ce Nicanor et C. Julius Nicanor, fils d'Areios, philosophe ami d'Auguste comme son père. Le Nicanor qui racheta Salamine pour les Athéniens — nouveau Thémistocle comme nouvel Homère — se place sous Auguste ; cela s'accorde avec la date augustéenne de l'inscription sur les sanctuaires *Bull.* 1978, 165. Il repousse la datation par E. Kapetanopoulos *Bull.* 1978, 166 ; discussion sur le héraut de l'Aréopage, les concours Sébasta, la lettre de la fin de la ligne 16.

169. Chr. Jones, *Gr. Roman Byz. St.*, 1978, 228-231 : *Serapion the Stoic*. Rien n'assure que ce Stoïcien, cet ami et commensal de Plutarque, connu aussi par plusieurs inscriptions d'Athènes et dont un extrait se lit dans Stobée, fût

Athénien de naissance. Ce peut être lui le Stoïcien mentionné par Étienne de Byzance comme originaire de Hiérapolis de Syrie. Sa famille dans les inscriptions d'Athènes ; Q. Statius Serapion et le poète T. Flavius Glaucus.

170. *Ibid.*, 231-234 : *Aelius Aristides.* J. donne une photographie de la dédicace aux dieux de la santé sur l'autel *IG*, II², 4531, à la chapelle de S. Élie sur le Pentélique, près du monastère de Pendeli. Le [Ἀρι]στείδης auteur de la dédicace est le fameux rhéteur, employant ce seul nom comme à Hadrianoutherai, sur la colline d'Atys et à l'Asclépieion de Mytilène. J. fait observer combien la mention de Télesphore s'accorde avec le culte pergaménien, auquel le rhéteur fut attaché. Ajoutons, pour Télesphore pergaménien, notre conjecture *Bull.* 1965, 257, pour une dédicace à Odessos.

171. D. J. Geagan, *Z. Pap. Epigr.*, 33 (1979), 93-115 : *The great catalogue from the Eleusinion at Athens*, traite de cette longue liste (environ 900 Athéniens groupés par tribus), publiée dans son ensemble par G. lui-même dans *Ath. constitution after Sulla* (1967), 163-186. Discussions de prosopographie et de chronologie ; en définitive, G. conclut par : avant 191/192, et le terminus post quem ne peut être antérieur que d'une décennie ou deux. Ce n'est pas une liste d'éphèbes, ni d'Aréopagites ; Oliver a reconnu un lien avec les mystères d'Éleusis (les initiés avec Lucius Verus en 162). C'est une liste de *gennetai* (Dittenberger ; Kirchner, *IG*, II², 2339, fragment du début des Kéryces (d'où la gravure à Athènes, non à Éleusis). G. propose de voir l'occasion de cette liste dans le fait que Commode fut archonte en 188/189 et panégyriarque des Mystères sans doute en 190/191. Les décisions dans « la stèle de Marc Aurèle » sur l'éligibilité des Aréopagites, des Panhellènes et des citoyens ont pu inciter les Kéryces à une révision de leur liste. Restitution de l'intitulé et de ce qui y correspond sur la face B.

172. L. Robert (n° 311), 25, montre, par l'inscription *IG*, II², 3218 (au Pirée) honorant un navarque au service de Rome, que ce personnage délivra Kythnos des pirates.

173. J. Bousquet, *BCH* 1977, 452, avec photographie p. 453. Sur l'hermès-portrait d'un Lysimachos, *IG*, II², 3998 et S. Follet, *Athènes*, p. 184, B. restitue dans le pentamètre après [υ]ἱὸν ἀδελφειῆς θ[ῆκε] : [πόσ]ις (et non [υἱ]ὸς) Κράτερος. « Le second Cratéros est le gendre du premier [v. 1], le beau-frère de Lysimachos, le mari de sa sœur ». B. ne daterait pas le texte du IIe-IIIe s., mais du premier.

174. L. Robert (n° 478), 41, n. 112, restitue dans *IG*, II², 4723, après Γερμανικοπολῖται : καὶ Ἀ[μασεῖς].

175. L. Robert, *Dacia*, 22 (1978), 325-329 : *Des Carpathes à la Propontide*, X, *Proconnèse au Parthénon*, présente, après une impression de longue durée, le recueil des graffites chrétiens du Parthénon par An. Orlandos et A. Vranousis *Bull.* 1974, 228. Il explique le n. 111, qui est une défense contre le Mauvais Œil, lequel se détruit lui-même. Épigramme sur le Mauvais Œil boomerang *Anth. Pal.*, XI, 193 ; à Lyon *IG*, XIV, 2533 et à Dokimeion. Inscription d'une mosaïque d'Antioche. L'épigramme de Lucillius *AP*, XI, 192. Voir à Zacynthe n° 238. Le n. 153 est une imprécation contre l'île de Proconnèse, lieu d'exil pour les clercs et les moines, voir n° 371.

176. W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 30 (1978), 18-19 : *Zum Epigramm an die bei Tanagra gefallenen Argiver*, revient sur cette épigramme *Agora*, XVII, 8, pour repousser la restitution du pentamètre due à Meritt et adoptée par Bradeen, qui est « völlig indiskutabel, sprachlich wie sachlich », « gänzlich undenkbar ».

Il reprend, en le modifiant, le supplément proposé en note dans *Gr. Versinschr.*, 15, πένθο[ς δ' *hῖκε* πάτρας πε]ριμαρναμ[ένōν προτὶ *Fάστυ*].

177. Ang. K. Andriomenou, *Arch. Deltion*, 28 (1973), *Chron.* 2, 653 avec photographie : sur un lécythe de marbre, Αἰσχίδιππος ἐκ Κολωνοῦ, Αἰσχύλος ἐκ Κολωνοῦ.

178. Mary-Anne Zagdoun, *BCH* 1978, parmi les sculptures de la collection Paul Canellopoulos, p. 292-293, sur l'architrave d'un fragment de stèle funéraire au début du IVe siècle : [ὁ δεῖνα —κ]ρατος Μαραθώνιος.

179. W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 31 (1978), 271-272, sur l'épigramme funéraire d'Oinanthè *Bull.* 1968, 195, n. 1 ; 1969, 196 ; 1973, 153 ; 1977, 169. Il s'élève très vivement contre « l'adhésion enthousiaste » de G. Daux, *BCH* 1975, 146 sqq., à la solution proposée par J. Ebert et critique l'un et l'autre. — P. 272, sur *Gr. Versinschr.*, 544. Dans sa discussion sur le livre de Chr. Clermont, *Bull.* 1973, 45, « G. Daux, p. 542 sqq., a discuté en détail la lecture du démotique et s'est décidé, en renvoyant à Steph. Byz., pour [Ἀ]λ‹ι›αῖος. A tort, car les inscriptions ne connaissent que Ἀλαιεύς, et il est connu combien peu de poids a l'attestation d'un nom inhabituel, ethnique, etc. chez ce lexicographe heureux de ses inventions. [Combien de fois l'avons-nous montré, du moins pour les ethniques ! Parmi les lettres, en partie retracées à l'époque moderne, en partie retouchées à la peinture, je crois avoir reconnu avec une sûreté suffisante en 1958 Εἰτεαῖος [Εἰτ]εαῖος déjà dans U. Koehler d'après Michaelis] ». — *Ibid.*, sur *Gr. Versinschr.*, 340 : un *epsilon* dans le démotique nié par Clermont et Daux, parce qu'ils n'ont pas consulté la photographie *Arch. Eph.*, 1913, 204.

180. D. Peppas-Delmousou, *Ath. Ann. Arch.*, 10 (1977), 236-241 : *Epistemata from the tomb of Menyllos Halaieus, Base EM 13451* (en grec, pp. 227-236 ; les photographies à travers les deux parties grecque et anglaise) ; sur une base carrée, Μένυλλος Ἀστυφίλου Ἀλαιεύς (après le milieu du IVe siècle) ; les deux personnages étaient connus, Menyllos par quatre lécythes. Stemma de toute la famille.

181. L. Robert (n° 627), 343-344, reprend, avec photographie, l'épitaphe *IG*, II², 6048 ; dans le fronton de la stèle, images de la hache et des couteaux du sacrificateur.

182. G. Daux, *BCH* 1978, 602-604 : *Myrtia, fille de Képhisia*, reprend la stèle *IG*, II², 1220, avec photographies ; il admet, avec J. Papaioiconomou, qu'il y a un petit *sigma* après le second nom et y voit dès lors un métronyme.

183. L. Robert (n° 552), 424 : épitaphe métrique d'un marin de Nicomédie, Ἀστακείης γέης.

184. L. Robert (n° 118), 241-267 : *Une épitaphe métrique au Pirée*, explique les deux distiques de l'épitaphe de l'esclave Apollônios de Synnada de Phrygie, *IG*, II², 10385 (W. Peek, *Gr. Versinschr.*, 480). La section dans *IG*, II² des « tituli sepulcrales cum diris et poenarum sanctionibus », 13209-13227. Les nos 13225 et 13226 n'y ont pas leur place ; seulement Θ. K., traduction de *Diis Manibus* ; *IG*, 13226 (d'après U. Koehler) vient de Thessalonique, *IG*, X 1, 666 (d'après Evans). N. 13212, 13218, 13221 sont de Périnthe, non d'Athènes ni d'Héraclée du Pont. Le n. 13217 fut copié à Perast, dans les bouches de Kotor (Cattaro). Les n. 13219 et 13224 sont chrétiennes. L'épitaphe 13211, trouvée au Céramique, ne peut en aucun cas concerner le sophiste Rufus de Périnthe connu par Philostrate. Sur les 4 imprécations à Athènes, 2 sont chrétiennes ; la bilingue à Éleusis d'un Pannonien de la flotte de Misène 13213 : épitaphe en latin ; interdiction en grec, ἔχοι τοὺς καταχθονίους θεοὺς κεχολωμένους, traduction de *habebit deos Manes iratos*. Le n. 13138 est l'épitaphe métrique

d'une jeune fille Ἀγνή ; prière au nom de Zeus Xénios pour une étrangère, et non menace ; ἀνάγνῳ χειρὶ βιαίῃι, les épitaphes de Phrygie et le rapprochement avec le nom Ἀγνή. N. 13168 : souhait pour le violateur que son corps soit un jour déchiré par les chiens ; l'épigramme d'Ammianos de Smyrne *AP*, XI, 226. — Les deux inscriptions jumelles 13209 et 13210 ; le ménage de Ἀντωνία ἡ καὶ Σωκρατική et d'Ἀντίοχος ὁ καὶ Συνέσιος ; Κασιανὸς Ἀντιόχ[ου] ὁ καὶ Συνέσιος, *IG*, II², 3712, président du Mouseion d'Athènes et archonte des Panhellènes, identifié (J. H. Oliver) avec le rhéteur Casianus mentionné par Philostrate, II, 23 et avec le mari de Socratikè. Le nom Synesios. Dans *IG*, II², 1093, R. restitue [Μάρκ]ου Αὐρ(ηλίου) Ῥούφο[υ] et il ne peut plus être question du rhéteur Rufus de Périnthe. Les imprécations d'Hérode Atticus pour protéger les statues de sa femme et de ses *trophimoi* défunt ont servi de modèle pour la protection du grand monument funéraire d'un de ses disciples à Néocésarée du Pont (P. Moraux). Singularité, en Attique, de l'épitaphe du Synnadien ; elle s'explique par les malédictions funéraires en Phrygie n° 511.

185. *Éleusis.* — S. Coumanoudis et D. Gofas, *REG* 1978, 289-306 : *Deux décrets inédits d'Éleusis.* Sur une stèle avec un bas-relief au milieu, couronne d'olivier entourant un lébès à deux anses, deux décrets stoichédon gravés au-dessous de Θ[εο]ῖ. D'après la ligne 24 et les données chronologiques du texte, il date de l'archontat du Nikétès de 332/331. Le premier décret, l. 18-53, qui est une proposition de location de carrière au profit de la fête d'Héraclès de l'Akris, est gravé après le second, l. 2-17, où il est proposé d'honorer l'auteur de la première proposition et celui qui a accepté la location, Φιλόκω[μ]ος Φαλανθίδου Ἐλευσίνιος εἶπεν · τύχηι ἀγαθῆι τῶν δημοτῶν · (les deux décrets commencent ainsi ; dans le second, l. 2, c'est un Épigénès qui fait la proposition ὅπως ἂν τῶι Ἡρακλεῖ τῶι ἐν Ἀκριδι πρόσοδος ᾖι ὡς πλείστη καὶ ἡ θυσία θύηται ὡς καλλίστη, ἐψηφίσθαι τοῖς δημόταις · τὰς λιθοτομίας τὰς Ἐλευσῖνι, ἐπ[ειδὴ .....]ΙΩΝ εἰσὶν ἱεραὶ τοῦ Ἡρακλέως τοῦ ἐν Ἀκριδι, μ[ισ]θοῦν τὸν δήμαρχον ἐν τῆι ἀγορᾶι τῶν δημοτῶν τῶι τὸ π[λεῖσ]τον διδόντι (l. 19-24). Les éditeurs proposent de localiser ce culte nouveau sur la colline Akris située au-dessus du Télestérion, à proximité du sanctuaire de Déméter et Korè. Le reste du premier décret règle les modalités du paiement de l'affermage ; le premier versement, sous l'archontat de Nikétès, aura lieu selon un accord avec les démotes et avant le sacrifice, les années suivantes εἰς τὸν Μεταγειτνιῶνα μῆνα ταῖς ἀρχαιρεσίαις, ὅταν οἱ δημόται ἀγοράζωσιν ἐν τῶι Θησείωι. C. et F. rapprochent un passage d'Eschine, *Contre Clés.* (III), 13 et Aristote, *Constitution d'Athènes*, 62, où il est dit que les thesmothètes font un tirage au sort dans le Théseion d'Athènes pour certaines magistratures, et le scholiaste commente : certaines charges de peu de valeur ; il y aurait parmi elles, pensent C. et G., le démarque et le secrétaire du dème ; le mot ἀρχαιρεσίαις serait un terme resté d'un temps où des élections avaient lieu. La phrase de l'inscription est difficile, car ἀγορά désigne l'assemblée des démotes, même dans ce texte, l. 23, citée plus haut. B. Haussoullier *La vie municipale en Attique*, a réuni les indications des textes et des inscriptions qui semblent bien montrer que les dèmes choisissaient leurs magistrats, par tirage au sort ou par élection, notamment Dém., *Contre Léocharès*, 36, ἐν τῇ τῶν ἀρχόντων ἀγορᾷ ; 39, ταῖς παρελθούσαις ἀρχαιρεσίαις ταύταις, les magistrats du dème d'Otrynè. Tiendraient-ils leur assemblée pour ce choix dans le Théseion d'Athènes? La question du Théseion est à examiner, comme celle du choix du démarque et du trésorier. Le reste de ce premier décret traite des conditions de la prise à ferme : les démotes décideront d'abord par un vote à mains levées si ce sera

pour un an ou davantage ; personne ne pourra proposer d'utiliser cet argent à autre chose qu'à la fête d'Héraclès, les hiéromnémons (du dème) ne pourront faire voter cela ; amende du double prévue que l'εὔθυνος et le συνήγορος infligeront ou bien ils la paieront eux-mêmes. Constitution de cautions. Le démarque fera transcrire le décret sur une stèle à placer dans le sanctuaire d'Héraclès. Le prêtre Antiphanès veillera en même temps à ce que la stèle soit mise en place avant le sacrifice qui doit avoir lieu sous l'archontat de Nikétès. L. 52-53, date d'entrée en vigueur : Κύριον δὲ εἶναι τόδ[ε τὸ ψ]ήφισμα ἀπὸ Νικήτου ἄρχοντος, ἀφ' ἧς ἂν ἡμέρας οἱ δημόται ψηφίσωνται. Le second décret, en tête de l'inscription, donne brièvement le résultat de ce vote : les démotes ont voté une durée de cinq ans et Moiroklès a pris l'extraction de la pierre à ferme pour 1 mine et demie par an, en faisant de plus une ἐπίδοσις, une contribution de 100 drachmes pour la fête : ἐπειδὴ Φιλόκωμος εἰσηγήσατο τοῖς δημόταις π[ερὶ τ]ῆς Ἀκριδος ἀποδόσθαι τῶι θεῶι τὴν λιθ[οτομ]ίαν, ὅπως ἂν ἡ θυσία γίγνηται ὡς καλλίστη, [καὶ ἐώ]νηται, παρὰ τῶν δημοτῶν (les éditeurs ont restitué ce verbe parce que ἀποδόσθαι est plutôt employé dans les cas de vente alors qu'il y a ici en fait une location, et ils discernent dans l'emploi de ce mot ici une notion juridique précise : le décret se réfère « au droit que le preneur à ferme acquiert par le moyen de l'adjudication » et le décret proposé par Philokòmos se réfère « aux modalités de l'acquisition ou de l'exercice de ce droit » Μοιροκλῆς [εἰς] πέν[τ]ε ἔτη τριῶν ἡμιμν[αί]ων τοῦ ἐνιαυτοῦ καὶ ἑκατὸν δραχμὰς ἐπέ[δωκ]εν εἰς τὰ Ἡ[ρά]κ[λ]εια. On décerne l'éloge et une couronne d'or à Philokòmos et une d'olivier à Moiroclès. L. 12 : εἰς δὲ τὸν στέφανον τὸ [ἀργ]ύριον δοῦναι Φιλοκώμωι ἐναντίον τῶν δημ[ο]τῶν ἑκατὸν δραχμὰς Μοιροκλέα ; les éditeurs pensent que ce sont les mêmes cent drachmes dont Moiroklès a promis le versement « pour le sacrifice ». Cependant, p. 301, ils disaient : « au loyer total du bail 5 × 50 = 250 drachmes, s'ajoutent, d'ailleurs, les 100 drachmes de la contribution, plus ou moins bénévole, de Moiroklès à la fête ». Peut-on attribuer la somme à la couronne décernée à Philokòmos ? A la ligne 21, G. Daux et Ph. Gauthier ont proposé à C. et G. ἐπ[εὶ ἐκ προγό]νων, mais d'après la vérification sur la pierre le *nu* ne semblerait pas justifié. Commentaires sur les personnages. Épigénès, Philokòmos et son père ne sont pas connus ; Moiroklès a proposé un décret honorifique *IG*, II², 1191 en 321/320, *Sylloge*³, 1048, et son père a été prêtre d'Asclépios au Pirée, *IG*, II², 47, *Sylloge*³, 144, au début du IVe siècle (cet Euthydémos ne s'est pas proprement « tout particulièrement intéressé aux carrières de pierre » ; il a proposé que, pour les προθύματα, on puise dans un fonds provenant des carrières ; il faut voir sur cette question tout le développement d'Ad. Wilhelm, *Attische Urkunden*, V (1942), 109-128). Antiphanès, le prêtre d'Héraclès, l. 48-49, doit être celui qui apparaît dans le décret proposé par Moiroclès.

186. *Pentélique.* — Dédicace d'Aelius Aristide n° 170.

187. *Thoricos.* — La publication des fouilles belges de Thoricos s'ouvre par un volume, *Fouilles de Thorikos*, I, dû à J. Labarbe, *Les testimonia* (187 pp. grand in-4° ; Gand, 1977). Pp. V-VIII, L. a défini avec précision sa tâche et son plan. Les textes, littéraires ou épigraphiques, sont traduits, sauf les parties de listes et les épitaphes ne comprenant que des noms propres. Il y a des commentaires, souvent développés comme il convient, avec discussions critiques, spécialement pour l'exploitation minière et la vie littéraire. Par l'emploi de subdivisions A, B etc., est marquée la dépendance éventuelle de textes. D'abord la toponymie (n. 1-3, les grammairiens) et la géographie physique et politique (n. 4-11). Les mythes et l'histoire, n. 12-25. N. 26-48, l'exploitation minière,

surtout les inscriptions des polètes ; discussion sur des passages d'Athénée relatifs à des comédies. N. 49, scholies d'Aristophane. Le n. 50 donne une édition critique, avec large commentaire, du calendrier des sacrifices *Bull.* 1976, 235 ; 1978, 186 ; ce sera désormais l'édition à laquelle se reporter pour ce beau document. Mentions chez les orateurs, n. 52-55. N. 56-91, mentions dans les décrets, par ordre chronologique, de 385/384 à 117/116, comme personnages honorés, ou qui proposent un décret ou qui exercent une magistrature. Mentions dans les comptes et les inventaires n. 92-118 ; dans les listes (bouleutes, prytanes, éphèbes, etc.), n. 119-177. Dédicants ou artistes, n. 178-189. Épitaphes, n. 191-206 (Laurion), 210, 229 (Thoricos). Deux faux de François Lenormant, n. 231-232.

188. *Thorikos 1970-1971, Rapport préliminaire sur les septième et huitième campagnes de fouilles*, par sept auteurs (Gand, 1978). Pp. 172-184, *Inscriptions*, par J. Bingen. Il s'agit d'inscriptions sur céramique, n. 30-74, noms ou surtout lettres. P. 184, nouvelle lecture du petit fragment *Thorikos* 1968, 153, n. 6, avec [λα]τομίαν et [κα]τέλα[6ε], marque de concession minière.

189. *Rhamnonte.* — Y. Garlan, *BCH* 1978, 103-108 : *Décret de Rhamnonte volé par des* ὕπαιθροι, a revu sur la pierre — difficile — le décret publié par E. Mastrokostas *Bull.* 1966, 182. L. 7-8, il a accepté et vérifié notre conjecture [καθ' ὃν καιρὸν ὁ δῆ]μος ἐκομίσατο τὴν πάτρ[ιο]ν ἐλ[ευθερί]αν, ayant lu ces deux derniers mots ou leurs restes. L. 9, ἐφοδεία est la ronde de surveillance. L. 10 : [σ]κηνὰς καλῶς κατεστ[ρατοπέ]δε[υσε]. L. 13, ἀκοντισμὸν καὶ τοξείαν. L. 14-16 συντελ[εῖ]ν τὰ νομ[ι]ζό[μ]ενα τ[οῖς ὑπὲρ] τῆς πατρίδος τελευτήσασιν · [ὅπ]ως [οὖν] καὶ [οἱ] στρατευόμε[νοι τῶν ὑ]παίθρων φανερ[ο]ὶ γίνωνται κτλ. Les ὕπαιθροι dans les inscriptions militaires d'Athènes au IIIe siècle, en 5 attestations ; leur recrutement et sa modification dans le renouveau civique d'Athènes au temps d'Eurycleidès et de Mikiôn. L. 28, dresser la stèle [οὗ] ἂν αὐτὸς βούλ[ητ]αι.

PÉLOPONÈSE

190. **Némée.** — S. Miller, *Hesperia*, 47 (1978), 58-88. Sur une hydrie en bronze : Τῶ Διὸς εἰμὶ τῶ Νεμέαι, extrême fin du VIe siècle a. C.

191. **Argos.** — M. Piérart et J.-P. Thalmann, *BCH* 1978, p. 779, photographie indéchiffrable d'un décret de proxénie pour Kôlôtès de Lampsaque (cf. p. 783). P. 784 (photographie p. 782), fragment de la haute époque impériale : [ἀγ]ορὰν καὶ τοὺς ἐν αὐτ[ῇ Σε]βαστοὺς καὶ ἥρωας [καὶ?] βαλανεῖα τρία, travaux faits avec les deux fils, τὸ [ἄνωθ?]ε ὕδωρ καταγαγόντα. Le second fils avait élevé sur l'agora un de ces monuments de héros (*Mnemosyne* 1919, 165-166, n. XII) : Δαναὸν Τι. Κλαύδιος Ἀντίγονος.

192. D. Feissel, *ibid.*, 791 (photographie p. 793), un fragment de 10 lignes daté de la première moitié du Ve p. C.

193. **Arcadie.** *Orchomène.* — S. Dušanić, *BCH* 1978, 332-358 : *Notes épigraphiques sur l'histoire arcadienne du IVe siècle.* Pp. 333-346, I. *Synoecisme entre les Orchoméniens et les Euamniens*, développe les points qu'il avait abordés au VIe Congrès d'épigraphie (*Bull.* 1974, 253) en reprenant, avec lemme et apparat critique, ce document publié d'abord par A. Plassart, avec une numérotation continue des lignes. Il propose comme date : « aux environs de 378 » et donne ses raisons. Il restitue l. 27-28 : ἀρ[χαῖυ]ν ἐπὶ Ϝρήσι, « sur l'annonce des

magistrats des deux cités » et garde la forme féminine γράψανσας de la ligne 32 qui s'y rapporterait. Il ne corrige pas Ὦμοσαν οἱ Εὐάμνιο(ι), mais voit ici le génitif possessif avec graphie archaïsante Εὐαμνίω(ν) en sous-entendant ἄποικοι ou un mot semblable, expression qui serait le doublet de οἱ ἐπὶ Χαιριάδαι, les Euamniens venus s'établir à Orchomène dans l'année de Chairiadas. Il interprète τομάς comme τέμενος, terrain sacré, ἀποδυσμός, vente (de parcelles du domaine sacré). Les δίκαι προδεδιδασμέναι, jugées par deux tribunaux étrangers, règlent les procès « en tous genres » entre les Orchoméniens et les οἱ ἐπὶ Χαιριάδαι.

194. S. Dušanić, *ibid.*, p. 346-358, II. *La délimitation d'Orchomène*, réédite avec photographie le texte publié par A. Plassart. La pierre est mutilée depuis. D. traite de la date, fixée par P. à 369 a. C. parce qu'il interprétait, l. 3, Παρράσιος comme l'ethnique (Parrhasios ayant cessé d'être autonome à son incorporation au territoire de Mégalépolis en 369-368, dit P.), alors que D. y voit un anthroponyme. D'autre part, Méthydrion apparaît dans le texte comme une cité autonome, et non tributaire de Mégalépolis, comme elle dut le devenir en 361. Comme l'avait vu P., les l. 27 et 29 faisant allusion à une décision de la ligue des Arcadiens, le *terminus post quem* était l'entrée d'Orchomène dans la Ligue. C'est donc entre ces deux dates que se place la délimitation. D. traite ensuite de cette délimitation même, qui ne lui semble pas concerner Orchomène et Méthydrion (P.), mais Orchomène et Torthyneion, en observant toutefois que les repères topographiques, dont la signification exacte ne peut être toujours déterminée, ne facilitent pas le choix.

195. *Mantinée.* — R. Hiersche, *Glotta*, 56 (1978), 202-205 : *Zu* ἄνωδ', ἴλαον, εὐχωλά *und* προ(σ)θαγένης *im Urteil von Mantinea IG*, V 2, *262*. — K. Strunk, *ibid.*, 206-212 : *Umstrittenes* ΤΑΣΑΝΟΔΕΑΣΑΣ *im arkadischen Urteil von Mantinea IG*, V 2, *262*, *17*. Il propose cette coupe : τὰς ἄν ὁ δ' ἐάσας et il la commente.

196. *Mégalépolis.* — G. J.M.J. Te Riele, *BCH* 1978, 325-331 : *Une nouvelle loi sacrée en Arcadie*, publie une loi sacrée concernant le culte des dieux égyptiens, sans doute au IIe siècle a. C. En titre, Στάλα Ἶσις, Σαράπις. Θεός. Τύχα ἀγαθά. Ἱερὸν ἅγιον Ἶσις Σαράπις Ἀνούβιδος. Suivant un modèle connu la loi indique les délais prescrits après divers actes ou situations pour le fidèle pénétrant dans le sanctuaire pour y sacrifier, Εἰσπορεύεσθαι εἰς τὸ ἱερὸν τὸν βουλόμενον θύειν καθαρίζοντα. Les souillures sont les suivantes : accouchement 9 jours, ἀπὸ λέχ[ο]υς ἐναταίαν ; avortement 44 jours, ἀπὸ δὲ διαφθέρματος τεσσαράκοντα καὶ τέσσαρας ἀμέρας (le mot est nouveau ; dans Hippocrate ἀπόφθαρμα, ἀποφθορή, διαφθορή) ; les règles 7 jours, ἀπὸ δὲ τῶν φυσικῶν ἑβδομαίαν (le terme est nouveau, mais Hippocrate emploie φύσις et τὰ κατὰ φύσιν) ; ἀπὸ φό[ν]ου ἑπτὰ ἀμέρας, 7 jours après « effusion de sang », entend T. ; puisqu'il ne peut s'agir de meurtre, on pensera à l'abattage d'une bête ou à la chasse ; consommation de viande de chèvre ou de mouton 3 jours, ἀπὸ δὲ αἰγέου καὶ προβατέου (ce mot dans Sextus Empiricus et Dioscoride) τριταῖον (délai qui ne nous paraît pas trop rigoureux dans un pays où la viande, ici la plus commune, n'est pas de consommation quotidienne) ; autres nourritures, le jour même après ablution, ἀπὸ δὲ τῶν λοιπῶν βρωμάτων ἐκ κεφαλᾶς λουσάμενον αὐθημερί (formation plus ancienne que αὐθημερεί) ; de même pour les relations sexuelles, ἀπὸ δὲ ἀφροδισίων λουσάμενον. La suite est mutilée ; l. 15-16, T. a lu bien des lettres.

197. **Laconie.** *Sparte.* — Imma Kilian, *Z. Pap. Epigr.*, 31 (1978), 219-227 et pl. VI : *Weihungen an Eileithyia und Artemis Orthia*, publie une épingle de

vêtement trouvée au sanctuaire d'Artémis Orthia avec la dédicace Ἐλευθία, sans doute à la fin du VII^e siècle. Sur des osselets de même provenance : Ἐλευθίας et Ὀρθία sur l'un, τᾶι Ϝροθαίαι sur l'autre. Dans ce sanctuaire aussi, tuile avec ἱεροῦ Ἐλευσίας. L'indication de Pausanias, III, 17, 1, est sans doute à comprendre ainsi : le culte d'Eileithyia était bien dans le sanctuaire d'Artémis Orthia. Considérations sur les offrandes de ces objets, fréquents dans les sanctuaires.

198. W. Peek, *ibid.*, 254. Dans l'épigramme pour Aurelia Oppia, nouvelle Pénélope et nouvelle Laodamia, *IG*, V 1, 598, P. modifie les restitutions de Wilamowitz aux vers 1, 4 et 5.

199. *Thérapnè.* — H. W. Catling et Helen Cavanagh, *Kadmos*, 15 (1976), 145-157 : *Two inscribed bronzes from the Menelaion, Sparta*, publient deux bronzes trouvés au sanctuaire (cf. *Bull.* 1978, 203), avec photographies et dessins, ornés de dédicaces en alphabet laconien. La première est gravée sur la bouche d'un aryballe ovoïde en bronze : Δεῖνις τάδ' ἀνέθεκε Χαρι. Ϝελέναι Μενελάϝο ; elle est attribuée au second quart du VII^e siècle. Anne Morpurgo-Davies suggère de rétablir un hexamètre : Δεῖνις τά(ν)δ' ἀνέθεκε χάριν Ϝελένας ou Ἐλέναι Μενελάϝο. La seconde dédicace est gravée sur le manche d'un crochet à viande, en bronze, κρεάγρα, en caractères laconiens rétrogrades : τᾶι Ϝελέναι ; attribuée au VI^e siècle. — C. De Simon, *Glotta*, 56 (1978), 40-42 : *Nochmals zum Namen* Ἑλένη, discute des formes du nom : Ϝελέναι, Ηελένα (Corinthe), Ηελένη (vase chalcidien) et des variantes étrusques.

200. *Ténare.* — W. Cummer, *Ath. Mitt.*, 93 (1978), 35-43 : *The sanctuary of Poseidon at Tainaron, Lakonien.* Pp. 42-43, fragment archaïque de quelques lettres.

201. **Élide.** *Olympie.* — W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 31 (1978), 251-252, traite de l'épigramme funéraire *BCH* 1964, 193, fig. 25 (*SEG*, XXII, 352).

202. **Achaïe.** *Dymè.* — W. Peek, *ibid.*, 253, reprend l'épigramme funéraire hellénistique Hiller von Gaertringen, *Gr. Epigr.*, 105, avec modifications du début des vers 3, 6, 7 et 8. A la fin, P. retrouverait (copie d'un officier connue par Rangabé) [— — τύμβο]ν εὖρες / ἐν Δύμηι.

GRÈCE CENTRALE ET OCCIDENTALE

203. Actes d'affranchissement n° 96.

204. **Mégare.** — M. K. Langdon, *Z. Pap. Epigr.*, 33 (1979), 180-182 : Φ ≠ Θ, *with a note on IG, XII 5, 97.* Contre R. Arena, L. établit que le *phi* n'a pas pris la place de *théta.* Dans l'épitaphe archaïque de Mégare, *Ath. Mitt.*, 59 (1934), 54, n. 11, la révision montre que les deux *théta* sont très clairs là où Peek a présenté *phi.* Voir à Naxos.

205. *Arch. Deltion*, 28 (1973), *Chron.*, 60 (*BCH* 1978), 655-656 : en remploi dans une basilique paléochrétienne, base d'une statue d'Antonin le Pieux élevée par Ἐπίκτητος Ἐπικτήτου ἀρχιθέαρος ἐκ τῶν ἰδίων. — Les théares sont bien connus dans la ville. — Ὁ δᾶμος Γάϊον Κοίγκτιον Γαΐου υἱὸν Τρῶγον ἀντιστράταγον. Le personnage n'est pas dans les *Magistrates* de Broughton.

206. W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 31 (1978), 252. Dans l'épigramme pour Herculius ἔπαρχος (cf. *Hellenica*, IV, 60), P. restitue au vers 2 : παντοίω[ν ἐν]

ἴσῳ καὶ πολέων [= πολλῶν] φύλακα ; v. 3, τείχεα δείματο γὰρ, ῥ[ο]ὸν ἔμπεδον ὥπασε Νύμφ[αις].

207. **Béotie**. *Thèbes*. — D. Knoepfler (n° 213), 381-393 : *2 et 3. Deux décrets attribués à la cité de Thèbes*. Dans le fragment de décret de proxénie de Thèbes publié par St. N. Koumanoudis, qui voyait dans les deux proxènes des citoyens de Phila en Macédoine (*Bull.* 1971, 337, n. 1), daté de l'archonte fédéral Artylaos, K. montre que la forme Ἀρτυλάος comme la gravure inclinent à dater l'inscription de la fin du IVe siècle, qu'on ne peut restituer Θειβήων, trop long (le texte est stoichédon), qu'il faut à cette place retrouver l'ethnique des deux personnages honorés, deux frères. C'est une recherche onomastique qui le conduit à une solution. Φιλήως n'est pas à la ligne 5 l'ethnique de Phila (modeste cité, date tardive où cet ethnique pourrait se trouver), c'est le nom du père des deux personnages honorés, Φιλαῖος, dont l'ethnique devait suivre à la place de la mention de Thèbes. Une étude des noms Φιλαῖος et Κάλλαισχρος incite à une recherche prosopographique à Athènes où K. trouve un [Ph]ilaios, fils de Kallaischros dans *IG*, II², 2370, qui fut membre du Conseil *ca.* 360. Les proxènes du décret pourraient être ses fils et le texte serait à placer dans le troisième quart du IVe siècle, mais avant 335, avant la destruction de Thèbes. P. 392-393, en comparant les décrets de l'époque d'Épaminondas, *IG*, VII, 2407-2408, qui ont ἔδοξε τῶι δάμοι, K. date le décret sous l'archonte fédéral Artylaos d'avant 338 et restitue à la dernière ligne la mention de la Confédération εὐ/εργέτας [Βοιωτῶν —]. K. examine ensuite un autre décret stoichédon publié par P. Roesch (*Bull.* 1971, 336), qui comporte trois lignes regravées sur un ancien texte martelé. Il lui semble qu'on a voulu effacer de ces lignes non pas seulement le nom, le patronyme et l'ethnique du proxène (ou des proxènes) honoré auparavant, mais le nom de la Confédération béotienne, parce que les Thébains, dans leur détresse, utilisaient à nouveau, après 316, une pierre gravée avant 335, et K. propose une autre restitution de l'inscription, avec notamment au début : .ο Ῥό[διον ? πρόξενον εἶ]/μεν [Βοιωτῶν κὴ εὐεργέ/ταν κτλ.]. Restitution de tout le décret.

208. R. Schmitt, *Die Sprache*, 24 (1978), *Marginalia Irano-Graeca*, 46-47, 1. *Sasines*. Dans l'épitaphe *BCH* 1905, 103, Λύκων Σασίνου Ἡρακλειώτης cf. L. R., *Noms indigènes*, 521), S. retrouve le correspondant iranien de Sasinès, en l'insérant dans un ensemble.

209. *Thespies*. — L. Robert (n° 418), 440-441. L'épigramme d'Hadrien à Thespies et la consécration du muffle d'une ourse à Éros, ἀκροθίνιον. L'ourse tuée par Hadrien à cheval en Mysie ou sur l'Hélicon, plutôt en Mysie. Dans « le jardin de Narcisse », évocation d'Éros σαόφρων. Aphrodite Ourania et Éros Ouranios. Χάρις.

210. La famille du rhéteur Flavius Amphiclès de Chalcis, son fils en Eubée, sa fille Flavia Amphicleia, mariée à Titus Flavius Philinos de Thespies n° 352, 251-252.

211. *Acraiphia*. — R. Bogaert, *Z. Pap. Epigr.*, 33 (1979), 126-130 : *Remarques sur deux inscriptions grecques concernant le crédit public*. Pp. 126-128, dans le décret pour Kallôn *SEG*, III, 356, rien n'indique qu'il s'agisse d'un emprunt et il y a des difficultés à le supposer. Le verbe ὀφείλειν pour les dettes n'est pas spécial aux emprunts. La dette d'Acraiphia a dû venir, plutôt que d'un emprunt, d'une livraison à crédit.

212. J. H. Oliver, *Hesperia*, 47 (1978), 185-191 : *Panachaeans and Panhellenes*. O. examine, p. 185-188, I. *The commonalty of the Achaeans as provincial koinon*, les formules par lesquelles est désignée, au Ier siècle a. C., l'union de la Ligue

achéenne à la Ligue plus ancienne des Panhellènes, notamment dans les documents relatifs à Épaminondas *IG*, VII, 2711 et 2712, qu'il avait revus (cf. *Bull.* 1972, 197) : koinon des Achéens, Béotiens, Locriens, Phocidiens, Eubéens, ou bien des expressions abrégées les Achéens et les Panhellènes, les Hellènes, les Panhellènes, comme ὡς ἀποστῆναι [κινδυ]νεύ(ε)ιν τὴν Βοιωτίαν ἀπὸ τῶν Πανελλήνων, 2711, 9-10 ; ἔδοξε τῇ συνόδῳ τῶν Ἑλλήνων, — ἐν τοῖς Πανέλλησιν, 2711, 16 et 2712, 45, — ἐν τῷ κοινῷ τῶν Παν[ελλή]νων τῷ ἀχθέντι ἐν Ἄργει, 2711, 61 ; ἐν τῷ τῶν Ἀχαίων καὶ Πανελλήνων συνεδρίῳ ἐν Ἄργει, 2712, 39-40. Il donne le texte, tel qu'il l'établit, des lignes 2711, 34-41 avec la liste des ambassadeurs à la fin de la lettre impériale, un ambassadeur en chef (l. 34, il écrit Α[ρ]χιπρεσβευτὴν μὲν, pas le début d'un nom) et des délégués des ligues, Achéens (8), Béotiens (4), Phocidiens (1) Eubéens (1), Locriens (2). Observations sur les Doriens et *IG*, IV² 1, 80 et 81. D'après ces textes, avec l'expression dans 81 ἔδοξε τῶι Παναχαικῶι συνεδρίωι, O. suppose que la fusion entre Achéens et Panhellènes de Grèce centrale eut lieu à l'instigation de T. Statilius Timocrates, secrétaire de la nouvelle organisation, à la fin du règne de Tibère. — P. 189-191, II. *The Attic Panhellenion.* O. ajoute à son étude *Marcus Aurelius* deux documents sur le Panhellénion d'Hadrien, les honneurs rendus à Antonin le Pieux par le Panhellénion, *Bull.* 1970, 367, et la base d'Athènes *Bull.* 1970, 145, honorant la fille d'un Panhellène, qu'il a revue. Aux l. 10-11, il restitue αἰτησα[μέ]νου τοῦ πα[τρός]. — P. 191. *The connection of Corinth.* Colonie romaine, elle ne faisait pas partie de la communauté des Achéens, Béotiens, etc. Mais, de par ses origines grecques, elle fit partie du Panhellénion d'Hadrien ; Maccius Faustinus (*Bull.* 1969, 147) fut son représentant ; c'est sous Hadrien que la langue officielle fut le grec au lieu du latin.

213. *Haliarte.* — D. Knoepfler, *BCH* 1978, *Proxénies béotiennes du IV^e siècle*, traite de plusieurs documents. Pp. 375-381, *1, Un prétendu décret de Halai*, rend à Haliarte un décret de proxénie du musée de Thèbes attribué à Halai par St. N. Koumanoudis en 1970 (signalé brièvement *Bull.* 1971, 347). Il montre qu'il avait été trouvé dans les fouilles de l'École anglaise à Haliarte et publié par R. P. Austin, *Ann. Br. Sch. Ath.*, 38 (1930-1931), p. 197-198, n. 1, avec photographie. La gravure est stoichédon avec coupe par mots. D. reprend le texte en critiquant les éditions et les commentaires précédents : son caractère, non pas décret de la Confédération béotienne (la *politeia* est accordée au proxène), mais décret de la cité d'Haliarte, la πόλις Ἀριαρτίων, un des rares décrets béotiens non fédéraux datant de la haute époque hellénistique ; postérieur à 338, fin de la domination de Thèbes sur les villes béotiennes ; il ne doit pas dater de plus d'une décennie ou deux après 300, à cause de la simplicité du libellé et du style de la gravure. K. en propose une restitution nouvelle.

214. *Coronée.* — W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 31 (1978), 255-256, écrit au vers 1 de l'épigramme Lauffer *Chiron*, 6 (1976), 19, n. 12 (*Bull.* 1977, 212) : [Ἄλλην οὔτι σέβ]ουσα[ν] ἢ [Ο]ὐρανίαν Ἀφροδείτην.

215. *Orchomène.* — R. Étienne et P. Roesch, *BCH* 1978, 359-374 : *Convention militaire entre les cavaliers d'Orchomène et ceux de Chéronée*, publient avec photographie le document militaire donné en majuscules par Th. Spyropoulos (signalé *Bull.* 1974, 281) et en transcription après révision par J.-P. Michaud (signalé *Bull.* 1976, 310). Les éditeurs y reconnaissent l'exemplaire orchoménien d'une convention militaire entre les cavaliers d'Orchomène et ceux de Chéronée réglant l'ordre de départ des quatre escadrons, trois pour Orchomène, pour des patrouilles armées ; la deuxième partie, l. 28-39, dont au moins la moitié a disparu (la pierre a été retaillée dans l'épaisseur au bas en sa partie antérieure)

est le rapport d'activité de ces escadrons. La convention est datée par l'archonte fédéral Philokòmos, de Thespies, qui doit être en charge en 285/280 environ, peu après le rattachement à nouveau des deux cités où les cavaliers font des patrouilles, Thèbes et Oropos, en 288/287, et par l'archonte d'Orchomène Thiogneitidas ; l'exemplaire de Chéronée devait porter le nom de l'archonte de cette cité. Ensuite vient le nom de l'hipparque d'Orchomène et des ilarques appelés, l. 4, ἀγιόμενοι (ἡγούμενοι), terme employé à Thespies pour des commandants d'autres corps de troupes (Roesch, *Thespies*), trois pour Orchomène, un pour Chéronée. L. 7-9 : Ὁμόλογα τοῖς ἱππότης τοῖς Ἐρχομενίων κὴ Χηρονείων ὑπὲρ τᾶν στροτειιάων ; commentaire sur ὁμόλογα (à côté d'ὁμόλογον, ὁμολογία) et στροτεία, faire son service militaire, ou une expédition militaire, ou une sortie en armes, une patrouille, sans qu'il y ait forcément état de guerre ; c'est le sens ici. L. 9-15 : Τὰς μὲν προτεινὶ (en béotien d'habitude προτηνί pour l'attique προταινί, « précédemment ») στροτείας Θιογνειτίδαο ἄρχοντος Ἐρχομενίοις, Βοιωτοῖς δὲ Φιλοκώμω, ἀφι[εμ]ένας εἶμεν, (« il s'agit à la fois de mettre un terme à la première série d'expéditions [sous ces archontes] et de renvoyer les cavaliers chez eux ») ἀρχέμεν δὲ τὰς στρο[τε]ίας τὰς ἐπὶ Θιογνειτίδαο ἄρχον[τος] Ἐρχομενίοις, Βοιωτοῖς δὲ Φιλο[κώ]μω. Suit l'ordre de départ des escadrons (στροτευθεῖμεν δὲ) hors de Béotie (ἐχθόν[δ]ε τᾶς Βοιωτίας) et en Béotie ἐν δὲ τᾷ Βοιωτίᾳ ; en Béotie les patrouilles se font à Thèbes et Oropos ; pour « l'extérieur de la Béotie », le texte a disparu). Passage difficile sur le tirage au sort pour les escadrons qui ont fait le même temps de campagne, l. 23-27. Paiement des ἐφόδια. Étude sur l'importance de ce texte pour cette période troublée de l'histoire béotienne.

216. *Hyettos.* — J. Bousquet, *BCH* 1977, 453-454. R. Étienne et D. Knoepfler, *Hyettos*, p. 182, ont publié un cippe avec inscription énigmatique mentionnant un oracle, qu'ils ont rapporté à l'Héraclès guérisseur mentionné par Pausanias, IX, 24, 3. Modifiant la lecture de deux lettres et donnant une nouvelle photographie, B. donne la solution : Ὅ μανεὶς ἐξίτω μαντείω, « Qui est frappé d'une crise de démence doit quitter le sanctuaire immédiatement ».

217. **Delphes.** — Cl. Rolley, *Fouilles de Delphes*, tome V 3, *Les trépieds à cuve clouée* (166 pp. et 55 pl. in-folio), publie ou republie les inscriptions archaïques sur ces monuments, n. 267-273. Les commentaires doivent être donnés par Cl. Vatin dans le volume des « Dédicaces archaïques ».

218. H. Bouvier, *Z. Pap. Epigr.*, 30 (1978), 101-118 : *Honneurs et récompenses à Delphes*, a dressé des tableaux et des statistiques des divers honneurs et privilèges et des combinaisons possibles.

219. J. Bousquet, *BCH* 1977, 455-466 : *Inscriptions de Delphes*. Aussitôt après la publication du fascicule 3 du tome IV de la publication officielle *F. Delphes, Épigraphie*, B. avait apporté divers compléments ; cf. nos réflexions *Bull.* 1955, 120. Il était entendu officiellement maintenant que les fascicules de cette publication étaient mis sous les yeux de co-spécialistes. B. eut pendant six mois le manuscrit du fascicule IV de J. Pouilloux, *Bull.* 1977, 226, et lui a communiqué diverses observations dont il fut chaudement remercié dans l'introduction. Dès la parution, il juge bon de lâcher un lot de compléments ; il « regrette de ne pas avoir pu relire les épreuves ». Avec les frais actuels de correction, il y a longtemps que les administrateurs sagaces et tous les directeurs de revues ont renoncé à la mode ancienne d'un âge d'or de laisser remanier sur épreuves. B. a été engagé, dit-il, à publier des addenda et corrigenda dans ce fascicule du *BCH*. Il faut dire carrément que le profit pour le lecteur ne correspond pas au nombre des pages d'impression. Ce ne sont que détails minimes ou

très minimes : renvois à des publications postérieures à la longue impression du fascicule de J. Pouilloux (426, un nouveau fragment trouvé en 1976), rectifications à des dimensions des pierres, leur nature, des numéros d'inventaire, des chiffres, une lettre vue ou pas vue dans un mot ou nom indiscutable (aussi n. 355), renvois « que l'on peut ajouter », fautes d'impression, suggestions (pour 385, conjecture inédite de P. de La Coste ; « *pourrait* être » ; les italiques sont de B. ou L. C.). Tout cela pourrait être dignement intitulé Notes de lecture. Ne méritent guère l'examen que certaines lectures du n. 355, l'arbitrage entre Thèbes de Phthiotide et Halos sur une commune ἱερὰ χώρα, quelques lettres au bout des lignes 44-45 et, l. 45, la lecture ἠρμέν[α]ς εἶναι ; tout cela noyé dans une abondance de *nugae* qui ne méritent pas l'impression. Quant à la qualité de l'illustration ou du tirage des planches, ce ne peut être l'auteur que B. veut incriminer.

220. G. Daux, *Z. Pap. Epigr.*, 30 (1978), 296 : *Un fragment de décret delphique.* Dans le fragment de 3 lignes *F. Delphes*, III 4, 421, « il faut apporter dès maintenant une correction très nécessaire » ; l. 1, ἐν πᾶσι τοῖς ἀγ[ώνοις], au lieu de ἐν πά[ν]τοις (τοῖς) ἀγ[ώνοις] (déjà J. Bingen dans le livre de G. Nachtergael). L. 2, [θεωροδοκίαν τῶν τε Πυθίων] καὶ Σωτηρίων ». G. Daux a aussitôt repris ces importantes rectifications dans *BCH* 1978, 618.

221. G. Daux, *BCH* 1978, 605-606, sur ἑκόντες dans 355. — Pp. 613-621, une critique courroucée, et dont les résultats sont mesquins, du fascicule de J. Pouilloux, qui, annonce D., sera suivie « de deux ou trois articles successifs », « en trois ou quatre étapes ». Nous attendrons la fin patiemment. Combien de fois D. tonne-t-il dans ces Notes de lecture contre notre bavardage à nous dans ce modeste « Bulletin annuel où s'entassent les matériaux les plus divers » ? Disons, une fois pour toutes, qu'il n'est guère de Note de lecture qui ne se termine par des imprécations contre cette œuvre ou même qui ne soit conçue pour cet objet principal.

222. P. Amandry, *BCH* 1978, 571-581 : *Consécration d'armes galates à Delphes.* Sur le mur de fond du Portique Ouest, A. reconnaît la présence d'une inscription mentionnant les Étoliens et les Galates. Après nettoyage, il peut donner le texte suivant, gravé en lettres de 13 à 14 cm sur une grande longueur : Αἰτ[ω]λο[ὶ]. ΕΛ — — et, à la fin, τὰ ὅπλα ἀπὸ Γαλατᾶν. Le portique est donc bien celui des Étoliens, qui ont consacré les armes prises sur les Gaulois en 279. — Pp. 580-581, A. publie un bloc de calcaire trouvé dans ce portique, où il est tentant de lire le nom des habitants de Kallion d'Étolie, victimes des Gaulois et vengés par les Étoliens : Καλλ[ιεῖς] ou Καλλ[ιπολῖται]. Les inscriptions trouvées sur le site de la ville donnent les formes Καλλίπολις, Καλλιπολίτης.

223. *Ibid.*, 582-586 : *Appendice, le portique des Athéniens.* A. soutient son interprétation *Bull.* 1955, 126, contre les objections de R. Meiggs et D. Lewis, *Gr. Hist. Inscr.*, 25.

224. G. Daux, *BCH* 1978, 600. Le renouvellement de proxénie *F. D.*, III 1, 24 ; redonne ce texte complet de la base des Arcadiens *Bull.* 1978, 230, avec le fragment rapproché par P. Amandry.

225. L. Robert, *BCH* 1978, 477-490 : *Héraclée et les Étoliens*, montre que l'Héraclée dont parle le décret des Étoliens *IG*, IX 1², 173 ; *F. Delphes*, III 3, 144 ; L. Moretti, *Iscr. st. hell.*, II, 77, qui leur accorde l'isopolitie et parle de συγγένεια et ἄποικοι des Étoliens, termes qui ne sont pas des bagatelles, est à n'en pas douter Héraclée du Latmos. Importance et valeur des notions de ' parenté ' et de ' colons '. Le Latmos, lieu du mythe d'Endymion ; Strabon et la tombe d'Endymion en montant dans le Latmos. Quintus de Smyrne sur

le lieu des amours d'Endymion et de Sélénè. Recherche vaine de la grotte marquée sur une carte du Latmos ; les premières pentes du Latmos. L'inscription métrique à Héraclée (fouilles de Rayet ; photographie) A. Dain, *Inscr. in. Louvre*, 60 ; analyse ; elle se rapporte à Athéna, déesse poliade d'Héraclée ; mention du δᾶμος ὃν κτίσεν Ἐνδυμίων ; Endymion fondateur d'Héraclée, c'est-à-dire de Latmos ; or Endymion, en Élide, est le père d'Aitôlos, notamment dans l'épigramme consacrée par les Étoliens à Thermon (chez Strabon). Chez Pausanias, V, 1, 2-5, la tradition Héracléote : Endymion se retire dans le Latmos, où il y a son adyton. Au temps de la puissance étolienne, le rapport de parenté fut inversé et les Latmiens devinrent les colons des Étoliens. Le titre de ἄποικοι dans les inscriptions. Cf. nº 451.

[Pas de nº 226].

227. J. Pouilloux, *Stèle Kontoleon*, 201-207 : *Delphes et les Romains*, marque l'intérêt des inscriptions de Delphes à l'époque impériale et spécialement de celles qui contiennent des restes de la correspondance avec les empereurs. Elles permettent d'étudier la fréquentation de l'oracle, la composition de l'amphictionie avec l'importance des Nicopolitains, la population civique de Delphes et le contrôle des finances, les rapports avec les intellectuels.

228. G. Daux, *BCH* 1978, 609-612 : *Un sigle équivoque*, disserte sur *F. Delphes*, III 1, 199, gravé sur le trésor de Siphnos et honorant un philosophe d'Antioche à l'époque impériale *Bull.* 1960, 346.

229. Oracle de Delphes à Delphes et à Délos sur les Sôtéria de Cyzique nº 364.

230. L. Robert (nº 111), 12 : oracle de Delphes et création de Pythia à Thessalonique et dans les villes d'Asie Mineure sous Gordien, Valérien et Gallien.

231. P. Amandry, *Stèle Kontoléon*, 242-248 : *A propos des oracles delphiques de l'Archilocheion de Paros*, prend ce point de départ pour discuter de la prose et des vers dans les oracles de Delphes.

232. **Phocide**. *Amphissa*. — W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 31 (1978), 251, restitue le distique publié par A. Keramopoullos, *Arch. Eph.* 1905, 172. V. 2, [Τίμων, Ποιμά]νδρου δᾶμον ἐπη[γλάϊσεν]. « Le dème de Poimandros est celui du fondateur de la ville de Tanagra ». Quel rapport avec Amphissa ?

233. **Locride**. *Naupacte*. — P. L. Vokotopoulos, *Arch. Deltion*, 28 (1973), *Chron.* 2, 398-399, avec photographie, publie une inscription byzantine en trimètres iambiques : Λέων ὁ σεμνὸς Ναυπάκτου θυηπόλος métropolite, sans doute celui qui est connu en 1172) / τὸν τύμβον ἠὐτρέπισεν, ὃν βλέπεις, ξέν[ε], / ὃς, εἰ μὲν ἐν τούτῳ πέσοι, Θεῷ χάρις.

234. **Étolie**. *Callion-Callipolis* nº 222.

235. **Leucade**. — P. K. Kalligas (nº 237), 428, avec photographies. Stèles du IVe siècle : Πορφυρ[ίς], Λέ[ων ?]. — P. Agallopoulou, *ibid.*, 429, avec photographie : Δᾶμις.

236. M. Piérart, *BCH* 1978, 563-564 : *La « sixième tribu » de Milet*. Comme nous *Bull.* 1978, 247, de son côté, P. montre que, dans l'épitaphe commentée par G. Daux, Ἰάς est le nom d'une Milésienne, et non une tribu de Milet. Exemples de ce nom. De plus il relève que des 12 tribus de Milet, on en connaissait 8, et non 5.

237. **Céphallénie**. *Samè*. — P. K. Kalligas, *Arch. Deltion*, 28 (1973), *Chron.* 2, p. 427, avec photographie, stèle avec Σικκι[ς ?] en beaux caractères du IVe siècle.

238. **Zacynthe.** — L. Robert (n° 175), 326-327 : l'inscription *IG*, IX 1, 601, sur la porte d'un couvent n'est pas une inscription antique ; elle a été gravée au XVIIe siècle, comme l'a montré G. Klaffenbach.

THESSALIE

239. B. Helly, *Rev. Phil.* 1978, 121-135 : *Quarante épigrammes de Thessalie.* Ces observations sur la série d'épigrammes publiée par W. Peek ont déjà été signalées d'après le manuscrit alors déjà à l'impression, en même temps que l'analyse de l'article de P., dans *Bull.* 1976, 333.

240. *Thèbes de Phthiotide.* — *Ergon Arch. Et.* 1978 (1979), 9-13, fouille d'une nouvelle basilique par P. Lazaridis. Fig. 13 (cf. p. 9), prière du dédicant : + ὑπὲρ εὐχῆς Μαρτυρ[ίου —]. Fig. 12, dessin d'une inscription sur mosaïque avec mention du fils et de la famille.

241. *Pharsale.* — K. I. Gallis (n° 244), p. 336, épitaphe d'époque romaine tardive.

242. *Crannon.* — K. I. Gallis (n° 244), p. 335, avec photographie, épitaphe Νικάσιππος Νικούνειος. — *Ibid.*, Ἑρμάου Χθονίου.

243. *Atrax.* — K. Gallis (n° 244), 338-339, 7 épitaphes ; relevons n. 1, Σούφρονα ; n. 3, Κρατεισίπολις Δικαιδαία. — Les deux dédicaces à Thémis Agoraia et Athana Agoraia *Bull.* 1976, 339.

244. *Larisa.* — K. I. Gallis, *Arch. Deltion*, 28 (1973), *Chron.* 2. P. 327, petit fragment d'un acte d'affranchissement. — P. 334, la dédicace métrique *Bull.* 1976, 338.

245. Ch. Erhardt, *Z. Pap. Epigr.*, 31 (1978), 223-224 : *Macedonian benefactors of Larisa.* Dans la liste de contributions pour le gymnase, *Bull.* 1951, 126 et Moretti, *Iscr. stor. hell.*, II, 78, Philippe V et Persée ne sont pas les seuls Macédoniens. Ἀντίγονος Ἐχε[κ]ρατίδ[αιος], nommé après Persée, est le neveu d'Antigone Doson. Ἀλέξανδρος Ἀδμάτειος est un Macédonien honoré à Gonnoi (B. Helly), qui participa à la bataille de Sellasia (Chr. Habicht, *Bull.* 1971, 379). Il peut y avoir encore des Macédoniens parmi 6 autres contributeurs.

246. G. Daux, *BCH* 1978, 622, lit comme nous dans l'acte d'affranchissement *Bull.* 1978, 622, l. 6, Παρθένιον. L. 7, Γεννίππου au lieu de Μενίππου.

247. *Pélasgiotide.* — Chr. Habicht, *Stèle Kontoléon*, 44-47 : *Ehrung von Richtern aus Metropolis*, publie un fragment (14 lignes) d'un décret pour des juges de Métropolis conservé au musée de Larisa ; la provenance n'en est pas connue ; viennent en question Larisa, Scotoussa, Crannon, Atrax, Gyrton et peut-être d'autres villes. Écrit en dialecte, le décret doit être postérieur à 150. Les trois juges sont Δύθουν (nom nouveau) Πο — —, — — ραιος Ἀφίναιος (de même pour Ἀφίνας), Νικασικρά[τεις — —] Ματροπολῖται. Ils ont réglé les εὐθυναί et les δίκαι, comme dans le décret de Phalanna *JHS* 1913, 332, n. 16 ; c'est le second exemple de cette compétence remarquable. A part cela les formules sont habituelles, l. 5-9 : τὰ[ς μὲν πλείσ]τας τᾶν ἰθυνᾶν καὶ δικᾶν ἐπερράθειε[ν εἰς] λύσιν ἀγαγέμεν τὸς [ἔ]χοντας τὰ πράγμ[ατα], τᾶν μὰ διακούσαιεν κρεσίουν ἐξέθεντο [τὰς] κρέσις ἄτ τοῖ βελτίστο[ι]. Formules ordinaires pour le secrétaire, Σούσανδρος Πύρρειο[ς].

248. *Gonnoi.* — K. I. Gallis (n° 244), 336 : deux épitaphes.

249. *Magnésie.* — L. Robert, *BCH* 1978, 420, n. 2 : attribution de monnaies.

250. *Démétrias.* — Sceaux et monnaies n° 33.

251. *Homolion.* — K. I. Gallis (n° 244), 336, avec photographie, épitaphe Μίνδουν Ἀφθονίτειος.

ÉPIRE

252. *Nicopolis.* — Julia P. Vokotopoulou, *Arch. Deltion*, 28 (1973), *Chron.* 2 (paru en 1978). P. 406, dans une tombe, sous le pied d'un fragment de terra sigillata, avec photographies, le graffite Ὀλυμπᾶ · ὃς ἂν ἄρῃ πυγισθήσεται, « malédiction de caractère érotique ». Ce texte est exactement comparable à l'inscription ci-dessus n° 118 : en tête, au génitif, le nom du possesseur du vase, puis ὃς ἂν ἄρῃ, τὶς ἂν ἄρῃ et la malédiction. L'écriture cursive elle aussi est comparable. — Épitaphes, toujours du même type : Δυραχίνα, ἐτῶν με', χαῖρε ; Λουτάτιος Ἔρως, Λουτατία Ἐπιγόνη · Τίθθη Λούπου. P. 407, Μεμ(μία) Φίλα et Φουλβεινία Πανθήρα. — P. 410, Γλαυκιδώ, stèle du IVe siècle.

253. *Ibid.*, 409, dans une maison romaine, sur mosaïque, l'inscription *Bull.* 1974, 317, avec modification : avant Ἀριστοκλίας Μάν(ιος) ou Μαν(ίλιος) (avec ensuite un *upsilon* sur le fac-similé) ; vers la fin, ὁ ἀνανεωτὴς τῆς οἴκο(υ) Μάν(ιος) Ἀντωνῖνος.

254. *Ibid.*, 410, un nouvel autel : Σαβείνῃι Σεβαστῇι Ἀρτέμιδι Κελκαίαι. Deux autres étaient déjà connus, *Bull.* 1969, 345.

255. *Cassopée.* — *Ergon Arch. Et.* 1978 (1979), 34, avec photographie : fragment d'inscription honorifique de [ἡ πόλις τῶν Κασ]σωπαίων.

256. *Dodone.* — W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 30 (1978), 247-248 : *Orakel aus Dodona für den Piratenkönig Zenikeles*, repousse le texte établi par Th. Gomperz, *Hellenika*, II, 196 sqq., qui unit oracle et dédicace. Il a revu la lamelle et obtenu une photographie. Il lit les vers 1-3 de façon très différente et déchiffre en partie et reconstitue le vers 4.

MACÉDOINE

257. *Beroia.* — Aikaterini Romiopoulou, *Arch. Deltion*, 28 (1973), *Chron.* 2, publie avec photographies des stèles funéraires. P. 439 : [Μεγ]άπυλος Μενά[νδρου] (n'aurait-on pas plutôt [Π]απύλος ?] ; Ἀντιγόνα Δαῶρ[είου] (pour ce nom rapprochons *Bull.* 1978, 281) ; de l'autre côté, une ligne d'une épitaphe tardive. — A la famille se joint une association d'un type connu : Ἀμμία ἡ γυνὴ καὶ Κουαρτίων ὁ ὑὸς Γεμέλλῳ μνήμης χάριν καὶ οἱ συνήθεις οἱ περὶ Ποσιδώνιν τὸν ἀρχισυνάγωγον. — Τιτιανὸς Ἀμυντιανῇ κτλ. — Copie en majuscules et photographie d'une épitaphe à débrouiller ; à la fin, lire κεῖται τῷ θανάτῳ μήκετ' ὀφι(λ)όμενος, et non ὁ φθινόμενος. — R. reproduit l'inscription honorifique *Bull.* 1978, 276, n. 1.

258. J. H. Oliver, *Z. Pap. Epigr.*, 30 (1978), 150 : *The dedication to Claudius at Beroea.* Dans l'inscription *Bull.* 1978, 276, O. restitue l. 2 : [διδύ]μων θεῶν ἐγγόνωι, qui s'applique à Auguste et Livie, δίδυμοι aurait ici le sens de « marriage partner » comme dans *IG*, XIV, 1974 *(LSJ)*. — J. Touratsoglou, *ibid.*, 34 (1979), 272 : *The dedication of Claudius at Beroea; a reply*, contre Oliver : la lettre avant ΩΝ ne peut être un *mu*.

259. *Leukopetra.* — Ph. Petsas, *Prakt. Arch. Et.* 1976, I (1978), 112-114, publie une nouvelle inscription de la série très intéressante du sanctuaire de la Mère des Dieux Autochtone. Datation : Ἔτους ϛξ(σ)′ τοῦ καὶ βπτ′, μηνὸς Δίου λ′. Le dédicant est de Béroia et il habite dans un grand domaine :

Αὐρήλιος Νεικόβουλος ὁ πρὶν Νεικοβούλου Βεροιαῖος, οἰκῶν ἐν Αὐράντῳ χωρίῳ Αὐρηλίου Νεικάνορος. Il consacre une esclave, née à la maison, âgée de 18 ans : χαρίζομε παιδίσκην ὀνόματι Εὐβούλην ὡς ἐτῶν ιη', γένι Μακεδονικὴν οἰκογένη. Il y a *paramonè* la vie durant du maître ; on voudrait, pour l'avenir d'Euboulè, savoir quel est l'âge de celui-ci : χαρίζομε Μητρὶ θεῶν Αυτόχθονι ὅπως προσμείνη τῷ κυρίῳ τὸν τῆς ζοῆς χρόνον · μετὰ δὲ τὴν τελευτὴν εἶναι Μητρὸς Θεῶν κατὰ τὴν ἀπόφασιν τὴν Τερτυλλιανοῦ Ἀκύλα. 16 inscriptions mentionnent cette décision et ce personnage ; dans les plus complètes il est précisé τοῦ γενομένου κρατίστου ἀνθυπάτου τῆς τῶν Μακεδόνων ἐπαρχίας ; c'est un nouveau proconsul de Macédoine, le personnage de ce nom qui fut proconsul d'Asie. Les inscriptions avec ce formulaire vont de l'année auguste 244 à 276, de 212 à 244 p. C. A la fin : ἐπιμελουμένου Αἰ(λ)ίου Ἐπιγένους, ἱερωμένης Αὐρηλίας Σαπφῶς, σξτ'. Cet Épigénès est connu dans une inscription de l'année auguste 265 et Aurelia Sapphò dans deux inscriptions des années augustes 265 et 266.

260. *Pella.* — Maria Lilibakis, *Ath. Ann. Arch.*, 10 (1977), 259-269 : *Inscriptions funéraires de Pella*, publie 3 épitaphes trouvées lors de travaux hydrauliques. N. 1, p. 259-263, distique du IVe siècle : Κεῖμαι τε[ῖδ]ε θανοῦσα, πατρὶ[ς] δ' ἐμοὶ ἐστὶ Κόρινθος / ἐνθ' Αἴας πρόπολος τὄνυμα Τιμαρέτη. — P. 263-264, n. 2, Δέξιος Ἡρακλεώτης ; IVe siècle. Traces de rouge dans les lettres. — Pp. 264-265, n. 3, sur une haute stèle moulurée, au milieu en lettres disposées peu régulièrement : ΚΑΕΘΙΣΠΝ.

261. Ph. Petsas, *Pella, Alexander the Great's capital* (*Institute for Balkan studies*, Thessalonique ; 164 pp. in-4° ; 1978). Traduction en anglais de 10 rapports ou présentations parues en divers endroits : *Ill. London News, Archaeology, Balkan Studies, La mosaïque gréco-romaine, Makedonika.* Les inscriptions, avec aussi les timbres sur tuiles, ont été analysées dans le Bulletin.

262. *Édesse.* — G. Daux, *BCH* 1978, 622-623, dans un acte d'affranchissement publié par Ph. Petsas, *Bull.* 1977, 270, in fine, lit sur la photographie, pl. 121 : Ἔτους β[οτ'], μηνὸς Δ[ύστ]ρου γ', Γλεοπάτρα ἡ Π[ε]τρωνίου.

263. Encore le « jeune cochon dalmate » sous la plume de G. Daux, *BCH* 1978, 592 (contre F. Chamoux). Cf. *Bull.* 1978, 287. Voir aussi n° 136. Ce maudit habillé de soie fera-t-il encore parler de lui chaque année ?

264. *Kyrrhos.* — G. Daux, *BCH* 1978, 621, dans l'acte d'affranchissement *Bull.* 1978, 288, lit Ἀνναια au lieu de Ἀννδία.

265. *Macédoine du Nord.* — Siegrid Dill, *Die Göllerkulte Nordmakedoniens in römischer Zeit, Eine kultische und typologische Untersuchung anhand epigraphischer, numismatischer und archäologischer Denkmäler*, vol. 7 des *Münchener archäologische Studien* (453 pp. in-8°, Munich, 1977). Le plan annoncé *Bull.* 1971, 389, refonte du livre de Baege avec commentaires, n'a pu être conservé et D. a dû se borner au Nord de la Macédoine, dans le territoire de la Yougoslavie et (vallée de Sandanski) de la Bulgarie. L'étude de détail et de synthèse, pp. 10-268, précède le catalogue descriptif des monuments avec leurs reliefs et leurs inscriptions, pp. 269-420, en 285 numéros. Ce volume sera utile par ces deux parties, et aussi par les 26 planches, qui groupent 80 numéros. Des croquis topographiques, pp. 24-29 et 169, ont été heureusement ajoutés. D. avait pensé d'abord à ne pas donner le catalogue des inscriptions ; en définitive, elle l'a fait « ohne kritische Apparat ». Certes il n'était pas nécessaire d'établir un apparat critique complet, mais il aurait fallu donner les textes avec les corrections indispensables, ajoutées notamment aux publications de ce pionnier dans l'exploration archéologique de la Macédoine serbe que fut Nicolas Vulić.

Ci-après une série d'observations, que l'on eût pu cueillir facilement dans ce Bulletin depuis une cinquantaine d'année. P. 31, D. cite plusieurs travaux sur l'ère d'Actium en Macédoine, mais parle « de l'addition Σεβαστοῦ », sans savoir que celle-ci est exactement σεβαστόν (cf. L. R., *Rev. Phil.* 1939, 129). N. 21, l'inscription de Stobi à Claros, non pas sur un mur du temple (d'après Macridy, 1912), mais des Propylées (établi déjà par Ch. Picard, *BCH* 1915, 35). N. 24, à Kolobaisa, après Κρατεύας, non pas κα[ὶ Ἔ]λυμος, mais le nom macédonien [Ἄ]δυμος. N. 36, dédicace à Artémis ; non pas τὸν βωμ[ὸν ἔθηκεν] Θεούχρη[στος], mais τὸν βωμ[ὸν κατὰ τὸν τῆς] θεοῦ χρη[ματισμόν] ; sur ce terme, voir *Hellenica*, I, chap. XII. Le n. 40 est inutilisable sous cette forme ; cf. *ibid.* Les pp. 53-54, 65, 161, 302 sur Artémis Éphésienne et Apollon Clarien ne sont pas au point. N. 105, à Stobi, Βακχεῖον πρεσβύτερον πρέπον Τίτῳ ἀρχιμύστῃ (cf. p. 161) ; il faut, comme nous l'avons dit, Πρέποντι τῷ ἀρχιμύστῃ. N. 156 et 157, d'Alkomenai (cf. p. 99-101, 205, d'après Vulić), D. ne connaît pas l'article indispensable de P. Roussel, *BCH* 1933, 393 : avec le mouton, la poule, les gâteaux, les σχαδοκαρύων seraient « Honignüssen » ; il s'agit de ἰσχαδοκαρύων, noix et figues sèches. Corriger deux fois εὐφραίνωνται, banqueter. Le n. 210 sur la déesse Pasicrata a été corrigé lui aussi (cf. *Hellenica*, I) ; ainsi le nom de femme Κοπρυλλώ, et non Κοπρυαλώ. N. 218 (cf. p. 124), à Héraclée des Lyncestes, un autel publié dans *Herakleia*, II (1965), que nous n'avons pas vu : dédicace Θεῷ Δικαιοσύνῃ et ces deux vers d'Hésiode, *Erga*, 230-231, que l'on a reconnus :

[οὐδέ ποτ' ἰθυδίκῃσι μετ' ἀ]νδράσι λιμὸς ὀπηδεῖ
[οὐδὲ ἀάτη, θαλίῃς δὲ μεμηλ]ότα ἔργα νέμονται.

Cela entre dans un ensemble sur le culte de la Justice sous l'Empire et sur le lien avec Hésiode pour toute cette théorie de la Justice. Pp. 109-110, nous ne sommes pas d'accord avec D. sur ce qu'elle dit du petit dieu Télesphore, qui n'apparaît, dit-elle, que dans des reliefs funéraires et comme statuettes en terre cuite dans les nécropoles ; Télesphore assumerait un rôle dans le culte des morts, à la différence d'Asclépios et d'Hygie ; il apparaîtrait comme membre de la famille sur les reliefs parmi les morts, ainsi avec deux hommes et une femme, « dieu ou enfant considéré comme un dieu ? » ; aussi Télesphore en petit serviteur à côté d'un couple. Il ne nous paraît pas douteux que ces statuettes ne représentent, non pas le dieu Télesphore, mais un jeune enfant défunt et, sur les reliefs, le garçon avec ses parents. Dans cette froide Macédoine du Nord, les enfants sont protégés par la cape avec capuchon, exactement comme les enfants du plateau phrygien sur les reliefs de ce pays ; là-dessus cf. *Hellenica*, X, 29-33 ; *Ant. Class.* 1966, 383, avec la note 4 ; *Bull.* 1968, 526 ; 1972, 463 ; 1974, 451 ; 1976, 555. Ces enfants de Phrygie paraissent dans ce costume à côté de leurs parents sur les reliefs.

266. *Thessalonique.* — L. Robert (n° 184), 242, n. 4 : l'épitaphe *IG*, X 1, 666, était publiée à tort comme attique. — Cavaliers *singulares* n° 110.

267. G. Daux, *BCH* 1978, 592-593 : encore sur les harmostes et les dicastes dans le décret de Thessalonique exposé à Délos (*Bull.* 1978, 593), avec en plus une accusation erronée ; « L. Robert avait opposé pendant 30 ans à cette leçon un refus systématique — par le silence ». Il suffit de se reporter au Bulletin rappelé ici. D. parle plusieurs fois, dans cette série de *Notes de lecture*, des « lecteurs de bonne foi ». Il a d'ailleurs renforcé sa critique de M. Holleaux et sa perplexité agressive devant l'erreur de celui-ci (1897) : « Et l'ancien étudiant que je suis se demande encore comment Maurice Holleaux, maître de rigueur, a

pu se passionner [*sic*] pour une lecture abusive », etc. D. parle du haut du texte parallèle publié en 1935 et qui a réglé la question ; personne d'ailleurs n'avait deviné le supplément « dicastes » et le *diagramma* de Philippe n'a pas « confirmé » l'existence des dicastes à Thessalonique.

268. *Apollonia de Mygdonie.* — W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 31 (1978), 265-269 : *Grabepigramm von der Chalkidike*, reprend l'épigramme *Bull.* 1976, 467, après révision de la pierre et avec de nouvelles restitutions au début des vers 1-4. Appréciations stylistiques très défavorables sur l'épigrammatiste.

269. *Toronée.* — Balles de fronde n° 36.

270. *Amphipolis.* — Chaidô Koukouli-Chrysanthaki, *Arch. Deltion*, 28 (1973), *Chron.* 2, p. 452. N. 1, avec photographie, fragment d'une base agonistique avec deux lignes, complète à droite et au bas : [— — 'Ολύ]μ̣πια νικῶν / — — — πατρίδα. Nous restituons : [ἐστεφάνωσε τὴν] πατρίδα ; voir *Rev. Phil.* 1967, 17-27 ; ci-après n° 477, p. 287-288. Auparavant sans doute le nom de l'épreuve. Remarquer le participe νικῶν, et non νικήσας. Nous la daterions du IIIe siècle a. C. — N. 4, avec photographie, épitaphe hellénistique, — ἷδας / Μιθροδάτου. Le patronyme est notable. — N. 6-7, épitaphes de l'époque impériale. Dans 7, interdiction : ἄν τις τολμήσῃ ἀνῦξε, δώσι τῷ ταμίῳ (δηνάρια) σ'.

271. *Ergon Arch. Et.* 1978 (1979), 21-22 : sur cippe cylindrique, dédicace de l'époque impériale : Λαμπρὼ Θεοχάριος ἱερητεύουσα 'Αρτέμιδι Ταυροπόλωι. — P. 16, photographie d'un fragment d'environ 9 lignes, brisé partout sauf à gauche. On pourrait le dater encore du IIIe siècle. Nous reconnaissons des formules concernant un homme de lettres. Séjour dans la ville, l. 2, παρεπιδημῶ[ν]. Activité d'enseignement, l. 3, καὶ παιδεύων καλῶ[ς]. Recherches historiques, l. 4-5 : ἐξετάσας καὶ συνα[— — τοῖς ἀρ]χαίοις ἱστοριαγράφοις —. L. 6-8, — μενα περὶ τῆς πόλεως [— — ἐποιή]/σατο ἀκροάσεις περὶ τοῦ [— — ἐν / αἷς] / καὶ εὐδοκιμήκει. Pour ἀκροάσεις et εὐδοκιμεῖν, cf. *Hellenica*, II, 35-36 ; *Bull.* 1958, 336, p. 281 ; 1959, 330 ; 1969, 420. Sans vouloir fixer exactement la longueur des lignes, on aurait à peu près :

4 ἐξετάσας καὶ συνα[γαγὼν τὰ παρὰ τοῖς ἀρ]-
χαίοις ἱστοριαγράφοις [— — — γεγραμ]-
μένα περὶ τῆς πόλεως [— — — ἐποιή]-
σατο ἀκροάσεις περὶ τού[των — ἐν αἷς]
8 καὶ εὐδοκιμήκει, συνετ[άξατο δὲ βιβλίον]
καὶ περὶ τῆς Ταυροπόλου — — — —

Ce personnage avait donc fait des recherches, exposées en des conférences, sur l'histoire d'Amphipolis. Cf. *Bull.* 1959, 330, pour les compositions historiques, en prose ou en vers, rédigées et présentées, qui ont valu à leurs auteurs des honneurs dans les décrets. Il a aussi composé un travail sur la déesse Tauropole. C'est un parallèle à l'œuvre de Syriscos, fils d'Héracleidès à Chersonasos de Tauride, *Ios PE*, I, 344. Dans les considérants des lignes 1-10, seules conservées alors, Ad. Wilhelm, *Arch. epigr. Mitt. Oesterr.*, 20 (1897), 87-88, avait deviné que Syriscos avait composé un travail sur les épiphanies de la déesse Parthénos, protectrice de la ville, et en avait fait des lectures, τὰ[ς ἐπιφαν]είας τᾶς Πα[ρ]θένου φιλ[οπόνως] γράψας (il écrivait exactement [συγ]γράψας, mais il n'y a pas la place) ἀ[νέ]γνω ; il avait traité aussi des relations avec les rois du Bosphore et les villes. En 1908, Loeper trouvait et publiait un fragment donnant le bas du décret, qui confirmait brillamment l'interprétation de Wilhelm. Latyschev écrivait alors exactement, l. 15-20 : 'Ο δ[ᾶμος στεφα]νοῖ Συρίσκον 'Ηρακλε[ίδα ὅτι τὰ]ς ἐπιφανείας τὰς Πα[ρθένου ἔγρα]ψε

καὶ τὰ ποτὶ τὰς [πόλεις καὶ τοὺς] βασιλεῖς ὑπάρξ[αντα φιλάνθρωπα] ἱστόρησε ἀλαθιν[ῶς καὶ ἐπιεικέως] τᾶι πόλει. Les lignes 5-8 étaient alors exactement : καὶ τ[ὰ ποτὶ τ]οὺς Βοσ[π]όρου [β]ασιλεῖ[ς διηγήσα]το, τά [θ' ὑ]πάρξαντα φ[ιλάνθρωπα ποτὶ τὰ]ς πόλεις ἱστ[όρησεν ἐπιεικ]έως τῶι δάμωι. L'homme honoré à Amphipolis a composé un travail sur la grande déesse. C'était, lui, un étranger en séjour, non un citoyen comme Syriscos. Le décret indique qu'il a pris pour source les anciens historiens.

272. D. I. Lazaridis, *Praktika Arch. Et.* 1976, I (1978), 94 : base d'un monument funéraire de la basse époque hellénistique, Σωσαρίστη Νικίου χαῖρε.

273. E. G. Stikas, *ibid.*, 100 et pl. 74 *a* : dans une basilique chrétienne fragment énigmatique d'inscription.

274. *Pangée. Orphanio.* — G. Daux, *BCH* 1978, 624. Dans l'épitaphe *Bull.* 1978, 302, D. lit sur la photographie pour le nom du mois macédonien, non pas Ἐδνέου, mais Ἐδονέου.

275. *Vallée moyenne du Strymon.* — R. Rebuffat, *Bull. Arch. Alg.*, 5 (1971-1974 ; 1978), 195-206 : *L'ascia de l'épitaphe de Sextus Iulianus* à Cherchell, expliquant la présence et le rôle de l'ascia dans ce texte, utilise le relief et l'inscription de l'épitaphe *IG Bulg.*, IV, 2254, expliquée *Bull.* 1968, 332 ; cf. 1969, 371.

276. *Philippes.* — St. Pelekanidis, *Praktika Arch. Et.* 1976, I (1978), 129 et pl. 91 *a* : sur mosaïque, en lettres noires sur fond blanc, [Χ]ριστὲ βοήθι τῦ δούλου σου Ἱρίσκου [σ]ὺν παντὶ τοῦ οἴκου αὐτοῦ.

THRACE, MÉSIE, SCYTHIE MINEURE

277. *Pulpudeva, Semaines Philippopolitaines de l'histoire et de la culture thrace, 2, Plovdiv, 4-19 octobre 1976* (403 pp. in-8° ; Sofia, 1978). En ce qui concerne les documents écrits, les exposés dans ce colloque ont porté essentiellement sur l'anthroponymie. Relevons les titres. V. I. Georgiev, *L'anthroponymie thrace, l'état actuel des recherches* (pp. 7-19) ; K. A. Vlahov, *Über die Frage der iranischen Elemente im Thrakischen*, pp. 20-25 ; K. Vlahov, *Thesaurus Linguae Thraciae*, pp. 43-45 ; V. Velkov et A. Fol, *Les Thraces en Égypte gréco-romaine, la littérature et la méthode*, pp. 46-52 ; résumé du n° 635) ; G. Mihailov, *Population et onomastique d'Asie Mineure en Thrace*, pp. 68-80 ; pour cet exposé comme pour d'autres, les termes micrasiates et micrasiatiques ne peuvent que voiler la réalité et créer une fâcheuse confusion ou même des ténèbres ; relevons quelques inadvertances : p. 74 et 76, Φιλόπαππος n'appartient pas à la « Sippe » de Παπίας, etc., tout comme les noms Φιλοπάτωρ, Φιλομήτωρ, etc. ; p. 75, « Καλανδίων nous oriente dans un certain sens vers les régions micrasiatiques » ; ces gens sont nés aux calendes romaines. « Il existe des hapax tellement isolés qu'on se sent bien embarrassés quant à leur origine ; par ex. Αυγαζων, III 1, 1319, provenant de... » ; le nom Αὐγάζων se trouve aussi dans une épitaphe à Sidon et son éditeur A. De Ridder, a commenté : « le nom désigne ordinairement des esclaves et, une fois au moins, un gladiateur (*CIL*, VI, 7895). Il faut sans doute le rapprocher des Αὐγάσιοι, peuplade voisine de la Sogdiane » ; L. R., *Berytus*, 16 (1966), 31, n. 23, a fait alors remarquer que c'était le participe du verbe αὐγάζειν, briller. Signalé, d'après cela, dans *Bull.* 1974, 150, où il est renvoyé aussi à G. Dunst, *Helikon* 1963, 480. Le Thesaurus latin groupait 4 *Augazon* en latin, surtout dans *CIL*, VI ; c'est le type de

l'anthroponyme grec tiré d'un participe, comme il y en a beaucoup, par exemple, Βρύων (cf. *Bull.* 1973, 82, pp. 75-76). P. 76, Κιζων n'est pas en Lydie, un *pyrgos* de Téos ; la question de Ἀστακίδης est réglée depuis très longtemps ; cela signifie, en vers, de Nicomédie ; p. 77, dans la ville d'Aphrodisias en Carie, Aphrodite n'était pas « exclusivement vénérée » ; Ἀφροδίσιος n'est jamais l'ethnique de cette ville ; M. cite à l'appui *MAMA*, VIII, 534 : Ἀρτεμίδωρος Ἀρτεμιδώρου Ἀφροδείσιος ; le mot est le second nom d'Artémidoros, pratique habituelle à cette époque et bien attestée à Aphrodisias ; en ce qui concerne Aphrodeisios, intendant à Malko Ternovo, *IG Bulg.*, III 2, 1843, il n'y a aucun indice pour le faire venir d'Aphrodisias ou « de toute façon de quelque coin micrasiatique », — Margarita Tačeva-Hitova, *Population et onomastique d'Asie Mineure en Mésie Inférieure*, pp. 81-93 ; V. Beševliev, *Kleinasiatische Personennamen in den spätgriechischen und spätlateinischen Inschriften aus Scythia Minor, Moesia Inferior und Thracia*, pp. 94-98 ; S. Mitchell, *Onomastic survey of Mysia and the Asiatic shore of the Propontis*, pp. 119-127 ; J. Touratsoglou, *Anthroponymie thrace en Macédoine Occidentale*, pp. 128-146, avec croquis cartographique et 16 photographies ; I. Duridanov, *Thrakische Personennamen im Flussgebiet des Axios*, pp. 147-152.

278. *Abdère.* — *Praktika Arch. Et. 1976*, I (1978), 134 et fig. 98 *b*. Épitaphe du sarcophage de Κασσία Ἀσκληπιοδότη et de son mari (nous coupons Μ(άρκῳ) Οὐλπίῳ et non Μουλπίῳ) Αὐτολύκῳ. Les lignes 3-4 sont à étudier. Interdiction avec amende de 2500 deniers au fisc et 2500 [τῇ λαμ]προτάτῃ Ἀβδηρειτῶν [πό]λει. — P. 136, mention d'anses d'amphores, dont l'une porte Ἀριστοβούλου Θεσμοφορίου. Elle est donc rhodienne. — Chaidò Koukouli-Chrysanthaki, *Arch. Deltion*, 28 (1973 ; paru en 1977), II 2, *Chron.*, p. 451 et pl. 407, sur un cippe cylindrique : Σύνεσις Διονυσίου γυνή ; hellénistique.

279. *Maronée.* — *Arch. Deltion*, 28 (1973), *Chron.* 2 (1978), 464, A. Romiopoulou donne la photographie, pl. 417-418, d'un document qu'elle va publier, traité entre Rome et Maronée, qu'elle date de la seconde moitié du IIe siècle. La stèle est presque complète ; cassure oblique au sommet, qui a emporté surtout des noms des ambassadeurs. R. transcrit à la fin : ταύτην τὴν συμμαχίαν γραφῆναι εἰς χάλκωμα καὶ ἀνατεθῆναι ἐν μὲν Ῥώμῃ ἐν τῷ Καπετωλίῳ, ἐν δὲ Μαρωνείαι ἐν τῶι Διονυσίωι, et l. 10, συμμαχία καλὴ ἔστω καὶ κατὰ γῆν καὶ κατὰ θάλασσαν εἰς τὸν ἅπαντα χρόνον. Les lignes 8-9 seront des plus intéressantes.

280. Le relief anépigraphe *Prakt. Arch. Et.* 1976, I (1978), p. 130 et fig. 94 *b*, ne peut être appelé, selon nous, « Cavalier thrace ». C'est un cavalier en costume d'apparat, avec tunique et manteau ; dans le champ, son casque et sa cuirasse tenu un serpent.

281. G. Daux, *BCH* 1978, 624, dans l'épitaphe *Bull.* 1978, 310, « il faut éviter que le nom Μοχάρεως aille enrichir l'onomastique thrace » ; « il faudrait revoir la pierre ; ne porte-t-elle pas [Τι]μοχάρεος ? »

282. « *Mesembria* ». — A. Vavritsas, *Praktika Arch. Et.* 1976, I (1978), 142-145. Nous le signalons surtout à cause de l'identification de la ville. Cf. *Bull.* 1978, 312. P. 143, « 24 monnaies de bronze, parmi lesquelles plusieurs de Maronée, Zônè et Philippe II ». P. 145 en haut : « des monnaies de bronze, dont 3 de la ville de Zônè » ; en bas, « 5 monnaies de bronze, dont 2 de Maronée et 1 de Zônè ». Nous considérons que c'est le colophon pour l'identification avec *Zônè* que nous avons soutenue. — P. 145, une anse d'amphore thasienne.

283. *Périnthe.* — L. Robert, *BCH* 1978, 467-469, republie avec photographie *IGR*, I, 802, et commente la liste des victoires. Voir Carthage. — *Ibid.*, 455-

457, décret de Périnthe pour un acteur, acheté à Constantinople par Th. Wiegand ; photographie de l'estampage de la pierre conservée au musée de Varsovie.

284. W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 31 (1978), 249-250, repousse la lecture et toute l'interprétation de cette épigramme par R. Merkelbach, *Bull.* 1976, 472. Le λαμπροῖς, corrigé par M. de λουτροῖς, est « so unwahrscheinlich wie nur möglich ». Il ne peut s'agir que de bains et le personnage était un spécialiste pour l'installation de thermes, selon ce qu'explique P. Au second distique garder ὃς διὰ πίστιν, que M. corrigeait en ὃς ἀμ πίστιν, ce qui détruit le vers et ne convient pas au sens.

285. L. Robert (n° 118), 257-259 : épitaphe chrétienne avec une malédiction phrygienne. — Cf. n° 184.

286. *Byzance.* — L. Robert, *BCH* 1978, 522-538 : *Du Bosphore à l'Eubée avec une inscription errante.* Le relief dionysiaque *IG*, XII 9, à Koumi, sur la côte orientale de l'Eubée, daté ἐπὶ ἱερομνάμονος Ἀδριανοῦ Καίσαρος τὸ β′ et mentionnant les Διον[υ]σοπολειτῶν, fut considéré comme provenant de Dionysoupolis du Pont, puis (*Rev. Phil.* 1959, 197-198) de Byzance, à cause de l'éponymie du ἱερομνάμων et l'examen de l'estampage excluait un *pi*. Une stèle chez un antiquaire, que l'on disait provenir de Lydie, était clairement de Byzance. R. la publie avec photographies de la pierre et des estampages. Au-dessus et au-dessous d'un relief dionysiaque : Ἐπὶ ἱερομνάμονος Ἀδ[ριαν]οῦ Καίσα[ρος] τὸ α′, οἱ θιασῖται Διονύσῳ Παραβόλῳ ὑπὲρ τοῦ γυμνασιάρχου τὴν τιμὴν εὐεργεσίας χάριν ; mention des éponymes de l'association : prêtre, trésorier, prostate, évergète et secrétaire. Éponymie à Byzance d'Hadrien (les deux stèles datent de deux années voisines), de Trajan et de Domitien ; éponymies d'un empereur ailleurs aussi. Le titre d'évergète et de φιλότιμος ailleurs et à Byzance même. Le rôle du gymnasiarque. Liens de parenté chez ces thiasites. Le nom Βοστᾶς et non pas Βοσπᾶς. Autres stèles d'associations et de villages dans la campagne de Byzance. Dionysos Parabolos. Parabolos dans la toponymie du Bosphore. Nouvelle lecture de l'estampage de Koumi ; lecture assurée de Διονυσοβολειτῶν, le lieu Διονυσούβολος. Le sens moderne de βόλος pour emplacement de pêche au filet, βόλι, *voli*, se retrouve ici dans l'antiquité. La pêche à Byzance et les *çiroz* (photographies). Photographie (D. Knoepfler) du relief de Koumi ; les deux reliefs sont du même atelier, à un an de distance. Koumi excellente région de vignobles jusqu'après la guerre de 1940. Témoignages de Ross, à deux reprises, d'Ulrichs, de Jules Girard sur les vignobles de la région, la marine de Koumi et les voyages à Constantinople et dans la Mer Noire.

287. Une stèle funéraire à Stamboul provenant de la région de Laodicée n° 15. Pierres venues de Cyzique, de Proconnèse et de Périnthe n^{os} 283, 366, 372. L'épitaphe d'esclaves publics de Byzance provient de cette ville et non de Tomis n° 15. Territoire de Byzance en Bithynie n° 548.

288. *Philippopolis.* — B. Gerov, *Studia in honorem Veselini Beševliev* (Sofia, 1978), 475-485 : *Zur inneren Organisation des römischen Thrakiens.* Dans cet article intéressant B. étudie successivement *Die Einteilung der städtischen Territorien in regiones*, χώραι ; *Die Phylen : Komarchien und Komen.* La partie la plus riche concerne les tribus, qui ont un caractère territorial, ce que permet d'établir l'assez abondante documentation épigraphique de *Philippopolis* et aussi celle, plus restreinte, d'Anchialos.

289. Lilia Botušarova, *Archeologia* (Sofia), 1979, 37-42 : *Les signes de bornage du village thrace de Bendipara* (avec résumé français), publie une

nouvelle borne de Bendipara, en 15 lignes sur une pierre très étroite : Κατὰ θείαν ἀπόφασιν τεθέντες ὑπὸ Κ(οίντου) Ἀτρίου Κλονίου πρεσβ(ευτοῦ) Σεβ(αστῶν) ἀντιστρ(ατήγου) διὰ Μουκίου Οὐήρου ὅρον ἄγρου Βενδιπάρων. Elle donne aussi des photographies des deux bornes semblables *IG Bulg.*, 1455 et 1472. Elle conclut que Bendipara est tout l'ensemble de sites et de nécropoles situé entre les villages de Stroevo, Trud et Kalojanovo.

290. *Cabylè.* — V. Velkov, *Chiron*, 8 (1978), 433-439 : *Zum Militärwesen der römischen Provinz Thrakien, das Militärlager Cabyle.* Après avoir souligné l'importance de la région au point de vue stratégique et économique (Philippopolis, Seuthopolis, Cabylè) et rappelé la position de cette dernière ville (identifiée par C. Jireček), son rôle dans la campagne de M. Lucullus en 72 et son réseau de routes, V. publie une inscription trouvée dans la fouille de 1975 : Ἀγαθῇι τύχηι. Τὸν μέγιστον καὶ θειότατον αὐτοκράτορα Λ(ούκιον) Δομέτιον Αὐρηλιανὸν Εὐσεβ(ῆ) Εὐτυχῆ Σεβ(αστὸν) τὰ κάστρα Καβύλης, ἡγεμονεύοντος [.] Ἰουλίου Μαξίμου, εὐτυχῶς, χιλιαρχοῦντος Ἰουβίνου. Elle a sans doute été érigée à l'avènement d'Aurélien (270). Ce gouverneur de la Thrace n'était pas connu. L'unité militaire des troupes auxiliaires, sous le commandement d'un Jovinus, se trouvait à Cabylè. Là se trouvait la σπείρη πρώτη Ἀθοειτῶν Ἀντωνειναvή, *IG Bulg.*, III 2, 1835, trouvée à 25 km environ au Nord-Est de Cabylè sur la route d'Aquae Calidae. Ce rôle explique la présence dans la région d'épitaphes et de dédicaces latines et aussi grecques de soldats. La garnison aurait pu être installée par Hadrien. Importance militaire de Cabylè dans les événements du Bas-Empire.

291. *Paulalia.* — G. Mihailov (n° 292), 163, 3, *Ad* Γέντον. Des gloses sur le thrace γέντα, γέντον · κρέα, κρέας ; la ligne 7 du règlement religieux *IG Bulg.*, IV, 2083 : θεὸς γέντης μὴ γεύεσθαι.

292. *Nicopolis de l'Istros.* — G. Mihailov, *Studia in honorem Veselini Beševliev* (Sofia, 1978), *Dragma*, pp. 161-162, publie une épitaphe de 9 vers, tombeau d'un Hermogénès et de sa famille, le fils Démosthénès, la femme Matrôna et la fille Thécla. Cette dernière est morte avant le mariage, ἀκήρατος εἰς Θεὸν ἦλθεν ; M. conclut des trois derniers mots que la famille était chrétienne ; cela correspond au nom choisi pour la fille, Thécla. L'origine, Nicopolis, est indiquée par la formule πόλις δέ μοι ἔπλετο Νίκη.

293. *Dardaniens, Mésiens,* etc. — Le volume de Fanoula Papazoglou, *Bull.* 1971, 387, en serbe, a très heureusement paru en traduction anglaise : *The Central Balkan tribes in pre-Roman times, Triballi, Autariatae, Dardanians, Scordisci and Moesians* (664 pp. in-8° ; Amsterdam, Hakkert, 1978). Pp. 651-654, série de notes additionnelles à la précédente édition. Relevons que pour les inscriptions, p. 653, n. 11 et 14, l'inscription d'Oleveni, victoire sur les Dardaniens, est maintenant rapportée à Philippe II, et non plus à Philippe V. P. 655, additions et rectifications pour les noms des Dardaniens.

294. *Odessos.* — Fragment du Tarif de Dioclétien n° 379.

295. *Callatis.* — A. Radulescu et M. Munteanu, *Pontica*, 10 (1977), 79-84, [*Inscriptions inédites de Tomis et de Callatis*], publient en roumain les inscriptions qu'ils ont publiées dans le volume *Epigraphica Bull.* 1978, 324.

296. *Tomis.* — A. Radulescu et M. Munteanu, *ibid.*, 84-85, publient *Bull.* 1978, 326.

297. Fausse provenance d'une inscription à Bucarest n° 15.

298. *Noviodunum.* — G. Mihailov (n° 292), 162-163 : *Remarque sur une inscription de Noviodunum*, y retrouvant l'ethnique de Nicée : τῷ πατρὶ Νεκαι(εῖ). Cf. *Bull.* 1971, 445.

299. *Munténie.* — Timbres d'amphores n° 27.

CÔTE SEPTENTRIONALE DU PONT EUXIN

300. *Royaume du Bosphore.* — Couronne du roi Spartacos III à Athènes n° 165.

301. *Chersonasos.* — N'entre guère dans le cadre de notre Bulletin le livre, en russe, [*Graffites antiques de Chersonèse*], 139 pp. in-8°, avec 8 pl. de photographies et 31 de fac-similés ; rédigé par divers auteurs sous la direction de E. Solomonik. Il y a 1791 numéros, la plupart sont des notations de quelques lettres, ou κοτύλια, ou λάχανα. Mais il y a quelques noms de divinités au génitif, Διονύσου, Ἀφροδίτας ou Ἀφροδίτης, -ος Σωτῆ[ρος], et surtout des noms de personnes, trop souvent abrégés, utiles pour l'onomastique de la région ; par exemple, Ἀπολλόδωρος, Ἀριστέας, Δημοκράτεος, Δρομι-, Ἀθηναΐδος, Θεοφίλου, Θεογνήτου, noms en Ἥρα et Ἥρο, Πασίχα, Μύρμακος, Νικέα, aussi Κάσιος.

302. *Panticapée.* — W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 31 (1978), 273-274. Dans l'épigramme funéraire *Bull.* 1968, 377 (où il n'y a pas de « Behauptung » de notre part), P. résout l'aporie de G. Daux, *Bull.* 1972, 316, en considérant Ἡβατίων comme une graphie de Ἡπατίων (sur le nom du foie), attesté dans *CI Regni Bospori*, 1198.

ÎLES DE L'ÉGÉE

303. **Délos et Rhénée.** — L. Robert (n° 322), 26, n. 97 : une famille, sans doute de Kythniens, avec les noms Pactyès, Philophôn, Onésiphôn. — N° 83, les inscriptions de Délos et l'argent d'Athènes stéphanéphore ; la désignation des monnaies dans les inventaires.

304. Oracle de Delphes à Délos et à Delphes sur les Sôteria de Cyzique n° 364.

305. Rapports avec les rois du Pont bienfaiteurs, Mithridate V Évergète et Mithridate VI Eupatôr avec son frère Chrestos. Les inscriptions *I. Délos*, 1558, 1559, 1560, 1561 ; la réfection de la Palestre du Lac due à la générosité de Mithridate V n° 82 ; Zeus Ourios dans 1561 et le Hiéron de ce dieu au Bosphore n° 82.

306. Ph. Bruneau, *BCH* 1978, 135-137. Photographie de l'urne funéraire retrouvée, M.-Th. Couilloud, n. 487. Nouvel autel funéraire : Δίκαιε Φυλοτίμου Καρπασεῶτα χρηστὲ χαῖρε. Liste de 6 autres citoyens de Karpasos connus à Délos. — Pp. 138-185, B. revient sur *Deux noms antiques de pavement* : κατάκλυστον *et* λιθόστρωτον, *Bull.* 1969, 120, contre Ernest Will, *Bull.* 1974, 391, après sa première réponse *Bull.* 1976, 504 et la réplique de Will, *Bull.* 1977, 317. — P. 146-147, graffites difficiles avec le mot μύρον.

307. M.-Th. Couilloud-Le Dinahet, *BCH* 1978, 853-877, dans un compte rendu de ses fouilles à Rhénée, donne une nouvelle série d'une quinzaine de stèles funéraires avec inscription. Relevons, p. 867, n. 26, la stèle de Γάϊε Σήιε Γναίου Ἡρακλέων χρησ[τὲ] χαῖρε, connu comme *magister* d'un collège (*I. Délos*, 1732). P. 871, n. 62, une femme d'Édesse en Mésopotamie : Εὐπορία Ῥόδωνος Ἐδεσσαία χρηστὴ χαῖρε. N. 63, un citoyen de Byblos : Διονύσιος Ἑρμησάνδρου Βύβλιος. P. 871 et 873, n. 71, C. a retrouvé la base d'un Athénien publiée par Boeckh d'après Koehler (*Délos*, XXX, n. 459). Pp. 874-877, obser-

vations sur place sur les bâtiments de l'Isthme et de la colline de Khomasovounion et sur l'*olkos*.

308. Épitaphe à Rhénée n° 15.

309. **Rhodes**. — Vasa Kontorini, *Stèle Kontoléon*, 380-382 : Ἕνας νέος Ῥόδιος Ὀλυμπιονίκης, publie avec photographie, pl. 167, l'inscription d'une base de statue trouvée dans les fouilles d'une basilique non loin de l'acropole, en caractères de la seconde moitié du IIIe siècle a. C. : —ων Ἀστυμήδευ[ς νικάσας] (ou νικέων, dit K.) / [Ὀλύ]μπια ἅρματι τελ[είωι] / θεοῖς. Signature de Phylès d'Halicarnasse, avec son titre d'évergète qu'il reçut des Rhodiens sans doute vers 225 : [Φύλ]ης (K. choisit cette accentuation avec Blinkenberg) Πολυγ[νώτου Ἁλι]κα[ρνασσεὺς / εὐ]εργέτα[ς ἐποίησε]. Il est difficile d'identifier le vainqueur et impossible de restituer son nom ; le nom Astymédès n'est pas rare à Rhodes ; le vainqueur devait être d'une bonne famille et K. suggère avec toute réserve que ce pourrait être le fils du prêtre d'Hélios classé entre 280 et 220 (anses d'amphores). Mais il faut aussi penser que le vainqueur a pu ne pas courir lui-même, mais faire courir et qu'on ne peut préciser son âge. Note 6, K. signale qu'une autre signature de Phylès se trouve sur une énorme base, trouvée *in situ* dans la ville de Rhodes en 1977, qui supportait les statues de membres d'une même famille. Elle signale aussi, note 7, que la base du navarque rhodien Agathostratos fils de Polyaratos, élevée à Délos et signée de Phylès, d'après les descriptions, doit être en marbre de Lartos, près de Lindos, impropre à la sculpture, mais marque de la patrie du navarque, comme fut utilisé du marbre rouge de Laconie pour la base de la stèle de Nabis à Délos, *IG*, XI 4, 716.

310. Chr. Börker, *Z. Pap. Epigr.*, 31 (1978) 193-218 : *Der rhodische Kalender*. M. P. Nilsson avait proposé une succession des mois rhodiens d'après le nombre de timbres attestés pour chaque mois en tenant compte des indications de Pline, XXXV, 49, et Vitruve, II, 3, sur la fabrication des tuiles : le printemps et l'automne sont les meilleures saisons, l'été étant trop chaud et séchant trop rapidement l'argile. B. critique non pas la méthode, mais le point de départ : c'est la pluie qui est néfaste pour le séchage à l'air (plutôt préséchage avant cuisson) ; il cite les observations de R. Hampe et A. Winter sur les artisans potiers de la Grèce moderne et note aussi que les travaux des champs, récolte ou labourage, ont dû jouer un rôle. Il admet donc une forte production dans la saison chaude, un minimum en hiver et des périodes de transition. Ainsi il adopte comme Nilsson l'hypothèse d'une fabrication privée, sans envisager l'hypothèse très tentante de B. Keil et de H. Seyrig d'une signature de l'État et d'une manufacture d'État (cf. *Bull.* 1971, 56). Avec la succession des mois, B. traite de la succession des semestres d'hiver et d'été, d'un changement du début de l'année de trois mois à une époque, ce qui met les deux semestres en partie sur la mauvaise saison et en partie sur la bonne. P. 218, il donne un tableau des trois périodes qu'il conçoit dans le calendrier rhodien. B. s'appuie aussi sur des inscriptions. Mais parfois ce n'est pas convaincant. Les baux d'Amos lui servent de limite pour sa deuxième période, mais la date qu'il leur avait assignée dans un précédent article, *Bull.* 1978, 23 (faute d'impression pour la dernière lettre de son nom) ne s'impose pas. Nous ne pouvons le suivre dans ce qu'il dit sur le document concernant la proxénie accordée par les Rhodiens à Eudémos de Séleucie, daté par Ad. Wilhelm, *Reisen in Kilikien*, 116-117, de 171/170 : p. 208, note 50, il ne juge pas « undenkbar » que le roi auquel les Rhodiens avaient envoyé une ambassade, pour demander de hâter l'envoi des cadeaux accordés pour la marine par le roi dont Eudémos était

un officier, ait été Antiochos III, en 201, entre la bataille de Ladè et l'occupation de Stratonicée par Philippe V, et non Antiochos IV (175-164), parce que les timbres d'amphore de Pergame avec le nom de l'éponyme Damoklès ont été mis récemment dans le groupe daté de 240 à 175 ; les décrets de proxénie pour Eudémos qui suivent celui des Rhodiens, ceux des Béotiens, de Cyzique montrent qu'il s'agit bien d'Antiochos IV Épiphane, qui avait été très généreux pour eux comme pour les Rhodiens.

311. L. Robert, *R. Num.* 1977, 7-34 : *Une monnaie de Rhodes contremarquée.* Attribuant cette contremarque (cithare et KΥ) non pas à la ville lycienne de Kyaneai, mais à l'île de Kythnos, R. fait l'histoire des rapports de Rhodes et de Kythnos, en utilisant notamment l'inscription de Lindos *Ath. Mitt.* 1896, 391, n. 54. Pour les rapports avec la Lycie, voir n° 507. Type, symbole ou contremarque de la rose rhodienne à Kythnos, Ténos, Antissa, Kibyra, Phanagoria.

312. L. Robert, *BCH* 1978. Inscriptions relatives à des tremblements de terre : p. 399, tombe collective à Camiros ; pp. 403-404, les séismes dans *IG*, XII 1, 9 et *I. Lindos*, II, n. 449.

313. L. Robert, *ibid.*, 465-466, étudie le décret *CIG*, 3656 (*SGDI*, 3752), copié par Pococke, sur les fêtes de Cyzique.

314. Timbres d'amphores en Roumanie n° 27 ; à Méthymna n° 318 ; à Érétrie n° 351 ; en Égypte n° 28 ; à Carthage n° 661.

315. **Lesbos.** *Mytilène.* — R. Hodot, *Z. Pap. Epigr.*, 34 (1979), 221-237 : *La grande inscription de M. Pompeius Macrinus à Mytilène*, publie l'inscription *Bull.* 1972, 327, dont V. Petrakos lui a confié la publication. C'est la partie gauche de 16 lignes. H. rappelle les 7 documents concernant ce personnage, le « nouveau Théophane ». Macrinus, dont les titres remplissent les lignes 1-12, a élevé la statue d'Antonin le Pieux, [τὸν] μέγιστον καὶ ἐπιφανέστατον τῶν ἀπ' αἰῶνος [πρίγκιπα ou ἀγεμόνα]. Discussion sur la chronologie de la carrière de Macrinus et sur la défaveur du personnage sous Hadrien. L'inscription atteste la bienveillance d'Antonin. H. admet avec L. R., contre Pflaum, que les mots « nouveau Théophane » ne font pas partie des noms du personnage. Il n'est appelé Théophanès qu'avec *néos*. Il a dû recevoir de la cité ce titre sous Antonin, pour avoir obtenu de cet empereur des privilèges pour la cité, rappelés dans les lignes lacunaires 3-4. L. 2, il porte le titre ὁ εἰρονόμας κα[ὶ —] ; cette fonction n'était pas connue encore à Mytilène. Elle est attestée à Pergame, Ilion, Hiérocésarée, etc. L. 15, de façon curieuse, on a ajouté au moins une ligne (la pierre est brisée au bas) avec des titres au nominatif, qui se rapportent donc à Macrinus : καὶ προφήτας Ἀπόλλωνος Πυθίω, Σεβασ[τ—] ; pour le second, H. indique : « lire sans doute Σεβασ[τοφάντας] ou Σεβαστοφόρος *vel. sim.* » ; le second titre ne nous paraît pas adéquat ; ces « porteurs des statues impériales » ne sont pas du niveau d'un grand personnage ; on les trouve avec les mastigophores ; voir les passages auxquels renvoie H. (*Opera Minora*, II, 1275-1281 ; I, 832-840). Il ne dit rien sur « prophète d'Apollon Pythien », culte qui semble nouveau à Mytilène, où un oracle pythique surprend.

316. L. Robert, *Stèle Kontoléon* (n° 3) : *Deux poètes grecs à l'époque impériale.* Pp. 1-9 : *Un poète à Lesbos*, R. reprend l'inscription sur un tronçon de colonne *IG*, XII 2, 653, dédicace à Athéna, et une dédicace du même personnage *IG*, XII 2, 127, — et, toujours du même, sur un bloc de marbre *Bull.* 1952, 125. Ce Μᾶρκος Πομπήιος Ἠθικός se déclare dans le n. 1 ποιητής. Le nom Ἠθικός, *Eticus*, et les anthroponymes se terminant en -ικός à l'époque impériale.

N. 1 et 3, le poète a donné son praenomen en toutes lettres et non dans l'abréviation courante ; dans le n. 2, après Καλλίνεικον, on avait songé à Ἥλ[ιον] ; s'il est très difficile de corriger le *lambda* de la copie de Paton en un *rhô* pour obtenir Ἡρ[ακλῆν], on peut supposer que les lettres *mu* et *alpha* ont été lues *eta* et *lambda* et rétablir le praenomen Μᾶ[ρκος] ; le poète a désigné Héraclès par la seule épithète Καλλίνεικον, qui convient à lui seul. Par le n. 3, le poète élève la statue de Μητέρα Νεμέσεως. C'est la Nuit, Νύξ, d'après la Théogonie d'Hésiode, 224-225. L'hymne orphique à la Nuit et l'offrande spécifique à brûler, δαλούς, les bâtonnets de pin. La dédicace à la Nuit et à Télété dans le sanctuaire de Déméter à Pergame et la dédicante, chanteuse d'hymnes, ὑμνήτρια. La religiosité du poète Éthicos ; Mytilène dans la province d'Asie et dans le conventus de Pergame. Les Καλληνεῖς et Kalloni. Culte d'Asclépios à Mytilène et à Pergame. Domaines de Mytilène sur la côte d'Asie. L'inscription en dialecte *IG*, XII 2, 243, aux Thermes ; « circonstances sérieuses » ; λόγιος πρύτανις ; l'éponymie de la prytanie ; parenté avec Pergame.

317. W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 31 (1978), 255-256, traite de l'épigramme *IG*, XII 2, 95. Paton a reconnu qu'une fontaine était consacrée à Poseidon ; « mais ce qu'il a fait ensuite du fragment m'est resté incompréhensible ». Wilamowitz s'était résigné : « la poésie n'est pas restituable ». Nous avons maintenant ces deux distiques complets rédigés par Peek : Τήνδε Ποσειδᾶ[ωνος ἐν ἅλσει, Θέσσαλε, κρήνην] et la suite.

318. *Méthymna.* — H.-G. Buchholz, *Methymna, Archäologische Beiträge zur Topographie und Geschichte von Nordlesbos* (273 pp. et 32 pl. in-4° ; Mayence, 1975), étudie longuement et en détail la ville et son territoire, avec des plans et cartes très utiles. P. 73, inscription inédite ; sur 4 lignes, 4 noms avec patronymes. P. 73-74, l'inscription honorant Apollônidas n'a pas dû être transportée depuis la ville, mais doit marquer la place d'un sanctuaire antique. Pp. 118-119, fragments d'amphores, dont certaines de Rhodes. Pp. 177-196, *Zur Prosopographie von Methymna mit einer Liste namentlich bekannter Personen* dresse la prosopographie en 239 numéros ; voir aussi 146-154, dans le résumé historique, 155 sqq. sur le caractère de certains noms, 173-176, les monétaires à l'époque impériale. Pp. 197-225, *Götter- und Heroenkulte in Methymna*, avec utilisation aussi des noms théophores. B. parle, p. 204, d'un prophète d'Apollon Smintheus à Méthymna et il enregistre dans la prosopographie, p. 191, 170, ce Gaius Cornelius Secundus Proclus (aussi *IGR*, IV, 6) ; mais c'est un citoyen d'Alexandrie de Troade (cf. *Bull.* 1968, 234, avec les ruines, les Smintheia et cette inscription) comme l'a établi L. R., *Rev. Phil.* 1929, 132-133. B. cite, parmi les éditions, *IG*, XII suppl., p. 32 ; or, on y lit : « Titulum potius oraculo Apollinis Sminthei, quod fuit Alexandriae Troadis, sito prope hodiernum vicum Koulakli tribuendum esse docet L. Robert... ». P. 219, n. 744, la transformation de la déesse Καρίσσα en une fonction Κάρυστα est due à *BCH* 1935, 472-475. Pp. 225-231, le calendrier à Methymna et en général à Lesbos. P. 241, observation sur deux inscriptions byzantines. Aux planches 1-3, 9 bonnes photographies du site.

319. *Antissa.* — Contremarque à la rose sur le monnayage n° 311, 19.

320. *Érésos.* — L. Robert (n° 316), 5-7. Le bienfaiteur dans *IG*, XII *suppl.* 124 et ses générosités pour le culte de la famille impériale ; les fêtes et les constructions. Temple des fils d'Auguste, Gaius et Lucius, sur l'agora. Temple de Livie Augusta Pronoia. Temple d'Auguste sur le port et lieu du culte et de l'emplacement, suivant la tradition hellénistique. Temple d'Auguste à Pergame, ἐπὶ [Περγάμω].

321. **Astypalée.** — W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 31 (1978), 258-260 : *Epigramm für ein Pan-Heiligtum auf Astypalaia*, traite de l'épigramme *IG*, XII 3, 199, connue par la copie de E. Legrand, *BCH* 1891, 632, n. 5. Il reste plus près de la copie en écrivant : [Στᾶθι π]αραὶ νομίοιο θεοῦ, ξένε, τάνδε καλ̣[ι]ά̣[ν] / [δέρκεο] τε ἀγρ[ώσ]τα τοῦδε θεοῦ τέμενος. Au vers 1 καμά̣[ραν], grotte, ne serait pas exclu. Les vers 3-4 reçoivent aussi une restitution.

321*a*. **Mélos**, n° 151.

322. **Théra.** — L. Robert (n° 118), 271, n. 2 : l'épitaphe *IG*, XII 3, 860, étrangère à Théra et provenant d'Asie Mineure, comme l'avait vu Hiller von Gaertringen, était à Ancyre de Galatie.

323. **Cos.** — Susan M. Shervin-White, *Ancien Cos, An historical study from the Dorian settlement to the Imperial period* (582 pp. in-8° ; Göttingen, 1978 ; *Hypomnemata*, 51), donne une synthèse détaillée sur Cos dans la mesure où les documents sont connus : histoire de l'île jusque dans l'Empire romain ; structure sociale de la communauté (citoyens, subdivisions de la cité, étrangers domiciliés) ; constitution, aspects économiques (commerce et métiers, commerce du vin, soie, parfums) ; l'école de médecine et les médecins ; les cultes. A la fin, une très utile prosopographie de Cos (d'après les inscriptions de Cos et les mentions de Cos à l'étranger), pp. 285-511. — Sur une inscription relative aux Asclepieia, voir n° 426. Sh. W., p. 357, n. 559, croit qu'un concours hippique est attesté dans cette fête par la mention de l'épreuve ἵππιον, mais celle-ci est la course à pied du double diaule ; cf. *Ét. Anat.*, 60, avec la note 4.

324. L. Robert, *Rev. Phil.* 1978, 242-251 : *Décret pour un médecin de Cos*, republie un décret pour le médecin Philistos de Cos, fils de Nicarchos, trouvé par R. Herzog au début de sa fouille de l'Asclépieion et publié par J. Benedum (*Bull.* 1978, 357, n. 1). Citoyens venus à Cos κατὰ θεωρίαν ou κατ' ἰδίαν ; parallèles et formules du même type ; époque de cette théorie aux Asclepieia. Impossibilité d'attribuer le décret à Iasos, comme l'a affirmé sans raison Herzog, suivi par B. : calendrier et jour de l'assemblée, formule de relation, anthroponymes (Mélanthos, Molpos), ἐκκλησίας κατὰ νόμον περὶ τῶν ἀρχαιρεσίων συναχθείσης et les formules analogues à Samos, épistate, le dieu éponyme à Iasos, noms en Τό- ; le titre du démiurge éponyme ordinairement non indiqué à Samos ; le nom latin Τόννιος, *Tonnius* ; Τόννιος à Magnésie du Méandre n° 413.

325. L. Robert, *BCH* 1978, 401 : décret en l'honneur d'Auguste ; l'aide de l'empereur, nouveau fondateur, Mérops, pour la reconstruction.

326. Timbres d'amphores en Roumanie n° 27.

327. **Naxos.** — *Ergon Arch. Et.* 1978 (1979), 55. Parmi les trouvailles de B. Lambrinoudaki, photographie d'une base honorifique : Ὁ δῆμος ὁ Ναξίων ἐ[στεφ]άνωσεν Ἀλιόδωρον Πολυκρίτου Ῥόδιον χρ[υ]σῶι στεφάνωι τῶι μεγίστωι ἐκ τοῦ νόμου καὶ ἐτείμησεν εἰκόνι χαλκῆι καὶ προεδρίαι ἐν τοῖς ἀγῶσι καὶ παρουσίαι ἐπὶ τοῖς ἱεροῖς οἷς ἡ πόλις συντελεῖ ἀρετῆς ἕνεκεν καὶ εὐνοίας καὶ εὐεργεσίας τῆς εἰς ἑαυτόν. Daté du 1er siècle a. C. par un rapprochement prosopographique.

328. M. K. Langdon (n° 204) discute de l'inscription rupestre *IG*, XII 5, 97, de la graphie Δωρυφέα, Δωροθέα, et du rapport des deux mentions de Δωροφέα et de Καρίων οἰφόλης. Rejet d'une interprétation d'Al. N. Oikonomides.

329. **Paros.** — G. Bakalakis, *Arch. Anz.* 1978, 342-345 : ΑΘΗΝΑΙΗΣ ΠΟΝΤΙΗΣ, publie, avec photographie et dessins cotés, une borne trouvée près du port : sur 3 lignes le génitif d'appartenance Ἀθηναίης Ποντίης, premier

exemple de cette épithète pour Athéna. Pour la graver on a utilisé une tuile en marbre, comme Paros en exporta beaucoup. B. date l'inscription avant la fin du IVe siècle.

330. W. Koenigs, *Arch. Anz.* 1978, 375-384 : *Dorische Hallenanlage auf Paros*. Ayant étudié, à Katapoliani et au Kastro, de très nombreux éléments d'architecture, K. donne la restitution d'une « grosse Halle », qu'il date d'avant le Portique de Philippe V à Délos. Elle pourrait appartenir à un édifice commercial près de la mer. Pp. 381-384, il en distingue des fragments d'une architrave plus petite avec inscriptions. Ces inscriptions d'époque impériale en grandes lettres recouvrent des inscriptions du type Σωσιγένους καὶ Ποσειδωνίου καὶ Μνησιέπους (nous lisons ainsi avec l'édition précédente, et non ΜΝΗΣΕ-ΠΟΥΣ) ou Μνησιθέου καὶ Πολυκλέους καὶ (non ΠΟΛΙΚΛΕΟΥΣ). Elles sont reprises en majuscules et, en partie, avec photographies. Ce sont *IG*, XII 5, 258, 457, 257, 464 et des fragments nouveaux. Il nous paraît clair que, comme le suggère K., il faut rapprocher *IG* 528, γίων πόλεως τὸ τετρα— et le fragment qui commence par τοον, pour avoir τετρά[σ]τοον. Ensuite nous transcrivons σὺν π[αντὶ τῷ κόσμῳ] ou formule semblable. Pour *IG* 257, la restitution de Boeckh [π]ληρώσας ἀνέθηκεν ἄρχοντος μὲν— ; la suite était [γ]υμνασιαρχοῦντος δ[ὲ —]. Nous avons établi que ces inscriptions de noms au génitif appartenaient à un gymnase que An. Orlandos conjecturait au-dessous de la Katapoliani (*Bull.* 1977, 340).

331. J. Bousquet, *BCH* 1979, 452-453, rapproche la fin de trois distiques de la Katapoliani publiés par An. Orlandos, *Bull.* 1977, 343, n. 47, du début de trois distiques *IG*, XII 5, 306 C, restitués par W. Peek, *Gr. Versinchr.*, 1351. Dès lors, il ne manque pas une lettre. B. écrit pudiquement pour Kaibel et Peek : « avec des restitutions qui n'ont plus qu'un intérêt historique ; je ne les reproduirai pas, et laisserai le lecteur curieux s'y reporter ». Il ne s'agit pas d'histoire, petite ou grande, mais d'une méthode et d'une psychologie. En fait, le sol s'est dérobé sous les pieds du restaurateur. Ce cas — si fréquent qu'il soit maintenant — doit à son tour servir de poteau indicateur pour les restaurateurs-fabricants d'épigrammes grecques. Composition de W. Peek :

Σωχάρμου παράγ[ων τοῦτ' ἠρίον ἔννεπε χαίρειν],
εἴ τι καὶ ἐς φθιμένο[υς Μοῖρα δέδωκε λαλεῖν].
Εἰ γὰρ καὶ παύρας ἐτέ[ων δεκάδας βίον ἔσχον],
ἄξιος αἰνεῖσθαι τ[οῖς ἀγαθοῖσι θάνον].
Ὀρφανὰ μὲν Μοῖραι σπ[εῦσαν κατὰ δώματα βάλλειν],
κείσθω · παισὶ χρόνου ? — — — — —

Le texte, complété par B., raconte :

Σωχάρμου παράγ/ων δυερὸν τάφον εἶπε τὸ χαίρειν,
εἴ τι καὶ ἐς φθιμένο/υς τοῦτ' ἔπος ἡδὺ πέλει.
Εἰ γὰρ καὶ παύρας ἐτέ/ων ἔζησε κελεύθους,
ἄξιος αἰνεῖσθαι τ/έκνα λιπὼν πατρίδι,
ὀρφανὰ μὲν Μοίραις π/ολιὴν τρίχα δ' ἀνθήσειαν ·
κείσθω παισὶ χρόνο/ς πατρὸς ὁ λειπόμενος.

Les lecteurs peuvent juger. — W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 32 (1978), 269-270 : *GV 1351*, reproduit ces deux versions et s'attache à montrer que ce serait « ein wenig schief geurteilt » que d'indiquer « was bei aller modernen Nachdichterei am Ende herauskommt ». Il critique la valeur de la poésie authentique maintenant rétablie ; « dies alles ist nach Form und Inhalt weit davon entfernt, als glückliche Prägungen gelten zu können. Ich stehe nicht an, die Behauptung

zu wagen, dass Kaibel und Wilamowitz es mit einigem Erfolg besser zu machen gewusst haben, als es dem Dichter (doch wohl erst des ersten Jahrhunderts v. Chr.' [c'est son excuse] beschieden gewesen ist ». Le raisonnement est intéressant. Ce petit poète, par sa médiocrité, ne pouvait que tromper les philologues de notre temps, dont il n'était pas digne.

332. **Kythnos.** — L. Robert (n° 311), 13-29, attribuant à Kythnos la contremarque à la cithare sur une drachme de Rhodes, étudie cette île : le monnayage et ses types, ressources de l'île, antique et moderne, et les voyageurs, histoire de l'île et les témoignages dans les inscriptions de diverses villes, les pirates, prosopographie externe de la ville, sa position dans les Cyclades et le panorama vu de l'île. Kythnos, petit État indépendant, et la cité grecque à l'époque hellénistique.

333. **Syros.** — L. Robert, *Rev. Phil.* 1978, 247, n. 36 : pas le nom Τόνος ; caractère de l'inscription.

334. **Ténos.** — R. Étienne et Mary-Anne Zagdoun, *BCH* 1977, 700 et photographie p. 693 : « anse d'amphore portant pour la première fois un timbre de Ténos », Τηνίων.

335. R. Bogaert (n° 211), 128-130. Dans le décret pour Aufidius Bassus à l'occasion des emprunts qu'il accorde à la ville, *IG*, XII 5, 860, B. discute des trois interprétations proposées pour ἐκ τῶν τόκων, l. 21, et du sens de λοιπογράφειν, inscrire pour solde (papyrus). Il propose de corriger légèrement le texte et d'écrire : ἐκ(τὸς) τῶν τόκων, excepté les intérêts. Traduction du passage : « deux contrats laissés à lui par son père contre la cité, l'un de 11000 drachmes attiques, l'autre de 19500 drachmes attiques, il les a inscrits pour solde, excepté les intérêts, sans qu'il y ait eu recouvrement d'argent, à l'appel du peuple ». B. nous a communiqué qu'il abandonnait sa correction devant une interprétation de Roland Étienne.

336. Rapports avec Rhodes et types monétaires n° 311, 17-19.

337. **Chios.** — Timbres d'amphores en Roumanie n° 27.

338. **Samos.** — Attribution à cette ville du décret pour le médecin de Cos Philistos ; institutions, formulaire, onomastique n° 324.

339. K. Tsakos, *Arch. Deltion*, 28 (1973), *Chron.* 2, 528 : sur une base ronde, Ὁ δῆμος ὁ Σαμίων Καλλικράτην Βοΐσκου εὐεργέτην, nouveau témoignage sur ce Samien très connu, navarque lagide *Bull.* 1971, 209, 507.

340. Noms thraces ; provenance d'une inscription n° 15.

341. **Icaria.** — G. Daux, *BCH* 1978, 608-610, *Précisions sur la date d'une stèle funéraire*. Sur la stèle *Bull.* 1971, 511 ; 1974, 427 ; 1977, 351 ; 1978, 371, avec discussions contre N. Kontoléon et Ch. Clairmont, encore. Rien de nouveau, sauf des longueurs oiseuses sur la Chronique des fouilles du *BCH*.

342. **Amorgos.** — Samiens de *Minoa* et Minoètes n° 426.

343. **Lemnos.** *Myrina.* — Simone Follet, *Ann. Sc. Arch. At.*, 52-53 (1974-1975 ; paru en 1978), 309-312 : *Inscription inédite de Myrina*, publie le bas d'une base avec inscription honorifique de l'époque impériale, antérieure à 212. D'après la photographie, F. l'attribue à l'extrême fin du IIe siècle ou à la première décennie du IIIe. Le personnage honoré, dont le nom a disparu, serait le fils, par exemple, de l'épimélète de l'île : [— τοῦ ἐπιμ]ε[λητοῦ τῆς Λήμ]νου Μενεκράτο[υς Στ]ειριέως ; Philostrate II, né à Lemnos, Héroïque, I, 4, parle du cadavre d'un géant découvert à Lemnos par un Ménécratès de Steiria. Mais le personnage ne pourrait-il être nommé ici comme éponyme ? Ensuite un archonte d'Athènes ou de Lemnos : ἐπὶ ἄρχον[τος Θυ]μελικοῦ Θορικίου. Mais ne pourrait-on avoir ici comme éponymes un épimélète de

Lemnos et un archonte d'Athènes? ou aussi bien deux éponymes locaux? La statue fut érigée par ὁ στρατηγὸς (sans doute magistrat local) καὶ ἀγωνο-θ[έ]της τῶν Ἡφαιστείων (concours nouveau, attendu à Lemnos) κ[αὶ] ἐπιμελητὴς γυμνασ[ει]αρχίας (la gymnasiarchie était au nom d'un fondateur) Ἀρίσταρχος Γ[εμέλ]λου Πειραι[εύς] ; un Gemellus, fils d'Aristarchos, du Pirée, éphèbe vers 162/165, était sans doute son père. Ensuite [ἀνέγρα]|ψε[ν —] ne nous paraît pas en situation ; on pourrait avoir là le nom du personnage honoré.

344. *Héphaisteia.* — *BCH* 1978, 728-729 : borne inscrite du type habituel à Lemnos.

345. **Samothrace.** — Ph. Gauthier, *Historia*, 28 (1979), 76-89 : ΕΞΑΓΩΓΗ ΣΙΤΟΥ : *Samothrace, Hippomédon et les Lagides.* D'après le décret de Samothrace, *IG*, XII 8, 156 (*Sylloge*³, 502), pour Hippomédon, stratège lagide Ἑλλησπόντου καὶ τῶν κατὰ Θράκην τόπων sous Ptolémée III, une ambassade fut envoyée à ce haut fonctionnaire pour demander σίτου ἐξαγωγὴν καὶ ἀτέλειαν δοῦναι τῇι πόλει Χερρονήσου καὶ ἄλλοθεν ὅθεν αὐτῶι εὔκαιρον φαίνηται εἶναι. M. Rostovtzeff (1910 et 1941) en a conclu que les possessions extérieures des Lagides devaient s'approvisionner de blé en Égypte, pour le profit du roi qui avait le monopole du blé, et que Samothrace demandait une dérogation à cette règle. Cette thèse fut considérée comme évidente par W. Otto, Cl. Préaux, H. Bengtson, P. M. Fraser, Ed. Will et récemment S. Bagnall. G. souligne la profonde transformation que doit subir l'idée de « Samothrace, ville sujette », depuis que P. Roussel a montré que l'intervention d'Hippomédon et du stratège de Maronée Épinicos ne concernait pas l'île, mais son domaine continental, de mieux en mieux connu. Il montre que la situation supposée par Rostovtzeff ne repose sur rien et ne peut être acceptée. C'est une pratique courante dans les pays producteurs que de suspendre l'exportation du blé en cas de disette et de ne l'accorder que par faveur spéciale, qu'il s'agisse de rois (du Bosphore Cimmérien au IVe siècle, avec les expressions chez Démosthène semblables à celle du décret de Samothrace ; Hérode en 25/24 a. C.), de satrapes (Cléomène à Alexandrie) ou de cités (Salymbria dans les *Econ.*, II, 2, 17, Stymphale dans le décret d'Élatée, de Hiérapytna et Priansos dans leur traité). Ainsi « le gouverneur lagide avait interdit, à cause de la disette, l'exportation du blé à partir des ports de sa province. Comptant sur le prestige de leur sanctuaire et sur les bonnes dispositions d'Hippomédon à leur égard, les Samothraciens espèrent que le stratège fera une exception pour eux et qu'il leur accordera même l'exemption des taxes portuaires ». Les Samothraciens ont pensé au grenier à blé qu'est la Chersonèse, mais seront satisfaits de pouvoir envoyer leurs commissaires au blé en quelque point que ce soit de la province de l'Hellespont-Thrace gouvernée par Hippomédon. A la fin, G. reproduit les lignes 14-22 du décret pour Hippomédon et tout le décret pour Épinicos avec les corrections et restitutions apportées depuis la première édition manquée.

346. **Thasos.** — Chaïdò Koukouli-Chrysanthaki, *Arch. Deltion*, 28 (1973), *Chron.* 2, p. 443, publie avec photographie une stèle : [Οἱ] κατὰ τὴν διαθήκην [τ]ὴν Ζωτίχου τετειμημένοι Γλαύκιππον Ζωτίχου μετὰ τῶν τέκνων ἐπιδόντα αὐτοῖς δισχειλίας τῆς εἰς αὐτοὺς τιμῆς ἕνεκεν. Nous comprenons ainsi la situation : Zôticos, laissant sa fortune à son fils Glaukippos, avait mentionné par testament diverses personnes d'une telle façon que Glaukippos leur donna 2000 drachmes. — Stèle funéraire : Πρόσδεξις Ζωσίμου χαῖρε.

347. D. Gofas, *Les ἔμμηνοι δίκαι à Thasos*, revient sur ce terme juridique et sur l'ἀντωμοσία dans *Éc. Hautes Ét. Sc. Politique. Athènes Panteios* (?), 175-188 (1978), avec remarques de congressistes ou colloquistes.

348. Timbres d'amphore en Roumanie nos 27, 28 ; à Zônè no 282 ; à Érétrie no 351.

349. **Eubée.** *Érétrie.* — Dans *Eretria*, VI (Berne, 1978), pp. 21-61 et pl. 3-36, Christiane Dunant, *Stèles funéraires*, publie une série de 186 épitaphes, surtout du IVe siècle et du IIIe. Le plus grand nombre provient de la région de la Porte Ouest, avec remploi dans des murs et surtout dans la couverture d'une canalisation. Beaucoup ne portent que le nom, d'autres aussi le patronyme. Observations sur les types de noms ; noms nouveaux à Érétrie ; emploi de χρηστή. Analyse de l'écriture. La date, l'homogénéité de l'ensemble et le remploi permettent de proposer de mettre la destruction de la nécropole en rapport avec le siège des Romains en 198. Le n. 1 est la seule épigramme, concernant Λυσανδρίδης Λεωδάμαντος Ἄνδριος, au milieu du IVe siècle ; elle célèbre son courage militaire :

Σῆς ἀρετῆς μνήμη, Λυσανδρίδη, οὔποτε λείψει ·
μάρτυρα γὰρ πιστὸμ πᾶσι παρέσχες Ἄρη,
ὅς σε κρατεῖν ἐν ὅπλοις θ[ῆκεν]. Μοίραις δὲ δαμασθείς
θνήισκεις, εὐκλείσας δὲ Ἄνδρον ἁλιστέφανον.

D. apporte des parallèles à ces formules dans les épitaphes métriques du IVe et du IIIe siècle. Cet homme d'Andros devait faire partie de la garnison macédonienne. Parmi les noms d'Érétriens, nous ne pouvons signaler que Ἀσκήτη n. 17 ; Ἀφροδίσιος n. 19 pour cette date haute ; Εὐταμία n. 38, comme aussi 39, avec Ζηνίδενδις, hybride très curieux de Zeus et de Bendis, et Εὐεργέτις ; Θόα 47 ; Ἴδιος 47 *bis* ; Κερκύλος, qui paraît nouveau ; Κόμψη 58 ; Μανία χρηστή 63-64 ; Ποππύλη 83, « nouveau » ; Καφισίας 134, semble témoigner du lien avec la Béotie ; Κλέα Στρούθης 137 ; Τιμᾶς 157. Comme dans ce Bulletin nous relevons systématiquement les ethniques, nous avons à enregistrer ici une série, outre le n. 124 avec sans doute un Lacédémonien. Nous les classons géographiquement, en dehors d'un Héracléote n. 172 : des Thébains, Δεινίας 171, Καφισίας 173, Ἱερόκλεια Κηφισοδώρου 172 : un Phocidien Πάγων Φωκεῦ avec le vocatif sans χαῖρε 186 (nous trouvons Πάγων en dehors de la Béotie, à Rhodes et à Olonte et Istron) ; en Locride Πανκλῆς 178 ; de l'Étolie Φειδίας 164 ; de l'Achaïe Λάμπρα Ἀχαΐς 167 ; le Pellanien Φραστορίδας Ἀκηράτο 180 ; de Sicyone Δεξίας 181 et Εὐπορία 182 ; bien au delà, la Cyrénéenne Δωριάς 177 ; aux frontières de la Carie et de la Lycie une Καλυνδία Μίκκα avec le patronyme typique de cette région Ἀγρεόφω› 175 ; de Milet Ἀπελλῆς 179 ; de Cyzique Φύλαρχο[ς] Ἀντιλοχί[δου] 176 ; d'Amisos Θεαγένης 170 ; de Sinope Λίβανος 183 ; sans doute une esclave de l'Arménie Σω[φ]ρόνα Ἀρμενία 166 ; de Tarente Ἀντικράτης 184 ; [Ἐ]ργασίων [Φ]οῖνιξ 185, au début du IIIe siècle (nous croyons que l'ethnique « Phénicien », et non pas Sidonien, Tyrien, etc., signifie que l'homme était de la campagne, des villages indigènes ; cf. *Bull.* 1963, 183 ; le nom Ἐργασίων permet alors, sans l'imposer, d'y voir un esclave). D. admet raisonnablement qu'un certain nombre de ces étrangers, à cette époque, faisaient partie de la garnison macédonienne. Mais on ne saurait faire le départ avec des commerçants ou autres gens.

350. P. G. Themelis, *Praktika Arch. Et.* 1976, I (1978), 84-85, les inscriptions *Bull.* 1977, 364. Dans la première Th. donne Λευκίου Μομμίου. Le second *mu* ne serait pas sûr et pourrait être un *alpha*. Il date ces victoires au stade dans les deux épreuves en l'honneur du Romain et d'Artémis après 198. « Concours en l'honneur de Λεύκιος (Lucius), évidemment le frère du célèbre philhellène Titus C. Flamininus ». Mais il s'agit clairement de Lucius Mummius, le destruc-

teur de Corinthe et réorganisateur de l'Achaïe. Il suffit de renvoyer à T. R. S. Broughton, *The magistrates of the Roman Republic*, I, p. 465-466 (en 146), 470 (en 145) et II, 643, avec les inscriptions qui le nomment. — Par ailleurs, dit Th., l'inscription est importante parce qu'elle assure l'existence d'un stade dans telle région. En fait, elle n'atteste nullement l'existence d'un édifice, d'un stade, mais simplement d'une épreuve de course de la longueur d'un stade dans un concours en l'honneur de Mummius et d'Artémis, épreuve double. Celle-ci a pu se dérouler, par exemple, au gymnase.

351. *Ibid.*, 86, cinq anses d'amphore. La 3e est de Thasos. La 4e, circulaire, avec Ἱεροτέλευς, doit être attribuée à Rhodes.

352. *Chalcis.* — L. Robert (n° 118), 245-252, étudie les imprécations d'Amphiclès, *IG*, XII 9, 955 et 1170, personnage identifié à un élève d'Hérode Atticus, membre d'une grande famille. Il ne s'agit pas d'un tombeau à protéger, mais d'une statue-portrait (εἰκών) et d'un bâtiment, ἔργον, à savoir des thermes. Celui qui y porterait dommage sera ἐπικατάρατος. En reprenant des éléments des imprécations d'Hérode Atticus, Amphiclès les a profondément modifiés. La phrase τοῦτόν τε θεὸς πατάξαι κτλ. est directement empruntée au Deutéronome, 28, 22 et 28 ; commentaire sur ἀνεμοφθορία, ἔκστασις, ἀορασία. Cet emprunt n'est pas dû à quelque prosélyte chargé par le rhéteur de rédiger l'inscription et ce n'est pas une malédiction syncrétiste inspirée par la Septante. L'auteur a supprimé tout appareil païen. Il n'est plus question des dieux et des héros, mais du dieu unique, ὁ Θεός. Ne peut témoigner du paganisme la mention, comme surveillantes, des Érinyes, qui ne sont pas des divinités, mais des démons ou des anges du châtiment, auxiliaires de la Justice, ni Charis et Hygie, personnifications morales non entachées de paganisme. Il faut ajouter que ce sont des allégories, à l'époque impériale comme au Bas-Empire, et que les documents, en vers ou en prose, relatifs aux bains ont pour thèmes leur *charis* et leur *hygieia* ; on voit la grande fréquence de la Charis dans les documents rassemblés dans *Hellenica*, IV (d'autres se sont ajoutés depuis et aussi à l'époque chrétienne ; or précisément la statue du jeune Amphiclès était élevée dans un bain, λούτροισι. Ces termes n'ont pas ici plus de conséquence religieuse que dans toutes ces épigrammes, chrétiennes ou païennes. D'autre part, la phrase sur les bénédictions, patronnées aussi par Charis et Hygieia, emploie les termes εὐλογεῖν, πληθύειν, caractéristiques des bénédictions de l'Ancien Testament. C'est un témoignage de la pénétration monothéiste juive dans l'intelligentsia fortunée de la Grèce même, dans le milieu des rhéteurs. Le personnage statufié était d'une famille illustre avec des consuls et il est mort tout jeune ; à tort on a rapproché un mot de Philostrate sur une altercation d'Amphiclès νεανίας ; on n'a aucun indice que le disciple d'Hérode Atticus soit mort jeune ; il s'agit d'un fils, mort jeune, du rhéteur Amphiclès et portant le même nom. Dès lors, on peut reprendre l'identification du rhéteur (auteur des inscriptions) avec le Flavius Amphiclès, connu à Thespies et archonte des Panhellènes.

353. Décrets d'Athènes n° 162.

354. *Aidepsos.* — L. Robert, *BCH* 1978, 423, le nauclère de Nicomédie mort à Aidepsos *IG*, XII 9, 1240 ; fig. 5, photographie par D. Knoepfler ; δι' ὁδοῦ.

355. *Koumi*, sur la côte orientale. Relief dionysiaque rapporté depuis Byzance par les marins transportant à Constantinople et dans la Mer Noire les vins de la région n° 286.

356. **Crète.** *Kommos*, sur la côte Sud. — J. W. Shaw, Ph. P. Betancourt et L. V. Watrous, *Hesperia* 1978, 111-164 : *Excavations at Kommos (Crete)*

during 1977. Au cours de cette fouille préhistorique, on a rencontré les restes d'un site grec. Pp. 150-154, discussions sur l'identification (Shaw) de ce site, à 3 km au Nord de Matala. Il a été soumis à Phaistos (au Nord-Est), puis, comme cette ville, à Gortyne ; ce pourrait être Amyklaion. Pl. 41 b, timbre amphorique Σωκράτευς.

357. *Arkades.* — G. P. Edwards et Ruth B. Edwards, *Kadmos*, 16 (1977), 131-140 : *The meaning and etymology of* ΠΟΙΝΙΚΑΣΤΑΣ, repoussent l'interprétation de A. J. Beattie, *ibid.*, 14 (1975), 8-47 : *Some notes on the Spensitheos decree*, qui voulait rattacher ποινικαστάς à ποινή et en faire un juge, et non un scribe.

358. *Milatos.* — G. Davaras, *BCH* 1978, 754 (photographie p. 755) donne une lecture plus complète d'une épitaphe : Σωτέλεια Νείκῃ τῇ μητρὶ μνήμης χάριν. De même dans *Arch. Deltion*, 28 (1973), *Chron.* 2, 594.

359. *Olonte.* — K. Davaras, *Arch. Deltion*, *loc. cit.*, 593, avec photographie ; sous un buste d'homme en ronde bosse Σώπατρος ; époque impériale. P. 594, débris de quelques lettres.

ASIE MINEURE

360. **Mysie et Troade.** — E. Schwertheim, *Festschrift Dörner*, 791-837 et pl. CLXXXII-CXCVIII : *Denkmäler zur Meterverehrung in Bithynien und Mysien*, réunit les inscriptions et les reliefs qui concernent la Méter dans ces deux régions. Les lemmes sont anarchiques ; mêlant sans distinction (les parenthèses y suffiraient) les éditions d'après la pierre et les autres. Les indications de provenance sont insuffisantes ; à quoi servent les noms de villages ou de hameaux turcs sans indication d'une ville voisine, moderne ou antique ? Nous signalons ici les inscriptions inédites. P. 799, n. 11, de Tahtalı, « im phrygisch-bithynischen Gebiet », au musée de Brousse : Ἐπικράτης Ἀσκληπίδου τὴν ἐπανγελίαν τῇ γειτοσύνῃ. Nous transcrivons ainsi le patronyme sans ajouter, avec S., un *alpha* : Ἀσκληπι(ά)δου ; sur Ἀσκληπίδης, voir *Z. Pap. Epigr.*, 29 (1978), 57 sqq. (*Bull.* 1978, 171) ou *IG*, II², 7228 ; ci-après à Hermokapeleia, n° 425. N. 12, à Mudanya [*Apamée de Bithynie*], au musée de Brousse : Νουμή[νιος] Μητρὶ εὐχήν. P. 802, n. 12, pour cette panégyrie paysanne, avec beuverie, luminaire, couronne de banquet et musique, aurait-il été superflu de renvoyer au commentaire explicatif détaillé de L. R., *Rev. Phil.* 1943, 189-194 ? L. 14, ne pas corriger συφωνίαν en συμφωνίαν, vulgarisme courant. P. 816, n. 9, au musée de Brousse, d'Edincik [donc de *Cyzique*] : Ἀρτεμίδωρος Μενίππου Μητρὶ ΚΟΠΑΙΑΙ εὐχήν. P. 819, n. 14, à Brousse, de *Karacabey* ou environs : Μάτρων Ἡρώιδου ὑπὲρ ἑαυ[τ]οῦ καὶ τῆς γυναικὸς καὶ τῶν τέκνων Μητρὶ ΜΑ.ΝΕΙΑ εὐχήν. N. 15, à Brousse, deux reliefs d'*Alpağut*, Mustafa Kemal Paşa, Μάτρων Μητρὶ εὐχήν. Μάτρων Μητρὶ Πατρώιᾳ Μενάνδρου εὐχήν. P. 821, n. 16, à Brousse, des environs de *Cyzique* ? Μηνοθέα Μενίσκου Μητρὶ Δινδυμηνῇ εὐχήν. — S. écrit p. 832 : « Neben diesen litterarischen Zeugnissen der dindymenischen Mutter findet auch die Meter Plakiane unserer Inschriften Nr. II, A 1, 2 noch Erwähnung bei Pausanias, der von ihrem Heiligtum spricht. Die Lage geht aber aus diesem Text nicht hervor ». Le texte V, 13, 4, cité note 10, ὑπὲρ τῆς Πλακιανῆς μητρὸς τὸ ἱερόν, dit clairement qu'il s'agit du Sipyle ; le trône de Pélops dans le Sipyle est au sommet, ἐν κορυφῇ τοῦ ὄρους ὑπὲρ κτλ. De plus, le sanctuaire fut identifié, Πλακιανῆς n'étant qu'une correction de Siebelis (d'où Schubart), comme

Πλαιζηνῆς de Porson, Μοστηνῆς de Nibby. Pausanias donnait Πλαστηνῆς. Or, en 1887, on a trouvé le sanctuaire avec des dédicaces : Μητροδώρα Ἀπολλᾶ Μητρὶ Πλαστηνῇ (*BCH* 1887, 300, n. 8), Μητρὶ Θεῶν Πλαστηνῇ Καλβείσιος Ὀρφεὺς ἀνέθηκεν (S. Reinach, *Chron. d'Orient*, I, 424-425) ; aussi *Ath. Mitt.* 1887, 252, n. 17; cf. 1888, 202. La leçon des manuscrits Πλαστήνη, authentifiée par la découverte du sanctuaire, est depuis longtemps devenue le bien commun des éditions : Frazer, Spiro (1903), Hitzig-Blümner, Jones et Ormerod (Loeb ; 1955).

361. Les forêts de la Mysie et les centres urbains n° 418.

362. Sencer Şahin (n° 368), 997-998, publie avec photographies une stèle du musée de Brousse avec relief d'un groupe familial. On ne sait rien sur la provenance, mais l'éditeur en fait le n. 1 d'une série de 3 *Griechische Epigramme aus dem südlichen Propontisgebiet*, ce qui d'ailleurs n'exclut pas la région de la bithynienne Brousse. L'épigramme est fort intéressante pour la dévotion à Isis :

Οὐ δνοφερὰν Ἀχέροντος ἔδαν νεκυοστόλον οἶμον
Μηνικέτης, μακάρων δ' ἕδραμον εἰς λιμένας.
Δέμνια γὰρ λινόπεπλα θεᾶς ἄρρητα βεβήλοις
Αἰγύπτου τραφεροῖς δώμασιν ἁρμοσάμαν.
Τιμήεις δὲ βροτοῖσι θανὼν, ξένε, τὰν ἐπίσαμον
φάμαν Ἰσιακῶν μάρτυρ' ἐπεσπασάμαν.
Πατρὶ δὲ κῦδος ἔθηκα Μενεσθεῖ, τρία λελοιπὼς
τέκνα · τὺ δὲ στείχοις τάνδε ὁδὸν ἀβλαβέως.

363. *Hadrianoi.* — Sencer Şahin (n° 537), 68-69, n. 21, épigramme chrétienne de 16 lignes. Pendant le transport du vieux Musée de Brousse au jardin de la Muradiye, la pierre a souffert, notamment la ligne 16 a disparu. Ici d'après la copie et la photographie de Dörner en 1940. — Nous trouvons cette inscription, plus complète, publiée par G. Perrot, *Exploration de la Bithynie*, etc. (1872), pp. 65-66, qui la datait du IVe siècle (Ş. «wohl 4. Jhdt.»). La lacune à droite est très courte. Avant la ligne 2 de Ş., il y avait 2 lignes (on voit l'arrachement sur la photographie) : Τὸν πᾶσι φίλιον καὶ ἀξ[ιον] / πολυόλβοις ἀνδράσιν [ἐπι]/γίοις (là commence le texte de Ş. avec [T]ίς δόξαν ἐφε—). Δόξαν ἐφειλάμ[ε]/νος Νεικατορὶς (P. en minuscules) ; n'est-ce pas Νεικατόρις-Νεικατόριος ?) Nous soulignons les syllabes connues par Perrot : πινυτο[ῦ] / Ξενοφῶντος γονετοῦ/. L. 4-6 : τειμὴν πλείστην ἐκτή/[σα]το πᾶσι βροτοῖσιν [ἐν / ὅλ]ῳ τε λαῷ Θεοῦ ὑ[ψί/στ]ου. L. 10-13, P. écrit : [ψ]αλμοῖς τε ἁγείοις κ[αὶ ἀνα]/γνώσμασιν πάντας (de même Ş., et cela donne la longueur des lignes) ἐθί[ζων] / ἐν ἁγείῳ τε τόπῳ εὖ[δει] Χρε / ιστοῦ ἀχράντο[υ] (cela indique alors une sépulture dans l'église). L. 16-17 : [λυ]κάβαντας ἐμ— / δόξαν ἄχρα[ντον]. L'édition de Perrot avait surgi aussitôt dans notre mémoire et nous la signalons. Mais nous ne pouvions rechercher si telle ou telle épigramme de cet ouvrage de Ş. n'était pas connue. P. 67, n. 19, Fadılköy, un peu au Sud-Est d'Hadrianoi, stèle au musée de Brousse ; sous un buste, Démétrios, âgé de 9 ans, n'a pu par sa mort prématurée payer à ses chers parents, Apphion et Alexandros, la reconnaissance qu'il leur devait, χάριν οὐκ ἀπέτισα. Près d'Hadrianoi encore, à Keles, *ibid.*, pp. 65-66, n. 18 : stèle avec buste d'enfant dans une niche, épigramme pour Παιδὶ μινυνθαδίῳ Κυρίλλῃ. Εὔφημος γενέτης καὶ Διώνη οἵ μιν ἔτικτον / ζωᾶς ἀντ' ἐρατᾶς δάκρυα δεξάμενοι.

364. *Cyzique.* — L. Robert, *BCH* 1978, 460-477 : *Une fête de Cyzique et un oracle de Delphes à Délos et à Delphes*, reprend l'étude de l'oracle de Delphes

pour les Cyzicéniens gravé à Délos, *IG*, XI 4, 1298 et, très mutilé, à Delphes *F. Delphes*, III 3, 343. Il justifie cette restitution (les lettres conservées à Delphes y sont marquées comme conservées) : Ὁ θεὸς ἔχρησε· Κυζικηνο[ῖς οἷ] ἐπιτετελέκα[ντι κατ' ἐνιαυτὸν ?] τὰ Σωτήρια πρᾶτ[οι τᾶ]ι Κόραι τᾶι Σωτείραι καλῶ[ς καὶ εὐσεβέ]ως καὶ εὐτυχῶς, λώιον [εἶμεν καὶ ἄμεινον] ἐπανγελλόντεσσι ἐς ἀνθρώπους ἱερὰν τὰν πόλιν οὖσαν κατὰ τοὺς χρησμοὺς καὶ τὰν θυσίαν τᾶς θεᾶς. Mentions des destinataires des oracles au début du texte. La réponse de Rhodes pour la fête de Cyzique. Le concours de Cyzique en l'honneur de Korè Sôteira ; Eudoxe de Cyzique, théore et spondophore à Alexandrie ; les Φεροεφάσσια et Φερεφάττια ; Appien, *Mithr.*, 75, 323 et le siège de Cyzique par Mithridate (comme il sera dit ailleurs, ce passage est capital pour comprendre ce qu'est la proclamation d'une ville et de son territoire comme ἱερά) ; Πε[ρσεφάσσια] dans une inscription de Hiérapolis de Phrygie ; ἱερὸν Κόρης ἰσοπύθιον dans une inscription de Périnthe ; ἱερὸν Κόρης à Cyzique ; ajouter οἰκουμενικὸν ἐν Κυζίκῳ dans une inscription d'Ancyre de Galatie *Bull.* 1978, 489. Corè patronne de Cyzique. Les mystes et les mystères de Corè à Cyzique (documents de Cyzique et de Samothrace). Le prophète d'Apollon à Didymes, Damianos, originaire de Cyzique. Corè et Apollon dans le monnayage de Cyzique. Les Cyzicéniens, premiers à célébrer le culte de Corè Sôteira, argument dans la demande à l'oracle et rappelé dans l'oracle. Origines reculées et précises calculées pour les grands concours ; ainsi à Éphèse. Interprétation de l'épigramme *Anth. Pal.*, VI, 342, localisée à Cyzique.

365. R. Merkelbach, *Z. Pap. Epigr.*, 34 (1979), 70 : *Das delphische Orakel für Kyzikos*, a conçu l'idée bizarre, l. 2, au lieu de Κυζικηνοῖς [οἷ] ἐπιτετελέκα[ντι —] τὰ Σωτήρια πρᾶτ[οι τᾶι Κόραι], d'insérer une condition : [εἰ] ἐπιτετελέκα[ντι —] τὰ Σωτήρια πρᾶτ[ον τᾶι Κόραι]. Ainsi l'oracle énoncerait qu'il sera profitable aux Cyzicéniens « d'annoncer dans le monde que la ville est sacrée conformément aux oracles », mais « à condition qu'ils aient célébré d'abord (M. traduit « erstens ») les Sôtéria ». Cette condition, que n'aurait pas vérifiée l'oracle, nous paraît extravagante et nous ne comprenons pas comment on peut entendre les mots grecs comme « Sie sollen erstens den Agon der Kore Soteira durchführen ».

366. L. Robert, *BCH* 1978, 396, n. 5 : la pierre *Gladiateurs*, n. 296, envoyée par Peyssonel, vient bien de Cyzique. — *Ibid.*, 452-460 ; *Un décret de Cyzique sur le Bosphore* ; pierres de Cyzique à Galata, Hasköy (rive droite de la Corne d'Or) et Alti Mermer. Pierres du gymnase de Cyzique. Épitaphes dans l'église byzantine Panachrantos venues de Proconnèse n° 371. Décret pour un homme d'Antandros avec le parasème de la chèvre. La longue liste de noms *Ath. Mitt.* 1917, 184-190 à Alti Mermer ; les noms Αἴσηπος, Αἰσχύπόδωρος ; pas liste éphébique ; sans doute liste des membres d'une communauté rattachée à Cyzique, comme les χωρῖται d'une liste de Daskyleion ; colonie arménienne de Bandırma. L'épitaphe d'Hérodôros due à sa femme Polla, conservée à Galata et publiée *Ath. Mitt.* 1906, 434, était déjà connue ; le mot ὑπόμνημα assure la provenance de Cyzique et de la région. J. Gottwald en Cilicie. — R. republie, avec photographie d'estampage et avec traduction, le fragment de décret (12 lignes), *ibid.*, à Galata ; les verbes περικλίνειν, προτρέπεσθαι, συνεκτροχάζειν (συνεκτρέχειν, ἐπιτροχάζειν) ; l'âge, γῆρας et les ambassades ; le μεσόστυλον, μεσοστύλιον.

367. Les épigrammes *Anth. Pal.*, III, 6 sur les reliefs du temple d'Apollonis n° 543.

368. Sencer Şahin, *Hommages à Maarten Vermaseren* (1978), III, 998-1000, publie avec photographie une stèle funéraire trouvée au village de Doğanpınar,

près d'Edincik (au dépôt du musée de Brousse). En bas-relief, un homme assis lisant (quelques lettres sur le livre) : à droite, une petite armoire, devant laquelle est un coq. Épigramme de 10 lignes. Asclépiacos est mort à 28 ans. V. 3-4 : Μοσχαρίου παῖς εἰμί, Τελέσφορος ἐστὶ πατήρ μοι, / Μοῦσα δ' ἐμὴ γαμετὴ παρθενικῶν λεχέων. V. 9-10, le tombeau sera réservé ensuite à son parent συνόμαιμος et aux enfants de celui-ci. Le distique v. 7-8 fait tout l'intérêt du texte et s'accorde au bas-relief, l'homme lisant et le coq : κἀγὼ δ' οὐκ ἀσόφοισι μαθήμασι πυθαγορείοις / μάντις ἐὼν ἤδειν τοῦδε τέλος θανάτου. A la fin, l. 11-14, l'imprécation en prose : ὃ δὲ ἂν τολμήσει ἕτερον παρὰ τοὺς προγεγραμμένους καταθέσθαι ἢ διορύξῃ ἢ κατασκάψῃ ὥλης ἐξώλης ἀπόλοιτο κὲ γένος τὸ αὐτοῦ. Ş. traduit : « Wer es wagt einen anderen niederzulegen oder zu vergraben oder ebenfalls in dieses Grab zu legen ». Mais ἕτερον n'est pas le complément des deux derniers verbes, qui sont au subjonctif, comme la graphie τολμήσει avec ἄν (Ş. y voit des graphies de l'infinitif aoriste). Διορύττειν, c'est creuser pour fouiller la tombe ; κατασκάπτειν, c'est détruire de fond en comble le monument ; ces verbes n'ont pas besoin de complément ; ils sont clairs par eux-mêmes.

369. W. Peek, *Festschrift Dörner : Griechische Weihgedichte*, 697-699. D'après les copies de Lolling, *Ath. Mitt.*, 1880, 388 sqq. (avec aussi son carnet de notes) et d'Hasluck, *JHS* 1902, 126, donne une restitution complète de l'épigramme, gravée sur « la pierre aux poissons », relative aux travaux de Tryphaina sur l'isthme de Cyzique.

370. Dans les *Ostgr. Grabreliefs* nos 11-22 les reliefs inscrits sont nombreux pour Cyzique et pour son territoire, notamment à l'angle Sud-Est du lac Manyas, à Daskyleion, spécialement au village d'Ergili (sur place, dans les musées d'Izmir et de Stamboul).

371. *Proconnèse.* — L. Robert (no 175), 327-329, explique l'inscription chrétienne du Parthénon, invective contre Proconnèse, lieu de ténèbres, σκότος. Les tempêtes de la Propontide et l'abri de marins d'Héraclée. Les très maigres ressources de l'île, spécialement sur la côte Nord ; l'île, comme aussi celle d'Aphousia, lieu d'exil, ἐξορία, dans le Synecdème de Hiéroclès, au temps de S. Jean Chrysostome et très fréquemment au moins jusqu'au XIIIe siècle. Théophanô, patriarches, moines iconolâtres. Le martyr Philétairos de Nicomédie n'y fut pas exilé, mais condamné aux carrières, τέμνειν λίθους. Éditions d'une épitaphe.

372. Nuşin Asgari, *Proc. X Intern. congr. cl. arch.* 1973 (1978), 467-480 : *Roman and Early Byzantine marble quarries of Proconnesus*, a entrepris, avec Nezih Fıratlı, l'étude des carrières antiques sur la côte Nord, à Palatia-Saraylar et des fouilles dans la nécropole, où l'on a dégagé une cinquantaine de sarcophages. Pl. 140, fig. 12, photographie d'une inscription sur un sarcophage à guirlandes. Le début n'est pas visible, mais on peut déchiffrer plus bas 7 lignes, avec formules d'interdiction et amendes prévues. Le contrevenant versera comme amende, δώσει πρόστειμον 1000 deniers τῷ ἐνπορίῳ. P. 470, n. 16, A. entendait que cette somme serait payée « to the harbour management ». C'est autre chose. L'*emporion* est, sous l'Empire et au Bas-Empire, et plus tard encore, un type de localité, pas nécessairement sur la mer, qui dépend d'une ville ; elle a un emporiarque à sa tête ; elle se trouve notamment en Thrace, en Bithynie et en Mysie ; cf. *Ét. Anat.*, 243-245 : *Marchés bithyniens ; Rev. Ét. Anc.* 1940, 307-308 (à Gölbazar en Bithynie ; l'emporiarque ; les distinctions juridiques πόλεως ἢ κώμης ἢ ἐμπορίου ἢ ἑτέρου τόπου) ; statut différent de celui de la kômè ; *Hellenica*, II, 134-137 (amende au fisc et τῷ ἐνπορίῳ dans la région de Périnthe, Propontide et Bithynie) ; *Sl. Class.*, 10 (1968), 84 ; *Bull.*

1974, 574 (région de Nicomédie). Dans l'inscription *CIG*, 7019, à Venise, amendes à payer τῇ λανπροτάτῃ πόλει ... καὶ τῷ ἐνπορίῳ τὸ ἴσον. L. R. a suggéré la provenance de Périnthe à cause des intérêts vénitiens à Rodosto, *Hellenica*, II (cf. aussi *St. Cl.*, 16 (1974), 65, n. 26). Mais on peut se demander maintenant si la λανπροτάτη πόλις, opposée à l'emporion, n'est pas Cyzique. En tout cas, dans les inscriptions de Cyzique, remployées à Constantinople dans l'église du monastère de Lips (voir aussi n° 366), on lit les mentions d'amendes funéraires à τῇ λανπροτάτῃ Κυζικηνῶν πόλει (*Bull.* 1966, 254) ou εἰς τὸ κυριακὸν ταμεῖον et [εἰς τὸ] ἐμπόριον ou τ[ῷ] ἐνπ[ορίῳ]. Elles ont alors été emportées, exactement, de la côte de Proconnèse, de Palatia, de la nécropole étudiée par A. Il devient probable que c'est aussi la provenance de l'inscription de Venise ; la formule τὸ ἴσον se rencontre justement sur deux sarcophages de Cyzique au monastère de Lips et sur une inscription de Cyzique que nous avons rapprochée. Ainsi la nécropole de Proconnèse était exploitée à l'époque byzantine pour ses sarcophages de marbre, qui furent expédiés à Constantinople et l'un à Venise. Il arrive partout que les bénéficiaires des amendes soient, pour le tout ou surtout pour une partie, une association. Il est remarquable que l'une des inscriptions du monastère de Lips prévoie le versement τῇ ἱερᾷ τέχνῃ τῶν λευκουργῶν et une autre τῇ ἱερᾷ τέχνῃ τῶν λ[ευκουργῶν]. Ces λευκουργοί sont les marbriers qui travaillent sur place à Proconnèse même et qui ont taillé ou ébauché les sculptures que A. retrouve à Palatia ; témoignage épigraphique qui donne plus encore de vie à l'étude des carrières et aux discussions sur l'ampleur du travail de sculpture fait à Proconnèse même. Cette association, *technè*, est celle qui est acclamée sur une inscription de Proconnèse, *Hellenica*, XI-XII, 25-26 : des vœux de prospérité éternelle sont lancés, par les ouvriers, pour l'île, αὔξει Προκόννησος τῷ αἰῶνι, pour leur association elle-même, αὔξει ἱερὰ τέχνη τῷ αἰῶνι, pour le procurateur qui préside aux carrières et qui leur a donné un nouvel élan, αὔξει Θάλασσος ἐπίτροπος ὁ ἀναναιώτης. Cette inscription est connue par un manuscrit du XVI^e^ siècle à l'Ambrosienne, d'où l'avait extraite Sp. P. Lambros, *Neos Hellenomnemon*, I (1904), 277, n. 12. L'inscription précédente, dans ce manuscrit, n. 11, fut copiée aussi à Proconnèse ; Aurelius Hermès, fils de Timothéos, qui fit faire un tombeau pour lui et pour sa femme, prévoit que l'amende éventuelle serait versée τῇ λαμπροτάτῃ Κυζικηνῶν πόλει. C'est donc une série de sarcophages qui fut exhumée de la nécropole de Proconnèse dès le XVI^e^ siècle et auparavant. Cela peut importer pour l'inscription de Venise. L'épigraphie de la nécropole de Proconnèse est ainsi très enrichie. Aux emporia il faut ajouter maintenant celui dont on doit dégager la mention dans une inscription de Strobilos, sur la côte Sud du golfe de Nicomédie n° 548. Une amende de 500 deniers sera versée : κὲ τοῖς φιλοκυζίκοις φιλομούσοις (δηνάρια) φ'. C'est une association à laquelle appartenait le défunt. Il ne s'agit pas « d'une certaine organisation de Cyzique » (note 16). Ce groupe de gens de Proconnèse se déclaraient amis de la ville dont dépendait l'île aux carrières. Le terme, nouveau naturellement, vient se ranger à côté de ceux que L. R. a rassemblés, *St. Cl.*, 16 (1974), 62-69, en publiant une inscription de Périnthe émanant du συνέδριον τῶν φιλαπαμέων, les amis de la ville d'Apamée de Bithynie sur la Propontide, spécialement φιλαθήναιος, φιλαλεξανδρεύς, φιλοκύμαιος, φιλολύκιος, et aussi (*Bull.* 1976, 458) φιλοδρήριος, φιλοκνώσιος. Il pouvait y avoir des tensions entre Cyzique, la grande ville souveraine, et l'emporion de Proconnèse avec son statut ; ceux-là étaient « amis de Cyzique ». Ils avaient d'ailleurs des goûts intellectuels et

cultivaient les Muses ; sur *philomousos*, voir les textes essentiels dans les articles du Thesaurus et pour le nom Philomousos *Hellenica*, XIII, 56-57.

373. *Poimanenon.* — L. Robert, *BCH* 1978, 400, traite de la dédicace *JHS* 1906, 28 : autel à Poseidôn par son prêtre, qui est le premier, ἱερώμενος πρῶτος ; autre copie de l'inscription ; deux homonymes distingués par le nom du grand-père ; le village Gökbel.

374. *Karacabey.* — Sencer Şahin (n° 537), 66-67, n. 18 : épigramme funéraire de Phoibè, femme de Makedôn, mère de Phoibos et d'Érôs. — Voir aussi n° 15, *ad* 1930.

375. *Susurluk, Mana.* — G. Daux, *BCH* 1977, 467-470 : *A propos de l'épigramme GV 1, 476*, reproduit le texte donné par Peek de cette épitaphe en deux distiques, dont L. Robert, dans le fascicule précédent du *BCH*, 57, a fixé la provenance d'après un « dossier » de G. Rohde, qui avait envoyé son texte à Peek, et a publié la médiocre photographie dont disposait Rohde. Pour le nom du θρεπτός, au génitif, au début de la ligne 2, D. voit sur « la mauvaise reproduction », avant le nom énigmatique Αλβανα, un petit *sigma* lunaire, qui lui donne le non moins énigmatique Σαλβανα. Ce *sigma* « est passé sous silence par tous et en particulier par L. R., éditeur de la photographie », qui est naturellement le plus coupable des quatre. « On notera que Salbanas est un θρεπτός, qui a été recueilli et élevé par le défunt ; son origine reste inconnue ». Ce *threptos* était apparemment originaire du village ou des proches environs. — A la fin du vers 3, après le verbe ὥπασε, suivi d'un pied, et avant le vers 4 τοῖς θρέψασι νέμειν καρπὸν ὀφειλόμενον, D. lirait ὥπασεν ἀεί ou corrigerait ὥπασε(ν) ἀεί. Il parle d'une « mauvaise reproduction » ; or c'est la photographie qui est mauvaise et mal tirée, prise par un anonyme, qui a ainsi sauvé ce texte. Selon D., « impossible de dire si le photographe a mal encadré son cliché (il n'a pas inclus le bord de la pierre à droite alors qu'il le faisait à gauche) ou si le document a été coupé par la reproduction et de combien ». Le « photographe » était, au plus haut niveau à imaginer, un modeste instituteur de village opérant chez un paysan, et cela vers 1940. D. est d'une naïveté charmante dans l'ignorance des conditions du travail sur le terrain. Plus plaisant encore ce qu'il imagine sur « la copie originale », que L. R. serait coupable de ne pas avoir fait connaître, comme d'ailleurs Rohde, qui ne se fonda que sur son déchiffrement de la photographie, en sorte que l'expression « Abschrift Rohde » correspond à la réalité. Pour arriver aux deux résultats indiqués, que de fausses complications et de questions oiseuses où D. s'est englué. Du moins, il dit son admiration pour le poète de ces deux distiques : « chaque mot porte, le style est vigoureux et direct, avec le minimum de bavardage ».

376. *Lampsaque.* — P. Frisch a publié le Corpus des inscriptions : *Die Inschriften von Lampsakos* (179 pp. in-4° et 5 planches ; Bonn, 1978). Le petit nombre des inscriptions ne correspond pas à l'importance de la ville : 34 numéros, dont 6 petits fragments et quelques épitaphes insignifiantes. Comme pour Kymè (*Bull.* 1978, 401-406), les testimonia commentés, pp. 103-157, et les index ajoutent sérieusement à la valeur du recueil. Pour le n. 24, Ἥρως ἐπιφανὴς Σωκράτης, F. marque comme est peu probable l'attribution à Lampsaque et non à Périnthe ; la photographie envoyée par le Musée Calvet d'Avignon est donnée dans *Ostgr. Grabreliefs*, II (1979), 1349 (« Herkunft unbekannt ») ; les bibliographies des deux publications se complètent. Du fragment 31 F. dit : « Bauinschrift ? » N'est-ce pas plutôt une délimitation de frontière ou de domaine ? l. 1, restituer εἰ[ς ὅ]ρθον ; l. 2, κεραμείων et ἀναφέρει ; l. 3, παραφέ[ρει] ; s'y accorderait la suggestion de F. l. 3 : πετρῶν (?) ; on pourrait suggérer

ensuite : εἰ[ς ὄρθο]ν. Le fragment 32 était dit : « vielleicht schon christlich » ; les mots δευτέρα ἡμέρα τρίτῃ ne rappellent-ils pas les inscriptions sur le relief d'un *venator* à Éphèse *Gladiateurs*, n. 219, pl. XXV, δευτέρᾳ (au-dessus le bas d'un relief qui avait en haut πρώτῃ), τρίτῃ, τετάρτῃ ἀνηρέθη (serait sous-entendu ἡμέρᾳ, plutôt que πυγμῇ) ? A Lampsaque, les images pourraient être au-dessous. Il se peut aussi qu'on ne puisse rien faire de ce débris. Il y a une liste de Lampsakéniens proxènes de diverses villes et de (non pas = des) Lampsakéniens célèbres, mais ce n'est pas une prosopographie systématique.

377. P. Frisch, *Z. Pap. Epigr.*, 33 (1979), 260 : *Zwei Münzmeister aus der Troas*. Le nom d'un monétaire, restitué par R. Münsterberg, Δημητρίου τοῦ Δημητρίου τοῦ [Μικ]κάλο[υ], se lit maintenant en entier dans un catalogue de vente en 1973, avec τοῦ Μεικάλου.

378. *Abydos*. — L. Robert (n° 83), 40 : son monnayage à la couronne, le timbre d'amphore (cf. n° 28) et la direction de son commerce.

379. *Scamandros*. — P. Frisch, *Z. Pap. Epigr.*, 33 (1979), 187-189 : *Christliche Inschrift aus Skamandros*, publie une inscription trouvée par A. Brückner (estampage aux archives des *IG*) en 1901 à Mavromachi (Marmat, Güllüce), environ 5 km à l'Est d'Ezine : +Ὑπὲρ εὐχῆς καὶ σωτηρίας τοῦ δεσπότου ἡμῶν Ἰωάννου Ἡλλουστρίου (nom ou titre) ἀνενεώθη τὸ ἁγίασμα, [κ]ελλαρεύοντος (après l'exemple dégagé par I. Ševčenko, *Bull.* 1976, 571) Σισιννίου πρεσβυτέρου). Elle doit venir de Skamandros, fixée par J. M. Cook à la ruine d'Akköy Yakası, à 2 km environ au Nord-Est d'Ezine.

380. *Alexandrie*. — P. Frisch (n° 377) a lu le nom d'un monétaire non pas ΔΙΝΑΡ (Bellinger), mais Δημή(τριος) (Imhoof-Blumer). — Du Smintheion à Méthymna n° 318.

381. *Adramyttion*. — Amende en livres n° 561.

382. *Pergame*. — L. Robert (n° 316), 4-9. Relations de Lesbos et de Pergame. Les cultes d'Asclépios à Mytilène et à Pergame et leur lien ; le rhéteur Aristide dans les deux sanctuaires. Construction d'un temple d'Auguste à Pergame par un citoyen d'Érésos. Dédicace à la Nuit au sanctuaire de Déméter et les hymnes orphiques. Aujourd'hui Grecs de Pergame à Lesbos et Turcs de Lesbos à Bergama. Domaines de Mytilène sur la côte d'Asie. Lesbos et les tribus de Pergame, Makaris, Pélopis, Aiolis. Parenté de Pergame et de Mytilène. La prytanie éponyme dans les deux villes. Inscription de Pergame pour Aulus Clodius Perennianus transportée à Thyatire. La Nuit sur la grande frise de l'autel de Pergame ; rapport de celle-ci avec la Théogonie d'Hésiode.

383. La durée du règne d'Eumène II n° 437. La guerre d'Eumène III n° 438.

384. La fonction de θεολόγος : L. Robert (n° 3), 16-17.

385. W. Peek, *Festschrift Dörner, Griechische Weihgedichte*, 700-711, traite de 14 épigrammes. *I. Perg.*, 2 (à Athéna) ; 14 (à Athéna), ne serait pas de l'époque d'Aristonicos, [ἦ]μος δὲ στρατὸς [ἦ]λθ[ε]ν Ἀριστονίκου πολὺς ὧδε, mais serait à dater vers 300 a. C., où il s'agirait d'une armée de brigands ; 15 (au théâtre, sous Eumène Ier, restitution intégrale) ; 30 (de même ; vers 1, non pas ἀνθ' ἧς, mais Ἄνθης ; v. 3, Ἀτταλί[δαι δὲ], qui seraient « natürlich nur die Bürger von Pergamon ») ; 183 (restitue les lignes 1-3 de l'épigramme sur la base d'une statue d'Hermès élevée par un agoranome et consacrée aux Nymphes) ; 203 (v. 1-2 sur la base d'une statue d'Homère) ; *Ath. Mitt.* 1910, 479, n. 60 (la moitié gauche est reconstituée ; serait dans la bouche d'Apollon) ; 1908, 404, n. 33 (statue de Télèphe ; v. 1, μ[ε θηρολέ]ταο et non μ' [ἐκηβε-λέ]ταο) ; VIII 3, 113 b (« Wird ungefähr so gelautet haben ») ; 113 c (« den Aufbau... mag folgender Versuch veranschaulichen » ; « so hergestellt kann

die Weihung, nur Zeus gelten, nicht Zeus Sôter Asclepios ») ; 13 (statue d'Elpis ; le peuple de Pergame autochtone ; couleur dorienne ou épique, non dialecte éolien) ; 142. P. ajoute un débris d'épigramme à l'Asclépieion, avec mention Ἀσκληπιοῦ, qu'il avait copié en 1931 ; « die Reste eines Grabepigramms ... dessen Aufbau nachstehenden Versuch wenigstens andeuten möge » ; étourdissante restitution d'un homme de Galatie, [πατρὶς ἐμοὶ Γαλα]τῶν [— — — πέ]λε χώρη, qui vint au sanctuaire d'Asclépios, mais rencontra une Moira contraire et que le dieu ne put empêcher d'aller dans l'Hadès.

386. **Éolide**. *Kymè*. — W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 33 (1979), 75 : *Grabepigramm aus Kymè in der Aiolis*, donne une restitution complète de l'épigramme *I. Kyme*, 51, y compris la ligne 1 disparue. V. 4, il écrit ἀπροϊδής au lieu de ἀγροιδής, V. 2, il reconnaît l'anthroponyme Ἄγριε. Sur ce nom, cf. aussi *Bull.* 1966, 492, à Chypre et à Chalcis, où un Agrios a pour frère un Ὄμιλος et pour sœur une Ἡδεῖα et un Agrios a pour fils un Ἡμέριος. Les noms *Agrius*, *Agria* ne sont pas rares dans les inscriptions latines.

Voir le nº suivant.

387. **Ionie**. *Phocée*. — Erol Atalay (pour la sculpture) et E. Voutiras (pour l'épigramme), *Arch. Anz.* 1979, 58-67 : *Ein spälhellenistiches Grabrelief aus Phokaia*, publient une stèle « trouvée en 1976 à Foça (Phokaia) près du village Çanakli dans un champ ». Le relief, original, groupe plusieurs types variés, dont une Psychè enfant agenouillée touchant le bas du manteau du défunt Philomousos ; un serviteur tient une grande palme ; sur le fond, des rouleaux de livres. Les 8 vers de l'épigramme sont gravés chacun sur une ligne, laissant donc des blancs inégaux à droite ; ils sont alignés sur la gauche, le pentamètre n'étant pas en retrait. L'écriture est de l'époque hellénistique tardive. Les 6 premiers vers donnent :

Αἰάζω Φιλόμουσον ἀεικλαύτῳ παρὰ τύμβῳ
δύ[σμ]ορον, εἰμερτᾶς ἄνθος ἐφαδοσύνας
οὐ τελέσανθ', ἐτέων δισσῶν κύκλον, ἀλλὰ πρὶν ὥρας
Ἑρμείᾳ χθονίῳ θηκάμενο(ν) φαρέτραν.
Μύρια δ' ἐγ νίκας κούφοις ποσὶν ἄνυσ' ἄεθλα
εἰς Ἀίδαν στέψας οὐ δόμον, ἀλλὰ τάφον.

V. a coupé les mots des vers 2 et 3 et entendu : « Ich beklage Philomousos..., den unglücklichen, der die Blüte der begehrten Ephebie, den zweijährigen Kreis, nicht vollzog, sondern vorzeitig dem Hermes der Unterwelt seinen Köcher weihte ». Nous mettons une virgule après ἐφαδοσύνας, et nous l'enlevons entre τέλεσανθ' et ἐτέων : Οὐ τέλεσανθ' ἐτέων δισσῶν κύκλον. Ces trois derniers mots ne sont pas une apposition à ἄνθος κτλ. La formule ἄνθος est un qualificatif de Φιλόμουσον, comme δύσμορον. Nous traduisons : « Je pleure Philomousos, au destin malheureux, fleur de la charmante éphébie, qui n'a pas accompli le cycle des deux ans (de l'éphébie), mais... » V. a bien relevé que le vers 4 était une allusion à la coutume de consacrer à la divinité, à la fin d'une charge ou d'un état (enfance, éphébie, etc.), un objet les caractérisant (osselets, toupie, instrument de pêche, etc.), ce qui a fourni tant de thèmes à l'Anthologie ; ici donc le carquois de l'éphèbe ne sera pas consacré à l'Hermès du gymnase, à Hermès Énagônios ; il appartient à Hermès funéraire. Les couronnes de victoire n'ont pas orné sa demeure, mais sa tombe. L'aspiration avant ἐτέων s'explique comme dans l'expression courante ἐφ' ἔτος, ἐφέτειος, καθ' ἔτος. Les livres sur le relief indiquent la part des Muses. L'épigramme célèbre les succès à la course ; Philomousos a remporté des épreuves sur ses

pieds légers ; mais leur rapidité même l'ont mené prématurément dans l'Hadès. Le poète a joué sur ἀνύειν, comme l'a expliqué V. Il traduit : « Aber die zahlosen Wettkämpfe bestritt er, nur um nach seinem Sieg [nous ne conclurons pas qu'il ne remporta qu'une victoire : ἐγ νίκας exprime qu'il remporta les couronnes par la victoire] mit schnellen Füssen zum Hades zu eilen ». — Nous avions rédigé ces remarques sur cette épigramme de qualité lorsqu'un hasard nous a fait ouvrir le corpus de Kymè de H. Engelmann publié en 1976 (*Bull.* 1978 . Or, après l'index, une addition, sans numéro, p. 251, transcrit cette épigramme, « apportée récemment de Kymè au musée d'Izmir » et communiquée par Muhsin Yenim à G. Petzl, qui se proposaient alors de la publier. Kymè ou Phocée ? Il paraît difficile d'en décider, puisque la conservatrice qui succéda à Yenim la communiqua aux derniers éditeurs avec la provenance Kymè. Cependant l'enquête que nous avons menée nous semble susceptible de donner une solution. Un village de Çanakli n'apparaît au Nord de Smyrne sur aucune de nos cartes. Ce nom ne se trouve dans les listes administratives que dans les vilayet de Samsun et de Maraş, bien que Çanak (la Poterie) soit très fréquent et que tout le monde connaisse Çanakkale, qui tire son nom de cette industrie. Mais il existe des Çakmakli et autres dérivés, et de très nombreux Çakmak (briquet, gachette) ; or l'un se trouve dans les répertoires dans le vilayet d'Izmir, dans le kaza de Foça, dans le nahiye de Yenifoça ou Yenice. Le lieu, sur la carte au 1 : 500.000, est à mi-chemin de Yenifoça et de Kymè ; il est donc sur le territoire de Kymè. Des confusions ont souvent été causées par l'homonymie des deux Foça, qui sont dans des situations bien différentes, Vieux Foça, l'antique Phocée, et Nouveau Foça. L'indication générale Foça a dû tromper l'autorité du musée et on a dû mal lire ou mal entendre Çanakli pour Çakmakli.

388. *Smyrne.* — R. Merkelbach, *Z. Pap. Epigr.*, 31 (1978), 186-187 : *Ephesische Parerga 21, Ein Zeugnis für Ti. Claudius Balbillus aus Smyrna*, revient sur l'inscription bilingue de Smyrne *CIL*, III, 7107 (*IGR*, IV, 1392). J. Keil et G. Petzl, après [*Ti. Claudi*]*us Ti. Claudii Thrasylli*, ont lu sur la pierre *F(ilius)*, qui doit prendre la place de la restitution *l(ibertus)*. Confirmant une argumentation de Cichorius, une inscription d'Éphèse, *Ephesos*, III, 41-42, a donné : [*Ti. Claudi*]*o Ti. Claudi Thrasylli f. Quir(ina)* [*Bal*]*billo*. M. restitue donc les noms de Néron et d'Agrippa à la place de ceux d'Auguste et de Livie : *Ti. Claudi*[*us Ti. Claudi Thrasylli f.* [*Quir. Balbillus*] / [*Neroni Claudio Caesari Augus*]*to et Juli*]*ae Augustae Cae*[*saris Augusti matri Agrippinae*], [Τιόέριος Κλαύδι]ος Τιόερίου Κλα[υδίου Θρασύλλου υἱὸς Κυρείνα Βάλβιλλος Νέρωνι Κλαυδίωι Καίσαρι Σεβαστῶ καὶ Ἰουλί]αι Σεβαστῆι Καί[σαρος Σεβαστοῦ μητρί Ἀγριππείνηι].

389. L. Robert, *BCH* 1978, 518-521, 543 : *Un surnom à Smyrne*, publie un relief funéraire (photographie de la stèle et de l'estampage de l'inscription) portant le nom du défunt -ους τοῦ Ἀττάλου, suivi du surnom Κυνδαλᾶ. Le nom n'est pas anatolien, mais se rapporte au jeu des piquets, comme Πασσαλᾶς. Il était connu par une émission monétaire de Smyrne. Importance du surnom dans l'onomastique ; un récit typique à la Martinique.

390. Pour *IGR*, IV, 1398, voir à Éphèse n° 407.

391. Stèle d'une prêtresse de Déméter n° 136.

392. Pour le gladiateur Κέστιλλος à Smyrne *Bull.* 1978, 407, rapprocher aussi le gladiateur Καίστιλλος à Aphrodisias *Bull.* 1968, 507.

393. La stèle funéraire *CIG*, 3265 (*IGR*, IV, 1460) ne provient pas de Smyrne, mais de Nicomédie n^{os} 393, 551.

394. Sur une dédicace métrique archaïque n° 416.

395. *Érythrées.* — H. Wankel, *Z. Pap. Epigr.*, 34 (1979), 79-80 : *I. Erythrai 206, 6-12 und Demosth. 18, 259.* W. admet que dans son commentaire du discours sur la couronne il aurait dû rapprocher le κρατηρίζειν du κρατηρισμός de l'inscription d'Érythrées, comme l'ont fait tous les éditeurs de ce règlement.

396. *Éphèse.* — D. Knibbe et R. Merkelbach, *ibid.*, 31 (1978), 229-232 : *Allerhöchste Schelte, Zwei Exemplare der Sacrae Litterae aus Ephesos*, font connaître deux nouveaux témoignages de la formule latine protégeant les maisons de sénateurs de la province d'Asie contre les hôtes imposés. L'un, connu par une copie de Heberdey, fut remployé dans une maison tardive : *Sacrae li*[*tterae*]. *Videris n*[*obis*] *senatus* [*cons.*] *ingn*[*orare. Qui*] *si c*[*um periti*]*s* [*contuleris*]. L'autre se trouvait dans les décombres de maisons privées, les « Hanghäuser » au Sud de la « rue des Courètes » (copie de K.) : *Sac*[*rae Litterae*]. *Videri*[*s nobis senatus con*]*sultu*[*m ignorare*]. Voir un autre exemplaire publié par L. R., *BCH* 1978, 432-437 (*Bull.* 1978, 468).

397. L. Robert, *BCH* 1978, 474-475. Origine très reculée admise dans des inscriptions de l'époque impériale pour les Olympia de la ville, XIX^e^ siècle avant notre ère. Dans des inscriptions des Épheseia, mentions au II^e^ siècle p. C. des pentétérides 507, 516, 517. Ce ne sont pas des fêtes annuelles, qui mèneraient au IV^e^ siècle a. C. Des calculs faisaient remonter l'institution de la fête à des événements mythologiques, vers 1900 a. C. Ce calcul, jusqu'ici, n'apparaît que dans les inscriptions de l'agonothète Reginus, pendant le temps de sa fonction ou ensuite, car il fit une fondation, devenant agonothète δι' αἰῶνος ; on voit là le souci de recherche historique chez ce personnage.

398. R. Merkelbach, *Z. Pap. Epigr.*, 31 (1978), 36-37 : *Ephesiche Parerga*, 19 : *Eine weitere Inschrift des L. Antonius.* Aux textes déjà connus sur ce *questeur pro praetore* en Asie, en 49 a. C. au nom de Pompée (*Bull.* 1976, 621), M. ajoute une inscription du carnet de Wood (copie à Vienne) : Λεύκιον Ἀντώνιον Μαάρκου υἱόν, [ταμίαν κ]αὶ ἀντιστράτηγον, πάτρων[α καὶ εὐεργέτην τῆς] Ἀρτέμιδος καὶ τῆς πόλεως, τε — 7 1..TH[..... τ]οὺς ἱεροὺς νόμ[ους — —] καθαρῶς καὶ δικαί[ως] (ces adverbes avec δικαιοδοτήσαντα τὴν ἐπαρχήαν à Pergame, *Ath. Mitt.* 1907, 317, n. 45). Il a dû protéger le trésor d'Artémis contre les convoitises romaines, suppose M. Il reste à expliquer le motif donné dans l'inscription : τοὺς ἱεροὺς νόμους et à restituer un verbe dans la lacune. Antonius a veillé à ce que les lois sacrées soient respectées ; on peut penser notamment au droit d'asyle du sanctuaire. On peut rappeler ici qu'il confirma aux Juifs de Sardes (Josèphe, *Ant. Jud.*, XIV, 235) le droit d'avoir à eux une assemblée et un local, σύνοδον ἔχειν ἰδίαν κατὰ τοὺς πατρίους νόμους ἀπ'ἀρχῆς καὶ τόπον ἴδιον, ἐν ᾧ τά τε πράγματα καὶ τὰς πρὸς ἀλλήλους ἀντιλογίας κρίνουσιν ; il est remarquable de trouver sous la plume même de Lucius Antonius les πατρίους νόμους des Juifs et de le voir remercié à Éphèse pour le respect et le maintien des ἱεροὶ νόμοι d'Artémis ; cf. L. R., *Nouv. inscr. de Sardes*, 38, pour les Juifs ; dans *Laodicée du Lycos*, 309, avec la note 4, sur le droit de cité romaine qu'il donne et sur l'attribution de l'inscription de Thyatire, dont il est « patron et évergète ». Tout dans ces inscriptions ne s'explique pas parce que, dans ses exactions pour trouver de l'argent, il aurait ménagé quelques villes. Pour Éphèse, M. imagine qu'il aurait protégé le trésor d'Artémis ; « er hat aber sicherlich eine Menge Geldes aus der Stadt Ephesos herausgeholt, und dies war ja auch seine Pflicht ».

399. R. Merkelbach, *ibid.*, 80 : *Ephesische Bauinschriften* 1, *Der Strassenbrunnen*, sur la rue conduisant à la porte de Magnésie. D'après l'inscription J. Keil, *Jahreshefte*, 23 (1926), *Beiblatt* 271, la fontaine fut construite par le

très connu Tiberius Claudius Aristiôn et sa femme Julia Lydia Latéranè, ἀρχιέρεια καὶ θυγάτηρ Ἀσίας. Ce ménage fit édifier aussi le nymphaeum Traiani, *Jahresh.*, 44 (1959), *Beibl.*, 329. M. rétablit de nom de la femme dans la grande liste des mystes dionysiaques, *Gr. I. Br. Mus.*, 601, 3 : [ἐπὶ πρυτάνεως Ἰου]λίας Λυδ[ίας Λατερανῆς].

400. D. Knibbe et R. Merkelbach, *ibid.*, 96-98 : *Ephesische Bauinschriften 2, Die Inschrift des Hydreions*, traitent de la famille de Titus Flavius Menandros, rhéteur et archonte, et de ses deux fils, Titus Flavius Menandros, rhéteur et asiarque, et Titus Flavius Hiérax, secrétaire du peuple, prytane et gymnasiarque (cf. *Bull.* 1968, 173, Chr. Jones). Ce dernier apparaît dans une inscription d'Apateira, *III^e Reise*, n. 116 (cf. L. R., *Am. J. Phil.* 1979, 158, avec les notes 1-3). Il devait y avoir des propriétés (ainsi L. R., *loc. cit.*). M. retrouve leurs noms sur des bronzes d'Hypaipa aux effigies de Julia Domna, Caracalla et Plautilla : ἐπ' Ἱέρακος, ἐπὶ Μενάνδρου, ἐπὶ Ἱέρακος, ἐπὶ στρ. Φλαου(ίου) Ἱέρακος, ἐπὶ Μενάνδρου β' ἀσσιά(ρχου) στρ. Ménandros a fait construire l'hydreion près de la base de Memmius (*Jahresh.*, 45 (1960), *Beibl.*, 25), son frère Hiérax étant prytane. M. fait connaître les deux fragments des lignes 1-2 et les restitue : dédicace à Septime Sévère, à Caracalla, à Géta (martelage), à Julia Domna et au peuple d'Éphèse. Près de l'hydreion, le nom de Titus Flavius Hiérax ὁ πρύτανις sur un bloc d'architrave.

401. D. Knibbe et R. Merkelbach, *ibid.*, 99 : *Ephesische Bauinschriften 3, Das Variusbad.* Ce Οὐάριον βαλανεῖον était bien, comme l'ont admis Alzinger et Wörrle, les Thermes de Scholastique. Car on y a trouvé deux fragments d'architrave où l'on reconnaît : Πόπλιος Κυιντίλιος Ποπλίου υἱὸς Οὐάλης Οὐάριος et τὸ βαλαν[εῖον]. Les auteurs restituent l'inscription *Jahresh.*, 49 (1968), *Beibl.*, 44, n. 13, trouvée dans ces Thermes ; l. 8-12 : θυγατέρα Πο. Κ[υι]ντιλίου Ο[ὐ]άλεντο[ς] Οὐαρί[ο]υ τοῦ τὰ ἔργα [τ]αῦ[τ]α κα[τ]ασκευασα-μ[ένου ἐκ τῶ]ν ἰ[δί]ων τῇ ἑαυ[τοῦ πα]τ[ρί]δ[ι].

402. H. Engelmann, *ibid.*, 225-226 : *Inschriften aus Ephesos.* Dans l'édit du proconsul L. Antonius Balbus *Bull.* 1962, 284 ; 1977, 428 ; 1978, 415,E. rapproche des interdictions pour préserver le port et ses rives le paragraphe 241 de l'Édit Perpétuel et le commentaire d'Ulpien, *Digeste*, 43, 12, 1. De même pour la pénalité. — Dans l'inscription d'un athlète, *Ephesos*, II, 72 (Moretti, *Iscr. agon.*, 75), à la fin, E. restitue un génitif absolu : τῶν ἀνταγωνιστῶν αὐτοῦ τὸν ἀγένειον ἀγωνιζο[μένων].

403. D. Knibbe et R. Merkelbach, *ibid.*, 114 : *Ephesische Bauinschriften 4, Die Johanneskirche*, publient une inscription sur un fragment de porte, trouvé en 1961 : + Ἔστη ἡ σύνταξις τῶν περιθύρων καὶ ἐκτίσθη ἡ πᾶσα προαψὶς τοῦ σηκρήτου ἐπὶ Ἰωάννου τοῦ ἁγιωτάτου ἀρχεπισκόπου, οἰκονομοῦντος Ἰωάννου τοῦ ἐλαχίστου διακόνου. Note sur le métropolite. Rien sur les termes techniques de cette « Bauinschrift ».

404. R. Merkelbach, *ibid.*, 34 (1979), 62-64 : *Ephesische Parerga 26. Warum Domitians Siegername Germanicus eradiert worden ist*, avec celui même de Domitien dans *Ephesos*, II, 48 comme partout à Éphèse. Il rappelle l'importance de Germanicus dans le nom de Domitien et qu'il se trouve souvent seul dans Martial et Stace.

405. R. Merkelbach, *ibid.*, 33 (1979), 189-190 : *Ephesische Parerga 25 : Commodus als Bruder des Septimius Severus*, reconnaît ce titre dans une inscription qui honore Commode *Ephesus*, I, 216 et 220 et dans *CIG*, 2973 ; Le Bas-Waddington, 154.

406. D. Knibbe et R. Merkelbach, *ibid.*, 124-125 : *Der ephesische* γραμματεὺς

τοῦ δήμου *M. Tigellius Lupus*. Ce personnage, qui apparaît dans *Jahreshefte*, 50 (1976), *Beibl.*, 33, n. 3 (*Bull.* 1977, 478), doit être restitué au début de *CIG*, 2975, l. 1-2 : [M. Τι]γέλλιος [Λοῦ]πος. Dans un fragment inédit, l. 8-10, [Μάρ]κου Τ[ιγελλίου] Λούπο[υ]. Peut-être son fils dans *IG*, II², 3297.

407. G. Petzl, *ibid.*, 31 (1978), 227-228 : *Epheso-Smyrnaicum*. Dans l'inscription publiée par D. Knibbe, *Bull.* 1977, 418, n. 3, P. accepte la restitution de L. R., l. 15-16, τῶν εὐ[τυχ]εστάτων καιρῶν (*Rev. Phil.* 1977, 13). Dans une inscription de Smyrne citée à ce propos, [ἐν τοῖς εὐτυ]χεστάτοις καιροῖς τοῦ θεω[φιλεστάτου αὐτοκράτορο]ς κτλ. (*IGR*, IV, 1398 ; restitution de J. Keil), il écrit τοῦ θεῶ[ν ἐμφανεστάτου κτλ.], formule attestée à Derbè, dans les inscriptions d'Opramoas à Rhodiapolis et, à Éphèse, dans *Ephesos*, II, 20, l. 11 : θεῶν ἐν[φανεστάτῳ Α]ὐτοκράτορι κτλ. Il introduit alors θεῶν avant [ἐμφ]ανεστάτου Αὐτο[κράτορος] pour remplir le vide.

408. R. Merkelbach, *ibid.*, 30 (1978), 164-165 : *Ephesische Parerga*, 18, *Der Bäckerstreit*, reproduit l'inscription Buckler, *Anat. St. Ramsay*, 30, en y insérant divers changements d'après la photographie dans Buckler. L. 1, κατὰ συνθήκην π̣α̣[ταγησ]άντων, « natürlich nur ein Vorschlag ». L. 2-3, διὰ τὴν σ[ύλ]λογον, le latin *coetus*. L. 3, καὶ ἀθρασίαν, mot nouveau, « ein Übersetzer-Griechisch ». A la fin, déplacer la ponctuation pour στάσεως. L. 4-5, M. adopte le supplément de Lewis ; cf. *Bull.* 1976, 600. L. 12, δεκυείρ[οις], *a decemviris*. L. 17, au lieu de ΓΑΜΙΑ, τ̣αμίᾳ pour ταμιεία.

409. R. Merkelbach, *ibid.*, 31 (1978), 138 : *Nochmals Karthagina*. Instruit par H.-G. Pflaum et W. Eck que Carthage s'appelait effectivement Colonia Iulia Concordia Karthagina, abrégé en CCIK, M. renonce à son idée qu'il s'agirait de Carthagène et que Carthage était exclue dans l'inscription de la statue *Ephesos*, II, 53. Une objection, tout aussi forte, sinon plus, doit être faite à la phrase catégorique : « aber Karthago hiess auf Griechisch Καρχηδών, » Voir *Bull.* 1978, 424.

410. D. Knibbe, *Festschrift Dörner*, 489-503 : *Ephesos, nicht nur die Stadt von Artemis, Die « anderen » ephesischen Götter*, recense les cultes officiels de divinités païennes autres qu'Artémis adorées à Éphèse.

Bas-relief funéraire n° 16.

411. R. Merkelbach, *Z. Pap. Epigr.*, 32 (1978), 44 : *Ephesische Parerga*, 22, *Die Bauinschrift des byzantinischen Aquaeductus*. M. reconnaît que l'inscription *Ephesos*, IV 3, p. 277, n. 9, est en dodécasyllabes byzantins et modifie des restitutions en conséquence.

412. W. Peek, *ibid.*, 6 : *Zu einem Gladiatoren-Epigramm aus Ephesos*, revient à la première lecture des derniers mots χειρὶ μιῇ φονίῃ et complète ainsi l'hexamètre : [Οὐδέ τις] ἄλλος [ἀνὴρ τόσσους θ]ανάτοιο τέλοσδε.

413. *Magnésie du Méandre*. — L. Robert, *Rev. Phil.* 1978, 248-250. Le décret *I. Magnesia*, 94, est bien de cette ville, non de Samos. Le nombre des votants, formule d'abolition des décrets contraires, dépenses prises par les économes sur les revenus qu'ils manient pour l'administration de la ville. Problème de la provenance de la pierre ; les villages Çanglı ; caractère du sanctuaire Panionion ; une famille de néocores à Magnésie et le procès territorial entre Priène et Magnésie ; Magnésie et l'Anaïtide.

414. L. Robert, *BCH* 1978, 538-543 : *Relour à Magnésie du Méandre avec Artémidore*. R. complète son article *BCH* 1977 (*Bull.* 1978, 431) sur l'oribasie dans le culte de l'Apollon d'Aulai. Artémidore l'interprète des songes, né à Daldis, citoyen aussi d'Éphèse. Son information ; les ethniques cités par lui. Un Bithynien à Rome et la colonie bithynienne dans la capitale ; les métiers.

Καταλύειν prendre sa retraite. Lucius Astranius Ruso de Laodicée du Lycos. Intérêt pour les faits religieux ; dévotion à l'Apollon Mystès de Daldis ; le thème du dieu inspirateur d'un livre. Cas observés dans une *symbiosis* et la *symbiosis* en Lydie. Détails sur des faits éphésiens. Artémis : l'Éphésienne, la Pergéenne, Éleuthéra de Myra, caractère commun à ces trois divinités. Chapitre sur Dionysos : sens précis de χορεύειν, II, 37 et IV, 39 ; la femme qui tue son bébé de trois ans ; θυρσοφορεῖν, δενδροφορεῖν dans le culte de Dionysos ; pas porter des rameaux, ni des arbustes ; l'acte est en liaison avec folie et dommage, égarement de l'esprit et démence ; cela correspond à l'oribasie des *hieroi* d'Apollon à Magnésie qui arrachent les arbres et les portent dans leur course. Cette mention du verbe dans un ensemble dionysiaque s'accorde avec la place de Dionysos dans ce rite reconnue sur des monnaies par Imhoof-Blumer.

415. *Milet et Didymes.* — Traité de sympolitie entre Milet et Pidasa *Delphinion*, 149, n° 454. Traité avec Héraclée n° 451. Les carrières du Didymeion n° 451. Le nom d'une Milésienne et les tribus de Milet n° 236.

416. W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 31 (1978), 262-264, attribue à Milet ou Didymes la dédicace métrique archaïque du musée de Smyrne, provenance inconnue, publiée par L. H. Jeffery. Acceptant la lecture de Hansen, *Bull.* 1977, 396, pour les derniers mots, P. repousse la répartition des mots gravés sur 3 lignes en 4 hexamètres. « Der Ansatz war methodisch falsch gewählt ». Il propose « versuchsweise » cette reconstitution : [Ἄρτεμι, σοί με καλὸν] Θεοκύδ<ρ>ης [ἄνθετ' ἄγαλμα / καὶ παῖς Μνησίθ]εος. Μόλπις δ' Αὐτά[νδρο ἐποίει / αἷς χερσίν· σὺ δ' ἄν]ασσα δίδο χαρίεσ[σαν ἀμοιβήν]. Au vers 2, on pourrait avoir aussi [καὶ πόσις Εὐξίθ]εος, ou bien encore : [Νήλεος ἐκ γέν]εος. Dans les quelques syllabes qui restent, au vers 1, P. a introduit une correction en supprimant une lettre, gravée par erreur. Arrivés là, nous repartons : « Naturellement Θεοκυδρης est une formation impossible ; on peut sans doute s'étonner qu'elle soit restée sans opposition dans le *Bull. épigr.* 1958, 427 ». Nous avions écrit en analysant l'article de L. H. Jeffery : « N. 2, de provenance inconnue, vers 500, avec les noms Θεοκύδρης, Μόλπις et [Π ?]ασσαλίδης ». Dans sa grande admiration bien connue pour notre Bulletin, notre collègue attend de nous une tâche au-dessus de nos forces : faire la critique et la correction de tout ce qui pourrait être critiquable dans toute la production épigraphique annuelle que nous analysons pour la faire connaître. Il continue : « Mais Θεοκύδης est-il vraiment rétabli de façon certaine ? Certes, Θεοκύδης est bien attesté depuis le v^e^ siècle... Seulement cela est rendu assez douteux par le fait que ni Θεοκύδης ni, en général, aucune formation en -κύδης ne semble apparaître à Milet et Didymes, et pour l'histoire des sons ou la psychologie des sons l'intrusion du rhô n'apparaît pas non plus compréhensible ; n'est-il pas plus à propos de couper -θέο Κυδρῆς (références pour Κυδρῆς, Κυδρᾶς chez Bechtel, *HP*, 271), bien qu'il n'ait pas surgi jusqu'ici dans les inscriptions milésiennes ni ce nom ni un nom composé là-dessus comme Κυδρογένης, Κυδροκλῆς ? Correspondant alors à peu près aux conditions d'espace : [Τῶγαλμ', Ἄρτεμι, Σωσι]θέο Κυδρῆς [σοι ἔθηκεν], ou [Τῶγαλμ' Ἀρτέμιδ' Ἡρο]θέο Κυδρῆς [ἀνέθηκεν]. Naturellement je ne méconnais pas que les deux hexamètres sonnent de façon décidément plus mauvaise que celui qui est proposé plus haut. Mais si nous pouvons tirer une conséquence de l'écriture, qui n'est pas précisément soignée, sur la qualité des vers, nous sommes sans doute autorisés à abaisser quelque peu nos espoirs ». — R. Merkelbach, *ibid.*, 34 (1979), 54 : *Theokydres und Skydrothemis*, sans paraître connaître l'article de Peek, maintient le nom Θεοκυδρῆς, le mot κυδρός étant bien connu. Il rapproche le nom Skydrothemis

dans Tacite, IV, 83, 4, dans la milésienne Sinope au temps de Ptolémée Sôter et verrait dans σκυδρός une forme ancienne de κυδρός.

417. L. Robert, *BCH* 1978, 471-472. Sur les oracles *I. Didyma*, 304, rendus au prophète Damianos sur le culte de Corè Sôteira ; Damianos était originaire de Cyzique. Corè, sœur d'Apollon ; les deux cultes dans le monnayage de Cyzique.

418. **Lydie**. *Stratonicée-Hadrianopolis*. — L. Robert, *BCH* 1978, 437-452 : *Hadrien Zeus Kynégésios*, écarte la lecture διὰ κυνηγέσιον au début de l'inscription honorifique publiée par W. Gavantka et M. Zahrndt *Bull.* 1978, 399 : Hadrien était Δία Κυνηγέσιον. Hadrien et la chasse, fondation d'Hadrianoutherai et types des monnaies de cette ville sous Hadrien. La tête de l'ourse consacrée à Thespies. Hadrien Zeus Kynégésios ; Zeus Ephorios à Abdère et l'occasion de cette épithète. Les forêts de la Mysie (V. Cuinet, A. Philippson, Th. Wiegand) et l'urbanisation de la région ; cartes.

419. *Haute vallée du Caïque*. — Relief à Bakır n° 429.

420. *Thyatire*. — L. Robert (n° 382), note 59 : l'inscription en dialecte éolien *IGR*, IV, 1243, pour un citoyen de Pergame et de Mytilène ne peut s'expliquer à Thyatire ; elle a dû être transportée de Pergame.

421. Fausse provenance d'un autel funéraire n° 21.

422. L. Robert, *BCH* 1978, 304-305, traite de *IGR*, IV, 1237, monument honorifique renversé par un séisme et restauré par la petite-fille de la dédicante ; la base, βωμός, et la statue.

423. L. Robert, *Rev. Phil.* 1978, 247, n. 5 : le dieu Tyrimnos rapproché des noms macédoniens Τυριμμας, Τορριμας.

424. *Environs de Thyatire*. — G. Petzl et H. W. Pleket (n° 425), 293-295 : *Aus der Umgebung von Haciosmanlarköyü*, village dont P. avait publié plusieurs inscriptions *Bull.* 1977, 450. N. 9, épitaphe. N. 10, épitaphe copiée par l'instituteur, Şevket Akdoğan. En l'an 208, qui serait dans l'ère de Sylla 123/124 p. C., selon l'ère d'Actium 177/178. N. 11, à 1 heure au Sud-Est d'Akçaalan, à l'entrée d'une grotte, dédicace à une Méter dont l'épithète ne peut être entièrement déchiffrée : Διόφαντος Μητρὶ (détails de 8 lettres douteuses du début de l'épithète) απηνῇ εὐχήν.

425. *Hermokapeleia*. — G. Petzl et H. W. Pleket, *Z. Pap. Epigr.*, 34 (1979), *Inschriften aus Lydien*. Pp. 282-285, n. 1, milliaire de fin 308 à début 310 avec les noms Galère, Licinius Licinianus, Galeria Valeria θ̣ι̣ο̣τάτην ? Αὐγούσταν, fille de Dioclétien et femme de Galère, Maximin (martelé), υἱὸν βασιλέων, et Constantin, υἱὸν βασιλέων. [Ἀπὸ Ἑρ]μοκαπηλίων μεί(λιον) α'. Une seconde inscription, avec μί(λιον) α', est sous forme d'hommage à Constantin I et Constans (entre 333 et 337) par ἡ Λυδῶν Ἑρμοκαπηλειτῶν πόλις. Même formule pour la 3e, avec le nom de Valentinien, αὐτο(κράτορα) καλλίνεικον τροπεοῦχον Αὔγοστον. La formule Λυδῶν Ἑρμοκαπηλειτῶν se retrouve sur les milliaires J. Keil et A. von Premerstein, *II*e *Reise*, n. 124 et P. Herrmann, *Neue Inschriften Lydien*, n. 1 ; nous l'interprétons comme Λυδοὶ Μοστηνοί *R. Num.* 1976, 30, n. 24, pour marquer le caractère lydien par opposition aux voisins iraniens et macédoniens (cf. encore *Villes d'Asie Mineure*², 249-252), d'où Λυδοὶ Ἑρμοκαπηλεῖται. — N. 2, coffret funéraire (type de Sardes) Ἀσκληπίδης Διονυσίου. N. 3, coffret semblable : Μένης Μηνοφίλου ἐτῶν νε', Ἄμμιον Βωλίχου ἐτῶν πα'.

426. *Ibid.*, 285-288, n. 4 : inscription honorant Antonin le Pieux ; après la titulature normale, ἄριστον καὶ μέ[γιστον, τὸν γῆ]ς καὶ θαλάσση[ς δεσπότην], se sont occupés du monument les deux stratèges. La base est encastrée

dans le minaret à Arabacıboz, au Nord-Ouest de Büknüş (disons à 3 km), sur un plateau déjà dans le Yuntdağ (cf. *Villes d'Asie Mineure*², 266), mais sur l'ancienne route des courriers de Bergama à Manisa. La pierre n'a pas dû venir de loin, admettent P. P. Une ville de Kame (Kamai, Kama, Kamos, Kamoi) n'était connue que par des monnaies de bronze de l'époque impériale, d'Hadrien à Septime Sévère. On en connaît 11 types ou variétés, en 21 exemplaires seulement ; c'est donc un monnayage très rare. Il était attribué à la Mysie et, plus précisément, à la région d'Adramyttion. Aussi, en 1913, H. von Fritze en donnait-il le catalogue dans son Corpus des monnaies de la Mysie ; il inclinait à chercher une localisation vers Adramyttion en attendant une meilleure identification. L. Robert, dans le chapitre I des *Villes d'Asie Mineure* (1934), a réglé tout autrement la question. Dans une liste d'éphèbes provenant du gymnase d'Apollonis de Lydie (elle fut transportée à 15 km à l'Ouest, à Seyitoba, et à peu près autant au Sud d'Arabacıboz, écrivent P. P. ; mais cela n'a d'autre intérêt que celui d'attester avec d'autres cas que, dans cette belle plaine, les pierres d'Apollonis, comme celles de Thyatire et de Hiérocésarée, ont beaucoup voyagé ; — le gymnase d'Apollonis n'était pas à Seyitoba) figure parmi les dizaines d'éphèbes d'Apollonis, sans ethnique, un Onésimos fils de Ménodôros Καμηνός ; il n'avait pas dû venir de loin au gymnase d'Apollonis, qui n'était pas ville d'université. On pouvait alors soupçonner qu'un titre en marge d'une colonne, *kappa* surmonté d'un petit *alpha* et au-dessous un *mu*, était à résoudre en Καμηνοί et s'appliquait à une série de noms ; c'était au 1er siècle a. C. Or parmi les monnaies si rares des Kaménoi, L. R. constatait et mettait en valeur le fait qu'un bronze, au Musée Britannique, avait été acquis à Palamut (le village qui portait ce nom à cette époque, le plus proche du site d'Apollonis, et non le bourg auquel l'administration a transféré ce nom tout récemment ; cf. notre *Persistance de la toponymie*, note 16) par un voyageur, l'admirable explorateur de la Lydie à la fin du XIXe siècle, Karl Buresch, qui recherchait les monnaies pour les identifications ; Palamut n'était qu'un pauvre village sans antiquaire, sans changeur et sans kuyumcu (bijoutier). C'était un triomphe de la numismatique pour montrer la valeur, dans l'identification d'une petite ville, même d'un seul exemplaire d'un monnayage rare. Car la statue d'Antonin fut élevée par [ὁ] δῆμος Ἀπολλω[νιδέων τ]ῶν περὶ Καμας, peuple qui avait ses stratèges et qui était une ville, malgré la réticence de P. P. L'inscription établit donc un lien étroit entre Apollonis et l'établissement des Kaménoi. Elle établit par une preuve épigraphique directe que Kamai n'était pas en Mysie, mais proche d'Apollonis. On doit entendre « les Apollonidéens de Kamai », comme οἱ περὶ Θυάτειρα Μακεδόνες sont « les Macédoniens de Thyatire » οἱ περὶ Ἄκραοον ou Νάκρασον Μακεδόνες « les Macédoniens d'Akrasos ou Nakrason ». Sur le lien entre Apollonis et Kamai, le commentaire des éditeurs est confus. Nous donnons ici notre sentiment. A l'époque hellénistique, Apollonis et Kamai étaient unies en sympolitie ; elles étaient voisines. Le gymnase commun était à Apollonis ; chacun des deux peuples avait son ethnique propre ; nous le savons par une liste éphébique. A l'époque impériale, il y eut séparation et chacun des deux peuples eut son monnayage. Il est très tentant d'attribuer cette élévation de Kamai au rang de cité indépendante à l'empereur Hadrien sous le règne duquel commence le monnayage. Dans l'État commun, les gens de l'une et l'autre agglomération circulaient et possédaient des terres sur le territoire uni. La vie commune fut si intime et prolongée que l'inscription sous Antonin donne à Kamai comme titre, plus développé que ce ne peut être sur les monnaies : le peuple des Apollonidéens de Kamai ; Kamè est le rameau détaché d'Apollonis-

Kamai. Le centre de Kamai garde le nom des Apollonidéens de Kamai, tandis qu'à côté Apollonis a le seul nom Apollonidéens. Limitrophe d'Apollonis, Kamai était quelque part entre Apollonis et Hermokapeleia. Son voisinage avec cette dernière ville explique, suggérons-nous, le type principal de son monnayage : « l'image monétaire de la ville la plus caractéristique est sans doute l'hermès (n. 609, 610, 619) », écrivait von Fritze ; c'est le type du revers de deux des trois émissions pseudo-autonomes (n. 609, 610). Or ce n'est pas sans raison qu'on rapproche le nom d'Hermokapeleia (qui n'a rien à voir avec le fleuve Hermos) de la légende racontée par Nicolas de Damas sur le κάπηλος Thyissos qui fonda une ville en Lydie portant son nom et qui avait, sur sa grande fortune de *kapélos*, fait une agora et dressé un Ἑρμαῖον (*Fr. Gr. Hist.*, 90, F. 44, § 8 et 9) : voir Keil et von Premerstein, *IIe Reise*, 57, et surtout P. Herrmann, *Neue Inschr. Lydien*, pp. 3-4, notamment sur l'itinéraire de Sardes à Kymè, avec son observation sur le meurtrier Kersès évitant le grand chemin et passant par le Sud du Yunt Dağ, au Nord de la vallée d'Hermokapéleia ; p. 2, n. 2 : la route d'Akhisar par Palamut, Dereköy, Erdelli à Büknüş ; « elle finit à Arabacıboz à l'Ouest au-dessus de la plaine d'Hermokapeleia sur un plateau ; le village est déjà tout à fait dans le domaine impraticable du Yuntdağ proprement dit ; en 4 heures à pied environ on peut atteindre, en passant par de solitaires établissements de bergers, la ruine de Mamurtkale, l'autel monumental de Cybèle élevé par Philétairos ». Kersès, arrivé dans un *kapéleion*, est enivré et tué. Notons que le toponyme Arabacıboz, Foyer du cocher, du voiturier, semble faire allusion à la route et peut-être au terminus des cochers, comme des autobus aujourd'hui. On ne peut préciser le site exact de Kamai. Il ne nous semble pas qu'il y ait lieu de donner de l'importance à « quelques blocs antiques dans les pauvres hameaux, remployés dans des maisons et des fontaines ». Le territoire de Kamai serait coupé d'Apollonis par celui d'Hermokapeleia. D'autre part, on l'a vu chez Herrmann, le village Arabacıboz est le terminus de l'autobus et de la route d'Akhisar-Thyatire ; le transport par auto est donc facile. La pierre est remployée dans le minaret ; un tel remploi indique souvent qu'on a été chercher à quelque distance un bloc de marbre, précieux dans la construction. Ajoutons une remarque numismatique importante. Dans l'ouvrage de K. Kraft, *Das System der kaiserzeitlichen Münzprägung in Kleinasien* (1972), p. 187, n. 13, est établie une identité de coins du droit, sous Commode, entre un bronze de Kamai (citer le corpus de H. von Fritze, n. 616, et non le catalogue *Troas, Aeolis, Lesbos* du *BMC*, p. 102, n. 3, dans les villes d'Éolide, mais avec préférence, p. LXII, pour la région d'Adramyttion) et un bronze de Thyatire. La situation dans la région d'Apollonis de Lydie (et non d'Adramyttion) explique bien l'identité de coins du droit ; car Apollonis est la ville limitrophe de Thyatire à l'Ouest. Disons en passant que le catalogue des identités de coins du droit réunies par Kraft confirme presque toujours que, contrairement à sa thèse, les identités de coins unissent des villes limitrophes ou voisines et que la géographie des relations les explique toujours. Ce qui paraît déborder ce tableau géographique repose sur des ressemblances de style supposées. — La note 44 croit apporter quelque éclaircissement en rapprochant le cas d'une des trois villes de la petite île d'Amorgos, celle du centre (*Opera Minora*, I, 563-568 ; *REG* 1933). « A Minoa sont attestés depuis le IIIe siècle [très avancé ; le témoignage le plus ancien, à Magnésie du Méandre, quelques années avant la fin du siècle ; en 243/242, ce sont encore les [Μιν]οῆται dans un document de Cos, *Bull.* 1953, 152, p. 159], Σάμιοι οἱ ἐν Μινώαι ou ὁ δῆμος ὁ Σαμίων ὁ κατοικῶν ἐν Μινώαι ; ce schéma onomastique offre un parallèle certain au

δῆμος Ἀπολλωνιδέων περὶ Καμας. On rencontre à Minoa à peu près à la même époque une communauté concurrente : ὁ δῆμος ὁ Μινοητῶν ou ὁ δῆμος ὁ Ἀμουργίων τῶν κατοικούντων Μινώιαν (R., 563, 2). Robert admet que les témoignages à ce sujet remontent à l'époque antérieure à la domination samienne ou à sa suppression temporaire [lire le texte même de la note invoquée]. Mais il est possible que l'on ait aussi à compter avec des communautés coexistantes ». Cette improvisation, sans lecture véritable de ce que l'on discute, est surprenante. Il serait, pour la géographie agraire et économique, étonnant qu'il ait pu coexister deux communautés indépendantes sur le territoire de Minoa. Mais les premières lignes des pages consacrées aux Samiens de Minoa apportaient le témoignage catégorique de l'inscription *I. Magnesia*, 50, liste des villes des Cyclades ayant accepté de participer aux Leucophryéna : Αἰγιαλεῖς, Ἀρκεσινεεῖς et Σάμιοι οἱ ἐν Μινοίαι, mais pas de Μινοῆται en même temps que les Samiens. — S. M. Shervin-White (n° 323, 114, n. 62, estime que : « il n'existe pas maintenant de base pour décider entre les deux restitutions : [Ἀρσιν]οητῶν (Herzog, Klaffenbach) et [Μιν]οητῶν dans l'intitulé d'un décret sur l'acceptation des Asclepieia de Cos (*Bull.* 1953, 152) ». Elle n'a pas connu *Hellenica*, XI-XII (1960), 162, n. 2, où il est établi que l'ethnique des villes d'Arsinoè est toujours Ἀρσινοεύς, ce qui avait entraîné l'adhésion de Klaffenbach, qui qualifiait l'attribution d'évidente ; cf. *Hellenica*, 163, n. 1-3.

427. *Hiérocésarée.* — G. Petzl et H. W. Pleket, *ibid.*, 288-289, n. 5 : à Beyoba, morceau d'interdiction sur un sarcophage. P. 288, note 17 a et pl. XVII a, photographie de la dédicace d'un autel τῷ θεῷ *BCH* 1887, 97, n. 19. Voir n° 432.

428. *Région au Nord du lac Gygaia.* — G. Petzl et H. W. Pleket, *ibid.*, 288, note 17 B et pl. XVII b, donnent la photographie de l'épitaphe à Çömlekçi, *Mouseion*, 1885-1886, 34, n. 511. Pour le marbre rougeâtre dans ces régions, voir *Hellenica*, VI, 64-65 (Sarıçam) et P. Herrmann, *Neue Inschr. Lydien*, p. 3 (Apollonis ; beaucoup dans la région d'Hermokapeleia).

429. *Sardes.* — G. M. Hanfmann et Nancy H. Ramage ont publié dans *Archaeological Exploration of Sardis, Report 2*, les sculptures de Sardes : *Sculpture from Sardis : the finds through 1975* (203 pp. in-4° et planches comportant 472 figures ; Harvard Un. Press, 1978). La section VIII, pp. 271-275, n. 261-278, contient de la *Sculpture from other sites in Lydia*, monuments rassemblés par la mission américaine et donnés au musée de Manisa, provenant de Hypaipa, Ödemiş, Philadelphie, Méonie. Les n. 269-271 avaient été attribués à Sardes sans raison. Le n. 270, fig. 460, est au Louvre, donné par Gaudin en 1901 comme provenant de Sardes. Un cavalier se dirige vers un autel rond avec arbre et serpent ; à droite, une femme debout de face ; à ses pieds, un enfant couché dans un berceau. Au-dessous du relief : <Ο> Ὁ δῆμος ἐτίμησεν Ἄτταλον Θεοδότου ἥρωα, ἥρωα, épitaphe sous forme d'honneur posthume rendu par le peuple. L. Robert a signalé que le texte avait été copié par G. Radet, *BCH* 1887, 478, n. 56, à Bakır, dans la haute vallée du Caïque [par lapsus, Caystre] où sont les centres modernes Bakır et Kırkağaç, « chez Tewfik ; stèle à relief », mais son carnet (avril-mai 1886) précisait « cavalier allant à droite ; à gauche [à droite] une femme debout devant un cadavre ». Nous avons vu depuis lors que la pierre avait été vue aussi, à la même époque par G. Hirschfeld, *Sitz. Ak. Berlin* 1888, 885, n. 54, « dans la maison du mécanicien de la fabrique de coton » ; il décrit « enfant couché ».

430. L. Robert, *BCH* 1978, 405, publie une inscription inédite : le temple

de Héra construit par un Σωκράτης Πολεμαίου, connu par ailleurs, fut réparé par sa petite-fille : Ἰουλία Λυδία ἡ ὑωνή. Description et mesures, texte et photographies : G. M. Hanfmann et Nancy H. Ramage, *Sculpture*, p. 178, n. 275 et fig. 467-468.

431. F. Sokolowski, *Z. Pap. Epigr.*, 34 (1979), 65-69 : ΤΑ ΕΝΠΥΡΑ : *on the mysteries in the Lydian and Phrygian cults*, dans le règlement *Bull.* 1975, 624, où L. R. n'a pas déclaré ces mots inintelligibles, mais les a jugés difficiles et n'a pu fournir que des impressions, S. cite des exemples de ἔμπυρον (Délos, Asclépieicon à Athènes, etc.) dans le sens de θυμιατήριον et il juge très vraisemblable que τὰ ἔμπυρα soient « quelque sorte d'encensoir ». Le document perse aurait marqué sa réprobation des mystères de Sabazios, comme d'Angdistis et de Ma, dans le même sentiment que Démosthène et Théophraste. Il s'agirait d'ailleurs d'interdire aux serviteurs d'Ahuramazda la participation aux fonctions mineures des mystères. S. reproduit une correction suggérée par L. Koehnen : le mot Σαβαζίου serait à supprimer après μυστηρίων et à déplacer pour le mettre après τῶν τὰ ἔνπυρα βασταζόντων. Il préfère une autre explication par une erreur dans le texte araméen : « I suppose that after the word Σαβαζίου the Aramaic scribe felt, but omitted in writing, the *vav* expressing emphasis. We would translate the sentence as follows : Not to share in the mysteries of Sabazios (and especially with) those carrying the encense vessels, non of Angdistis, nor of Mâ. The reason for singling out this groupe was probably the veneration of Fire ».

432. *Région de Sardes.* — G. Petzl et H. W. Pleket (n° 425), 289-292 : *Aus der Umgebung von Salihli.* Dans la petite ville voisine de Sardes, P. P. ont vu les copies prises par des gens du pays et les donnent en fac-similé. On n'a pu tirer aucun renseignement sur leur provenance, que l'on chercherait autour de Salihli. N. 6, Ὀνήσιμος καὶ Ἰουλιανὸς καὶ Ἀσκλαπιάδας τῇ σπείρῃ, don fait à une association de ce nom. N. 7, stèle avec couronne, datée de la 5e année d'Attale II ou d'Attale III : Βασιλεύοντος Ἀττάλου, ἔτους ε', μηνὸς Περιτίου, οἱ ἐγ Δοαρρήνης ? ἱερόδουλοι Ἀρτέμιδι ὑπὲρ Μενάνδρου ἱερονόμου καλοκαγαθίας ἕνεκεν καὶ εὐνοίας τῆς εἰς αὐτούς.L'inscription témoignerait de quelque groupe de syncrétisme gréco-perse. « Les hiérodules de Doarrénè (? et le hiéronome Ménandros peuvent avoir été des fonctionnaires d'un tel culte d'Artémis avec influence perse ». C'est plutôt un culte perse influencé par la Grèce qui a donné le nom d'Artémis. Nous pensons que la pierre fut copiée dans la région de Hiérocésarée.

433. *Lydie du Nord-Est.* — Elsa Gibson (n° 521), 237-240, publie deux reliefs funéraires de la collection Rahmi Koç. N. 1, sous l'image d'une femme, Ἔτους σξζ' (267 de l'ère de Sylla, 182/183 p. C.), μη(νὸς) Ὑπερ(βερ)ταίου ς', Τρόφιμος ὁ θρέψας καὶ Ἀμμιανὸς Ἀφροδεισίαν τὴν σύμβιον βιώσασαν ἔτη δεκαεννέα μνείας χάριν ἐτείμησαν. — N. 2, sous l'image d'un jeune homme en tunique avec un fouet, tenue de cavalier : Ἔτους τμδ' (344 de l'ère de Sylla, 259/60 p. C.), μη(νὸς) Ὑπερβερταίου, Αὐρηλία Ἀρτεμίλλα καὶ Αὐρ. Ἰουλιανὸς ὁ ἀδελφὸς Αὐρ. Ἀρτέμωναν μνίας χάριν ἐτίμησαν.

434. *Région de Saittai.* — G. Petzl, *Z. Pap. Epigr.*, 30 (1978), 249-275 et pl. X-XIV : *Inschriften aus der Umgebung von Saittai (Encekler, Hamidiye, Ayazviran).* Encekler, à 5 km de Saittai, devait appartenir au territoire de cette ville. Pp. 250-263, n. 1-11. N. 1-2, pp. 250-258, deux stèles de confession d'un sanctuaire nouveau près de Börtlüce. En tête du n. 1, Μέγας Ζεὺς ἐγ Διδύμων Δρυῶν (nous préférons mettre des majuscules) et n. 2, Μέγας Ζεὺς ἐκ Διδύμων Δρυῶν κατεκτισμένος καὶ αἱ δυνάμις αὐτοῦ. Ce lieu tirait son nom

de deux chênes « jumeaux », comme il peut arriver pour deux arbres ; l'espèce de ces arbres attirait normalement un culte de Zeus, et non de Men, Apollon, etc. D'où dans le n. 2, l. 3-4, par abréviation Ζεὺς Διδυμείτης (ne pas parler pour Milet de Zeus Didymaios, mais de Zeus Didymeus ; la première forme ne se rencontre que tardivement et très rarement ; cf. *Bull.* 1973, 387). Nous avons à publier deux stèles de confession de ce sanctuaire, dispersées dans le commerce des antiquités ; nous les avions attribuées à la Méonie ; on constate maintenant la provenance exacte ; elles sont ornées de reliefs, l'une en deux registres. D'après cela, nous pouvons dire que sur la stèle n. 1, le personnage à gauche, conservé seulement en partie, tenait dans la main droite une couronne. Ce n. 1 est daté de 279 de l'ère de Sylla, 194/195 p. C. (le 18 Panémos, on est en 195). Στρατόνεικος Εὐαγγέλου fut châtié pour avoir coupé un chêne sans savoir qu'il appartenait à Zeus : διὰ τὸ ἀγνοεῖν (excuse invoquée plusieurs fois et étudiée par F. Zucker et P. Herrmann) αὐτὸν Διὸς Διδυμείτου ἔκκοψε δρῦν ; le dieu eut recours à son pouvoir, puisque l'homme n'y croyait pas, et il le mit dans un état proche de la mort, κὲ ἀναζητήσας (verbe nouveau dans cette catégorie) ὁ θεὸς τὴν ἰδίαν δύναμιν διὰ τὸ ἀπιστῖν αὐτὸν κατέθηκεν ΟΛΟΔΟΥΜΕ (très clair sur la pierre) ἰσοθανάτους. Sauvé de ce grand danger, le coupable a érigé la stèle en acte de reconnaissance, καὶ σωθεὶς ἐγ μεγάλου κινδύνου εὐχαριστῶν ἀνέθηκεν. A son tour, il avertit que personne ne méprise jamais les pouvoirs du dieu et ne coupe un chêne, παραγγέλλω δὲ αὐτοῦ τὰς δυνάμις μή τίς ποτε κατευτελήσι καὶ κόψει δρῦν. P. rapproche le n. 14 de Steinleitner, trouvé près de Sandal : ἐπειδὴ κατὰ ἄγνοιαν ἐκ τοῦ ἄλσου (*sic* ; ne pas corriger) ἔκοψα δένδρα θεῶν Σαβαζίου καὶ Ἀρτέμιδος Ἀναείτις ; il rappelle la description et le commentaire de Fontrier, *Mouseion*, III, 1-2 (1880), p. 164, n. 432 ; sur le relief, à gauche de l'homme un arbre, à droite deux ; trouvé sur la colline Divlit (sur le nom voir *Villes Asie Min.*, 293, et sur ce Karadevlit même), au pied de laquelle est le village de Sandal (juste entre Maionia et Gölde) : « les Musulmans habitants de Sandal — il n'y a pas de chrétiens — pensent que celui qui coupe des arbres sur la hauteur endure quelque mal en son corps ». Il est apparemment à préciser que le village turc tire son nom de l'arbre appelé sandal, santal ; or cet arbrisseau est sacré parce qu'il a « la particularité de perdre son écorce chaque année au mois de mai et de la recouvrer en automne », symbole de résurrection perpétuelle (J.-P. Roux, *Les traditions des nomades de la Turquie méridionale* (1970, 192). — Le n. 2, daté de 276 de l'ère de Sylla, 191-192 p. C., est encore relatif au bois, non plus à l'arbre vivant, δένδρον, mais au bois coupé. Ménophilos acheta du bois de cette provenance, ἐπεὶ Μηνόφιλος ἠγόρασε ἱερὰ ξύλα, διὰ τοῦτο ἐκολάσθη ὑπὸ τοῦ θεοῦ, il fut châtié. L'homme souffre beaucoup et le dieu ordonne au fils d'écarter l'accusation encourue par son père : καὶ πολλὰ παθόντος αὐτοῦ μετὰ ταῦτα ἐκέλευσε Μηνοφίλῳ τῷ υἱῷ αὐτοῦ ῥοισάμενον τὴν τοῦ πατρὸς αἰτίαν. Appel à tous de ne pas mépriser le dieu, παραγγέλλει πᾶσιν ἀνθρώποις ὅτι οὐ δεῖ καταφρονεῖν το[ῦ θε]οῦ. La stèle est ainsi appelée : ἀνέστησε δὲ τὸ μαρτ(ύ)ριον et la date ; cf. μαρτυροῦμεν καὶ εὐλογοῦμεν.

435. *Ibid.*, p. 258, n. 3, dédicace à Zeus, en 103 de l'ère de Sylla, 18/19 p. C. : Σύλλας Παπίου, φύσι δὲ Ἀντιόχου, Διεὶ Ἀλωνίτῃ εὐχήν. Dans la même revue, 32 (1978), 6, P. a rapproché la même épithète de Zeus à Sidè, Bean, *I. Side* (1965), n. 141. Dans la région, une inscription du Corpus de P. Herrmann, à l'impression, fait connaître, dit P., un village Ἀλωκώμη (cf. *Carie*, II, 234). Zeus Alônitès peut être le Zeus de ce village. Nous croirions plutôt que c'est sa fonction, le Zeus de l'aire en général, spécialisation du Zeus agricole bien répandu

en Asie Mineure. Καρποφόρος, Καρποδότης, Ἐπικάρπιος, Καλλίκαρπος, comme Zeus Φάτνιος, de la mangeoire (*Hellenica*, X, 108-109), Ἀμπελείτης, sans doute Γαλάκτιος ; nous y rangerions le Zeus Θαλλός de Phrygie *Bull.* 1971, 659 (nous avons des inédits du musée de Kütahya et du commerce des antiquités).

436. *Ibid.*, n. 4-11, pp. 258-263. N. 4, épitaphe du type ἐτείμησαν avec les membres de la famille, en 183 de l'ère de Sylla, 98/99 p. C. A la fin, le pieux Trophimos adresse une prière aux passants : qu'ils fassent des vœux aux dieux pour se les rendre propices, Τρόφιμος τοῖς παρερχομένοις, κατεύχεσθαι τοὺς θεοὺς εὐειλάτους. P. entend : « Sie sollen beten, dass (ihm) die Götter gnädig sind » ; ce serait alors « la prière pour les morts » ; l'épitaphe citée, *SEG*, VIII, 799, ne nous paraît pas comparable. A la fin, menace : εἰ δέ τις προσαμάρτῃ ταῖς στήλλαις, ἔσται τῶν δώδεκα σκήπτρων ἠκουκώς, le coupable ' sentira ' la vengeance des douze sceptres. P. rapproche les inscriptions publiées et commentées par P. Herrmann (*Bull.* 1963, 233) : σκήπτρα ἐπέστησαν τοῦ Ἀξιοττηνοῦ καὶ τῆς Ἀναείτιδος, — διὰ τὸ ἐπεστάσθαι σκήπτρα. Il cite un inédit du musée d'Uşak : εἰ δέ τεις προσαμάρτητε τῇ στήλῃ, ἕξει κεχολωμένα τὰ ἅλυτα σκήπτρα τὰ ἐν Ταβάλοις. Les « Douze sceptres » sont-ils en rapport avec quelque groupe des Douze Dieux ? — N. 5-11, inscriptions du même type, mais sans l'intérêt du n. 4. Elles sont datées entre 109/110 p. C. et 254/255. N. 9, Αὐρ. Τρόφιμος β' est Σεττηνός (sur la forme, cf. *REG* 1966, 757-758).

437. Au village Hamidiye (cf. P. Herrmann, *Bull.* 1970, 524), n. 12-13, pp. 263-268. N. 13, relief avec croissant lunaire et dédicace à Μηνὶ Ἀξιοττηνῷ par Τροφίμη Μενάνδρου τοῦ Τυλίωνος ; ce dernier nom se rattache à celui du héros de Sardes dans Nonnos, Tylos. Le n. 12, du IIe siècle a. C., est très intéressant. Sous une double hache, dédicace de 5 frères : Ζηνόδοτος, Κλεόβουλος, Καλλίμαχος, Ἀριστόνικος, Παυσανίας, οἱ Ἀπολλᾶδος υἱοὶ, Ἀπόλλωνι Τιλληνῶι (ou Τιαληνῶι) καὶ Λαυαδηνῶι (ou Αλυαδηνῶι) καὶ Ποζηνῶι. Cette dernière épithète est associée par P. à la dédicace à un dieu cavalier à la double hache, Ἀπόλλωνι θεῷ Βοζηνῷ qui fut acquise à Kula (dans la même revue, 32 (1978), 6, P. a vu que la photographie de cette stèle de Berlin était publiée dans *Hellenica*, III (1946), pl. IV). L'occasion de la dédicace fut le retour de ces gens chez eux, διὰ τὸ ἐπανελθεῖν ἐπὶ τὰ ἴδια χαριστήριον ; retour d'une campagne militaire, est-il suggéré avec prudence. En tête, cette date : Βασιλεύοντος Εὐμένου, ἔτους τεσσαρακοστοῦ. On admet qu'Eumène II est mort dans la 38e ou la 39e année de son règne, l'an 197/196 étant compté pour sa 1re année de règne. Discussion de P. sur la chronologie.

438. *Ibid.*, n. 14-24, pp. 268-275, à *Ayazviran* (cf. Herrmann, *Bull.* 1970, 523 ; G. Petzl, *Bull.* 1978, 435-436), en un lieu nommé, au datif, Ἰαζοις, qui n'a pas dû appartenir à Saittai, pp. 249-250. On l'attribuera plutôt à Maionia, qui est au Sud-Ouest, environ à 10 km. Le lieu a pu dépendre de *Gölde* (même distance au Sud-Est), où il a dû y avoir une ville : ἄστυ Γολοιδων (dans P. Herrmann, *loc. cit.*), Κολιδα dans un document médiéval ; il signale un document inédit sur place avec Ἀρρειδαῖος (remarquons le nom macédonien) Διοκλέους ἐκ Κολλυδων (disons aussi que, justement au moment où le toponyme Gölde est attesté comme un vieux nom indigène lydien, l'administration l'a supprimé au profit d'un banal Incesu). N. 14, dédicace au Dieu Saint et Juste, Ὁσίῳ καὶ Δικαίῳ Αὐρ. Μύρων εὐχήν. N. 15, dédicace au Dieu Très Haut, Ἀρτεμᾶς Θεῷ Ὑψίστῳ εὐχὴν ἀπέδωκα (sur cette formule, voir l'étude de L. R., *Nouv. inscr. Sardes*, 30, n. 4). N. 16, ex-voto après guérison des oreillons, ὑπὲρ παρωτίδων εὔξατο εὐχήν. N. 17, intéressante épitaphe d'un stratège

avec inscription honorifique : Ὁ δῆμος ἐτίμησεν Μωγέτην Μωγέτου στρατηγὸν χρυσῷ στεφάνῳ καὶ εἰκόνι χαλκῇ καὶ ἄλλῃ γραπτῇ τελείαι (en pied) καὶ ἀγάλματι μαρμαρίνῳ (ce groupe de trois effigies est fréquent à la basse époque hellénistique ; rien n'indique que l'εἰκὼν χαλκῆ soit un buste comme le traduit P.). Μωγέτης Μωγέτου στρατηγὸς χαῖρε (R. Kassel fait remarquer, avec renvois aux manuels de Larfeld et de Klaffenbach, que le nominatif se trouve souvent avec χαῖρε ; nous en avons souligné à l'occasion des exemples dans ce Bulletin). Le nom Moagétes est commun à cette région de Méonie et à la Kibyratide (note 66, avec renvois à *La Carie*, II, 76 sq. et autres publications ; nous ne pouvons suivre Zgusta qui rattache les exemples lydiens à l'imitation d'un « nom dynastique »). Suivent 6 distiques ; les trois derniers sont relatifs à la famille et au sort du défunt ; il laisse une épouse et 6 frères. Les 3 premiers distiques sont intéressants pour la charge de Mògetès. La guerrière Athéna lui a donné la sagesse et la réputation qui en ont fait un *tagos* irréprochable de sa patrie. Elle aussi, seule, l'a fait le princeps et le champion de sa patrie et l'a placé parmi les très glorieux généraux de Rome :

Αὐτά σοι, δέσποινα κόρα πολύοπλος Ἀθάνα,
Μωγέτ', ἀρίζαλον δῶκε σαοφροσύναν ·
αὐτὰ καὶ σοφίας δόξαν πόρε δοιάκι πάτρας
[τ]ᾰ́γον ἀμώμητον πᾶσιν ἀναγλαΐσας ·
μοῦνα καὶ πρόκριτον πάτρας καὶ ὑπέρμαχον ἀε[ί ?]
Ῥώμας κυδίστοις θήκατ' ἐν ἀγεμόσι.

Πολύοπλος n'était pas connu en grec de l'antiquité, de même ἀναγλαΐζειν et δοιάκι. P. attribue justement l'activité de Mògetès aux événements de la guerre d'Aristonicos-Eumène III, en renvoyant à P. Herrmann, *Bull.* 1963, 225, pour cette guerre en Méonie. N. 18-24, série d'épitaphes du type familial ἐτίμησαν de 66/67 à 234/235. Relevons le n. 20 : Ἀπφῦς Ἀνθίδα τὴν εἰδίαν γυναῖκα ἐπὶ (pour ἐπεὶ) εὐσέβησεν αὐτόν. Dans le n. 22, en 210/211, le mari et la femme sont prêtre et prêtresse : Εὐπέλαστος ἱερεὺς Ἀγρεπεῖναν τὴν γυναῖκαν καὶ αὐτὴν ἱέρειαν ἐτίμησεν. Pour ces sacerdoces, voir *Bull.* 1978, 437 et 1970, 524.

139. *Magnésie du Sipyle.* — Le sanctuaire de Méter Plasténè, Pausanias et inscriptions nº 360.

440. *Vallée du Caystre.* — R. Meriç, R. Merkelbach, Sencer Şahin, *Z. Pap. Epigr.*, 33 (1979), 191-192 : *Der antike Name des heutigen Tire.* J. Keil et A. von Premerstein, *IIIe Reise*, n. 116, ont vu dans Tire le reste de la seconde partie de ἡ Ἀπατειρηνῶν κατοικία. Le village des Θυραῖοι est attesté à l'époque byzantine (*ibid.*, p. 82). Dans l'antiquité deux inscriptions font connaître l'ethnique Θυαίριος (*Ath. Mitt.* 1978, 56-57, n. 2 ; *IGR*, IV, 1665) et Θυαιρηνῶν κώμη (*Rev. Ét. Anc.* 1902, 263, n. 12 ; *IGR*, IV, 1605). A cette localité les auteurs rattachent le nom de Tire, en publiant une épitaphe copiée à Peşrefli köyü, à l'Est de Tire : Τὸ μνημεῖον Ματρέου τοῦ Διονυσίου (ζῇ), Ἀπολλώνιος Ματρέου. Dans six couronnes les ethniques des villages qui ont couronné le défunt (à notre avis, Apollônios dont la mort fut l'occasion pour le père de faire ériger un tombeau) : Λάρισα (bien connu), Θύειρα, Ἄλμυρα (bien connu), Κόθειρα (nouveau), Πεντάκωμα (nouveau), Βουκόλιον (dans *IIIe Reise*, n. 127).

441. W. Eck et R. Merkelbach, *ibid.*, 148 : *Inschrift eines Senator aus dem Kaystrostal.* Dans l'inscription honorifique *Dritte Reise*, à *Palaiapolis*, datée de 211/213 p. C., E. et M. modifient la restitution des lignes 5-6 : Παμφυ[λίας,

τεσσάρων ἀνδρῶν ὁ]δῶν τῶν ἐν [Ῥώμῃ ἐπιμελητήν], *IVvir viarum curandarum*, au lieu de [καὶ τιμητὴν ὅ]λων τῶν ἐν [αὐτῇ ἐθνῶν]. C'est un cursus descendant normal.

442. R. Merkelbach et Sencer Şahin, *ibid.*, 32 (1978), 286 : *Die Siklianoi bei Ephesos.* Une inscription remployée dans l'aqueduc au Sud d'Éphèse, *Ephesos*, III, 264-265, n. 93, avec les saluts Χαῖρε Ἄρτεμι, Χαῖρε Κόμοδε νεικητά, porte deux fois l'ethnique Σικλιανῶν. Ş. a trouvé sur le flanc Nord de la plaine à Furunlu, un peu à l'Ouest de Bayındır, une épitaphe développée avec trois interdictions. Pour chacune d'elles est prévue une amende de 1000 deniers, de 500 et de 500. Chaque fois on précise qu'elle sera versée τῇ Σικλιανῶν κατοικίᾳ.

443. R. Merkelbach, *ibid.*, 232 : *Ephesische Parerga*, 24, *Menailetos*, dans l'épitaphe de Moschat, près de l'entrée de la vallée du Caystre, *Rev. Él. Anc.* 1902, n. 10 (*IGR*, IV, 1601), corrige la copie de Jordanidis, l. 4-5, en Μηναιτήτου (la copie Λ au lieu de N) pour rattacher ce nom au dieu Men.

444. D. Knibbe, R. Meriç et R. Merkelbach, *ibid.*, 33 (1979), 139-146 avec croquis topographique de la partie inférieure de la vallée p. 147 : *Der Grundbesitz der ephesischen Artemis im Kaystrostal.* Les bornes d'Artémis ont été placées sous Auguste, Domitien et Trajan. Forme simple ὅρος ἱεροῦ Ἀρτέμιδος ; développée : κατὰ τὴν αὐτοκράτορος κτλ. διαταγὴν ὅρος (ἱεροῦ χωρίου) τεθεὶς ὑπὸ ἀνθυπάτου κτλ. (à l'occasion παρόντος ἐπὶ τοὺς τόπους, ou διὰ τοῦ δεῖνος ou (Domitien) κατὰ τὸ Τούλλου διάταγμα ; sous Auguste 2 bilingues avec Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Σεβαστὸς ὅρους Ἀρτέμιδι ἀποκατέστησεν. Les éditeurs en groupent 14 textes. Nouveaux : n. 6, sous Domitien (nom martelé), copié par R. Meriç ; n. 7 (sous Trajan, Meriç) ; n. 13 et 14, d'après un carnet de Banko (remployé au Nord d'Éphèse, à Kuyumcu), 14, avec le proconsul G. Vetulanus Civica Cerialis.

445. Monnaies d'*Hypaipa* n° 400.

446. **Carie.** *Nysa.* — L. Robert (n° 3), 16-18, revient sur le décret des Technites (*BCH* 1885, 124-131 ; *SEG*, IV, 418) pour un Alcibiade. Commentaires sur le personnage qui proposa le décret et qui l'apporta à Nysa, sur son nom, ses titres et ses rapports avec Hadrien : Ποπλίου Αἰλίου Πομπηιανοῦ Παίονος Σιδητοῦ καὶ Ταρσέως καὶ Ῥοδίου, ποιητοῦ πλειστονίκου, μελοποίου καὶ ῥαψῳδοῦ θεοῦ Ἁδριανοῦ ; *theologos* à Pergame. Rapports de Paiôn de Sidè, des Technites, d'Alcibiade de Nysa et de Phlégon de Tralles ; littérateurs à la cour d'Hadrien. — Mercenaires à *Tralles* n° 611.

447. *Aphrodisias.* — R. Merkelbach, *Z. Pap. Epigr.*, 31 (1978), 134 : *Wer im Glashaus sitzt, soll nicht mit Steinen werfen.* Tout est curieux dans cet article de 15 lignes, depuis son titre jusqu'à la dernière ligne. Le décret pour le pancratiaste Callicratès, *Hellenica*, XIII, 134-147, l. 12, dit de lui : ἐκτήσατο τὴν εὐκλεῆ δόξαν — — τητος τε παρὰ πᾶσιν ἀνθρώποις καθ' [ὅλης τῆς] οἰκουμένης γείνεται. L. R. avait repoussé [δεινό]τητος et [ἐπιζη]τητός (Cormack). M. a proposé [εὐαρεσ]τητός. Nous l'avons repoussé, *Bull.* 1974, 535, avec la phrase que reproduit M. : « Pas un mot sur cet adjectif, ni sur sa convenance dans le contexte, même pas pour signaler que ce serait, sauf erreur, un mot nouveau ». Il glose alors, en quatre lignes que nous nous permettons de traduire : « Quoi qu'il en soit, les auteurs du Bulletin écrivent « sauf erreur » ; ils comptent alors avec la possibilité qu'eux-mêmes fassent des fautes, — comme tous les hommes. Peut-être apprennent-ils encore aussi un jour que ne devrait pas jeter sans cesse des pierres qui lui-même se trouve si exposé dans une maison de verre ». Puis les deux seules lignes scientifiques de cet articulet menaçant :

« Comme sur παιδεύω on forme l'adjectif verbal παιδευτός, on forme εὐαρεστητός sur εὐαρεστέω. Une telle forme n'est pas un Addendum lexicis ». Mais si, voyons, c'est un mot nouveau, puisque M. ne peut citer ni un dictionnaire ni témoignage oublié par ces ouvrages ; le mot est fabriqué par M. correctement, mais il ajoute aux lexiques un mot de son cru ; or on ne voit pas comment on serait amené à restituer précisément dans ce contexte ce mot non attesté. Cette pierre ne casse même pas un carreau.

448. *Alabanda.* — Le caractère sacré d'Antioche des Chrysaoriens et l'asylie reconnus par Athènes n° 158.

449. *Gerga.* — Voir n° 466.

450. *Labraynda.* — G. Daux, *BCH* 1978, 606-607. Dans le décret Crampa, n. 42 (*Bull.* 1973, 408), l. 4, D. lit sur la photographie ἐκόντες, au lieu de ἐνόντες. « Ph. Gauthier a signalé dans le compte rendu de son activité à l'École des Hautes Études pendant l'année 1975-1976 qu'il avait « songé à ἐκόντες au lieu de l'impossible ἐνόντες », mais sans élaborer autrement ». Il ne s'agit que d'un résumé des cours.

451. *Héraclée du Latmos.* — L. Robert, *BCH* 1978, 477-490, parenté des Étoliens et des Héracléotes ; Endymion dans le Latmos, fondateur de la ville ; voir n° 225. — *Ibid.*, 501-518 : *Monnaies et territoire d'Héraclée du Latmos.* Enquête numismatique à Héraclée : bronze lagide, 8 monnaies de Milet, 10 d'Héraclée ; leurs types, reclassements. Le chaos granitique du Latmos et le site d'Héraclée (photographies). Melanoudion, différent de Mandalia. Limites du territoire avec Milet dans le Latmos ; toponymes et contestations ; chronologie. Le territoire au Sud ; la plaine de Bafı est la partie agricole du territoire d'Héraclée ; ses limites, ses ressources. Réfutation de la théorie de Rehm sur les carrières de Marathè citées dans les comptes du Didymeion. Marathè, Ioniapolis et la région de Mersinet avec son marbre. Le décret *SEG*, II, 536, copié à Bafı, est un décret d'Héraclée. L'Eurômide. Eurômos et la sympolitie avec Mylasa ; le décret de Mylasa Le Bas-Waddington, 394 (photographie) ; intervention des Héracléotes, enlèvements et pillages ou gages ; la vaisselle sacrée de Zeus Lepsinos. Destins changeants des villes de la région ; sympolitie de Chalkétôr avec un peuple voisin ; relations de Milet dans la région.

452. *Eurômos.* — R. P. Harper, *Festschrift Dörner* ; *Two Karian notes*, 384-385, I, *The wandering of Zeus Lepsynus.* Chargé de la publication des inscriptions trouvées dans le temple d'Eurômos, H. fait connaître que l'inscription du portail de la cella porte le nom de Zeus avec le début de l'épithète Λε[ψυνός], et que l'épithète apparaît trois fois dans les inscriptions inédites, notamment dans un décret honorant « Amyntès son of Aineas », avec la phrase, l. 14-16 : ἀναγράψαι δὲ τὸ ψήφισμ[α τοῦτο ἐν τῷ ἱερῷ] τοῦ Διὸς τοῦ Λεψυνοῦ ἐν τῷ [ἐπιφανεστάτῳ] τόπῳ. Il ne peut alors que confirmer l'attribution à Eurômos d'un décret trouvé à Iasos qu'a proposée L. Robert, *Opera Minora*, III, 1503 (*Rev. Ét. Anc.* 1963, 308), mentionnant le sanctuaire de Zeus Lepsynos ; il paraît que le décret inédit pour Amyntès contient « d'autres expressions semblables à celles du décret trouvé à Iasos », et aussi que L. R. aurait dû être plus affirmatif. Sans faire de développement, puisque des fouilles étaient en cours au temple d'Eurômos, — d'où l'appel aux découvertes futures — L. R. était guidé par la dédicace à Zeus Lepsinos Le Bas-Waddington, 315, mais rien ne permettait de soutenir que cette dédicace concernait le titulaire du temple principal. H. n'a pas connu *Bull.* 1971, 623, où est utilisé, pour confirmation, le décret d'Eurômos ; cf. *BCH* 1978, 515, et la note 3, avec l'annonce d'un autel unissant,

à Milet, Zeus Labrayndos et Zeus Lepsynos, les dieux principaux de Labraynda mylasienne et d'Eurômos.

453. Rapports avec Héraclée, Mylasa, Chalkétôr n° 451.

454. *Pédasa-Pidasa.* — L. Robert, *BCH* 1978, 490-500 : *Une monnaie de Pédasa-Pidasa.* Monnaie nouvelle et unique de cette ville. Les recherches sur cette ville ; les deux Pidasa, l'identification d'Hydisos. Dans le Grion, la ruine Cerdosmankalesi (photographies). La ruine de Kurudere (photographies). Le traité de sympolitie entre Milet et Pidasa *Delphinion*, 149 ; la forteresse, les troupeaux, l'huile.

455. *Chalkétôr.* — Sympolitie avec une ville voisine n° 451.

456. *Mylasa.* — P. Roos, *Eranos*, 76 (1978), 179-186 : *Eine Weihung an die Göttermutter aus Mylasa*, publie une dédicace hellénistique remployée dans une maison après avoir été trouvée dans la démolition d'une grange : Κοσινας (nom indigène attesté à Mylasa) Ἰάσονος τοῦ Μενεκλέους Κόδρου (nous entendons bien que le père s'appelait Ἰάσων Μενεκλέους Κόδρος, ce dernier mot étant le second nom ; il n'y a pas à penser que ce pourrait être le mari de la prêtresse) ἱέρεια Μητρὸς Θεῶν, ἀνέθηκεν τὸν οἶκον καὶ τὸν πρόδομον Μητρὶ Θ(ε)ῶν. Il n'est pas raisonnable d'écrire : « wir dürfen ja nicht vergessen, dass der Block nicht notwendigerweise von Mylasa stammt, sondern ohne weiteres vom Latmos oder noch entfernteren Orten hergeschleppt sein kann ».

457. Çetin Şahin et H. Engelmann, *Z. Pap. Epigr.*, 34 (1979), *Inschriften aus dem Museum von Bodrum.* P. 215-216, le n. 3 fait connaître le prêtre de G. Marcius Censorinus, proconsul d'Asie en 2/3 p. C., qui mourut dans la province et qui est nommé souvent dans les inscriptions ; connu déjà à Mylasa par la dédicace Γαίωι Μαρκίωι Κηνσωρίνωι Σωτῆρι par les agonothètes du concours en son honneur, γεγονότες ἀγωνοθέται τῶν Κηνσωρινήων · Διογένης [Δι]ογένους κ[αθ' ὑοθ. Ἀ]φροδε[ί]του καὶ Εἰρηναίου (pour τοῦ καὶ Εἰρηναίου, ἱερεὺ[ς] Γαίου Μαρκίο[υ], « vielleicht π[αιδ]ονόμο[ς] » nous avions restitué ce mot, de façon certaine, dans l'édition préparée). P. 216-217, n. 4, début d'un décret de la syngeneia des Ogondeis : Ἐπὶ σ[τεφανηφόρου Ἀριστο ?]μένο[υ τοῦ Ἀρ ?]ιστάρχ[ου, ἱε]ρέως Ἡφαίστου (images d'Héphaistos sur les monnaies ; le dieu « vielleicht auch in der Inschrift Le Bas-Wadd. 363, [Ἡ]φαίστῳ Σεβαστῷ ». Un coup d'œil sur *Ét. Anat.*, 537, aurait appris que G. Cousin avait republié la pierre, *BCH* 1898, 383, n. 24, et qu'il avait donné la lecture, seule raisonnable : Καίσαρι Σεβαστῷ), μηνὸς [Ξαν]δικοῦ ὀκτωκαιδεκάτηι τα[ῖς] ἀρχαιρεσίαις · ἔδοξε τῆι Ὀγονδέων συγγενείαι · ἐπε[ι]δὴ Ἰατροκλῆς Ἀριστέου τοῦ Ἰατροκλείους Μενίππου καὶ Ἰάσων Ἡρώιδου ἱερεὺς Ἀπόλλωνος Πυθίου [κ]αὶ Ἀριστ[έας] Ἰατροκλείο[υς —] ; traces d'une ligne 12. Nous n'avons pas vu la pierre, mais nous disposons d'une copie prise à Milâs même, lors de la découverte, par Hilmî Kandemir, qui était en 1947 professeur d'histoire à l'ortaokul. Le marbre fut trouvé alors en creusant des fondations derrière l'école, dans le Balavca deresi. L'inscription était intacte, et non brisée en deux morceaux, et l'on voit aussi qu'un morceau a disparu, en haut à droite. L. 1-4, on lisait complètement : Ἐπὶ στ[ε]φανηφόρου Ξενο/μένο[υ] τοῦ Ἀριστάρχου, ἱε/ρέως Ἡφαίστου, μηνὸς Ξαν/δικοῦ ὀκτωκαιδεκάτηι, ταῖς κτλ. ; l. 10-11, ἱε[ρ]εὺς Ἀπόλλωνος Πυθίο[υ / κ]αὶ Ἀριστέας Ἰατροκλε —; l. 12, nous reconnaissons un titre court se terminant par -ς αἱρεθ[έ]ν[τες].

458. Rapports avec Eurômos et Héraclée du Latmos et photographie du décret Le Bas-Waddington, 394 n° 451.

459. *Iasos.* — Le décret pour le médecin de Cos Philistos n'est pas d'Iasos ; institutions, formulaire, onomastique n° 324.

460. *Théangéla.* — Çetin Şahin et H. Engelmann (n° 457), pp. 211-215, publient deux stèles au musée de Bodrum. N. 1, vente à vie du sacerdoce de Zeus Néméen (18 lignes) : [Ἀρι]στείδ[η]ς Ἰατροκλέος ἐπρία[το] τὴν ἱερατείαν τοῦ Διὸς τοῦ Νε[μεί]ου ἐν Θεαγγέλοις ἐπὶ ζωῆς τῆς αὐτοῦ κατὰ τάδε. Le prêtre sacrifiera les victimes de l'État aux dieux du sanctuaire : θύσει τὰ ἱερὰ τὰ δημόσια πάντα θεοῖς τοῖς ἐν τῶι τεμένει. Comme d'ordinaire, on précise les parts des victimes qu'il recevra : λήψεται δὲ κωλέαν καὶ τὰ ἐπὶ κωλέαι νεμόμενα (cf. *Bull.* 1951, 55, pp. 144-145) τῶν θυομένων ἑνὸς τοῦ μεγίστου καὶ τεταρτημορίδα σπλάγχνων καὶ τὰ δέρματα πάντα τῶν δημοσίαι θυομένων καὶ τὰ παρατιθέμενα τῶι θεῶι. Honneurs et privilèges : καὶ συνέσται τῆι ἑορτῆι μετὰ τῶν πρυτάνεων ἰσόμοιρος ὤν (il reçoit la même part que les prytanes lors du banquet ; sens normal de συνεῖναι pour les magistrats), port de la couronne sacerdotale au jour de la fête : καὶ στεφανηφορήσει ἐν τῆι ἑορτῆι τοῦ Διός. Les éditeurs concluent de la mention des prytanes et de la ressemblance avec la vente de la prêtrise d'Artémis Pergaia à Halicarnasse, *Sylloge*³, 1015, que Théangéla est alors étroitement unie à Halicarnasse. Nous le tirons plus encore de ἱερητείαν τοῦ Διὸς τοῦ Νεμείου ἐν Θεαγγέλοις. Le texte est daté du IIIe siècle a. C., « woran die Schrift kaum einen Zweifel lässt ». Nous dirions en tout cas qu'il ne s'agit pas de la première partie du siècle. — N. 2, fin d'un décret (25 lignes), « wohl 1. Jahrh. v. Chr. ». Ce décret donne le droit de cité et la proxénie à un Μιννίων (une ambassade lui portera le décret). Le bénéficiaire était citoyen d'une Antioche, car le décret sera gravé sur deux stèles μίαν μὲν ἐν τῶι ἱερῶι τῆς Ἀθηνᾶς, τὴν δὲ ἑτέραν ἐν Ἀντιοχήαι (l. 17-19). Proclamation de la couronne ἐν τῶι θεάτρωι ὅταν ὁ δῆμος [τὸν] μουσικὸν ἀγῶνα τιθῆι, par les soins des prostates (l. 8-11). Mise en adjudication des stèles par les prostates ἐν τῶι μηνὶ τῶι Ἑρμαιῶνι. De τοὺς εἰσιόντας προστάτας les éditeurs concluent que ce retard doit venir d'un manque d'argent. Nous pensons qu'on est proche de la fin de l'année et qu'on reporte aux prostates de l'année qui va commencer le soin de faire l'adjudication et d'en contrôler l'exécution. Droit de cité et inscription dans une tribu, l. 11-16 : δεδόσθαι δὲ αὐτῶι καὶ πολιτήαν μετέχοντι πάντων ὧν καὶ Θεαγγελεῖς μετέχουσιν καὶ ἐπικληρῶσαι αὐτὸν ἐπὶ φυλήν · ταῦτα δὲ ὑπάρχειν αὐτῶι καὶ ἐγγόνοις · ἐπεκληρώθη καὶ ἔλαχεν φυλὴν Ὑλλίδα, une des anciennes tribus doriennes. Nous ne voyons aucun indice que la ville n'ait pas été indépendante à ce moment, ni aucune raison pour proposer une date aussi basse pour le document.

461. *Halicarnasse.* — Çetin Şahin et H. Engelmann, *ibid.*, 217, n. 5, fragment final d'un décret de 5 lignes, brisées à droite, qui honorait un Papylos, à qui on envoie une ambassade. « D'après l'inventaire [du musée de Bodrum] la pierre vient d'Halicarnasse, mais d'après le formulaire elle pourrait aussi provenir de Mylasa », l. 1-2, [ἐν τῶι ἀγῶνι τῶι μου]σικῶι ἐπὰν ὁ δῆμος χόρους ἄγη[ι]. L. 5 : — πόρον τὸν ἐκ τῶν προσόδων τῶν —.

462. W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 31 (1978), 256-258 : *Herodot und Panyassis*, traite de l'épigramme *IG*, XII 1, 145 (à Rhodes, mais provenant d'Halicarnasse), étudiée par Hiller von Gaertringen, *Hermes*, 76 (1941), 220 sqq. (*Bull.* 1941, 136) et par Ad. Wilhelm, *Anz. Wien* 1947, 73 sqq. (*Bull.* 1949, 175) ; cf. R. Merkelbach, *Z. Pap. Epigr.*, 11 (1973), 274 (*Bull.* 1974, 548). Il a revu la pierre en 1940 au Pergamon-Museum et donne une photographie. « Le facsimilé montre le résultat de la révision et par là, déjà du dehors, la pure impossi-

bilité de restaurations proposées par A. Wilhelm et, sans cela même, étonnamment catastrophiques » ; suit une note sur W. dans le goût de P.

463. W. Peek, *Festschrift Dörner : Griechische Weihgedichte*, 690-695. Restitution des épigrammes : *JHS* 1896, 217, n. 7 (dédicace à Aphrodite), *GIBr Mus.*, IV, 902 (à Dionysos) ; 910 (Priape ; à Londres ; Ad. Wilhelm, *Bull.* 1948, 216) ; au début du vers 2, P. a lu sur la pierre Κώιου ; v. 3 : εἰ δὲ σ[ὺ] Νυμφ[αγόρηι (on y gagne le nom même du personnage que l'on ne pouvait qu'imaginer) ῥέζ]ειν καὶ πατρὶ ἐπείγηι / ἱερά (ce fut une découverte capitale et inamovible de Wilhelm que de reconnaître là des sacrifices à un défunt et à son père, et non point, avec Kaibel, G. Hirschfeld et Herter, des divinités parentes de Priape) ; la suite n'est pas changée : τῆς λαιῆς βαῖνε δι' αἱμασιέων · / οὗτοι κἄμ' ἐκάμοντο τὸν ἐν γονάτεσσι Πρίηπον, / ἔργα τε καὶ βωμοὺς συγγενέων ἐφορᾶν. Nous ne comprenons pas les phrases de P. sur ces vers : il ne s'agit pas d'autels funéraires, « denn mit ihrem Schutz hat Priapos doch primär nichts zu schaffen », « unter den βωμοί der συγγενεῖς, welcher dieser [Priape] ebenso wie ihre ἔργα, d. h. eben jene nunmehr bestellten Grundstücke, bewahren soll, sind wohl ländlichen Gottheiten gestifteten Altäre zu verstehen, welche die Verwandten, also die Nachkommen des Nymphagoras, aufgestellt hatten ». Que les βωμοὺς συγγενέων soient les « autels de divinités champêtres élevés par les parents » paraît difficile à admettre. D'autre part, ceux qui ont installé le Priape pour surveillance, οὗτοι, sont ceux auxquels on peut sentir le besoin ou le désir d'offrir des sacrifices, Nymphagoras et son père, Νυμφαγόρηι καὶ πατρὶ ῥέζειν ἱερά, les sacrifices aux défunts. Il est donc assuré qu'il y a leurs tombeaux et aussi ceux de la famille ; Priape les surveille avec la propriété. C'est, dans la campagne, après avoir laissé le ravin, χαράδρας ῥεῦμα λιπών, et monté par le sentier rustique, ἀτραπὸν ἐξανάβα, et pris à gauche τῆς λαιῆς βαῖνε δι' αἱμασιέων. En définitive, c'est, pensons-nous, un parallèle à la fameuse épigramme de Cnide indiquant le chemin jusqu'au *téménos* du défunt Antigonos, fils d'Épigonos, et de son épouse ; cf. Wilamowitz, *Hellenistische Dichtung*, II, 104-105 ; L. R., *Ét. épigr. phil.*, 43-45 ; *Hellenica*, IV, 32 ; *Bull.* 1959, 71 ; 1976, 556 ; il y avait des installations pour les exercices du corps et pour la « musique » : xyste, stade, palestre, bains, θυμέλη, et le σηκός du héros et de sa femme. Le gardien du téménos, τεμενουρός, est l'Hermès de Phénéos, dieu berger ἀπ' Ἀρκαδίης, (comme Pan au vers 10), dieu de l'éloquence et du gymnase, dieu conducteur des morts. Dans ces conditions, dans l'inscription de Nymphagoras les *erga* ne sont pas précisément « eben jene nunmehr von ihnen bestellten Grundstücke » (P.), mais l'ensemble des constructions du domaine funéraire. Les deux textes sont à rapprocher pour le thème : le chemin à parcourir (ἀτραπός, λαιῆς), l'installation funéraire et la surveillance de Priape à Halicarnasse, d'Hermès et de Pan à Cnide. Ils devraient paraître ensemble dans une anthologie hellénistique dont ils sont dignes tous les deux. Pour Antigonos de Cnide, J. Delorme, *Gymnasium*, 213-215, a certes raison de penser, contre Usener, que le lieu ne servait pas de gymnase régulier à la jeunesse de la ville ; cela tombait en même temps que l'identification par Usener avec la tombe d'Antigonos Gonatas ; mais la discussion est gauchie dans le désir d'abaisser l'importance des constructions du lieu ; spécialement pour le *dromos*, « peut-être simplement un emplacement à l'air libre », mais δρόμος ἱδρύεται implique une construction ; les λουτρά, « allusion transparente » à un cours d'eau voisin « où l'on peut se baigner ». On ne peut dire d'Antigonos de Cnide : « un inconnu ; il n'est héros que par complaisance ». Le dernier distique : ἀλλ' ἀσινὴς ἔρχευ καὶ ἀπ' Ἀρκαδίης τεμενουρὸν / Ἑρμῆν οὐ μέμψει

τρηχέος ἐκ Φενέου, ne peut être traduit : « mais va en paix, et Hermès d'Arcadie, gardien du sanctuaire, n'en dis pas de mal, lui qui vient de Phénée rocailleuse ». Nous entendons : tu ne blâmeras pas, tu n'auras pas de reproche à faire à Hermès ; litote pour : tu lui sauras gré de t'avoir indiqué ce bon endroit ; « Phénéos la rocailleuse » n'a pas une telle importance, « lui qui vient de », mais ce n'est pas non plus « remplacer par un ornement le simple Κυλλήνιος » (Wilamowitz). Phénéos est le grand centre de l'Hermès arcadien. L'adjectif τρηχύς rappelle que le chemin, s'il est court, est un sentier, ἀτραπός et qui monte πρὸς αἶπος (v. 1-2), et le σηκός est ὑπ' ἄγκει (v. 7), sous la courbure du sommet (non pas un « vallon où pouvait couler un ruisseau »). La couleur arcadienne est renforcée par la précision de Phénéos la rocailleuse et une allusion au lieu lui-même du téménos (comme δι' αἱμασιέων à Halicarnasse). Wilamowitz jugeait : « Verfasser kann nur ein Dichter von Profession sein, der selbst in dem Gymnasion vorgetragen hatte. Er wird den Theokrit gekannt haben ». Aussi n'est-il pas peut-être trop hardi d'en presser les expressions : Ἀσινὴς ἔρχευ, « arrive sans dommage », même si le bref chemin est encore escarpé, et peut-être aussi le ἀσινής fait-il contrepoids à l'influence de l'autre dieu arcadien qui vient d'être nommé à la fin de la description du téménos : καὶ ταρσῷ Πὰν ὁ μελιζόμενος ? car Pan est souvent dangereux (voir l'effet de la musique et du cri de Pan sur les bûcherons qui en meurent, d'après une consultation à l'oracle de Didymes *CRAc. Inscr.* 1968, 572). Il faut noter d'autre part que l'arcadisme n'est pas seulement dans l'épigramme, mais dans l'installation même du lieu funéraire avec l'Hermès de Phénéos et Pan et avec le paysage. Notons ici qu'il s'agit pas d'un domaine funéraire sur la grand-route et la nécropole, à l'entrée de la ville, mais d'un lieu écarté, dominant la nécropole. — La dernière inscription traitée par P. est *G.I.Br. Mus.*, 909, épigramme émanant d'une association dionysiaque, qu'il a revue sur la pierre. — Pour *ibid.*, 902, G. Daux, *Bull.* 1978, 692, considère que Ἠπιάναξ n'est pas à ajouter au recueil de Bechtel, mais que c'est Ἐπιάναξ, écrit avec ēta pour marquer l'allongement métriquement nécessaire.

464. *Territoire d'Halicarnasse.* — Çetin Şahin et H. Engelman (n° 457), 220. Le décret, publié par Hicks, de *Telmissos JHS* 1894, 377 (Michel, 459) est maintenant au musée de Bodrum. Changements : l. 7-9, δαπάνης μὲν οὐδεμιᾶς λόγον ποιούμενος ; — l. 15, la correction évidente d'Ad. Wilhelm, à l'occasion négligée, est naturellement confirmée, τὴν χώραν ἐξ ἧς τάς τε θυσίας κτλ. ; l. 17, τὰ δεδομένα τίμια, au lieu de διδόμενα ; l. 22 sq. [οὐ] περικάμψας οὔτε ἀπέχθειαν, ἀλλὰ ἐν πλείονι — — ; l. 25, [τὰ ἀ]πογεγραμμένα.

465. L. Robert, *BCH* 1978, 500 : les *Pédasiens* au-dessus d'Halicarnasse ; — la dédicace à Athéna *JHS* 1896, 216, n. 4 ; ses éditions ; observations sur sa date.

466. *Stratonicée.* — Çetin Şahin, *Anadolu*, 17 (1973), 187-195 : *Two new inscriptions from Lagina (Koranza)*, a publié deux inscriptions trouvées près de Lagina et, dans une brochure, *The political and religious structure in the territory of Stratonikeia in Caria* (Ankara, 1976 ; 52 pp. in-8° et des planches), il exprime ses conceptions sur la géographie historique de la région, sur l'évolution de la cité qui aurait précédé Stratonicée et sur les fédérations chrysaorienne et carienne, avec une masse d'hypothèses et de conditionnels. Le n. 1 est un décret donnant le droit de cité. Il est daté de la 6e année de Philippe Arrhidée, en 318 a. C. : ἔκτου ἔτους Φιλίππου βασιλεύο[ν]τος, μηνὸς Δίου, Ἀσάνδρου σατραπεύοντος (l. 1-2) et par des magistrats, des archontes, aux noms cariens : ἐπὶ ἀρχόντων Ὑσσωλλου Αρρισσιος καὶ Οβροκα Μαλοσωου ἔδοξε Κοαρανζεῦσιν,

ἐκκλησίας κυρίας γενομένης σὺν τοῖς ἱεροκήρυξιν · ἐπειδὴ Κόνων Ποσειδίππου καλὸς κἀγαθὸς καὶ εὔνους γεγένηται εἰς τ[ὴν] πόλιν τὴν Κοαρανζέων, δεδόσθαι αὐτῶι καὶ ἐγγόνοις πολιτείαν καὶ ἔγκτ[ησιν γῆς — —]. L'auteur rapproche l'inscription des Κοαρενδεῖς, datée de la première année de Philippe, L. R., *Ét. Anat.*, 569-571. Le second document mutilé tout en haut, dont S. juge l'écriture un peu antérieure et qu'il date du milieu du IVe siècle, est la consécration d'une terre à Apollon et Artémis par un certain Skoaranos et sa femme. L. 1-9 : —ωσι τῶι Ἀπόλλωνι καὶ τῆ[ι Ἀρτέμιδι] Κωρανζεῖς. Σκωαρανος δὲ καὶ Τε — —, ἡ γυνὴ αὐτοῦ, ἀνέθηκαν Ἀπόλλωνι καὶ Ἀρτέμιδι γῆν ἔνδενδρον τὴν καλουμένην ἐγ Κοαρβωνδοις ἐλαΐτιν, ἀριθμῶι δένδρη τεσσαράκοντα, σπόρου μεδίμνων εἴκοσι, ἣν ὁμουρεῖ τὰ ἱερὰ χωρία τῆς Ἀρτέμιδος, ὅπως διαμένῃ αὐτοῖς τὸν ἀεὶ χρόνον ; nous entendons la terre appelée Elaïtis (l'olivette), à Koarbònda, dont les terrains sacrés — sujet au nominatif — d'Artémis sont voisins, ou limitrophes. Ş reproduit dans sa brochure l'inscription que nous avons publiée *Bull.* 1956, 270, acte de vente d'une vigne en 274 a. C.; à la ligne 14 donnée ainsi par nous : .ΩΙΟΙ ὁμ[ο]ρεῖ Λεωνίδη[ς], où nous signalions l'omicron comme sûr et une barre droite, « l'espace étant très étroit ». S. corrige cette dernière lettre et forme une construction incorrecte avec un double accusatif, sans sujet : ὃν ὁμ[ο]ρεῖ Λεωνίδη[ν]. Suit une série de noms de gens qui auront à veiller à la gravure du décret, avec leur patronyme et leur origine, l. 8-18 : ἐπιμεληθῆναι δὲ Ἑκατόμνων Οβορκα, Ὑσσωλλον Αρταου ἐξ Ὑθυβιρων, Μανην Αρτιμου, Παον Πακτυου ἐκ Παταρουσων, Πακτυην Μανεω, Δερσομανης Θυσσου Αγγωρέας, Ἑκαταῖον Ἑκατόμνω, Μανην Ἑκατόμνω Λαγινέας, Ιδδελαν Μυός, Ὑργοσων Ὑσσαλδωμου Ωνδρέας ὅπως ἂν τὸ δόγμα ἀναγραφῆι ἐν στήληι λιθίνηι καὶ σταθῆι ἐν τῶι τεμένει τῶ Ἀπόλλωνος καὶ τῆς Ἀρτέμιδος · ἔδωκαν δὲ Κωρανζεῖς καὶ (S. ponctue avant καὶ, mais c'est une nouvelle chose accordée par les Koranzeis : ils ont accordé aussi que celui qui prendrait soin du monument de Skoranos aurait l'atélie pour les esclaves et pour tout, sauf pour les impôts royaux) ὃς ἂν τοῦ μνήματος τοῦ Σκωρανου ἐπιμελῆται, τῶν δούλων ἀτε[λῆ εἶναι καὶ πάντω]ν πλὴμ φόρωμ βασιλικῶν. — Il y a un Κωρανζεύς honoré comme évergète et fait citoyen à Hyllarima avant la fondation de Stratonicée, dans la 3e année de Pleistarchos, *Bull.* 1976, 631, 639. — Ces documents sont à étudier. Pour tout ce qui concerne les institutions et la géographie historique, les questions sont très loin d'être aussi simples que ne le supposent les affirmations et les argumentations de Çetin Şahin. Nous devons en repousser la plupart, et d'abord les discussions sur Hiérakômè et sur les Chrysaoriens. Récemment on a proposé de façon curieuse des explications du mot Γεργα, souvent répété sur des monuments du site entre Alabanda et la plaine de Stratonicée, *Bull.* 1972, 416 (Bean), que Ş. identifie aux Λευκαὶ Στῆλαι d'Hérodote, V, 118. R. Harper, *Festschrift Dörner*, I, 387-388, II, *What does Gerga mean?* l'explique comme le « sanctuaire de Kar » ; « -γα might best to be taken as = γη, yielding ' Carsland ', by treating Καρ as indeclinable » ; Γαρ, Κερ, Γερ ou Καρ rendent un élément nominal non grec. H. souligne aussi la « connexion mythique de Kar avec Megara ». Quant à Çetin Şahin il explique ceci (nous traduisons de l'anglais) note 48 de la brochure : le sanctuaire des *Leukai Stêlai* à Gerga, « seulement plus tard, je suggère quand [il] avait perdu de son importance, fut nommé à nouveau d'après trois colossales statues qui ont survécu jusqu'à ce jour (représentent-elles peut-être Zeus, Kar et Chrysaôr ?). Le mot Gergakome peut ainsi n'être pas du tout carien, mais grec. S'il est grec, il doit être lu comme *Gamma Erga*, c'est-à-dire « les trois œuvres », et non Gerga. Le nom Gergakome peut ainsi être interprété comme « le village des

trois œuvres (statues ». Le seul problème dans cette interprétation est posé par la variante Gergas. Laumonier suggère que c'est le démotique de Gerga... S'il en est ainsi, l'interprétation du mot Gerga comme « trois œuvres » ne crée pas davantage de problème (autre hypothèse, cela pourrait-il être la forme abrégée d'un mot comme « Gamma Ergasiai »?) Le fait que le nom du village est écrit en lettres immenses à peu près partout sur le site peut s'expliquer par la possibilité que les gens de Gerga, trouvant très enchanteur que le nom de leur village fût une énigme pour les étrangers, se soient mis à l'étiqueter de cette façon ».

467. L. Robert, *BCH* 1978, 401-402, sur l'inscription honorifique *CIG*, 2721 (copie de Pococke). Après des séismes, Léon est allé en ambassade à Rome à plus de 70 ans ; chronologie de ces séismes. Dans 2720 (même copiste), il n'est pas question de « Marc Aurèle philosophe », mais des fils de Léon, τοὺς καθ' ἡλικίαν υἱούς, qui sont φιλοσόφους. Nous avons retrouvé à Stratonicée deux fragments de l'inscription Pococke, 2720. Discussion sur le fragment d'architrave *CIG*, II, p. 1108 (Fellows et Laumonier, *BCH* 1937, 269, n. 2.

468. *Cnide.* — J. H. Oliver, *Z. Pap. Epigr.*, 32 (1978), 279 : *The Roman law at Cnidos*, donne une lecture très différente de la ligne 31.

469. W. Peek, *Festschrift Dörner*, *Griechische Weihgedichte*, 695-696, l'épigramme Bean, *Ann. Br. Sch. Ath.*, 47, n. 27, datée vers 500. Elle est restituée de toute sa partie gauche, mais le sens s'en dérobe encore.

470. L'épigramme du téménos du héros Antigonos n° 463.

471. *Amos.* — Çetin Şahin et H. Engelmann (n° 457), 218-219, n. 6, publient la fin (16 lignes, avec faible mutilation au début) d'un décret envoyé de Marmaris au musée de Bodrum. Détails sur la gravure du décret et la confection d'une couronne et d'une statue : τελεσάντω οἱ ἱερομνάμονες το[ῖς αἱρεθεῖσιν ἀνδρ]άσιν τὸ ταχθὲν ὑπὸ τοῦ δάμου · ταξάτω[σαν δὲ αὐτὸ μ]ετὰ τὰν κύρωσιν τοῦδε τοῦ ψαφίσματος[— — δρα]χμᾶν δισχιλίαν καὶ ἑκατόν (l. 8-10), détails intéressants sur le prix de la statue et de la gravure. Le peuple fixera le lieu d'exposition, ἀποδειξά[τω (ne faut-il pas δὲ ?) ὁ δᾶμος τό]πον ἐν ὦι σταθησεῖ ἁ στάλα (l. 11-12). Précisions (qui montrent bien que le texte gravé est celui du décret avant la κύρωσις du peuple) sur l'addition au décret que fera le secrétaire après la décision du peuple, l. 12-16 : τὸν δὲ ἀποδει[χθέντα τό]πον καὶ τὸ ταχθὲν ὑπὸ τοῦ δάμου εἰς τὰν [κατασκε]υὰν τοῦ στεφ[άν]ου καὶ τοῦ ἀνδριάντος καὶ [τὰ ἄλ]λα τὰ ἐν τῶι ψαφίσματι γεγραμένα ποτιγρά[ψει ὁ] γραμματεὺς ποτὶ τὸ ψάφισμα. Il faudra donc restituer auparavant que le peuple devra fixer, non seulement le lieu d'exposition, mais la somme pour les travaux. Ce dernier détail devait être indiqué dans les lignes 8-10 transcrites ci-dessus. Or on ne le retrouve pas dans la restitution des éditeurs ταξάτω[σαν] (donc les hiéromnémons) et, après ψαφίσματος, ils proposent : « wohl Angabe, dass die genannte Summe bewilligt wurde, etwa : [ὁ δᾶμος ἔταξεν δραχ]μᾶν κτλ. ; c'est-à-dire que l'on aurait inséré dans le texte gravé, comme une parenthèse, l'indication de la somme votée par le peuple. Selon l'usage constant, elle devait être gravée (somme, nom des ambassadeurs, etc.) après le texte, ce qui ne fut d'ailleurs pas fait, comme il arrive. D'autre part, la phrase de ταξάτωσαν à ἑκατόν contient une contradiction : les hiéromnémons seraient chargés de fixer la somme : ταξάτωσαν δὲ αὐτό et le peuple l'a fait : ὁ δᾶμος ἔταξεν (cf. l. 12, encore τὸ ταχθὲν ὑπὸ τοῦ δάμου). Ces objections disparaissent si l'on insère ici, comme il est attendu, la prescription « le peuple fixera... » Nous proposons donc : ταξάτω [δὲ ὁ δᾶμος μ]ετὰ τὰν κύρωσιν τοῦδε τοῦ ψαφίσματος [μὴ πλεῖον δρα]χμᾶν δισχιλίαν καὶ ἑκατόν. Ce décret du peuple de Rhodes

avait fixé un maximum, comme il arrive ; après avoir ratifié ce décret il fixera la somme exacte et le lieu. Le *damos* ayant déjà été nommé nécessairement pour la fixation de la somme, on ne peut guère en répéter la mention dans la phrase qui suit ; nous écrivons alors : ἀποδειξά[τω δὲ καὶ τόπον ου καὶ τὸν τόπον]. — Les éditeurs ont vu que ce document permettait de restituer le décret de Rhodes (c'est donc lui aussi un décret de Rhodes) Bean-Fraser, *Rhodian Peraea*, 24-25, n. 15, l. 64-72, dont il ne reste que des débris à droite. L. 69-79 : [εἰς δὲ τὰν κατασκευ]ὰν [τοῦ στεφάνου καὶ τοῦ ἀνδριάντος καὶ τᾶ]ς στάλας καὶ εἰς τὰν ἀνάθεσιν [καὶ τὰν ἀναγραφὰν τοῦ ψαφίσματο]ς τελεσάντω τ[οὶ ἱερ]ομ(ν)άμ[ονες τοῖς αἱρεθεῖσιν ἀνδράσι τὸ ταχθὲν ὑπὸ] τοῦ δάμου. La correction à la copie T....ΟΜΙΣΑΜ. est évidente maintenant. Avant le nouveau texte, Bean ne pouvait que commenter sa copie : « τ[οὶ κ]ομισάμ[ενοι] seems almost inevitable, but we do not understand it ». Il faut corriger aussi la copie de la ligne 72, suivie de 12 lignes illisibles : τοῦ δάμου ΤΑ....ΣΔΕ. S. et E. ont rétabli : τα[ξάτω](σαν) δὲ. Le pluriel devant disparaître comme on a vu, nous écrivons : τα[ξάτ](ω) δὲ [ὁ δᾶμος κτλ.]

472. *Caunos*. — L. Robert (n° 84), 32, n. 119 : diffusion de ses monnaies ; pas de monnaies à la tête de Zeus et à l'aigle.

473. **Lycie.** — L. Robert (n° 84) attribue à la Lycie, lors d'une révolte contre Rhodes, les bronzes lyciens au type de la Chimère sur des drachmes rhodiennes. Le monnayage des villes de Lycie, sous Gordien seulement, sont une expression de la politique philellène de l'empereur. Le monnayage de Claude pour la Lycie et l'origine de ses types, Éleuthéra, Létô, un culte de Tlos.

474. Triades lyciennes et dieux *agrioi* n° 111.

475. *Telmessos*. — M. Wörrle, *Chiron*, 8 (1978), 201-246 : *Epigraphische Forschungen zur Geschichte Lykiens*, II, *Ptolemaios II und Telmissos*, publie, avec photographie, une stèle de 45 lignes, qui contient la lettre de Ptolémée Philadelphe et le décret de Telmessos. Les documents avaient été gravés en plusieurs exemplaires et exposés dans des sanctuaires, l. 41-46 : τὸ δὲ ψήφισμα τοῦτο γράψαντας εἰς στήλας λιθίνας ἀναθεῖναι εἰς τὸ τοῦ Ἀπόλλωνος ἱερὸν καὶ τῆς Ἀρτέμιδος καὶ τῆς Λητοῦς ἐν τοῖς ἐπιφανεστάτοις τόποις. Le décret commence naturellement par les mentions de la date et de l'assemblée, l. 1-7 : Βασιλεύοντος Πτολεμαίου τοῦ Πτολεμαίου, ἔτους τετάρτου, μηνὸς Δίου, ἐκκλησίας κυρίας γενομένης καὶ τῆς παρὰ τοῦ βασιλέως ἐπιστολῆς ἀναγνωσθείσης ἐν ἧι ἐγέγραπτο. W. date la lettre royale à peu près de septembre 279, après une étude poussée sur le calcul des années du règne de Ptolémée Philadelphe, d'abord depuis son avènement, puis depuis son association à son père Ptolémée Sôter. Il rectifie ainsi la date exacte de divers décrets de Lycie, de Carie et de Termessos. Considérations sur la situation politique de Philadelphe à cette date. La brièveté de la lettre a permis d'en insérer le texte intégral à cet endroit du décret, l. 6-18 : Βασιλεὺς Πτολεμαῖος Τελμησσέων τῆι πόλει καὶ τοῖς ἄρχουσι χαίρειν ; déjà à cette époque les magistrats figurent dans l'adresse. Les ambassadeurs de la ville ont apporté une lettre et la couronne traditionnelle : Ἀπέδωκαν ἡμῖν οἱ ἀποσταλέντες παρ' ὑμῶν πρεσβευταὶ τὸν στέφανον καὶ τὴν παρ' ὑμῶν ἐπιστολήν, διελέγησαν δὲ καὶ αὐτοὶ περὶ ὧν ἔφασαν συντετάχθαι αὐτοῖς παρ' ὑμῶν. La demande des Telmessiens consistait à écarter ce qui était sans doute en projet à la cour, être rangés dans la catégorie des δωρεαί : Ὅπως οὖν εἰς δωρεὰν μὴ καταχωρίζησθε, τοῖς τε παρ' ὑμῶν ἐξομολογησάμεθα. C'est le plus ancien exemple évoquant le don d'une ville en *dôréa*. W. étudie de façon approfondie le système de la *dôréa*, domaines ou villes. Pour ces dernières, il ne s'agit pas seulement de toucher les revenus, mais d'y

exercer le pouvoir. Il remonte aux origines, notamment sous les Perses (Thémistocle, les dynastes grecs, Gongylides et Démaratides, dans la vallée du Caïque). Examen, enrichi par cette inscription, de la situation de Telmessos sous Ptolémée, fils de Lysimaque, *TAM*, II, 1, et des impôts (avec les systèmes de perception), notamment de la σιτηρὰ ἀπόμοιρα. Le roi a écrit à ce sujet à deux de ses fonctionnaires : καὶ πρὸς τοὺς περὶ Φιλοκλῆν καὶ Ἀριστοτέλην γέγραπται. Ἔρρωσθε. L'expression τοὺς περὶ n'a pas encore ici le sens du simple nom, mais désigne ses bureaux, bien que la lettre soit adressée naturellement aux chefs. Aristotélès n'est pas encore connu par ailleurs, mais l'inscription, finement commentée, enrichit notre connaissance du fameux Philoclès, roi de Sidon, qui apparaît ici comme à Aspendos et dans les Cyclades. Sa collaboration dans les Cyclades avec le nésiarque Bacchôn, son inférieur, permet de bien comprendre ici le rapport entre les deux hommes. Le danger d'être rangé dans les *dôréai* a pu venir précisément de Philoclès. Après cette insertion le décret continue par les considérants, qui tiennent en une courte phrase : ἐπειδὴ βασιλεὺς Πτολεμαῖος Πτολεμαίου ἐπεχώρησεν μὴ γίνεσθαι ἡμᾶς ἐν δωρεᾶι ; le roi leur a accordé la faveur de ne pas être « en don ». Formule de résolution : δεδόχθαι Τελμησσέων τῆι πόλει καὶ τοῖς περιοίκοις. Le second terme apparaît dans des décrets de Xanthos (la trilingue ; W. se rallie comme nous, *Bull.* 1978, à la chronologie de E. Badian, en 337), de Limyra, et W. rétablit justement dans le décret de Telmessos pour Leimôn, *Bull.* 1937, 380, τῆι πόλει καὶ τοῖς π[εριοίκοις]. Il constate que cette mention disparaît ensuite, — déjà vers le milieu du IIIe siècle dans le décret de la ville *TAM*, II 1, en 240, et dans celui de Xanthos, 262, en 257. Il établit un rapport avec les sympolities lyciennes attestées seulement à l'époque impériale, mais dont certaines doivent remonter à l'époque hellénistique. Le remerciement au roi s'exprime par les seuls mots : ἐπαινέσαι βασιλέα Πτολεμαῖον Πτολεμαίου. Ce qu'accorde le roi à la ville n'est qu'une faveur précaire et révocable, comme l'a enseigné E. Bickermann. De fait, la ville devint plus tard la *dôréa* de Ptolémée le Telmessien. Aussi les Telmessiens recourent-ils à des malédictions contre qui demanderait que la ville lui soit donnée en *dôréa* : ἀρὰς δὲ ποιήσασθαι περὶ τούτων ὅπως μηθεὶς αἰτήσηται ἐν δωρεᾶι ; ils énumèrent alors ce qui constituela cité : μήτε τὴμ πόλιν τὴν Τελμησσέων μήτε τὰς κώμας μήτε τῆς χώρας μηθὲν τῆς Τελμισσέων. Ils énumèrent aussi qui pourait les donner en *dôréa*, non seulement sous la domination actuelle, mais en toute éventualité : παρὰ μηδενὸς βασιλέως μηδὲ βασιλίσσης (il ne semble pas qu'il puisse y avoir alors une allusion à Arsinoè III, mais dès lors des reines ont eu une influence, comme Phila, Apamè, Arsinoè) μηδὲ ἄλλου δυνάστου μηθενὸς παρευρήσει μηδεμίαι. Suivent les imprécations majeures dans les affaires d'État, ὃς ἂν τούτων τι ποιήσηι παρευρέσει ἥιτινι οὖν, μήτε αὐτῶι γῆ καρπὸν φέροι μήτε γυναῖκες τίκτοιεν κατὰ φύσιν, ἐξώλης δὲ εἴη καὶ αὐτὸς καὶ τὸ γένος αὐτοῦ πᾶν. Puis une formule particulièrement lycienne par le mot et par la divinité : καὶ εἴη ἁμαρτωλὸς εἰς τὴν Λητὼ καὶ τοὺς ἄλλους θεοὺς πάντας καὶ πάσας. La décision suivante est un vœu pieux qui ne saurait être réalisé : ἅ τε ἂν λάβηι ἢ κατακτήσηται ἐκ τῆς χώρας ἔστω ἱερὰ τῆς Λητοῦς. Du moins les Telmessiens ont-ils veillé à exposer publiquement sur plusieurs stèles leur décret et la lettre de Philadelphe. W. a bien montré ce qu'a d'exceptionnel dans la correspondance royale et le décret de la ville le ton, qui laisse apercevoir le danger encouru par la ville. Naturellement elle s'accommoda du régime de Ptolémée de Telmessos et le remercia par de grands honneurs de sa réforme des impôts après les

malheurs causés par les guerres. On voit par cette analyse la richesse de ce texte et celle du commentaire de l'éditeur.

476. L. Robert (n° 478), 34-35 : concours Sarpédonia à Telmessos dans une inscription de Xanthos. Pp. 22-34, avec photographies, la conquête de Telmessos par le dynaste Arbinas. Les ressources du territoire (cf. p. 15), le chêne à vallonée et l'encens turc. Εὐλίμενος Τελεμησσός dans l'épigramme de Xanthos sur Arbinas ; εὐλίμενος κόλπος dans Strabon ; le mot εὐλίμενος. Qualité exceptionnelle de la baie de Telmessos (Makri, Fethiye) dans la Méditerranée orientale ; témoignages et descriptions de Sonnini (avec les forêts), J. von Hammer, Beaufort, Ritter, Benndorf. Rapports entre Telmessos et Tlos. Le rapport avec Rhodes, pp. 29-30, 32, 34 ; « par la conquête d'Arbinas, Telmessos au beau port devenait le poumon du domaine d'Arbinas, Tlos, Xanthos, Pinara ». Il est caractéristique — et cela reçoit son explication de l'étude ici analysée — que, parmi les monnaies lyciennes d'Arbinas, Erbbina en lycien, l'une porte aussi la mention du nom lycien de Telmessos, Teleb, abrégé du toponyme Telebehi, et l'on admet comme peu douteux que toutes ont été frappées en cette ville ; cf. O. Mørkholm (et J. Zahle), *Acta Arch.*, 47 (1976), *The coinages of the Lycian dynasts Kheriye, Kherêi and Erbbina*, 53-54, 56-57, 59-60 ; O. Mørkholm et G. Neumann, *Die lykischen Münzlegenden* (*Nachr. Ak. Göttingen* 1978, 1), 28-29. Telmessos est la porte de la Lycie vers le monde grec et d'abord vers Rhodes. Il est remarquable d'ailleurs que, dans les listes des tributs attiques, les Telmessiens soient mentionnés, seuls, en tête des « Lyciens ». La situation de Telmessos, ville la plus à l'Ouest de la Lycie, en contact avec la Carie, explique qu'une monnaie d'Erbbina (Morkholm, *Coinages*, 54, n. 73 ; *Münzlegenden*, 29, 238 *c*) porte aussi les deux lettres initiales de son nom Erbbina, en caractères cariens : EP. — Les cultures du territoire sont énumérées, à titre fiscal, dans le fameux décret pour Ptolémée, fils de Lysimaque, *TAM*, II, 1 : pacages, blé, légumes, divers millets, sésame, lupin. Dans l'article on remarquera parmi les productions actuelles, le sésame nos observations et les voyageurs ; pour le millet, voir ce qui est dit là de la vallée du Dalaman ; parmi les ξυλινοὶ καρποί a pu être comprise la vallonée.

477. *Xanthos et le Létôon*. — L. Robert, *Rev. Arch.* 1978, 277-290 : *Catalogue agonistique des Rômaia de Xanthos*, publie l'inscription d'une stèle intacte de 49 lignes : Οἵδε ἐνίκων ἐν τῶι ἀγῶνι τῶν Ῥωμαίων τῶι τεθέντι ὑπὸ τοῦ κοινοῦ τῶν Λυκίων. Rôle de l'agonothète éponyme. Les épreuves. Origine des concurrents : Argos, Alexandrie, Sardes, Pergame, Éphèse, Magnésie, Philadelphie et des villes de Lycie. Le nom Inachos à Argos. A Patara, caractère local lycien du nom Glaucos (hérophore) et Artapatès (iranien). Idagoas à Patara. Patérès et Patérion. Pour quatre épreuves, l'agonothète reporte à l'autel de la déesse Rome la couronne non attribuée, τὸν δὲ στέφανον ἀνήνεγκα ἐπὶ τὸν τῆς Ῥώμης βωμόν. Ordinairement la couronne est ainsi consacrée, ἱερός, parce qu'il y a eu match nul. La raison est ici, en plusieurs cas, que personne ne s'était inscrit, διὰ τὸ μηδένα ἀπογεγράφθαι ; l'inscription, ἀπογραφή, dans les concours et divers documents, notamment à Sparte, *IG*, V 1, 20 ; les épreuves, ἀθλήματα ἔρημα. Autre raison : διὰ τὸ τοὺς ἀπογραψαμένους ἐξάθλους γενέσθαι ; les emplois épigraphiques (Corinthe) et littéraires de ἔξαθλος, l'échec et les sifflets. Dans le concours hippique, le Romain Caius Octavius Pollio s'est fait proclamer citoyen de Telmessos, ἀνηγόρευσεν ἑατὸν Τελμησσέα, l'Éphésienne Peithô d'Apollonia (de Lycie), ἀνηγόρευσεν ἑαυτὴν Ἀπολλωνιᾶτιν ; le procédé est connu par divers textes et notamment des inscriptions d'Éphèse (*Rev. Phil.* 1967, 18-22) et il a été expliqué. Date de la création du

concours pour Rome ; le caractère panhellénique (inscription d'Olympie) ou fédéral ; l'adjonction de Létô, déesse du sanctuaire. L'écriture et la langue. — A Xanthos même, stèle d'un olympionique, M. Αὐρ. Ἀττικὸς Ἀλέξανδρος νεικήσας Ὀλύμπια ἀνδρῶν πανκράτιον.

478. L. Robert, *J. Savants* 1978, 3-48 : *Les conquêtes du dynaste lycien Arbinas*, partant des épigrammes *Bull.* 1976, 661, commente spécialement les vers relatifs à la conquête en un mois de Xanthos, Pinara et Telmessos, en insérant ces mentions dans la géographie. On avait suggéré qu'Arbinas était parti de Caunos ; obstacle qu'offrent la montagne et la forêt entre Caunos et Telmessos ; la vallée de l'embouchure du Dalaman çay, antique Indos ; le cours du fleuve et les productions ; le bois et le flottage et les relations avec l'Égypte. Il a dû avoir pour base la citadelle de Tlos. Les relations entre Tlos et Xanthos : les généalogies mythiques ; les inscriptions *TAM*, II, 555 ; I, 45 ; le décret d'Araxa pour Orthagoras ; inscription agonistique nouvelle de Xanthos. Photographies. Voir Telmessos, Tlos. — R. Schmitt, *Die Sprache*, 24 (1978), 47-51 : *Arbinas* = *lyk. Erbbina*. Le nom Arbinas, aussi à Sidyma à l'époque impériale dans *TAM*, II, 176 (Ἀρβίννας), était considéré comme indigène de l'Asie Mineure (S. s'étonne que ni J. Bousquet, ni L. R. n'aient mis en doute cette appartenance ni soulevé la question « iranien ? » ; L. R. peut dire qu'il lui suffisait d'avoir évité de qualifier ce nom de « lycien » et d'avoir parlé de ce personnage comme iranien ou iranisé et qu'il se croyait incompétent pour discuter de l'origine de ce nom). S. retrouve ce nom dans un nom d'une tablette élamite de Persépolis, *Har-be-na*. Discussion sur cette dernière forme, qu'il ne peut expliquer comme *Arbaina*, ainsi qu'on l'a proposé, mais comme *Arb-ina*, « genaue Stück zu Ἀρβίνας- *Erbbina* ».

479. *Sidyma*. — L. Robert, *ibid.*, 45, avec la note 139 : discussion et nouvelle restitution de l'inscription *TAM*, II, 174, sur la parenté mythologique entre Sidyma et Xanthos.

Pas de nos 480-499.]

500. *Tlos*. — L. Robert, *ibid.*, 18-22 et 44, étudie Tlos comme point de départ des conquêtes d'Arbinas. Le site et les descriptions de Spratt et de Ross. Les rapports avec Xanthos et avec Telmessos. Pp. 35-48, *Tlos et le culte fédéral de Livie*, R. interprète l'inscription *TAM*, II, 549, en partant de l'édition de Kalinka et avec des restitutions nouvelles. Histoire du texte. Origines de villes, γένος ἔχουσα ἀπὸ θεῶν καὶ ἡρώων. Les dieux fondateurs de villes d'après les textes, les inscriptions et les monnaies : Héraclès à Héraclée du Pont, Kios, Périnthe, Tarse, Dionysos à Dionysoupolis du Pont, à Dionysias-Soueida du Hauran, à Tieion, à Nicée ; la Mère des Dieux à Métropolis de Phrygie ; Apollon à Cyrène, Thyatire, Hermès à Amasia ; les Dioscures et Tomos à Tomis, Persée à Tarse, le héros Chromios chez les Mysiens Abbaïtes. Le culte de Cronos à Tlos comme fondateur ; Cronos dans *TAM*, II, 581 et établissement du texte ; la fête des Croneia ; caractères du culte de Cronos dans les pays grecs et hellénisés. Explication de Quintus de Smyrne, X, 147-166, sur le héros Skylakeus ; la tombe Τλῷ ἐνὶ κυδαλίμῃ Τιτηνίδος ἀγχόθι πέτρης ; la roche Titénide est le rocher de l'acropole de Tlos et le Titan est Cronos. Pas de patronage spécial de Létô sur Tlos. Tlos et le titre de métropole.

501. *Kyaneai*. — L. Robert (nos 84, 311), 8-13, écartant Κυ(ανειτῶν) comme contremarque d'une drachme rhodienne, étudie les témoignages sur cette ville, son site, le nom et l'ethnique, l'oracle d'Apollon Thyrxeus, les gens de la ville à l'étranger et le monnayage avec ces types : Arès, Éleuthéra, l'oracle d'Apollon.

Prosopographie externe. Les témoignages de Pline et de Pausanias. Nombreuses inscriptions inédites signalées par Kalinka.

502. *Korydalla.* — F. J. Tritsch, *Kadmos*, 15 (1976), 158-167, avec trois photographies : *The Lycian bilingual in stoichedon from Korydalla*, publie l'inscription qu'il a découverte en 1952 au village de Kumluça et qui provient des ruines de Korydalla, voisines. Il admet que la moitié droite a disparu. Une seule ligne de grec, en haut, avec le nom Σαπια Μαναπιμιος. Au-dessous, 4 lignes en caractères lyciens, le tout étant strictement stoichédon. L'écriture est celle du IVe siècle.

503. *Rhodiapolis.* — L. Robert, *BCH* 1978, 405-406 : les générosités d'Opramoas pour les réparations après le séisme ; le vocabulaire de la destruction et de la reconstruction ; ne pas restituer [πονη]θείσαις πόλεσιν ; l'actif est seul en usage, πονεῖν, pour les édifices.

504. L. Robert (n° 581), 14 : la carrière d'Héracleitos, « Homère des poèmes médicaux », ses liens avec Alexandrie (école de médecine), Rhodes et Athènes (épicuriens) ; l'édition de ses œuvres.

505. *Oinoanda.* — M. F. Smith, *Anat. Studies*, 28 (1978), 39-92 : *Fifty-five new fragments of Diogenes of Oinoanda*, nouveau butin ramassé dans la campagne de 1975, avec toute l'illustration convenable. Une fouille est projetée. — Du même, *Am. J. Phil.* 1978, 329-331 : *Diogenes of Oinoanda, New fragment 24*, révision de ce morceau.

506. A. Hall, *Z. Pap. Epigr.*, 32 (1978), 263-267 et pl. XI-XIII : *The Klarian oracle at Oenoanda*, étudié par L. R., *Bull.* 1972, 444 et par M. Guarducci, *Bull.* 1974, 555. Les deux auteurs ont été égarés par la publication de G. E. Bean pour l'emplacement exact où fut gravée l'inscription dans le mur et pour la façon dont ce bloc fut inséré. Ce n'est pas une porte de la ville où l'on aurait inséré ce bloc en creusant un trou. « L'autel est situé du côté droit de ce qu'il serait plus clair d'appeler un portail (doorway) dans la tour ronde antérieure derrière une étendue conservée du mur hellénistique de la ville... Le bloc est manifestement partie intégrante de la construction du mur polygonal hellénistique et l'autel a été sculpté dans l'épaisseur originelle de la grossière protubérance centrale du bloc en question et l'inscription gravée sur la surface ainsi obtenue, comme c'est normalement le cas du second autel, taillé d'un autre bloc, deux assises sous la première et qui est gravé ainsi : Χρωματὶς Θεῷ Ὑψίστῳ τὸν λύχνον εὐχήν ». Cet emplacement correspond à un point qui est touché par les premiers rayons du soleil, ce qui est d'accord avec la prescription de l'oracle de regarder l'éther et de prier le matin, en regardant vers l'Est. Sans doute dans le IIIe siècle avancé, l'enceinte fut reportée à l'intérieur ; si l'inscription n'est pas de l'époque antonine ou sévérienne, mais plus récente que 260 environ, comme le pense H., elle aura été gravée sur ce qui était devenu une surface du mur isolée, comme sur un pan de falaise, et par suite disponible et convenable pour des dédicaces privées. Ce pan de 200 mètres de long n'a comporté que les deux inscriptions voisines, que H. date, d'après l'écriture aussi, de la seconde moitié du IIIe siècle. Elles ont quelque rapport, s'insérant toutes les deux dans la religiosité étudiée par L. R. pour l'oracle d'Oinoanda et, précédemment, pour les oracles de Didymes, notamment le rôle du Dieu Très Haut à Milet et à Claros. « Nous trouvons à Oinoanda, en étroite association, une dédicace au Théos Hypsistos et un oracle d'Apollon de Claros, probablement provoqué par un particulier ou par un groupe privé, et non, je pense, par les autorités de la cité ». Dans ces conditions, on doit renoncer à supposer l'intervention officielle de la ville. Les deux inscriptions n'en sont pas

moins des témoins de la marche vers le monothéisme. Remarquons que l'objet dédié au Très Haut est une lampe, qui crée la lumière, τὸ φῶς.

507. L. Robert (n° 84), 21, et 47 à Oinoanda : nombreuses contremarques à l'abeille et un exemplaire au type de l'abeille. — *Termessos la Petite*, monnayage n° 84, 9, n. 10.

508. *Balboura*. — Chr. Naour, *Ancient Society*, 9 (1978), 165-185 : *Nouvelles inscriptions de Balboura*. N. 1, le peuple de Balboura consacre à Vespasien, Titus et Domitien César (martelage), l. 1-10, un ὑ[δ]ραγώ(γι)ον [Σεβ]αστόν par l'intermédiaire du légat Lucius Luscius Ocrea (entre 74 et 76) et du procurateur Pompeius Planta. Le canal qui coupe en deux les lignes 11-17 date de l'état primitif, non d'un remploi. Ce nouveau texte permet de confirmer la restitution d'un texte jumeau : Le Bas-Waddington, 1225 (*IGR*, III, 466). N. 2 : révision de l'inscription *Reisen*, II, 241 (*IGR*, III, 476), base honorifique pour le mari d'une Ἀμμία τῆς κα[ὶ Τερ]τίας Ἑρμαίου. Elle a été lue plus complètement (photographie de l'estampage). L. 3-5 : μαρτυρηθέντα δὲ ὑπ[ὸ ἡ]γεμόνων πλεονάκις ἐπὶ ταῖς εἰς τὴν πατρίδ[α] εὐποιΐαις. L. 6-7, [πρ]υτανεύσαντα ἐν δυσθέτῳ και[ρῷ]. L. 13-15, ἀνα[στ]ήσαντα καὶ εἰκόνα ὑποχάλκεον (bronze, qu'il faut supposer recouvert d'or) τοῦ κυρίου Καίσαρος Ἀντωνείνου. L. 15-17, ἑστιάσαντα δὲ καὶ τὴν πόλιν β′ καὶ δόντα διανομὴν πᾶσι ἀνὰ δηνάρια), τρία ἡμισύ. — N. 2, début de la titulature de Marc Aurèle au nominatif.

509. *Tyriaion*. — Chr. Naour, *ibid.*, 177-185, publie 5 milliaires. N. 4, sous Julien : Φλ. Κλ. Ἰουλιανὸν τὸν ἀήττητον Αὔγ(ουστον) Φλ. Σωζόμενος ὁ λαμπρ(ότατος) ἡγεμ(ών) (connu comme gouverneur de Lycie par une lettre de Libanius en 363), ἡ Βαλ(βουρέων πόλις), μί(λια) ιζ′. N. 5, dans un remploi du n. 4 : [— ἐπιφανεστά]τοις Καίσαρσιν. N. 4, milliaire en latin entre le 25 décembre 233 et le 22 mai 337. Le gouverneur est Aur. Fab. Faustinus, comme sur un milliaire de Chôma. N. 8, fragments d'un milliaire en latin avec les noms de Constantin et de ses trois fils entre 333 et 337. Discussion sur la route.

510. *Kibyra*. — L. Robert, *BCH* 1978, 407-408. L'activité de Veranius Philagros d'après *IGR*, IV, 914 ; le séisme ; les procès contre un propriétaire ; « la chasse-poursuite ou le combat » avec des esclaves échappés, contresens sur un texte.

511. **Phrygie**. — L. Robert (n° 118), 253-269, retrouve dans l'épigramme du Synnadéen à Athènes (n° 184) les thèmes des malédictions funéraires en Phrygie : λύμη, χεῖρα βάλλειν. Il étudie alors les formules dans ce pays avec un grand nombre d'exemples réunis et classés. Βάλλειν (προσάγειν, προσφέρειν) χεῖρα : κακήν, βαρεῖαν, κακοεργέα, κακοηθέα, et spécialement βαρύφθονον ; ajouter *MAMA*, IV, 85 *a*, à Efeköy, au Nord de Synnada, τίς τῷδε τῷ τάφῳ βλαβερὰν ἐπὶ χεῖρα βάλῃται, ὀρφανὰ κτλ. Ὀρφανὰ τέκνα λίποιτο et l'extrême abondance des optatifs moyens dans ces textes. Χῆρον βίον λίποιτο, souvent mal compris ; c'est une vie de veuve ; aussi χήρας βίον, γυναῖκα τε χήραν, τὴν δ' ἄλοχον χήραν. La formule ἐν πυρὶ δάμοιτο, citée souvent d'après une inscription d'Iconion copiée par Paul Lucas, doit céder la place à δράμοιτο dans une épitaphe de Périnthe et dans la région de la ville de Julia. Κακῶν ὑπὸ χεῖρας ὄλοιτο. Les formules sur la mort prématurée des enfants du coupable : ἀώροις περιπέσοιτο συμφοραῖς ; son sens le plus souvent méconnu ; pour οὕτως aussi *Ostgr. Grabreliefs*, 1137 (collection suisse ; provenance Phrygie indiquée par L. R. d'après la formule) : οὕτως ἀώροις περιπέσοιτο συνφοραῖς ; rapport avec la mort prématurée du défunt que cette menace d'un même sort protège. La formule ἐς θεοὺς (θεοῖς πᾶσι) κατηραμένος ἤτω ; le vulgarisme ἤτω, spécialement fréquent dans les malédictions, corrigé en φύοι par W. Peek,

Gr. Versinchr., 1377. Précisions cruelles : qu'il ait à dresser le lit mortuaire de ses enfants : ἄωρα τέκνα πρόθοιτο (corrections à ce texte, *IGR*, IV, 665 : ἢ ξένον ὄντ[α τ]οῦ γένου θήσι τινὰ, οὗτος μὴ ἐγῆς (= ἐγ γῆς, ἐκ γῆς) καρπὸν ἀνέληται), πρὸ ὥρας πρόθυτο τέκνα ; encore *Grabreliefs*, 1138 (collection suisse) : εἴ τις βλάψι στήλλην τοιοῦτα πρόθοιτο τέκνα ; sur la tombe d'un jeune homme τοὺς αὐτοὺς στεφάνους ἐπίθοιτο τέκνῳ ; ajouter Haspels, *Highlands*, n. 49, à Erten : [εἴ] τις κακῶς ποιήσει τούτῳ μνήματι, ἄωρα τέκνα [ἐς] τάφον καταρτίσει (*Bull.* 1972, 469) ; *MAMA*, IV, 310, à Motella, sur la stèle d'un enfant élevé par les parents et les deux frères, εἴ τις δὲ κακὴν χεῖρα ποσάξει, ἄωρα θοῖτο (cf. *Hellenica*, XIII, 97). La formule sur les démons d'Hécate : Ἑκάτης μελαίνης περιπέσοιτο δαίμοσι ; ajouter une troisième stèle (Haspels, *loc. cit.*, p. 324, n. 63) : τίς ἂν προσοίσει χεῖ[ρα] τὴν βαρύ-[φ]θονον, Ἑκ[ά]της μελαίνης περι[πέ]σοιτο δαίμοσιν. La Némésis chez les morts dans l'épitaphe d'Altıntaş (Haut Tembris) Kaibel, 119 (Peek, *Gr. Versinchr.*, 675) ; histoire et établissement du texte ; rapport avec le φθιμένων ὠκυτάτη Νέμεσις dans l'épigramme du Synnadéen au Pirée ; pour ἔστι γὰρ καὶ ἐν φθιμένοις Νέμεσις, μέγα (à ponctuer ainsi de préférence) ἔστ' ἐπὶ τύμβοις rapprocher l'épitaphe d'Apamée, *MAMA*, VI, 234 : μή τεις ἀνύξεις · ὁ ὅρος μέγα (à ne pas corriger en μέγας) εἰστί. Conclusions sur la mentalité religieuse des Phrygiens : préoccupation de la tombe, et plus encore pour le repos éternel des enfants, christianisme et montanisme, le Divin (Θεῖον), le Saint et le Juste, les anges, le dieu Men Juste, Œil de Justice et de Bonnes Mœurs (Sòphrosynè). Le témoignage de l'historien Socrate sur la moralité des Phrygiens et des Paphlagoniens.

512. *Plaine de Karayük.* — L. Robert (n° 118), 277-286 : III, *Une malédiction funéraire dans la plaine de Karayük.* Géographie de la région et topographie antique ; Thémisonion et Eriza ne sont pas identifiées de façon certaine. Neuf épitaphes menacent de la colère des Dieux Pisidiens. Au bourg d'Acıpayam, sur la bordure Ouest de la plaine, une inscription copiée en 1934 donne cette imprécation : Θυοὶ (pour θεοί) Ἑλλήνων καὶ Περσῶν · ἴ τις λοιμάνῃ, τέκνα τέκνοις αἵματι καὶ θανάτοις ἀποδώσι (?). Commentaires sur λυμαίνειν, λυμαίνεσθαι dans les interdictions funéraires. La formule τέκνα τέκνοις, τέκνα τέκνων et son emploi dans les épitaphes en Phrygie, en Lydie, en Pisidie ; malédictions abrégées. « Les dieux des Perses » et la diaspora iranienne en Mysie, en Lydie, à Amyzon. Persistance des noms iraniens à Laodicée du Lycos, dans la plaine de Tabai et à Sébastopolis, à Aphrodisias, dans la Kibyratide. Voir ci-après n° 529.

513. *Laodicée et la région.* — Un type de stèles funéraires n^os^ 12 (sur 1171), 15 (sur 1973-1975, 1787 et autres).

514. *Hiérapolis.* — J.-M. Dentzer (n° 644), 76, reproduit une stèle funéraire de l'époque impériale à Karlsruhe : « la scène du banquet est encadrée par deux colonnes surmontées d'un arc que couronne un fronton orné de trois acrotères ». Sur l'arc, en lettres très régulières : Τατὰς τῷ εἰδίῳ τεκνίῳ Κάρπῳ τῷ εἰδίῳ ; au bas, ἀνδρὶ μνίας χάριν. La phrase semble d'abord curieuse. Il nous paraît que la stèle fut dédiée à Karpos le mari ; auparavant, un petit enfant ; il n'a pas de nom et n'en avait peut-être pas reçu encore (cf. les stèles de Béotie et de Grèce centrale avec παῖς, πάϊλλος, ΠΑ, κόριλλα, κόρα ; *Noms indigènes*, 371-372 ; *Bull.* 1977, 212). L'enfant n'est pas ici appelé τέκνον, mais par le diminutif τεκνίον. Le mot est très rare dans les inscriptions funéraires. Nous le relevons dans une épitaphe à Syracuse, *IG*, XIV, 44 : Θ(εοῖ)ς Κ(αταχθονίοις) Νεθάρι τεκνίον χαῖρε · θανεῖν πέπρωται, et sur une stèle de Byzance, *Stèles*

Byz., n. 198 : Alexandria est morte à 18 ans, son bébé, τεκνίον αὐτῆς, Alexandros, à 6 mois. *Loc. cit.*, p. 138, L. R. a cité deux papyrus, après Preisigke, pour τὰ ἀδάσκαντα τεκνία dans les saluts. A Bargylia, Le Bas-Waddington, 491, une frise d'animaux marins mythologiques (dessin de Landron dans *Mon. fig.*, pl. 140) avec une ligne au-dessus et une au-dessous : -ποιω (plutôt que Ποιῶ) ὑπὲρ σωτηρίας ἑαυτοῦ καὶ τῆς γαμετῆς μου καὶ τῶν τε/κνίων μου καὶ πάντων τῶν διαφερόντων μου εὐχαριστῶν. A Stratonicée de Carie, Εὐτύχης καὶ Πανφίλη τοῦ τεκνίου μνείας χάριν (*Grabreliefs*, 2192). Mais dans ce même recueil *Grabreliefs*, 1787, la stèle de Dentzer est donnée de la façon suivante : Τατὰς εἰδίῳ τεκνίῳ καὶ τῷ εἰδίῳ ἀνδρὶ μνίας χάριν, où le mari aussi serait anonyme. La photographie, pl. 258, permet de lire avec certitude, non pas καὶ τῷ mais Κάρπῳ. Le Thesaurus signale naturellement l'emploi de τεκνία, τεκνία μου dans l'évangile de Jean et dans les épîtres, témoignages les plus anciens, semblait-il ; cf. Jeremias dans *Theol. Wörterbuch*, V (1954), s. v. παῖς, p. 638 ; le papyrus de Florence n'est pas du IIIe siècle a. C., mais p. C. Mais les textes de Nicarchos et de Lucillius sont antérieurs. Cet article renvoie à Épictète et à Héliodore. Cela est significatif du ton affectif dans la vie courante. Épictète, III, 22, 78, vient de parler de tous ces gens qui ne servent pas l'humanité en mettant au monde deux ou trois enfants : οἱ ἢ δύο ἢ τρία κακόρυγχα παιδία ἀνθ' αὑτῶν εἰσάγοντες, enfants au vilain museau ; les Thébains n'ont-ils pas tiré plus d'avantage d'Épaminondas mort sans enfants que de ὅσοι τεκνία αὐτοῖς κατέλιπον ? Il ne faut pas traduire seulement « ceux qui ont laissé des enfants », c'est une ironie tirée de l'usage familier du mot : « qui leur ont laissé de chers petits ». Le passage d'Héliodore, VII, 12, 3, est significatif : la perfide Cybèle veut mettre en confiance Théagène et Chariclée pour les faire entrer dans le palais d'Arsakès, πολλὰ προτρεπομένη καὶ θαρσεῖν παρακελευομένη καὶ τεκνία συνεχῶς καὶ φιλτάτους ἀνακαλούσῃ ; quand les malheureux sont chez elle, enfermés donc, elle les interroge pour leur tirer des renseignements sur eux-mêmes ; ce n'est alors que Ὦ τέκνα ; plus loin, quand elle veut perfidement les consoler, elle leur dit : ὦ γλυκύτατα τέκνα ; nous avons là toutes les nuances, et ce passage nous permet de les bien saisir. Cet usage familier, très répandu dans la vie quotidienne, peut prêter à l'ironie. D'où l'emploi chez les épigrammatistes satiriques (les références dans le Thesaurus) ; ainsi Nicarchos, *AP*, XI, 170 ; le sarcophage de l'avare qui va mourir a coûté 5 mines, ce qui le désole, mais il y a de la place (ce n'est pas ce que nous appelons « un cercueil » ; qu'on y ajoute τῶν πολλῶν τεκνίων ἕν, un de ses nombreux bambins (pas seulement : enfants), le sarcophage, même s'il n'est pas assez grand pour une série de défunts, pourra bien contenir « un mioche », ce qui fera bonne mesure aux yeux de l'avare. Le mot est cher à Lucillius. Dans XI, 259, la tisane est pour τοῖς τεκνίοις, pas seulement « tes enfants », mais « tes chers petits, tes marmots ». Dans XI, 135, un poète, appelé là Marcus, compose élégies et thrènes sur la mort de son fils, τὸ παιδίον v. 1 ; au vers 2, le mot est repris (comme plus haut chez Épictète) par τοῦ παρὰ σοὶ τεκνίου ; c'est alors « ton cher petit ». Dans XI, 388, Nouménios n'a pas bien fait d'introduire une épouse ; il répond : ἀλλὰ χάριν τεκνίων ; mais alors, pour avoir de chers petits, des marmots ? Réponse : ἕξεις, Νουμήνιε, τέκνα / χαλκὸν ἔχων · πτωχὸς δ' οὐδὲ τὰ τέκνα φιλεῖ. On est revenu au terme exact et banal, sans diminutif. Tu auras des enfants si tu as des sous (pour la nuance de χαλκόν, et dans Lucillius, *Bull.* 1978, 434). Mêmes nuances pour ἀδέλφιον (voir *Stèles Byzance*, p. 138 ; *Bull.* 1972, p. 447) ; pour ἐκγόνιον dans le Supplément de LSJ à Termessos, *TAM* I, 378 ; voir *Hellenica*, XIII, 322, n. 1. — Pour l'encadrement du relief de Hiérapolis, D. note qu'il

se trouve « en particulier dans la région de Colosses et de Hiérapolis » ; il cite, au musée d'Izmir, des reliefs d'Attouda, c'est-à-dire au flanc Nord du Babadağ, à l'ouest de Laodicée (cf. *Opera Minora*, IV, 245-246). Il faut ajouter que ce décor a encadré d'autres sujets que le banquet funèbre (un personnage, l'épitaphe) à Laodicée même et chez sa voisine au Sud, Héraclée de la Salbakè, en une dizaine d'exemplaires rassemblés par L. R., *Laodicée du Lycos*, pp. 353-357 (pl. CV, fig. 3-4). Observations caractéristiques sur l'unité géographique Hiérapolis, Attouda, Laodicée, Colosses, plaine de Tabai dans *La Carie*, II. Voir ci-dessus n° 513.

515. *Sanaos*. — Th. Drew-Bear, *Nouvelles inscriptions de Phrygie* (128 pp. in-4° et 40 planches, dont 3 cartes (C. Naour) ; *Studia Amstelodamensia ad epigraphicam, ius antiquum et papyrologicam pertinentia*, XVI, Zutphen 1978). Pp. 27-28, n. 15, à Başmakçı, au Nord-Est du lac d'Anava, Acıtuzgöl, bloc de pierre indiquant une délimitation : Κατὰ κέλευσιν Φλαυί(ου) Μενάνδρου τοῦ [λ]αμπρ(οτάτου) διέπ(οντος) τὴν ἔπαρχ(ον) ἐξουσίαν ; à la fin le chiffre 4, δ'. Ce vicaire du IV^e^ siècle est identifié au *Menander vic(arius) Asiae* à qui est adressée, le 8 mai 385, une loi de Gratien, Valentinien et Théodose dans le Code Théodosien 9, 39, 2.

516. *Apamée*. — Th. Drew-Bear, *ibid.*, 25-26, n. 1, publie la photographie du fragment, publié par Mommsen en 1891, de l'édit de Paulus Fabius Maximus sur le calendrier de la province d'Asie (U. Laffi, n. 5 de *Bull.* 1968, 135).

517. *Métropolis*. — Th. Drew-Bear, *ibid.*, 19-25. N. 11, la localisation de Métropolis au site de Tatarlı avait été faite en 1883 par Ramsay et Waddington, identifiant un même personnage, Αὐρ. Ἀλέξανδρος Τιειου sur une inscription copiée par Ramsay et sur une monnaie de Métropolis ; elle n'avait pas besoin d'être « confirmée », mais la pierre apporte une autre preuve : Π. Ῥάνιος Κάστος [πρεσ]β(ευτὴς) καὶ ἀντιστρ(άτηγος) Μη[τρο]πολιτῶν ἄρχουσ[ι, βου]λῇ, δήμῳ χαίρειν. Ce personnage nouveau était légat du proconsul Stertinius (ci-après) qui fut en charge en 126/127. Il avait reçu du proconsul la requête que celui-ci lui avait renvoyée : Ἐντυχὼν βυβλίδι Σωσθένους Πασ[ι]κράτους ἀναπενφ[θ]έντι ἐπ' ἐμὲ ὑπὸ Σ[τ]ερτινίου Κουάρτο[υ] τοῦ ἀνθυπάτου τεθαύμακα. Son étonnement vient de ce qu'une question se pose encore (sujet inconnu) après tant de lettres des gouverneurs : μετὰ τοσαῦτα ἡγεμόνων γράμμ[α]τα — —. N. 12, sur un débris d'architrave, le nom Σωσθ[εν — —]. Autres mentions de ce nom dans la ville *MAMA*, IV, 125, 127 (fragment d'architrave), 128. — N. 3, photographies de l'épigramme funéraire de Maximos de Sinope et de sa femme Scribonia, *MAMA*, IV, 133 (W. Peek, *Gr. Versinschr.*, 779) ; D. B. a pu faire dégager les lignes 1-3, Τ. Φλ. Μάξιμος δημοσιώνης αὐτῷ καὶ Αἰλίᾳ κτλ. Les exemples de δημοσιώνης, publicain, ont été réunis par L. R., *Ant. Class.* 1966, 436-439, liste que D. B. a répétée à l'occasion d'un nouveau document d'Aphrodisias *BCH* 1972, 450-452.

518. *Arizli*, au Sud-Est de Synnada et au Nord-Est de Métropolis. Th. Drew-Bear, *ibid.*, n. 1-2. Reprenant son article *Bull.* 1972, 66, sur le senatus-consulte Popillianus et un autre, postérieur, D. B. fait connaître sa copie, avec photographie, de la pierre copiée par Ramsay et qui a beaucoup souffert depuis 1883, et un autre fragment qu'il restitue et qui comporte des variantes.

519. *Euméneia*. — Th. Drew-Bear, *ibid.*, pp. 16-19. N. 8, fragment de 12 lignes qui comportent chacune quelques mots ou syllabes, reste d'une lettre d'un magistrat romain. L. 2, τῶν στρατιω[τῶν] ; l. 9, ἡγουμένῳ. — N. 9, épitaphe bilingue. Le grec, Ἄραβος Σείτᾳ (nom thrace) ἀπελ[ευθέρῳ]. Θεοῖς Ἥρωσι ἱερ[όν], traduisant *Deis Manibus sacrum*. — N. 10, épitaphe latine

élevée par un *cornicula*[*rius co*]*hortis*. — Pp. 53-114, chap. IV : *Inscriptions d'Euméneia*. Les inscriptions sont éditées, pp. 66-111, n. 1-50. Ces pages ne sont pas sans décevoir par le faible intérêt de beaucoup de textes et, comme ailleurs dans le livre, par de trop faciles commentaires, qui gonflent l'édition. N. 1, double hache sous un arc, Ἀπόλλωνι [Προπυλαίῳ —], s'ajoutant à la série *Bull.* 1953, 129 ; 1977, 491. N. 2, base de la statue du Peuple d'Euméneia, avec le titre Achéens connu par les monnaies depuis Hadrien ; d'où sa « noble origine ». Τὸν εὐγενῆ καὶ φιλοσέβαστον Εὐμενέων Ἀχαιῶν δῆμον, élevée par Κλαύδιος Οὐαλεριανὸς Τερεντυλλιανὸς υἱὸς Ἀσίας (comme fils des Macédoniens, fils du Pont, fils de l'Hellade), καὶ ἀρχιερεὺς Ἀσίας. N. 3, inscription mutilée nommant le même personnage : ἀρχιε[ρεὺς Ἀσίας ναῶν τῶ]ν ἐν Ἐφέσῳ ; la statue érigée devait être celle d'un empereur : καὶ φιλανθρωπότατον. D. B. retrouve le personnage dans *MAMA*, IV, 336. N. 4, ἡ ἱερωτά[τη φυ]λὴ Ἀρτεμε[ισιὰς] (nom nouveau d'une tribu) honore un Asclépiadès, fondateur et bienfaiteur, νέον ἥρωα. N. 5 : cela permet de restituer « correctement » *SEG*, VI, 197, de la même tribu pour le même personnage ; la tribu est [ἱερωτά]τη καὶ φ[ιλοσέβα]στος. De même n. 6 : la tribu Ἀρτεμισιάς.

520. *Ibid.*, épitaphes, le plus souvent avec interdiction sous peine d'amende. N. 8, avec épigramme pour une Κλαυ(δία) Γελλία originaire de Smyrne, Ζμύρνα. N. 11, avec photographie, l'épitaphe Ramsay, *Phrygia*, II, n. 206 ; n. 19, de Ramsay n. 272 ; n. 20, de Ramsay n. 218 (*IGR*, IV, 730), avec pomme de pin, couronne, personnage et bouclier rond avec deux lances ; la femme [Αὐρ.] Ἰοῦστα est Σεβα[στηνὴ καὶ Τ]ι?πρειζηνή ; D. B. la range parmi les inscriptions d'Akmonia d'après la décoration du groupe *Hellenica*, 247-256 ; nous ne croyons pas que le nom de la femme suffise à indiquer une Juive, femme du vétéran. N. 21, photographie de Ramsay, 236 et 207 ; n. 24, de Ramsay, 242 ; n. 25, de Ramsay n. 243. N. 23, ὃς δὲ ἂν ἐπιχειρήσει κωλοῦσαι τὴν Ζωτικὴν τεθῆναι ; pour la tentative de κωλῦσαι, D. B. rapproche *JRS* 1926, 79, n. 203 : κωλύ[σῃ τι]νὰν ἡμῶν [τεθῆ]νεν. N. 26, le nom Κανκαρίων vient s'ajouter à Κανκαρος attesté à Nacoleia. N. 27, « d'un intérêt considérable », parce qu'il atteste le nom Μαλαυνδας, que D. B. commente pp. 56-59 et rapproche de l'ethnique de la ville voisine à l'Ouest, Μλαυνδεύς (hellénistique), Βλαυνδεύς, Βλαουνδεύς, Βλουνδηνός. N. 28, tombeau construit par un groupe, dont Χαρίτιν ἡ πρόϊκως (graphie de πρόοικος, intendante) ; parmi les bénéficiaires Ἱπποδαμίᾳ τῇ τεθρεμμένῃ ἡμῶν, Συμφορίδι τῇ ἄμμῃ ἡμῶν. N. 30, photographie de Ramsay n. 262. N. 33, ὑπὸ τὸν βωμὸν σύνκρουστα δύο, nouvel exemple de ce terme spécial à Euméneia et qui se trouve au n. 19. Ici et *ad* n. 19, D. B. tient à indiquer que ces témoignages ne sont pas cités par J. Kubińska ; de même p. 61. Lorsqu'un auteur a montré par une série de documents que tel mot dans le vocabulaire funéraire était particulier à telle ville ou à telle région et que le fait est acquis, il ne faut pas croire être utile et critique en ajoutant tel exemple dans la littérature qui n'avait pas été allégué, s'il n'apporte aucune nuance nouvelle. Ce souci d'une ' exhaustivité ' qui se donne une allure agressive laisse apparaître que D.B. n'a pas compris la méthode dont il se réclame dans les dernières lignes de la préface. N. 34, le second nom Ἀργέντις et le métier λαχανοπώλης. N. 36, photographie de Ramsay n. 273. N. 38, [τὸν] γράδον σὺν τῷ βω[μῷ]. N. 39, un μαχεροποιός. N. 44-46, inscriptions chrétiennes avec la formule ἔσται αὐτῷ πρὸς τὸν Θεόν ; le n. 45 est Ramsay n. 358 ; n. 48, un πρευσβύτερος et τὸν ζῶντα Θεόν. N. 47, ἐπάρατο[ς ἔστε ἰς] τὸν αἰ[ῶνα παρὰ θεῷ], d'après *MAMA*, 354 et 356. Il faut remarquer : εἰ δαί [τι]ς βουληθῇ θάψαι ἕτερον ἰς αὐτὸ ἢ σκυ[λ]μὸν παρασχεῖν τινὰ [τ]ῷ

ἠρῴῳ ; pour σκυλμός, voir nº 543. N. 49, en 350 p. C., ἐκυμήθη ; la stèle-porte doit venir de la province d'Uşak.

521. *Vallée du Haut-Tembris (Altıntaş).* — Elsa Gibson, *Z. Pap. Epigr.*, 31 (1978), 233-240 : *The Rahmi Koç collection, Inscriptions, Parts II and III*, avec photographies. P. 235, n. 1, débris d'une dédicace par un [— Ἀλέ]ξανδρος, sous un bas-relief dont il reste une paire de bœufs et un veau. Le n. 2 est anépigraphe ; sur deux registres, 4 paires de bœufs. Ces deux monuments vont ensemble. La provenance est donnée comme probable.

522. Elsa Gibson, *The « Christians for Christians » inscriptions of Phrygia, Greek texts, traduction and commentary* (*Harvard Theol. St.*, 32, XIII et 160 pp. in-8º, 33 planches, 1 croquis topographique, 1 carte de la vallée ; Missoula, Montana, 1978). G. a repris l'ensemble des inscriptions de ce type ; par des voyages sur place elle a revu, là ou dans des musées, nombre de stèles et en a trouvé de nouvelles (cf. *Bull.* 1976, 675 ; 1977, 493 ; 1978, 472). Après le cadre géographique et chronologique, elle donne l'édition de 29 monuments, reliefs et épitaphes. Malheureusement les lemmes ne distinguent pas les éditions d'après la pierre et les autres ; ils sont à refaire pour être utiles. Elle y joint, pp. 67-70, 18 signatures de sculpteurs (λατύπος quand le métier est précisé) ; pp. 85-93, les inscriptions métriques de la vallée ; pour comparaison, pp. 98-124, des inscriptions d'autres parties de la Phrygie avec le mot Χρηστιανός. Pp. 125-144, discussion sur le caractère du groupe d'inscriptions, au IIIe siècle, Χρηστιανοὶ Χρηστιανοῖς, montaniste (Calder, *Bull.* 1954, 233 ; 1956, 24, 284, 293 ; Grégoire ; Cechelli) ou non (P. de Labriolle, Schepelern, Grégoire II ; Ferrua *Bull.* 1952, 191 ; 1956, 360). G. marque la mutuelle tolérance dans la vallée, « chrétiens et non-chrétiens, et phanéro-chrétiens et chrétiens non-provocants paraissent avoir employé les mêmes sculpteurs et poètes pour fabriquer et écrire leurs épitaphes. Il est cependant surprenant de trouver là une telle tolérance au IIIe siècle. Au IVe, non seulement le montanisme, mais aussi le novatianisme était largement répandu en Phrygie. Ce mouvement rigoriste... florissait de façon exubérante dans la vallée du Haut-Tembris. Dans la ville d'Altıntaş même on a trouvé une épitaphe novatienne ». « Le montanisme avec son rigorisme... peut bien avoir trouvé un foyer sur les bords du Tembris ; mais si les inscriptions « Chrétiens pour des Chrétiens » sont une forme épichorique de montanisme ou une vanterie, tellement en accord avec d'autres vanteries de richesse et de culture [G. a souligné l'exubérance de ces sculptures chez les païens et les chrétiens], je ne crois pas que la documentation nous permette d'en décider ». G. remarque d'autre part que « cette proclamation de religion ne se prolonge guère après la légalisation du christianisme ». Le « boast » ne nous paraît guère rendre compte de cette proclamation de christianisme au IIIe siècle ; d'ailleurs nous croirions, avec Calder, que l'implantation du novatianisme au IVe siècle invite à admettre celle du montanisme au IIe et au IIIe. G. oppose, comme on l'a fait, la formule « tembrienne » à la discrétion des épitaphes chrétiennes au IIIe siècle à Euméneia, ἔσται αὐτῷ πρὸς τὸν Θεόν. Il y a bien là de quoi donner un caractère ' provocant ' à la formule tembrienne. On sait de façon certaine la très large implantation du christianisme en Phrygie au IIIe siècle. Il est assez naturel que la manifestation prenne des formes différentes à Euméneia et dans la vallée d'Altıntaş. Dans la ville, les autorités sont présentes et peuvent intervenir rapidement devant une provocation ; la ville est le siège aussi de la hiérarchie chrétienne, qui mesure les risques. Sur le Tembris, c'est un vaste pays de villages et de fermes, une société paysanne phrygienne où la coexistence journalière tisse des liens entre les gens et leurs

intérêts ; la proclamation ouverte de christianisme y est plus facile. Il reste qu'elle caractérise ce milieu ; comment alors, peut-être, éviter de lier cette formule provocante — qui n'est pas dans le caractère et la pratique de la grande Église — et une église comme le montanisme avec son illuminisme et sa gloire de ses martyrs? Ce serait là un ' boast ' plus précis qu'une exubérance dans la décoration.

523. *Colyaeion.* — Th. Drew-Bear (n° 515), 31, n. 5. Au musée, trouvé vers l'entrée de la forteresse médiévale : Μ. Κόϊντος Μηνὶ Ἀκραίῳ εὐχην ; épithète nouvelle qui pourrait correspondre au lieu de trouvaille indiqué.

524. *Région de Kütahya.* — Elsa Gibson (n° 521), 235-237, publie avec photographies des reliefs avec dédicace de la collection Rahmi Koç. N. 3, Σωσθένης Δ[ιὶ] Θαλλῷ εὐχήν. Cf. *Bull.* 1971, 659, qui a fixé la région de provenance de l'inscription, gravée sur la base d'un buste de Zeus, drapé, avec la main énorme dont nous avons montré la signification. — N. 4, dédicace au Zeus agraire : Διὶ Καρπο[δότῃ] εὐχὴ[ν Ἀλέ]ξαν[δρος] καὶ Θ—. 6 photographies de la décoration de trois côtés de cet autel : buste de Zeus, tête de bœuf ; épis et guirlandes ; au sommet, grappe de raisin. — P. 233, indications précises sur le site de deux sanctuaires de l'Erikli Dağı, à l'Ouest de Akça : à 6,5 km. d'Akça, sanctuaire de Zeus Andreas (cf. Th. Drew-Bear, *Bull.* 1977, 493) ; à 10 minutes au Sud-Ouest du précédent, sanctuaire de Zeus Ampeleitès (cf. *Bull.* 1974, 557).

525. *Kadoi.* — Th. Drew-Bear (n° 515), 31, n. 4. Au musée de Kütahya, relief anépigraphe de Yeniköy au Sud-Ouest de Gediz, buste barbu [du type de Zeus Brontôn] ; à droite, Men cavalier. — Reliefs funéraires nos 18, 21.

526. L. Robert (n° 500), 41-42 : héros propatôr Chromios *OGI*, 446 et l'Iliade ; c'est lui le héros jeune et casqué des monnaies. Le fleuve Hermos sur les monnaies.

527. *Région de Simav.* — Elsa Gibson (n° 522), pp. 101-102, publie une épitaphe à Bahtılı, Αὐρ. Κοδρᾶτος Αὐρ. Γλυκίῃ γλυκυτάτῃ συνβίῳ διὰ φιλανδρίαν μνίας χάριν, le *chi* étant gravé comme une croix.

528. *Aizanoi.* — Texte latin du Tarif de Dioclétien n° 80.

529. *Nacoleia.* — Th. Drew-Bear (n° 515), 29-30. N. 1, relief anépigraphe de Men cavalier. N. 2, reproduit avec photographie un autel avec Men cavalier sur la face et un bucrane sur les côtés, l'inscription *MAMA*, V, p. 150, n. R 7, à Men Ouranios et Apollon. — Pp. 32-33, chap. III, *Dédicaces de Nacoleia.* N. 1, autel dionysiaque avec reliefs sur les quatre côtés. A, Dionysos et un personnage : [—μύστ]αι Διονύσῳ εὐχήν, au-dessous [ἱε]ρατεύοντ[ος τοῦ δεῖνα]. B, deux personnages : ἱεροφαντοῦ[ν]τος Ἀγαθό[πο]δος. C, personnage debout : [σπει]ράρχου Εὐ[τυχί]ονος. D, vignes, chèvres et homme au pedum. D. B. rapproche trois autels de mystes dans la région. — N. 2, sur le côté gauche : ὅρος Ἀποκόμις ; à droite, ὅρος Κολιανοκόμις. Dans la région, dédicace à Men d'un Κολιανοκωμήτης, *MAMA*, V, 209 ; à Zeus Brontôn un Ἀββωκωμήτης, *MAMA*, V, p. 152, R 14 ; D. B. restitue [Ἀβ]οκωμητῶν au-dessus d'une épigramme votive *Göll. Gel. Anz.* 1897, 407 ; le δῆμος Ἀββοκωμητῶν *MAMA*, I, 414, n. 49 (à Eskişehir). Plutôt que de placer le village Apokômè à Bağlıca, D. B. le situerait, avec Kolianokômè, vers Sıca-ed-Din. — N. 3, le même village : [Ἀγ]αθῇ Τύχῃ [Ἀ]ποκωμητῶν [εὐ]ξάμενοι περὶ τῶν ἰδίων πάντων σωτηρίας κὲ καρπῶν τελεσπορίας Ὁσίῳ Δικαίῳ εὐχήν. Série de dédicaces au Saint et Juste. N. 6, Ὁσίῳ καὶ Διὶ Βροντῶντι, à Yukarı Söğüt. N. 7, Ὁσίῳ κὲ Δικ[αί]ῳ εὐχὴν κὲ Ἀπόλλωνι εὐχήν, à Ayvalı. N. 8, θεῷ Ὑψίστ[ῳ] καὶ Ὁσίῳ καὶ Διί, à Seyitgazi même. — N. 9, dédicace à Apollon à Büyükdere.

N. 10, D. B. a retrouvé à Kuyucak près de Kalabak où elle fut trouvée, la dédicace Μητρὶ Καλλίππου publiée d'après une copie d'un paysan par E. Haspels, *Bull.* 1972, 464. N. 11-27, petites stèles votives provenant d'un sanctuaire repéré à Kölederesi, près de Yazıdere. N. 11, [Ἄ]νδρων [Κ]αρικοῦ Μητρὶ Τιειοβευδηνῇ ; cf. la ville des Παλαιοβευδηνοί dans la région de Synnada. Pour le début, D. B. rapproche la ville de Tieion sur la Mer Noire ; mais voir aussi l'anthroponyme Tieios ci-dessus n° 517. N. 15, Διεὶ Ἀσιηνῇ (sous toute réserve). N. 17, Διὶ Μελη[νῷ —] connu par les monnaies de Dorylée. N. 18, Ἀσιατικὸς Ἀρτοκω[μή]τη[ς]. N. 19, Ἀπελλοκωμῆται ἐνχώ[ριοι —]. N. 20, Βαθῆς Ἀριστάρ[χου —]. N. 23, dans la ville même, dédicace à Zeus Alsénos. N. 24, à Taşlık, autel : Αὐρ. Ἀντίπατρος Ἀντιπάτρου ἱερεὺς περὶ συνβίου κὲ τέκνων κὲ τῶν ἰδίων Θυμελικῷ Εὐχοδότῃ Διὶ (épithètes nouvelles) κὲ Ἀπόλλωνι εὐχήν. N. 25, à Değişören, Ἑρμῆς καὶ Ἀγαθᾶς περὶ βοὸς Τροφίμου κὲ τῶν ἰδίων πάντων Διὶ Περσῶν (cf. ci-dessus n° 512) κὲ Βροντῶντι κὲ Ἀστράπτοντι εὐχήν. N. 26, entre Kuyucak et Karapazar, Ἀλέξανδρος λατύπος τὸ ἱερὸν καὶ τῶν κωμῶν τὴν Ὁμό[νοιαν], allusion aux conflits entre villages. N. 30, à Ayvalı, Νανα Μάρκου σύνβ[ιος] Μητρὶ ἀ[πὸ Κρ]ανοσ[μεγάλου εὐχήν], la déesse bien connue à Dorylée.

530. *Ibid.*, 54-55, D. B. donnera ailleurs des textes inédits et des discussions topographiques. Pp. 113-114, le fleuve Glaucos n'est pas le Kufaçay (Ramsay, Wace), complètement à sec pendant l'été, mais celui des sources qui se jettent dans le lac. Pp. 59-62, « la porte » ; ces pages, qui ne sont pas toujours heureuses, concluent que « les éléments dont on dispose à présent semblent permettre la conclusion que la θύρα [mot qui est noté, complet ou en abrégé, sur un certain nombre de stèles] était bel et bien la porte matérielle par laquelle on entrait dans le caveau funéraire ». Cela contre une interprétation eschatologique de Ramsay. L'ultime ligne de l'ultime note indique : « P. Lambrechts et M. Waelkens, *Zetesis*, p. 612, sont arrivés à une conclusion analogue ». Cette référence sibylline doit se résoudre ainsi : L. et W., *Réflexions critiques sur un monument funéraire récemment découvert à Pessinonte*, pp. 602-617 de *Zetesis, Bijdragen aan Prof. Dr. Emile De Strijcker* (Anvers et Utrecht, 1973 déjà, et ils établissaient « le sens réaliste et pratique » de θύρα. Pp. 60-61, D. B. s'étend sur l'inscription d'une stèle-porte de Pessinonte ; il est intéressant que ces remarques sans profit aient paru également sous la signature de G. Daux, *BCH* 1978, dans ses Notes de lecture.

531. *Sébastè.* — Th. Drew-Bear, *ibid.*, 14-16, n. 7, republie avec photographie une dédicace à Tibère publiée par Ramsay. L. 4, εὐερ[γέ]τῃ au lieu de ἐε[ρ]ε[ῖ μεγίστῳ].

532. L. Robert (n° 512), 284, n. 63. Dans une liste de gérousiastes, correction de la lecture Βύλλων en Κύλλων. Noms iraniens : Μιθριδάτης, Ἀρίβαζος, Σισίνης. Persée dans le monnayage et l'influence perse.

533. *Akmonia.* — Th. Drew-Bear (n° 515), 12-14. N. 6, autel cylindrique, sur le site même d'Akmonia, Ahatköy, Αὐτοκράτορι Τιβερίῳ Καίσαρι καὶ τοῖς κατοικοῦσιν ἐν Πρείζει Ῥωμαίοις καὶ Ἕλλησιν Διονυσόδωρ[ο]ς Ξενίου τὸν βωμὸν ἐκ τῶ[ν] ἰδίων. On ne peut identifier cette communauté ; conclusion tirée après examen des Τιπριζηνοί dans le conventus d'Apamée (*Bull.* 1976, 596), de la femme de Sébastè Σεβα[στηνὴ κ]αὶ Πρειζηνὴ ou [καὶ Τ]ιπρειζηνή et d'Artémis Σατιπρειζηνή dans une liste des Xenoi Tekmoreioi.

534. Elsa Gibson (n° 522), pp. 103-110, publie ou republie 4 épitaphes d'Akmonia ou dont l'attribution à cette ville peut être proposée. Inédits : n. 32, à Kızılcasöğüt, ἔτ[ους] ταπ' (381 Sylla ; 296/297 p. C.), Αὐρ. Ἰουλία τῷ

πατ[ρὶ —]ΑΤΟ [καὶ τῇ μητρὶ] Βερονεικιαν[ῇ] καὶ τῷ γλυκυτάτῳ μου τέκνῳ Σεβήρῳ καὶ Μουνδάνῃ νύμφῃ μνήμης χάριν, Χρειστιανοί ; — n. 33, à Ahat, Ἡδῖα Χρειστιανή ; — n. 34, au musée d'Uşak : Μηνόφιλος καὶ ἡ γυνὴ αὐτοῦ Ἀμμία Παιθῳ ἀδελφῷ Χρειστιανῷ κὲ Ἀλεξανδρία Παιθῳ ἀνδρὶ κὲ τὰ παιδία αὐτῶν μνείας χάριν ἐπόησαν ; le nom Παιθος est connu à Pessinonte.

Reliefs funéraires n° 111.

535. *Synnada.* — Th. Drew-Bear (n° 515), 8-12. N. 3, au musée d'Afyonkarahisar, base de statue de Septime Sévère élevée par le conseil et le peuple entre 198 et 211, par les soins des archontes groupés autour d'un πρῶτος ἄρχων τὸ β'. — N. 4, à Ortapınar, consécration d'un enclos funéraire : M. Αὐρ. Παῦλος βοηθ(ὸ)ς ταβλαρίων *(adiutor tabulariorum)* καὶ Ἐπαφρόδιτος οἱ ἀδελφοὶ τὸ περίβολον ἐποίησαν ἑαυτοῖς. Un *tablarios* déjà à Synnada dans l'épitaphe bilingue *MAMA*, IV, 53. Pour l'enceinte, le neutre, qui se trouve aussi à Synnada même, *MAMA*, IV, 85, est beaucoup plus rare que le masculin. — N. 5, sur une stèle à porte, un autre *tablarios*. Malédiction : ἐὰν δέ τις κακῶς ποιήσει, ἔξει κατάραν.

536. *Appolénoi.* — Th. Drew-Bear, *ibid.*, 30, n. 4 ; l'identification fut faite à Çoğu par Calder (1910), grâce à l'inscription *MAMA*, I, 436 (avec photographie de l'estampage). D. B. donne la photographie de cette dédicace sans relief à Men Askaénos, conservée au musée d'Afyonkarahisar.

537. **Bithynie.** — Sencer Şahin, *Bithynische Studien, Bithynia Incelemeleri*, donne le texte allemand, pp. 6-69, et turc, pp. 73-139, de trois chapitres relatifs à Nicée, à Strobilos-Pylai et à un groupe de 21 épigrammes funéraires, *Neue Grabepigramme aus Bithynien* (vol. in-4° avec 14 planches ; Bonn, Habelt, 1978). Les index pp. 141-152. L'analyse est ici donnée ville par ville.

538. Reliefs votifs de la Méter n° 360.

539. *Musée de Brousse*, provenance inconnue. — Sencer Şahin (n° 537), pp. 63-64, n. 15 : stèle d'Hédéa élevée par son père Leukos : Μὴ τέλειος κτλ. ; ci-dessus n^os^ 10, 24. Pp. 64-65, n. 16 : stèle de Botrys, mort à 30 ans, laissant sa femme Julia et ses enfants Arkesilaos et Botrys. Aussi le nom Λάμυρος. V. 2, Botrys était ἔνσημον τειμαῖς βασιλήϊσι. Ş. entend : « durch die Würde eines ' Königs ' (d. h. Priester) ausgezeichnet ». Nous ne voyons pas ce détour de sens, sauf si la pierre provenait d'une ville mégarienne Héraclée ou Prousias de l'Hypios où existe la magistrature éponyme de « basileus ». Sinon on penserait à des honneurs décernés par l'empereur. — Pp. 67-68, n. 20 : *Fragment von einem Grabepigramm in Soladeen*, pour une femme. Le mari est interpellé, l. 6 : φίλ' ἄνερ, γλυκύτατε πάντων, φιλόστοργε.

540. *Kios.* — L. Robert (n° 500), 39, n. 105 : Héraclès fondateur de Kios ; les avatars de l'inscription *OGI*, 340 ; ses éditions ; il n'y a pas comme ' fondateur ' un Héraclios, surnom d'Hadrien, mais Héraclès Callinicos.

541. *Nicée.* — Sencer Şahin (n° 537), chap. I, pp. 8-28 : *Die Inschriften am Stadtor (Lefke Kapı) von Nikaia (Iznik)*. En 1958, les constructions modernes qui s'adossaient à cette porte furent détruites ; aussi S. a-t-il pu obtenir une lecture complète des inscriptions de cette porte et pour la dédicace flavienne du proconsul M. Plancius Varus et pour la dédicace à Hadrien. Il n'y a pas de changement pour les 4 inscriptions de Plancius Varus sur le côté ville et le côté campagne des portes de Lefke et d'Istanbul ; le seul titre de la ville était πρώτη τῆς ἐπαρχείας et il fut martelé (pp. 12-14). Les deux inscriptions de Lefke (Schneider, *Stadtmauer*, n. 13 et 13 b), maintenant complètes, honoraient bien Plancus et l'on apprend son titre de *patronus* : M. Πλάνκιον Οὐᾶρον τὸν ἀνθύπατον καὶ πάτρωνα τῆς πόλεως. La première était due à Τι. Κλαύδιος

Κυιντιανός, honorant τὸν (oublié dans la transcription de Ş.) ἑαυτοῦ φίλον ; la seconde, avec la même formule, émanait de Γ. Κάσσιος Χρῆστος, comme on l'apprend, de la grande famille des Cassii. Ş. considère qu'il est nommé sur un sarcophage inédit : Γ. Κάσσιος Χρῆστος πρέσβυ[ς καὶ] / ἀρχιερεὺς καὶ σεβαστοφάντης / ἔτους νη'. Il n'indique pas ce qu'il peut entendre par πρέσβυς et une note ajoute « oder πρεσβύ[τερος] ? » C'est clairement ce qu'il faut restituer et ce Chrestos se distingue d'un homonyme par « l'ancien ». — Le profit est dans la lecture complète des deux inscriptions d'Hadrien sur les deux côtés de la porte de Lefke, étudiées récemment par L. R., *Harvard St. Cl. Phil.*, 81 (1977), 1-39 : *La titulature de Nicée et de Nicomédie, la gloire et la haine* (*Bull.* 1978, 478). Ş. a lu, après les titres d'Hadrien, ce qu'avait rétabli R. : 16-17, ἡ εὐσεβεστάτη. Ensuite un titre martelé qui est nouveau pour Nicée : νεωκόρος τῶν Σεβαστῶν. Ainsi ce titre que Nicomédie semblait avoir porté seule (R., p. 2-3 et 35), fut un temps celui aussi de Nicée ; nous constatons qu'elle ne l'avait pas sous les Flaviens (seulement πρώτη τῆς ἐπαρχείας) et qu'elle le portait sous Hadrien. Il fit partie des titres martelés, comme l'a montré R., après la victoire de Septime Sévère sur Pescennius Niger ; il fut donc en usage au moins depuis Hadrien jusqu'au martelage. Il ne fut pas rétabli dans la suite. Nous sommes tentés alors d'en placer la concession sous Hadrien. Désormais, dans le titre complet, les mots ἀπὸ Διονύσου καὶ Ἡρακλέους, qui suivent, se rapportent bien à l'origine de la ville fondée par ces dieux, comme l'avait vu A. Körte et comme l'a soutenu R., 9-18, contre l'opinion courante, lancée par W. Weber, qui rapportait cette origine divine à l'empereur Hadrien (encore Dionysos et Héraclès comme ancêtres d'Hadrien, d'après Weber et sans la moindre réserve, chez Leglay, *BCH* 1976, 355, n. 37). Il est assuré aussi maintenant que le mot μητρόπολις (R., 19), que Nicée ne portait pas sur l'inscription des Flaviens ni dans le discours de Dion, figurait dans l'inscription pour Hadrien, fut martelé sous Septime Sévère (Ş. a lu encore ἡ μη (ligature)[τρ]ό[π]ολις) et ne fut jamais rétabli. Lui aussi a dû être donné sous Hadrien ; cf. R., 19 : « Sous Trajan et Hadrien, il y a un grand vide dans les émissions monétaires de Nicée. L'obtention de ce titre rendrait encore plus évidente la prétention de Nicée et la fureur de sa voisine, Nicomédie, la métropole » (cf. *ibid.*, 4). Ş. estime qu'une inscription semblable était gravée aussi sur la porte d'Istanbul, mais qu'elle a disparu lors de réparations. Il se range aux conclusions de L. R. sur l'époque et l'occasion du martelage et sur l'essentiel de la titulature ; il n'a pas vu la portée et la place des mots ἀπὸ Διονύσου καὶ Ἡρακλέους pour écarter la fable sur Hadrien ; elle était claire dès la restitution ἡ εὐσεβεστάτη ; mais on est heureux d'avoir la lacune remplie entre les deux groupes. Il admet que le titre de néocore était assuré à la ville depuis le temple de Rome permis à Nicée par Auguste en 29 a. C. pour les Romains de la province. N'est-il pas un peu surprenant alors que Nicée ne l'ait pas fait graver sur la porte dans l'inscription des Flaviens ? De même pour le titre de métropole, s'il n'avait pas disparu depuis l'époque de Strabon (Tibère). — Photographies des deux inscriptions en partie martelées, pour G. Iulius Bassus (R., 19). — Note 54, Ş. fait connaître une partie d'une inscription au musée de Nicée pour un Flavius Severianus Asclepiodotos, qui avait rempli de hautes fonctions impériales, l. 4-7 : τετιμημέ[ν]ον ὑπὸ τοῦ [δικ]αίου καὶ θειοτάτου αὐτοκράτ[ο]ρ[ος] Μ. Αὐρ. [Ἀντωνείνου, martelé, Élagabal] Εὐσεβοῦς [Σ]ε[βασ]τοῦ τῇ ἱερωσύνῃ θεᾶς Ῥώμης καὶ κτλ. ; la pierre avait été érigée par son ami, Timetianus Pollion, ἄρξας τῆς γερο[υσίας].

542. Sencer Şahin (n° 537), 59-61. N. 11, sur une stèle avec trois personnages,

épigramme hellénistique de la jeune Hédéa, jeune mariée, νύνφη, morte à 18 ans (2 ennéades) dans ses couches. Originaire de Callatis, elle s'était établie à Cyzique, n. 1-2, distique : Καλλατιανὴ χθὼν ἐμέθεν πα[τρίς · ἐς δ'] ἔρα[-τ]ει[νὴν] / Κύζικον ἐγ μοίρας ἤλυθον αἰφνιδίως. « La pierre pourrait avoir été transportée de Cyzique ». — N. 12, sur une stèle avec tête de Gorgone, deux distiques sur un vieil intendant esclave enterré par son maître :

Ἐνθάδε γηράσαντ' Ἰταλὸν κατέθαψε δακρύσας
οἰκονόμον πιστὸν Χρῆστος ἀποφθίμενον,
ἀντ' ἀγαθοῦ δὲ βίου καὶ δουλοσύνης φιλοεργοῦ
τὴν ὁσίαν αὐτῷ τήνδ' ἀπέτεισε χάριν.

— Pour l'épithète φιλοεργός, φιλοεργία, voir L. R., *Stèles Byzance*, p. 161 ; à l'épigramme de Rhénée, *Délos* XXX, M.-Th. Couilloud, *Mon. fun. Rhénée*, n. 469, s'ajoute le n. 471 ; voir encore dans Haspels, *Highlands Phrygia*, n. 40 (*Bull.* 1972, 470). A cette occasion Ş. fait connaître, note 8, l'épitaphe en prose de l'intendant d'une dame, Φίλων, Κλαυδίας Γαλλίτης οἰκονόμος, ζήσας ἔτη ξα'.

543. L. Robert (n° 118), 269-276 : II, *Une épitaphe à Rome*. En partant de l'épitaphe d'un Nicéen à Rome (n° 670 *a*), R. étudie l'emploi de σκύλλειν dans les interdictions funéraires : ὃς δ' ἂν σκυλῇ et expressions similaires soit en général soit surtout dans la région de Nicée très abondamment ; textes de Paul Lucas, dans Boeckh, chez Mendel, Schneider. Les mots σκύλλειν, σκυλᾶν, σκυλεύειν, σκύλωσις, ἄσκυλτον ; la formule εἰ δέ τις ἂν σκυλῇ μὴ προσήκων dans une inscription de *Yeniköy* (comme inédite et de provenance inconnue dans *Ostgr. Grabreliefs*, 1454 b, ci-dessus n° 14). Les termes μὴ προσήκειν, μὴ ἀνήκειν. Le verbe σκυλᾶν et son sens dans *Anth. Pal.*, III, 6, dans une épigramme sur les reliefs du temple d'Apollonis à Cyzique ; dans cette série, les documents originaux sont les lemmes, les poésies ayant été rédigées beaucoup plus tard. Le texte de l'épitaphe *BCH* 1900, 402, n. 76 ; le village de Kuşcaviran (sens et situation) et le territoire de Nicée. Hostilius, nom du Nicéen enterré à Rome et du dédicant, à Nicée, des statues divines *BCH* 1900, 389, n. 44. Le dieu local Zeus Lidaios à qui Hostilius consacre les statues de la triade capitoline (il n'assimile pas Zeus Lidaios à Jupiter Capitolin). Ce banquier, τραπεζείτης, descendant d'une famille romaine établie à Nicée, comme bien d'autres ; romanisation étendue dans la région et les Rosalia. Le cognomen Ascanius unit le souvenir d'Ascagne, roi dans le Latium, et d'Ἀσκάνιος, nom poétique de Nicée sur l'Ἀσκανία λίμνη ; se rattache à la fois au pays de Nicée et aux origines de Rome. — Pour σκυλμός, qui semble nouveau dans ce vocabulaire, voir l'inscription d'un héroon à Euménéia n° 520.

544. *Région de Yenişehir et d'Inegöl.* — Sencer Şahin (n° 537), 61, note 8, à Dimboz (maintenant Erdoğan), l'épitaphe de l'économe Hesperos, ci-dessus n° 12. — Pp. 61-62, n. 13, à Çavuşköyü près Inegöl, stèle de Μοκάποριος Ἑρμογένου καὶ Λάλα Κανᾶ, γυνὴ δὲ Διοδώρου, χαίρετε. Une des variantes du dicton οὐ θανεῖν λυπηρὸν κτλ., ἀλλὰ παρ' ἡλικίαν καὶ γονέων πρότερον, *Bull.* 1973, 462.

545. *Région de Gölbazar.* — Sencer Şahin, *ibid.*, 58-59, n. 10. A Karaağaç, un peu au Sud-Ouest de Gölbazar, sur une stèle de calcaire rougeâtre, épitaphe métrique d'une Stratia, qui fut la joie de ses parents pendant les trois ans de son existence. Les parents, Hermeias et Stratonikè. — Sur la région voir *Rev. Ét. Anc.* 1940, 303-322.

546. Villages au Sud de *Göynük*, qui est entre Geive et Mudurnu. — Sencer

Şahin, *ibid.*, 54-58. Restes de plusieurs petites localités antiques. N. 6, à Bölcekova, sur un autel l'épigramme pour Λούκιος Ἀγρίππα, πιστὸς ἐν φίλοις φίλος. Sa femme Rufina l'a fait incinérer et a dressé l'autel, θανόντα δὴ μ' ἡ σύνδιος θ[ά]ψεν πυρὶ / Ῥουφε[ῖ]να βωμὸν θ' εἵδρυσεν μνήμης χάριν. — N. 7, à Aşağı Kınık, avec le terme τελαμών, bien connu dans la Propontide, Byzance, la Bithynie et la Mer Noire (*Hellenica*, VII, 33 ; *Opera Minora*, II, 1209) : Ἄττιον Μαρκιανὸν τελαμῶνι γεραίρουσιν σύνδιος ἠδὲ τέκνων τρίψυχος εὐτεκνίη, Poplius, Attius et Marcianus. Τίτθα (fréquent en Bithynie) τεὴ καὶ ζῶσα χοὰς πένπει παρὰ τύμβῳ, / κἢν θάνεται, σὺν σοὶ κείσεται ἀνδρὶ φίλῳ. Le frère Attius Nicomédès a fait élever avec eux le *télamôn*. — Même endroit, base avec épigramme pour un *oikonomos*. — N. 9, architrave sur la tombe du σοφιστὴς Λονγεῖνος, πολλῶν εὐεργέτης. P. 54, n. 3, à Himmetoğlu, une épitaphe en prose rappelle des fonctions civiques : Π. Αἴλιος Ἀγρίππα ἀγορανομήσας τῆς ἑαυτοῦ πατρίδος καὶ σείτων ἐπιμελήσας καὶ ἄρξας καὶ πρεσβεύσας πο[λ]λάκις καὶ χρήματα ἐπιδοὺς ζήσας ἔτη οε'. Ville proche non connue encore ou Nicée sur le territoire de laquelle aurait vécu cet Agrippa?

547. *Bilecik*. — Sencer Şahin, *ibid.*, 62-63, n. 14. A Pazaryeri, sous un buste épitaphe métrique de Roufeinos, mort à 12 ans.

548. *Côte Sud du golfe de Nicomédie*. — Sencer Şahin, *ibid.*, 29-48, II, *Die Orte Strobilos und Pylai beim heutigen Yalova, Überlegungen zur Topographie der Südküste des Golfes von Nikomedeia-Izmit*, avec croquis topographique p. 30, publie des inscriptions intéressantes trouvées au village de Çiftlik ou Karakilise ; du même endroit déjà les 4 inscriptions publiées par L. Robert, *Hellenica*, VII (1949), 30-44, d'après les photographies de Rüstem Duyuran. Ces inscriptions ont fait connaître là les cultes de Zeus Brontaios, avec une association de Brontaïstes, et de Déméter et un curieux Zeus Pratomysios. Il y a des restes antiques importants ; traces d'un petit port, d'un aqueduc et d'un bâtiment antique. Le nom est donné par une stèle de Çiftlikköy, décret abrégé, ou plutôt rappelé (18 lignes) des Strobilitai pour un évergète : [Ἐ]πειδὴ Ἀπολλόδωρος Χαιρέου εὐεργέτης διὰ βίου τοῦ δήμου τοῦ Στροβειλειτῶν (pas de verbe ni de participe) ἀντὶ τούτου ἐψηφίσατο ὁ δῆμος ἀναστῆσαι αὐτοῦ τελαμῶνα λευκῶ λίθω καὶ στεφάνοις αὐτοῦ τε καὶ τῆς γυναικὸς αὐτοῦ Μοσχείνας καὶ τῶν τέκνων εὐνοίας χάριν, ἐπιμεληθέντων τῆς ἀνα[σ]τάσεως τοῦ τελαμῶνος τοῦ ἱερέος Μηνίου καὶ Δημητρίου Διοπόμπου καὶ τοῦ συνευθύνου Ἀπολλωνίου Μηνοδότου. Il y avait donc un collège d'euthynoi ; disons que cela donne le sens dans une inscription de la région de Gölbazar, L. R., *Rev. Ét. Anc.* 1940, 343, n. 7 ; nous trouvons la fonction εὐθυνεῖν dans la partie européenne du territoire de Byzance, à Rhégion, dans une association dionysiaque (*Hellenica*, XI-XII, 598, avec remarque sur Gölbazar ; à Istros dans une association *SEG*, II, 458, et εὐθυνήσαντες chez les hymnodes dionysiaques *Bull.* 1971, 441). La région appartenait au territoire de Byzance, comme il a été établi *Hellenica*, VII, 34, 37, 38-41 ; d'où le génitif dorien λευκῶ λίθω dans une inscription honorifique écrite pour le reste en *koinè*. C'est de Karakilise que provient l'épitaphe du Bas-Empire (VI^e^ siècle) publiée comme de Byzance par L. R., *Opera Minora*, II, 920-923, ainsi que l'inscription d'un *horrearius*, *ibid.*, 923-927. Alexandros ἀγναφάριος, surnommé Sakkas, était originaire χωρίου Καδίας et il exerçait son métier ἐν τῶ ἐμπορίῳ Στροβήλου πραγματευσάμενος. Cette provenance est d'autant plus intéressante qu'il faut en conclure, à notre avis, que Sakkas exerçait son métier, non pas « sur le marché de Strobilos », mais « à l'emporion de Strobilos » et que ce terme nous donne le statut civique de Strobilos, non pas ville, ni village, mais *emporion* comme

on l'a vu plus haut n° 372 au sujet de Proconnèse, et qu'il vient se ranger dans une série de ces établissements sur la côte Sud de la Propontide. Cela permet à Ş. de rattacher à la région une pierre du musée de Brousse (Mendel, *BCH* 1909, n. 345) aujourd'hui en partie disparue, mais que Dörner avait revue. Elle avait servi en remploi dans la mosquée Hüdavendigâr. C'est une délimitation au Bas-Empire : + Ὅροι διορίζοντες τὰ δίκαια Χασίου ἤτοι Στροβίλου (Mendel, Στρ[εβ]λοῦ) κ(αὶ) Καλάθου ἀπὸ τοῦ μακροῦ αὐχένος (l'entrée du golfe de Nicomédie, entre Çatalburnu et Darıncaburnu) ἐπ' εὐθίας ἕως τῆς βαθίας κυλάδος (= κοιλάδος) (la profonde vallée vers Dededağı) κἀκεῖθεν ἐπὶ τὸ [T ?]ριχαλοῦν ῥεῦμα (le petit Çukurköyderesi) κ(αὶ) ἕως τοῦ ἐ[σ]χάτου (Mendel, ἐλάτου pour ἐλάτης) ; Kalathos est à l'Est du cours d'eau. Une autre borne fut trouvée à Yalova : + Ὅρος τοῦ ξενοδοχίου Πυλῶν τὰ δοθέ(ν)τα (vulgarisme) δωρεᾷ παρὰ Κωνσταντίνου δεσπότου (Constantin VI, 780-797) καὶ Εἰρήνης Αὐγούστης τῆς θεοστέπτου μ(ητ)ρ(ὸς) αὐτοῦ (Irène, 797-802). Pour cet hôtel Yalova convient très bien avec ses Pythia Therma (cf. *Hellenica*, II, 98-102). Πύλαι, Πυλῶν ἄστυ s'applique très bien à l'étranglement de Çatalburnu. Pas de ruine entre Xenodochion-Yalova et Strobilos. La ville, à Strobilos, pourrait avoir le nom officiel de Pylae et le vieux nom Strobilos aurait persisté dans l'usage. Nous pensons que la chose peut être éclaircie par la Vie de Théodore de Sykéôn (éd. Festugière), signalée *Bull.* 1974, ch. 129 et 131 ; le saint doit aller à Constantinople. Théodore, βασιλικὸς στράτωρ, va le voir en partant ἀπὸ Πυλῶν τῶν ἄνωθεν, parce qu'il souffre du démon dans sa maison ἐν ταῖς Ἄνω Πύλαις ; il obtient que le saint en allant à Constantinople τὴν πάροδον διὰ Πυλῶν ποιήσῃ. Il va le rencontrer près du monastère des Cathares de l'Olympe καὶ ἤγαγεν αὐτὸν ἐν τῷ ἐμπορίῳ Πυλῶν, où le thaumaturge fait des miracles ; puis il l'emmène pour un nouveau miracle dans sa maison de Pylai d'En-Haut. En partant de là, ch. 131, Théodore de Sykéôn ἐνέβη εἰς πλοῖον τοῦ περάσαι ἐπὶ τὴν βασιλίδα πόλιν. A son retour par Nicomédie, sur la rive Sud du golfe, des foules accourent vers lui ἀπὸ ὅλης τῆς ἄνωθεν καὶ κάτωθεν περιχώρου Ἑλενουπόλεως καὶ Πυλῶν καὶ ἐκ τῶν ὀρεινῶν. Il y avait donc deux agglomérations de Pylai, Pylai d'En-Haut et Pylai d'En-Bas, le dernier avait le statut d'emporion. — N. 5, stèle votive à Çiftlik avec dédicace de la fin de l'époque hellénistique à Apollon, Δαδίον Ἀπόλλωνι εὐχήν. Nous pensons que la divinité (image très mauvaise) n'est pas une Muse avec la lyre, mais un Apollon citharède avec sa longue robe, tel qu'on le voit exactement sur des stèles de Mysie, par exemple les planches XXIII-XXV dans *Hellenica*, X, et spécialement les stèles de Cyzique où le dieu est seul, pl. XXIV 2 (Mendel, III, 851) et 3 ; il y a donc accord parfait entre la dédicace et l'image ; le dieu tient dans la droite tantôt le plectre, tantôt la patère. — N. 6-15, stèles funéraires de l'époque hellénistique ou de l'époque impériale, avec divers reliefs. Remarquons dans le n. 14 Ἡράκων attesté à Mégare et à Byzance. N. 16, stèle byzantine en forme de croix, épitaphe de Λονγῖνος ὑποδιάκον, υἱὸς Θεοδόρου δι(ακόνου). De la même provenance la stèle de Μενᾶς ἀποθικάριος,publiée comme de Constantinople par L. R., *Opera Minora*, II, 923 sq., n. 2. Relevons combien la fonction « garde d'un entrepôt » convient à un lieu comme Pylai. Autres inscriptions byzantines n. 18-22. N. 18, Σοσάννα μήτηρ Στεφάνου, διακόνου τῆς ἐνθάδε ἁγιωτάτης ἐκλισί[ας —]. N. 20, la femme d'un vétérinaire, l. 5, ἱππιάτρ[ου] ; l. 3, n'aurait-on pas [χωρί]ου Βροζ— ? L. R. revient sur certains points dans son mémoire sur l'épigramme de l'Anthologie, X, 17, « Un voyage d'Antiphilos de Byzance ».

549. G. Daux, *BCH* 1978, 621-622 : dans la dédicace de Yalova *Hellenica*,

VII, 30-32, le nom de Ὁπλίου Δρύου Πυράμου est à remplacer par Ἀρρίου, le nom latin.

550. *Nicomédie.* — L. Robert, *BCH* 1978, 408 : *Stèle funéraire de Nicomédie et séismes dans les inscriptions*, publie avec photographie la stèle du Louvre envoyée par Peyssonel en 1745, *CIG*, 3293, publiée par Caylus et l'abbé Belley (1756). L. 1-2, στυλλεῖδαν est un itacisme pour στηλεῖδα. A la fin, ἐν συμπτώσει οὕτως αὐτὰ περιειλήφει. L'image représente le serviteur en tunique (25 ans) et ses deux petits patrons, 5 ans et 4 ans, victimes du séisme de Nicomédie en 120. Œuvre de reconstruction par Hadrien. — La même image dans *Ostgr. Grabreliefs*, n. 122 et dans *TAM*, IV 1, pl. I.

551. L. Robert, *ibid.*, 408-411 : *Une épitaphe au Musée Britannique*, republie avec photographie l'inscription sur un relief de banquet funèbre, *CIG*, 3265 (*IGR*, IV, 1460). Elle était classée à Smyrne ; mais le premier éditeur en 1775 disait seulement : « said to have been brought from Smyrna ». Le type du mort brandissant la couronne n'est pas en usage à Smyrne ; les deux ethniques, Βειθυνεὺς καὶ Νεικομηδεύς, se rapportent à la Bithynie ; la place du nom, détaché au milieu d'une ligne, est caractéristique de la Bithynie. La pierre venait de Nicomédie, où s'était établi cet Alexandros de Bithynion. Cf. n° 15.

552. L. Robert, *ibid.*, 413-426 : *Deux stèles avec noms de métiers*, publie avec photographie la stèle d'un Εὐμοίριος Πάπος Ἀράδιος ξυλογλύφος, sculpteur sur bois, citoyen d'Arados. On a figuré sur la stèle le maillet et le ciseau. Au début de la ligne 8, une croix très bien gravée en même temps que le texte, manifestation de christianisme discrète et non équivoque. Chrétiens en Bithynie, avant la paix de l'Église, comme ici, dans deux inscriptions de Claudioupolis. Le *signum* Eumoirios ; l'encouragement εὐμοίρει, εὐμύρι, toujours chrétiens. Le métier ξυλογλύφος dans Hesychius. Les forêts de l'arrière-pays de Nicomédie ; transport du bois par le lac de Sapanca. Les marbres bithyniens et les marbriers de Nicomédie dans le monde ancien. Le métier ξυλέμπορος. Le canal projeté du lac à la mer. Épigramme de Rome *SEG*, IV, 105, pour un maçon et charpentier de Nicomédie. Manéthon, IV, 323-326. Le port et les arsenaux de Nicomédie et Izmit. Monnaie avec les thons, la Stolos, la personnification de Nicomédie avec la proue, le navire Argô. Ναύκληροι, κυβερνῆται de Nicomédie dans le monde grec ; leur οἶκος. Nicomédie dans le Tarif de Dioclétien. Navigabilité du Sangarios et flottage du bois ; le territoire de Nicomédie. Dion de Pruse sur les nauclères de Nicomédie, *Or.* 38, 22. Nouvelle épitaphe : un σχεδιοναύτης, terme nouveau ; le flottage des bois vers des ports de la Mer Noire ; les radeaux pour le transport du bois.

553. L. Robert, *ibid.*, 411-413, reprend l'épitaphe *Bull.* 1974, 573 *ad* n. 11, aujourd'hui disparue. F. K. Dörner l'avait vue en 1962 et photographiée, lisant au début Κυρίλλα Θυνίωνι ; un relief montrait un guerrier avec lance et bouclier. Nous avions vu intact ce monument en 1958/1959, lors des travaux de la route qui éventraient la nécropole Ouest ; notre photographie du monument : gladiateur avec bouclier ovale au bras gauche, palme dans la droite ; à la droite de l'homme, son casque, non pas un aigle. Le nom gravé est Οὐνίωνι, déjà connu et notamment pour des gladiateurs, le latin *Unio*.

554. Il n'avait pas paru de volume des *Tituli Asiae Minoris* depuis 1944, lorsque fut publié le volume d'Ernst Kalinka, *TAM*, II 3, suite de la Lycie, consacré aux « régions montagneuses depuis la vallée du Xanthos jusqu'à la côte orientale n^{os} 718-1230 » ; il reste à attendre deux volumes, la côte Sud de la Lycie, avec notamment Myra, Phellos et Antiphellos, Kyaneai (pour

cette dernière ville et ses nombreux textes inédits, voir ci-dessus, n° 501), et d'autre part la Kibyratide. C'est une autre région qui est entamée, la Bithynie. F. K. Dörner avait travaillé à Nicomédie et dans ses proches environs à la veille de la guerre et publié en 1941 un volume, *Inschriften und Denkmäler aus Bithynien* (compte rendu développé de L. Robert, *Rev. Phil.* 1943, 170-211). Il avait abordé en 1948 le territoire des deux villes de Prousias de l'Hypios et de Bithynion-Claudioupolis, et publié un copieux rapport sur les résultats ; cf. *Bull.* 1953, 192-194 ; puis il fut absorbé par ses remarquables travaux en Commagène. Dans la dernière décennie, un de ses élèves, Sencer Şahin, a procédé à une visite systématique des villages de Nicomédie jusqu'à la Mer Noire et jusqu'à Gebze et il en a publié les résultats, classés topographiquement ; voir *Bull.* 1974, 571-581 ; 1976, 684. En 1978 fut achevée l'impression du Corpus rédigé par F. K. Dörner, *TAM*, IV, *Bithynia*, fasc. 1 : *Peninsula Bithynica praeter Calchedonem, Nicomedia et ager Nicomedensis cum septemtrionali meridianoque litore sinus Astaceni et cum lacu Sumonensi* (lac de Sapanca), avec la collaboration (adiuvante) de Maria-Barbara von Stützky ; 109 pp. in-folio, n. 1-403, avec 2 planches (la ville d'Izmit et 4 inscriptions ou reliefs) ; une grande carte de la région, qui permet de repérer tous les villages mentionnés, mais ne donne pas une vue géographique. Pp. 1-5, liste de Testimonia sans commentaires. Pp. 6-10, 14 textes, y compris la lettre de Ziaélas trouvée à Cos ; débris de décrets, documents impériaux, fragments de contribution volontaires (n. 6-9), milliaires. Pp. 11-12, n. 15-18, les contributions pour les fêtes de villages, attribuées d'abord à Ihsaniye, sur la côte Sud, et dont la provenance est inconnue, et deux autres fragments de même nature, n. 19-20. — N. 21-31, inscriptions honorant des empereurs ou leur famille. N. 32-46, inscriptions honorant des particuliers, dont l'inscription de Nicomédie honorant à Delphes un aulète, n. 34.

555. *Ibid.*, n. 47-104, dédicaces. N. 57, il faut bien ponctuer : Σκρειδώνιος, Καπετωλίνου οἰκονόμος, τὸν βωμὸν κτλ. N. 79, dédicace à Sabazios à Dakibyza ; voir n° 563. N. 85, l'autel, à Solaklar, portant Θεοῖς Καταχθονίοις, doit être classé parmi les épitaphes, traduction de *Dis Manibus*. N. 92, le débris de l'oracle de Claros. N. 104, la dernière des dédicaces ; d'après Kléônymos et Papadopoulos, *Bithynica*, n. 24, « Fragmentum tituli Nicomediae inventum? De forma et mensuris nihil traditum ». Ἀντωνίνῳ / Θάλλῳ / ΚΛΑΡΙΣΗ / ἀνέστησεν. En fait, c'est une inscription de Prousias de l'Hypios ; elle fut copiée par Ainsworth, *Travels Asia Minor* (1842), I, 32, avec ANTINΩ, puis par G. Perrot, *Exploration de la Bithynie* (1872), 27, n. 14 : « sur un cippe quadrangulaire, en lettres très lisibles, hautes de 0,03 m » : Ἀντωνίῳ / Θαλλῷ / Κλαρίση ? / ἀνέστησεν. Le Bas et Waddington, *Asie Mineure*, l'avaient reprise d'après la copie de Hommaire de Hell ; à Üsküb, sur une stèle en forme d'autel, *CIG*, 3798 : Ἀντωνίῳ Θάλλῳ Κλ(αυδία) Ἀρίστη ἀνέστησεν. D'après la copie d'Ainsworth dans *J. Geogr. Soc. London*, IX, 221 (non vidimus), Franz dans *CIG* écrivait : Ἀντίνῳ Θάλλῳ Λ. Κλ(αυδία) Ἀρίσ[τ]η (admettant une ligature) ἀνέστησεν.

556. *Ibid.* Depuis le n. 105, c'est la masse des épitaphes. Elles sont classées suivant la forme du support ; stèles et plaques, ostothèques, bases, sarcophages. — N. 120, épitaphe de M. Γαβίλλιος Ῥοῦφος, avec un navire ; cf. ci-dessus n° 552. N. 134, stèle du séisme avec photographie ; voir ci-dessus n° 550. N. 146, il ne faut pas justifier ὀροφύλαξ par L. Robert, *Ét. Anat.*, 96, qui montre qu'il y a ὀροφύλαξ, de montagne, cf. *Bull.* 1978, 80. N. 150, voir n° 563. N. 172, un gladiateur n° 553. N. 204, non pas Μοσχεῖν' / Ἀχιλλεῖ κτλ., mais Μόσχειν =

Μόσχιν = Μόσχιον ; D. a repris l'édition de Legrand, *BCH* 1893, et il a revu la pierre. Il n'a pas connu celle de J. Pargoire, *Échos d'Orient* 1905, 272, avec cette indication de provenance « dans les travaux qui ont ouvert la route du nouvel hôpital de Nicomédie » ; P. disait (mais avec une accentuation inexacte) : « le mot du début, Μοσχεῖν, est la forme populaire de Μοσχεῖον ou plutôt de Μοσχίον, nom de femme de bas-rang » [cela, c'est autre chose]. Sur Μόσχος, Μόσχιον et les noms de cette racine, voir E. Nachmanson, *Laute Formen Magn. Inschr.*, 128 ; L. R., *Noms indigènes*, 59, 210. A Thessalonique, épitaphe d'une Μόσχειν, *IG*, X 1, 866, avec la correction *R. Phil.* 1974, 246, n. 435 ; Papageorgiou a bien vu que Μόσχειν = Μόσχιον. A Nicomédie, n. 156 : Φίλισκος Μηνᾶ Μοσχίῳ χαίρειν ; l'index en a tiré le nom d'homme Μόσχιος ; mais c'est le nom de femme au neutre. Notre copie de la pierre montre qu'après Μοσχειν la ligne 1 se termine par une feuille qui fait ainsi une coupure marquée avec la suite Ἀχιλλεῖ. — N. 209, sur une base, à Karakadılar (Dörner, *Inschr.*, n. 113 ; Peek, *Gr. Versinschr.*, 383) : Ὀκτωκαιδεκέτη[ς] προλιπὼν φάος ἐνθάδε κεῖμαι / Λειμῶνος Κάλλου [οὔ]νομα ἔχων Στέφανος. D. écrivait d'abord : « Λειμών, fils d'un Κάλλος, était sans doute père de Stéphanos. Il ne paraît pourtant pas tout à fait impossible que Λειμὼν Κάλλου soit à prendre comme nom de lieu ; le génitif dépendrait alors de ἐνθάδε » ; dans *TAM*, il résume : « Λειμῶνος Κάλλου, utrum patris (vel patris et avi) nomen an loci, incertum ». Il signale aussi cette conjecture : « Merkelbach dubitanter : λειμῶνος κάλ<λ>ου » ; on supprime alors arbitrairement un des *lambda* qui sont gravés sur la pierre. Que Καλλος ou Καλλον puisse être un toponyme dans cette région est assuré par la Vie de Théodore de Sykéôn (ici nos 548, 559), 156, l. 8-9 : la présence du thaumaturge est aussitôt connue et les gens accourent pour des guérisons : ἐν οἷς ἦν τις διάκονος ἀπὸ τοῦ ἐμπορίου Κάλλεον τοῦ πλησίον τοῦ ἁγίου μάρτυρος Αὐτονόμου (le grand martyr de Nicomédie sous Dioclétien), Κοσμιανὸς ὀνόματι. — N. 211, un ἀνὴρ γεωργικῆς ἔνπιρος καὶ ἐν ψήφῳ σοφός. Pour ces derniers mots, D. explique « operis tesselati fabricator (cf. L. Robert, *Hellenica*, XI (1960), 493) ». Mais en ce passage R. a parlé de mosaïque, nullement de ce texte. Pour la mention de l'agriculture, cf. J. Robert, *REG* 1967, 284-285, 289-290 ; γεωπονίη à Claudioupolis n° 567. La science du nombre désigne d'abord un bon calculateur, un ψηφιστής ; le mot s'emploie pour un comptable (cf. *Hellenica*, XI-XII, 493, avec Sophoclès, Liddell-Scott-Jones ; pour les ψῆφοι, *computationes*, *rationes*, l'index de Vettius Valens par Kroll). A Nicomédie même, n. 200, un Oclatius était μαθηματικός mathématicien, avec la géométrie, l'astronomie, etc. A Rome, le Nicéen Basileus enseignait aussi ψήφους καὶ μέτρα διδάξας (Peek, *Versinschriften*, 1042 ; Moretti, *IG Romae*, III, 1176, la mathématique et la géométrie). Il est intéressant pour le mot *sophos* de rapprocher une autre inscription de Bithynie. Sur le territoire de Nicée, à Açıkkaya, sur le beau monument de Diliporis (B. Graef, *Ath. Mitt.* 1892, 80-86, avec photographie ; L. R., *Gnomon* 1959, 22 avec la note 1), l'inscription métrique (aussi Peek, *loc. cit.*, 1324) invite le lecteur à un exercice d'isopséphie pour savoir le nom οὐκ ἀσάφως ζητηθὲν ὑπὸ ζώοντος ἐμεῖο ; il explique le chiffre, ἀριθμός (v. 4-7) ; conclusion : si donc tu le cherches (v. 3) et que tu saches qui est l'auteur de cette inscription, faite par le propriétaire du monument qu'il a fait construire de son vivant, γνωστὸς ἔσῃ Μούσαις καὶ σοφίης μέτοχος. Cette répétition de σοφία et οὐκ ἀσόφως nous fait penser que le personnage du n. 211, était un expert en isopséphie, comme Diliporis de Nicée. Le calcul et le nombre menaient naturellement aux spéculations sur les nombres, comme l'astronomie à l'astrologie.

557. Le n. 269 est remarquable par un détail. Alors que ces épitaphes ne menacent régulièrement que d'une amende, celle-ci ajoute une imprécation : κὲ ἤτω (forme vulgaire pour ἔστω, spécialement fréquente dans les malédictions ; cf. n° 511, p. 262 avec la note 113) ἐπικατάρατος μετὰ τῶν συνελθέντων (cf. *Bull.* 1974, 580). Il faut en reconnaître une autre dans le fragment 337, dont la provenance ne semble pas assurée : « fragmentum (sarcophagi ?) Nicomediae inventum », pris dans Kléonymos et Papadopoulos, n. 47 (en majuscules). D. en tire : l. 1, ὃς δ' ἂν παρὰ τὰ προγεγραμμένα ; l. 2, ΩΛΗΣ ΕΞΩΛΗΣ ΑΠΟΛΛΟΝ. C'est la malédiction, brève et dure, ὥλης πανώλης ἀπόλλοι[το] ; voir *Hellenica*, VI, 14-15 (pour la variante ὥλη πανώλη) ; XIII, 131-133, avec ἐξώλη ἀπόλοιτο σὺν παντὶ τῷ γένει à Aphrodisias, ὅλη πανώλη ἀπόλοιτο à Bisanthè ; encore *Ostgr. Grabreliefs*, II, 1426, au musée de Brousse, ἐξώλης ἴῃ (ici n° 14), avec ὥλης πανώλης ἀπόλοιτο ci-dessus n° 368 à Cyzique ; *IG*, XII 1, 671 à Rhodes. On le voit, cela n'oriente pas précisément vers Nicomédie. — Le n. 319 doit être rangé parmi les inscriptions juives, comme nous l'avons déjà dit et comme le rapporte D. Avec δώσει τῇ ἀγειωτ[άτῃ], il n'y a pas d'autre supplément possible que [συναγωγῇ] comme dans 376 et 377, et la pierre fut trouvée dans le même quartier Turgut que les autres juives. — Pour le n. 334, sur un fragment de sarcophage ὡς ζῇς πῖ, ajouter *Hellenica*, XIII, 186-187.

558. Nous ne trouvons pas une épitaphe publiée : V. Laurent, *Échos d'Orient* 1932, 424, n. 2 (copie de Dallegio en 1912), Νίγρος Νίγρου / τὸ μηνημεῖον κα/τεσκεύασεν / ἑαυτῷ καὶ Ἀκυλλείνῳ θρεπτῷ / ζήσαντι ἔτη / ιη'. Χαίρετε. Nous ne trouvons pas non plus certaines épitaphes copiées par nous en 1958-1960, en compagnie de Nezih Fıratlı. Ainsi une stèle de 74 cm 5 × 58 × 5 (lettres de 33 mm), grande plaque de marbre extraite par des carriers : Τ. Φλάουιος Ἀνθεσ/φόρος Σεβ(αστοῦ) ἀπελεύ/θερος ἑαυτῷ καὶ / Ἀρουλήνῃ Φορτου/νάτῃ τῇ συμβίῳ / καὶ τοῖς ἰδίοις / Μ(νήμης) χ(άριν) ; photographie. — Vers le bas des remparts, autel (le corps a 77 cm de haut sur 44 de large ; lettres de 4 à 5 cm), encastré dans une masure : Κ. Καισωνία / Ζοὴ Καισω/νίῳ Σεκούν/δῳ τὸν βωμὸν / κατεσκεύα/σεν. Χαῖρε. Deux blocs d'une pierre noire se raccordent ; celui de gauche à une fontaine, à l'Est de la ville, près d'une mosquée et d'un établissement militaire, le second tête en bas, dans un pont sur un petit bras de ruisseau à l'Est d'Izmit. *P. Aelius Teim/ocrales vivus sibi et A.. Aeliae Marciae uxori su[a]/e S* (ornement ?) *monumentum fecit* (feuille). Π. Αἴλιος Τειμο/κράτης ζῶν ἑαυτῷ καὶ Αἰλίᾳ Μαρκίᾳ τῇ γυναικ[ὶ τ]/οῦτο μνημεῖον κατεσκεύασεν. Sur un autel au-dessous du rempart : Παυλεῖνα Ἱέρων[ι] / Ἡδύος τῷ ἀνδρί μου / συνζήσασα ἀμ/έμπτως τὸν βω/[μ]ὸν ἀνέστησα / ζήσαντι ἔτη ν'. / Χαίρετε. En dessous encore du groupe des inscriptions du rempart, grande plaque de sarcophage en marbre, dans le seuil d'une maison (94 cm × 86), fin de 3 lignes en latin : *-or ex* (feuille, blanc) */-imus* (point ; blanc) */[fec]it.* (grand blanc). Au-dessous, après un blanc : δεκουρίων (blanc) ἑαυτῶι (blanc) ; large blanc. Lettres latines : 77 mm ; grecques, 59. — Sur un couvercle de sarcophage (80 cm de long, 40 de profondeur), sur le petit côté, copie de Nezih Fıratlı en 1947 : Ἰούλιος Μάξιμος ΣΠΡ *vacat* / Αὐρ. Μαρκία Ἀσκληπιοδότη / τῷ γλυκυτάτῳ τέκνῳ Δομιτίας. A la série des épitaphes, il faut ajouter celle du Musée Britannique, ci-dessus n° 551, qui ne provient pas de Smyrne, mais de Nicomédie ; déjà indiqué *Berytus*, 16 (1966), 6, n. 5 ; d'où à Nicomédie dans *Grabreliefs*, II, 1857.

559. *Ibid.*, inscriptions chrétiennes, n. 352-373. N. 355, l'inscription d'un sarcophage est publiée d'après Sencer Şahin (*Bull.* 1976, 684). Le monument fut trouvé dans les ruines d'une église à Kirazlı près du village Kalınoğlu :

Περὶ μνήμης Εὐγενίας διακόνου ἀνενεωσάμεθα + [τ]ὴν καταλιφθῖσαν ἡμῖν πύελον οἱ πτωχοὶ Γηραγαθέως. — Le sarcophage légué par la diaconesse Eugénie fut restauré, pour leur usage, par les pensionnaires de l'hospice Γηραγαθέως. Le lieu est près de Nicomédie au Nord-Nord-Est. Nous pouvons rapprocher un passage de la Vie de Théodore de Sykéôn (éd. Festugière, Bruxelles, 1970), dont nous avions déjà dit l'intérêt pour la géographie et la toponymie des environs de Nicomédie *Bull.* 1974, 574. Au § 156 (p. 129, 31 sqq.) parmi les miracles que fait Théodore pendant son séjour à Nicomédie, au monastère Optatianai, l'un concerne Στέφανος ὁ πτωχοτρόφος Γηραγαθέως ; pour implorer le saint en sa faveur est venu Λέων ὁ χαρτουλάριος τοῦ πτωχείου μετὰ καὶ ἑτέρων ἀνδρῶν. Plus haut, p. 127, 26 sqq., vient en voiture à bœufs à Optatianai un malade ἀπὸ Γηραγαθέως τοῦ πτωχείου ὁ τῶν ἐκεῖσε ψάλτης. Ainsi l'inscription est éclairée par le récit de l'hagiographe, qu'elle illustre en situant l'hospice au Nord de la ville à peu près à 5 km. — N. 361, sur ὑποβολεύς voir maintenant D. Feissel n° 617.

560. *Ibid.*, n. 374-377, les inscriptions juives. Sur la personnalité et les travaux de S. Pétridès, voir *Hellenica*, XIII, 376-377. Sur le n. 319, ci-dessus n° 557.

561. *Ibid.*, n. 378-394, sont groupés sous le titre *Incerta* de petits fragments. N. 386, l. 2 : — Λ πέντε. Χέ[ρετε]. C'est la fin des dispositions sur l'amende éventuelle [ἀργύρου] λ(ίτρας) πέντε. Dans le n. 341, notre [χρυσο]ῦ λ(ίτραν) α' (= μίαν) n'est pas douteux. N. 258, χρυσοῦ λίτρας δύω. Voir *Hellenica*, III, 106-107 : ἀργύρου λίτρας πέντε à Périnthe, Kios, Nasos, Thessalonique ; 4 livres à Périnthe. Dans une inscription d'Adramyttion (*Mouseion*, I (1875), 137, n. 61), au lieu de χρυσοῦ[ς] λε', il faut écrire : χρυσοῦ λ(ίτρας) ε', donc ici 5 livres d'or, et non d'argent. N. 395-403, « dubia an falsa ». Sont mêlés, sans précisions, les faux locaux comme les n. 400-402 et le n. 396 (Legrand, *BCH* 1893, n. 9), long fragment opisthographe qu'on ne peut restituer, mais qui serait d'un grand intérêt et où beaucoup de mots se laissent reconnaître.

562. W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 31 (1978), 279, dans l'épigramme funéraire *Bull.* 1977, 505, considère que le nom est Βειτᾶλις *Vilalis*.

Une formule dans le droit au tombeau, ἐπείγειν n° 543, pp. 269-270 ; n° 670 *a*. Épitaphe chrétienne à Sapanca n° 617.

563. *Dakibyza* — L. Robert, *BCH* 1978, 428-432 : *Dédicace à Sabazios à Dakibyza*. Gebze et ses édifices ottomans, étape des caravanes. Administration de bêtes de trait à Dakibyza à l'époque impériale. La stèle d'un berger *Bull.* 1976, 583 ; l'intendant Σωσύλος ; série d'intendants ; pâturages de la péninsule bithynienne et la Riviera méditerranéenne. Photographies de détail de la dédicace à Sabazios en 206 ; les diverses lectures de l'épithète ; Πατισαράνω.

564. *Chalcédoine.* — L. Robert (n° 82), note 32 : le Zeus Ourios dans la dédicace *I. Délos*, 1561, est celui du Hiéron illustre de ce dieu sur le Bosphore, dans le territoire de Chalcédoine. Son importance pour la navigation entre l'Égée et le royaume du Pont.

565. W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 33 (1979), 38 : *Grabepigramm aus Kalchedon*, lit différemment de l'éditrice *Bull.* 1978, 480, n. 5 (le relief seul dans *Grabreliefs*, 841) les lignes très difficiles 3-6 ; l. 3, δὲ entre εἰκοστῶι et ἐμ πέμτωι ; l. 4, οὐκ ἄρας, pas οὔτ' ἀρὰς ; l. 5-6, οὐ μέλος ἀμφὶ χαρεὶς ὑμενήιον, ἀλλ' ἀτελέστοις / Ἀχὼ (Ἠχώ dans la langue commune ; c'est la fiancée de Ménios, le défunt) ἐρημαία μύρεται ἐν θαλάμοις, au lieu de οὐδενὸς ἀμφὶ ἀνεῖσ' ὑμενήιον, ἀλλ' ἀγελάστοις / ἀχθηρὴ μαῖα κτλ. Au-dessus du relief, le nom du grand-père de Ménios est τοῦ Σκέψωνος (nouveau) au lieu de Σκέψο[υ]ς.

566. Voir n° 15 pour une inscription de Samos attribuée à Chalcédoine.

567. *Claudioupolis.* — Sencer Şahin (n° 537), pp. 50-54, inscriptions trouvées dans la plaine ou sur les hauteurs, dans le territoire de la ville. N. 2, à Tarakçi-Karabulut, un distique de l'époque impériale. N. 2, à Pelitcik-Yukarıköy, sur une colonne 13 lignes pour un Épicratès de l'époque impériale entouré par ses fils φιλάδελφοι. — On peut en tirer plusieurs faits. Il était agréable ; v. 3, πολλὰ κοπωθέντι καὶ πᾶσι φίλοις ἀρέσαντι. C'est une des inscriptions peu fréquentes où il est parlé d'agriculture (ci-dessus n° 556) et plus encore où est lié à cela le nom d'Hésiode, v. 5 : τὴν δὲ (nous coupons ainsi) γεωπονίην ὡς Ἡσίοδος κατέδειξεν. Il servait de juge dans les questions douteuses, v. 6 : πᾶσι δ' ἐπ' ἀνφιβόλοισι δικασπόλος ἦεν et un mot comme [εὖ]δ[ι]κος ou [ἔ]νδ[ι]κος. Il fut deux fois archonte de la cité, v. 7 : ἄρξας δὶς ἐν πατρίδι Βειθυνιέων Ἀδριανῇ, donc quand la ville eut reçu le nom de Hadriana. Il fut notamment avocat de sa ville dans des procès sans en abuser, v. 6, συνδικίην τελ[έσας] ὑπὲρ πατρίδος ἀνυβρίστως. Maintenant il dort du sommeil éternel, v. 10 : νῦν ἀμερίμνως εὕδει τὸν ἐώνιον ὕπνον, laissant sa famille dans le chagrin. V. 13, ὡς ἔφερεν γέναισις (γένεσις). N. 3, à Yukarısoku, épitaphe métrique d'un Ἀθηνοκλέης qui était πάνσοφον, εὐγενέα, et aussi εὐσεβῆ, ἠπιόχ[ειρα] (on en tire la profession de médecin). Un toponyme échappe : ..σίου πατρίδος γεγαῶτα. N. 5, à Kandamış, sur un bloc de calcaire rougeâtre, une inscription chrétienne. Le défunt prévient les pillards éventuels, comme en quelques textes parallèles, qu'il n'y a que des os, pas d'or ni d'argent, et le caractère chrétien se déduit des derniers mots que nous citons : Οὐ χρυσὸς, οὐκ ἀργύ[ρ]ιν, ἀλ' ὀστέ[α] κατακίμενα, περιμένοντα φωνὴν σάλπινγος. Il importe de faire remarquer que Kandamış a livré des pierres chrétiennes, dont des colonnes, sur le site ravagé de Kiliseyer ou de Giaourmahallesi Dörner, *Reise*, p. 36 (cf. L. R., *A travers l'Asie Mineure*, chap. III, 2, avec la note 47).

568. G. Daux, *BCH* 1978, 608 : *Sur une nouvelle épigramme de Claudiopolis*, *Bull.* 1978, 483 : « le vers 4 n'est-il pas mieux équilibré si l'on restitue au début : [εὖ μὲ]ν ἀεξομένη, ζαθέας φρένας, εὖ δὲ καὶ ἔργα ? ».

569. *Héraclée Pontique.* — Timbres d'amphores en Roumanie n° 27.

570. **Paphlagonie.** *Sinope.* — Timbres d'amphores en Roumanie n° 27.

571. **Pont.** — Mithridate V Évergète, roi du Pont : ses monnaies, ses rapports avec Athènes et Délos et ceux de ses fils n^{os} 82, 305.

572. *Amasia.* — L. Robert, *BCH* 1978, 398 : épitaphe d'un enfant de 7 ans mort dans un tremblement de terre, *St. Pont.*, III 1, 139.

573. L. Robert (n° 500), 40, note 112 : Hermès fondateur de la ville. Voir plus haut n° 174.

574. **Galatie.** *Ancyre.* — L. Robert (n° 543), 271, n. 7 : les éditions de *IGR*, III, 218 ; ὃς ἂν δὲ σκυλῇ, sur l'épitaphe d'un Nicomédien.

575. *Pessinonte.* — J. Strubbe, *Beiträge zur Namenforschung*, *NF* 13 (1978), 361-381 : *Les noms personnels dans AEMÖ 7 (1883), p. 81, nr. 12 et les noms celtiques dans les inscriptions grecques de Pessinonte (avec quelques inédits), avec trois photos.* S. republie, après révision, l'épitaphe indiquée dans le titre. A propos de Αππη, il critique certaines des provenances alléguées par L. Zgusta et donne une liste précisée et augmentée : Phrygie et surtout Phrygie du Nord. De même pour Ναννα. Pour Λουσία, S. évoque les possibilités : romain, indigène (isolé et unique), celtique ; il nous paraît qu'il n'y a pas de difficulté à y reconnaître le nom latin, les deux autres conjectures n'ayant pas de fondement. Suivent pour des noms celtiques dans la région ces exemples « qui sont toutefois

souvent dubieux » : Κερπατης (cf. *Bull.* 1968, 164), Συνκρουτα, Ματατας, Αμβιας, Ουενης Ουενους, Μομμων, Δειδως, Ακκα, Ιτιος (?).

576. **Cappadoce**. *Tyane*. — I. Ševčenko nous communique l'élucidation de l'épitaphe publiée par Nicole Thierry, *CRAc. Inscr.* 1977, 114. Le nom Μινῶων disparaît. S. reconnaît deux distiques, un 5e vers étant emprunté à l'Iliade, 16, 457 et 675. Il écrit : Γνώριζε τόδε σῆμα, ὁδοιπόρε · ἐνθάδε κεῖται / Εὐθυμία ἀγαθὴ, σωφροσύνης ἀγαίτις (à savoir ἀγέτις) · / τοὔνεκά μιν ὑῶν πανυπέρτατος, ἔξοχος ἄλλων, / Ἀθηνίων τίμησε μητέρα τὴν πινυτὴν / τύμβῳ τε στήλῃ τε · τὸ γὰρ γέρας ἐστὶ θανόντων.

577. **Lycaonie**. *Iconion*. — Correction à une malédiction copiée par Paul Lucas nº 511.

578. **Pisidie**. *Termessos*. — M. Christol, *Chiron*, 8 (1978), 529-540. *Un duc dans une inscription de Termessos (Pisidie), Un témoignage sur les troubles intérieurs en Asie Mineure romaine au temps de la crise de l'Empire*, reprend l'étude de l'inscription honorifique *TAM*, III, 88 : Τὸν διασημότατον δουκ(ηνάριον) Λ. Αὐρ. Μαρκιανὸν ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος τὸν πάτρωνα καὶ εὐεργέτην τῆς πόλεως καὶ εἰρήνης προστάτην. Il montre que ce n'est ni un irénarque de la cité (Petersen), ni un procurateur de Lycie-Pamphylie (Cagnat, A. Stein, Heberdey) ; difficulté ou impossibilité d'admettre là un procurateur de rang ducénaire et qui soit *perfectissimus*, et non *egregius* (liste de κράτιστος δουκηνάριος) ; rareté d'une telle abréviation. Il faut compléter δοῦκ(α), comme aussi dans l'inscription d'Éphèse *Bull.* 1956, 255, et dans celle d'Augusta Trajana, *IGBulg.*, III 2, 1570, l. 1 (restitué δοῦκ(α) par H.-G. Pflaum). Liste de διασημότατος δοῦξ ; l'éloge εἰρήνης προστάτης atteste une situation plus grave que celle sur laquelle veillent les irénarques et qui requérait l'intervention de troupes dans une *provincia inermis*. L'Isaurie « secteur de turbulence ». Marcianus dut être le détenteur d'un commandement extraordinaire de durée temporaire, pouvant même déborder sur plusieurs provinces. Cette mission appartient vraisemblablement au dernier tiers du IIIe siècle (Probus ?) ou à l'époque tétrarchique.

579. *Sibidounda*. — L. Robert (nº 511), 249, dédicace au Dieu Hypsistos.

580. **Pamphylie**. — G. Molisano, *Riv. Fil.* 1977, 166-178 : *Il governo della Licia-Panfilia nell'età di Marco Aurelio*, en partant du diplôme militaire de Nicopolis de l'Istros.

581. *Sidè*. — L. Robert (nº 316), 10-20 : *Un poète à Sidè de Pamphylie*, reprend et commente l'inscription honorifique publiée par G. E. Bean, *Inscr. of Side* (1965), 107. Les mots ἐμπροθέσμως, ἐμπρόθεσμος. L. 7, écrire ἔτι [δὲ —] πολλὰ ἐπέδωκε. La formule ἐφ' οὗ ἐγένετο εὐκαρπία τῇ πόλει καὶ πάντα τὰ [ἀγαθὰ plutôt que συμφέροντα] et le thème des formules similaires. L. 13, non pas ἀντ' ἀρχῶν, mais le titre ἀντάρχων (aussi à Thyatire, *BCH* 1886, 70, n. 26, ἀντάρχοντα βουλῆς) et les titres de formation semblable, ἀνταγωνοθέτης, ἀντιγυμνασιαρχεῖν, ἀντεφηβαρχεῖν, ἀντικῆρυξ, ἀντιταμίας, ἀνθιερεύς, ἀντιστράτηγος (une fonction grecque à Chypre pour un fonctionnaire lagide ; maintenant à Athènes, au Ier siècle p. C. *Hesperia* 1978, 300, n. 24, l. 15-16, οἱ πρυτάνεις τὸν ἀντιστράτηγον Ἀμμώνιον (fils d'Ammônios) Χολλείδην, assistant ou remplaçant du stratège des hoplites) ; aussi ἀντειρήναρχος en Pisidie, *SEG*, VI, 700 et 711 (l'éditeur y avait vu un anthroponyme). Une fois dégagé le mot ἀντάρχων, la ressemblance est très étroite avec le fragment 98 : Ἐπρέσβευσεν δεύτερος ἄρχων Λάμυρος Ἑρμείου, ἱερομνήμων Μαρος Ἀθηνοδώρου Μαρος. Δεύτερος ἄρχων a le même sens que ἀντάρχων. Dès lors au n. 107, après ἀντάρχων Ροιζας Ἑρμογένου Οσυ[δου] et avant Ἀπολλώνιος

β' Ἀθηνομάνδρου, on soutiendra la conjecture de l'éditeur [ἱερομν]ήμ/μων. Le nom Ῥοιζας et ses composés ; leur diffusion en Pamphylie-Pisidie. Le personnage était le fils de Αἴλιος Παίων φιλόκαισαρ νέος Ὅμηρος. Le nom Paiôn ; ajouter un Κόνων Παίονος τοῦ Κόνωνος dans une inscription inédite de Selgè. Le Nouvel Homère ; l'Homère des poèmes médicaux à Rhodiapolis. Nicanor, nouvel Homère à Athènes nos 167, 168. Paiôn de Sidè dans l'inscription à Nysa des Technites Dionysiaques réunis à Rome (voir no 446). Le même dans deux poésies sur le Colosse de Memnon (no 645). Νέστωρ dans l'Anatolie.

582. Mentionnons ici une inscription latine trouvée en Dacie, à Sarmizegetusa : I. Piso, *Chiron*, 8 (1978), 515-527 : *Die Laufbahn eines Ritters aus Pamphylien*. Ce personnage s'appelait [*M(arco)? Aur*]*el(io) Tuesi*[*ano*] (datif). P., restituant le nom *Tuesianus*, y a justement reconnu le nom indigène Τουησιανός, largement attesté à Sidè.

583. **Cilicie.** — G. Dagron et J. Marcillet-Jaubert, *Belleten Türk Tarih Kurumu*, 42 (1978), 373-420 et 8 pl. : *Inscriptions de Cilicie et d'Isaurie*. Nous les signalons ci-après selon les provenances. Nous ne donnons sous ce numéro que les inscriptions de provenance incertaine dans l'un des musées de la région. Pp. 395-397, au musée d'Adana, n. 29, base circulaire avec un poème de 4 distiques sur un char et des chevaux de l'hippodrome. V. 1, Ἅρμα τόδε πτηνὸν —. V. 2, mention du cocher et des chevaux : ἡνιοχῶν, ἵπποις κρινόμενος Ζεφύρῳ. Les chevaux : Ἀμφιθάλασσος ἠδ' Ἄλιπτος (« Invaincu » ; mais ce terme agonistique s'applique, généralement et primitivement, à la course : non dépassé, ce qui convient ici) ἔσαν οἳ περὶ νίκης / δῆριν παρθεμένους ὤλεσαν ἀντιδίους · / καὶ ζῶντες μὲν ἔασαν ὑπέρτεροι μυρίον ἄλλων, / δημοχαρεῖς (joie de leur faction) ἵπποι τὸ στέφος ἀράμενοι. Un dernier distique. Une autre main ajouta une formule apotropaïque contre le Phtonos : καί σοι. — P. 398-399, n. 31, sur un chapiteau de marbre, acclamation pour Théodora : + Τῆς μεγάλης Θεοδώρας εἰς αἰῶνας ἡ μνήμη +.

584. *Séleucie du Calycadnos*. — *Ibid.*, 412-417. Quatre bases au musée, trouvées en 1974 au marché, « qui semble avoir été l'emplacement du Forum romain » (p. 376, renvoyant à L. R., *Documents de l'Asie Mineure méridionale*, 101). Le n. 38 honorait Caracalla : [Αὐτοκρ]άτορα Καίσαρ(α) M. Αὐρήλ(ιον) Ἀντωνῖνον Εὐσεβῆ Σεβαστὸν, υἱὸν Σεουήρου αὐτοκράτορος καὶ, suivi d'un martelage qui contenait le nom de Plautilla (202-205) : Φούλουιαν Πλαυτίλλαν Σεβ(αστὴν)] ἡ πόλις, ἐπὶ Φλ(αουίου) Οὐλπιανοῦ τοῦ λαμπροτάτου ἡγεμόνος. C'était un gouverneur de Cilicie d'après un milliaire daté de 202, date aussi sans doute de cette inscription (à l'occasion du mariage). — N. 39-41, latines. N. 39, Constantin César, le gouverneur d'Isaurie étant Lucilius Crispus, connu plus tard par une inscription d'Ancyre comme *a(gens) v(ices) praef(ectorum duorum) praet(orio)*. — N. 40, le même gouverneur, le *clementissimo et victoriosissimo Caes(ari)*, dont le nom fut martelé, était Maximim Daza ou Maxence. N. 41, le nom de Constantin fut gravé sur le martelage du nom de Licinius. Gouverneur d'Isaurie : M. Aurelius Fortunatus. De même provenance, n. 43, base avec Εὐτύχει ; n. 44, sur un autel, brisé de tous côtés : πατὴ[ρ ἐφρόν]τεισεν [illegible]

au-dessus du *tau*) ἐπισκόπ(ου) +. Le nom Létoios pour un évêque à Diocésarée (*MAMA*, III, p. 62).

587. *Environs de Claudioupolis.* — *Ibid.*, 418-420, dans des villages à environ 20 km à l'Est-Sud-Est de Mut. N. 46, à Narlı, imprécation funéraire : Ὃς ἂν ἀδικήσῃ τοῦτο τὸ μνημεῖον, χωλωθῇ αὐτῷ ἡ Σελήνη. Intervention de Sélénè comme gardienne de la tombe, vers Germanicopolis, à Mut, à Sinapiç (Dalisandos?) « à quelques 5 km au Nord de Mut, dont Narlı, n'est guère éloigné » ; Sélénè avec Hélios (et Zeus à l'occasion) à Élaiousa-Sébastè, Kanytela, haute vallée du Lamos, etc. ; donc « culte assez nettement localisé ». — A Kayabaşı, au lieu Köristan, au-dessus et à droite d'une tombe rupestre : A, croissant, Σελήνη ἡ ἄνω καὶ ἡ κάτω (cf. φαίνουσα et καταχθονία) · μηδένα εἰσενενκεῖν μόνον (comme πλὴν) υἱοῦ καὶ θυγατρός. B, Λουκίου Μα<λ>μου μνημεῖον · ἄλλῳ δὲ μὴ ἐξὸν εἰσενενκεῖν.

588. *Corycos.* — *Ibid.*, 416. Au musée de Silifke, un autel provenant de Corycos d'après les inscriptions. N. 42 : Ἑρμεῖ Κωρυκίῳ Ἐπινηκίῳ Τροπαιούχῳ Ἐπικαρπίῳ ὑπὲρ εὐτεκνίας καὶ, puis, martelé : [φιλαδελφίας] τῶν Σεβαστῶν. Même formulaire sur l'autel *IGR*, III, 860, revu entre Hasanaliler et le gouffre Cennet. Entre 209 et 211, l'allusion à Géta ayant été martelée. — P. 411-412, à Hasanaliler, à 3 km au Nord du gouffre, et à proximité immédiate de la basilique à trois nefs. A gauche d'une croix : + Πα(ῦ)λος εὐξάμενος ; à droite, après une ligne mutilée : ὑπὲρ σοτηρίας αὐτῶν κὲ παντὸς τοῦ οἴκου αὐτῶν τὴν εὐχὴν ἀπέδωκεν +.

589. L. Robert, *BCH* 1978, 500 : victimes de séismes et malédictions ; pas de dédicace Σεισμοῖς malgré G. Laminger-Pascher.

590. *Pompeioupolis.* — G. Dagron et J. Marcillet-Jaubert (n° 583), n. 36, au musée de Tarse, 4 fragments de tuyaux de plomb permettent d'établir ce texte : + Ἐπὶ Θεοδώρου ἁγιωτάτου ἡμῶν ἐπισκόπου ἰνδ(ικτιῶνος) δ' +. L'évêque de la ville deviendra métropolite à partir du IXe siècle.

591. *Tarse.* — « Le consul Papeis de Tarse » était encore présenté par G. Daux dans *Pulpudeva* (n° 277), 92-93 : « le Παπεις de Bithynie [dans une épitaphe de Philippes], ignoré de tous les spécialistes de l'onomastique micrasiatique » [erreur ; cf. *Bull.* 1978, 305] ; « je me suis trouvé en mesure de résoudre une énigme qui a dérouté les érudits depuis un siècle », « c'est par chance que le consul Papeis ou Papein entre dans notre univers érudit et par chance que je suis son messager depuis 1976 » ; cf. *Bull.* 1978, 510.

592. *Aigeai.* — G. Dagron et J. Marcillet-Jaubert (n° 583), 402-405, n. 33. Sur un fragment d'architrave ou de linteau, légèrement incomplet à gauche, épigramme en deux distiques relative à Apollonios de Tyane :

[Οὗτος] Ἀπ[ό]λλωνος μὲν ἐπώνυμος · ἐκ Τυά[νων δ]ὲ
λάμψας ἀνθρώπων ἔσβεσεν ἀμπλακίας.
[— ων]φος Τυάνων τόδ' ἐτήτυμον, Οὐρανὸς αὐτὸν
[πέμψεν ὅ]πως θνητῶν ἐξελάσιε πόνους.

« Cet homme qui tient son nom d'Apollon et qui est de Tyane, par son éclat a apaisé les égarements des hommes ; cet authentique enfant ([βρέ]φος) de Tyane, c'est le Ciel qui l'a envoyé pour qu'il dissipât les souffrances des mortels ». Cela correspond à l'image qu'en donne Philostrate, un guérisseur et un philosophe, avant les développements ultérieurs sur θεῖος ἀνήρ. « Vocabulaire moral et aussi allusion précise aux guérisons physiques [les πόνοι ne sont pas précisément les maladies], qui évoque Aigai et toute l'activité d'Apollonios dans cette cité au temps de sa formation philosophique, en relation avec le culte

d'Asclépios » ; le petit livre de Maxime d'Aigeai. « Il existe donc déjà au temps de Philostrate une sorte de geste cilicienne d'Apollonios, distincte du reste de la tradition et ayant son centre à Aigai. L'hypothèse la plus naturelle serait de supposer que notre inscription vient de cette ville ; elle est renforcée par le fait qu'aucune autre ville cilicienne n'a compté dans la vie d'Apollonios, — surtout pas Tarse, où il commença son éducation, mais dont le luxe lui déplut et qu'il quitta au plus vite, — et qu'une partie du premier lot de sculptures et d'inscriptions déposé au musée d'Adana provenait justement d'Aigai/Ayas ; cf. le colonel A. Normand, *La création du musée d'Adana*, *Syria*, 2 (1921), 198 ». Le monument pourrait dater de l'époque de Philostrate et de Julia Domna. — Chr. Jones nous a signalé que le texte avait été publié indépendamment par E. Bowie, dans *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, XVI 2 (1978), 1687-1688. Au vers 3, il préfère [τά]φος (B.) et place auparavant [σῶμα], et non [γαῖα] ; vers 4, il écrit avec B. [δέξαθ' ὅ]πως.

593. L. Robert (n° 478), 27, n. 59 : pour le transport d'une inscription à Plymouth (*Bull.* 1974, 617), nouveau témoignage sur l'hivernage de la flotte anglaise ; le major-général Sir Charles Wilson.

594. Monnaies avec la chèvre aux torches n° 73.

595. *Mopsueste.* — G. Dagron et J. Marcillet-Jaubert (n° 583), 377-379, n. 1 : épitaphe de Νηκόλαος 'Αντιοχίτης (d'Antioche de Syrie) 'Απολφαρατζὶ (Abu' l-Faraǧ). Datée de l'an 6560, 11 février 1052 p. C. Prière en un grec « moderne » : ὁ Θ(εὸ)ς νὰ τὸν μακαρίσῃ ἀμήν. N. 2, à environ 7 km, près du village de Kızıldere, sur un rocher à mi-pente de la montagne, là où commence le terrain de pâture, borne entre deux propriétés ou deux villages, + ὅροι Λωανδου, + ὅροι Κιρκοτεῳ. — P. 398, n. 30, au musée d'Adana, vu à Mopsueste par V. Langlois, n. 23-24 dans des conditions difficiles, et repris par R. Mouterde en 1921 d'après la copie qu'il avait reçue (expédition française en Cilicie). Il y a eu 3 textes : *a* est martelé et on ne lit que la fin : [μνήμης] χάριν. *b*, sur le martelage : + Μνῖμα δη+αφέρων τοῦ Γενεθλίου διακ(όνου). *c*, à droite, Μαρίας τῆς ὑπατίας. P. 399-402, n. 32, au musée d'Adana, couvercle de sarcophage vu par V. Langlois à Mopsueste ; inscription de 5 longues lignes datée de 1053, lecture et interprétation très difficiles. « Le présent article était déjà sous presse quand nous est parvenu l'Index grammaticus, II, de G. Laminger-Pascher [cf. *Bull.* 1976, 126, après 1973, 87], où est reproduite une révision de notre pierre par Heberdey, conservée dans les archives des *TAM*, et un début de transcription par Keil. La lecture de 1892 n'est pas bonne et jamais le grand savant ne l'eût publiée telle quelle ; le commentaire de 1974 [L.-P.] n'est pas pertinent ». — P. 405-410. N. 34. Un chapiteau à médaillon se trouvait au milieu d'éléments d'architecture identifiés comme provenant de Mopsueste, v^e-vi^e siècle : Μνήσθητι Κ(ύρι)ε ἐν τῇ βασιλίᾳ σου Παύλου τριβ(ούνου) νοταρίου. Commentaire sur la fonction ; à l'occasion τριβουνονοτάριος. Peut-être ce personnage au synode de Mopsueste en 550. — N 35, en haut, la date : + 'Εν χρόνοις ἰνδ(ικτιῶνος) η', ἔτους ζκχ' (627), septembre 559-septembre 560, à la fin du règne de Justinien. Une seule ère est possible pour combiner les deux datations : celle de Mopsueste en 68/67. Dans un cartouche central, acclamation pour Justinien : 'Ιουστινιανοῦ εὐσεβοῦς δεσπότου εἰς αἰῶνας ἡ βασιλεία. A gauche et à droite, acclamations dans des médaillons circulaires ; à droite, l'évêque : 'Αντωνίνου ἐπισκόπου εἰς αἰῶνας ἡ μνήμη ; à gauche, un stratélate : Μαρθανίου (nom sémitique) στρατηλάτου εἰς αἰῶνας ἡ μνήμη. A Berytus, Μαρθανίου στρατηλάτου πολλὰ τὰ ἔτη. Trois textes sur un Marthanios ou Marthanès (Malthanès) sous Justinien. Les

éditeurs distinguent Marthanès fonctionnaire civil, *comes rerum privatarum* en 558, et un militaire Marthanios, dont toute la carrière, comme l'origine, est plus ou moins cilicienne : représentant de l'empereur au synode de Mopsueste en 550 et à Berytus. Considérations sur le titre. Au bas : + Ἐπὶ Εὐτυχοῦς σχ(ολαστικοῦ) κ(αὶ) πατρός ; les titres scholastichos et père de la ville sont souvent joints.

596. *Anazarbe et environs.* — *Ibid.*, p. 379, n. 3, dédicace à une déesse anonyme, Θεᾷ ἐπηκόῳ par Λούκιος Αὐρήλιος Ταρουττιηνὸς (latin *Tarrutenius, Tarruntenus*) Δημήτριος, χειλίαρχος λεγεῶνος τετάρτης Σκυθικῆς (légion en Syrie depuis 56/57), ὁ πρότερον χρηματίσας Δημήτριος Δημητρίου, qui a rempli de hautes magistratures dans la ville : ὁ δημιουργὸς (éponyme) καὶ κτίστης καὶ ἀρχιερεὺς τῶν θειοτάτων αὐτοκρατόρων καὶ Ταρία (nom latin) Λουκίλλα ἡ καὶ Ματρῶνα ἡ γυνὴ αὐτοῦ τὸν βωμὸν κατεσκεύασαν. — Au village de Kayıkcılı 4 inscriptions. N. 4, épitaphe datée de 126 p. C., ère d'Anazarbe : Ἔτους εμρ' μη(νὸς) Πανήμου βι' Ἀντιωχὶς ἡ θεία pour son neveu Δομετίῳ μνήμης χάριν. N. 5, Αὔξων μνήμης χάριν. N. 6, autel rond : Θεᾷ Ῥώμῃ καὶ θεοῖς Σεβδ. (Σεβαστοῖς). N. 7, peut-être colonne de chancel : Θανουμ (le nom juif Tanhum, Θανουμας, Θανουμος, Θανομος) Ἀσπᾶ (qui ne nous paraît pas sémitique) προτοπρεσβύτερος ὑπὲρ σωτηρίας ; chrétienne plutôt que juive d'après πρωτοπρ. ; v^e ou vi^e s. N. 8, réédition du milliaire avec les titres complets d'Anazarbe publiée par M. Gough, *Anat. St.*, 2 (1952), 137-138 (*Bull.* 1954, 238) ; cf. L. R. *Opera Minora*, IV, 94 ; III, 1463-1464 ; surtout *Ann. Coll. France 73^e année (1972/1973)*, 487-489 et *La déesse de Hiérapolis*, 78, n. 10. — N. 9, épitaphe latine d'un *eques singularis* de Caracalla ou d'Élagabal, avec scène de banquet funèbre. N. 10, épitaphe. N. 11, épitaphe moulurée en remploi dans la muraille à la porte Nord de l'enceinte : -ικὸν Ἀδριανὸν ἱερὸν εἰσε — —. « On penserait à un concours sacré si l'on avait un adjectif Ἀδριανεῖα ; comme il est impossible de retrouver ici des éléments de la titulature d'Hadrien, on pensera plutôt à un nom latin avec double cognomen ». Mais les concours en l'honneur d'Hadrien sont aussi bien des Ἀδριανά que des Ἀδριανεῖα ; une gérousie ou une ville est normalement Ἀδριανή. Nous reconnaissons la mention d'un concours : -ικὸν (plusieurs possibilités) Ἀδριανὸν ἱερὸν εἰσε[λαστικόν]. On connaît à Anazarbe par des monnaies et par des inscriptions des Ἀδριανὰ Ὀλύμπια, Ἀδριανὸς οἰκουμενικός, Ἀδριανεῖος ἱερός.

597. *Kadirli-Flaviopolis.* — *Ibid.*, 387-388. N. 14, nouvelle édition de l'épitaphe bilingue publiée par H. Bossert, *Bull.* 1949, 190, de la *legio VI Ferrata* ; le défunt, L. *Conelanius Proculus* était centurion (ἑκατοντάρχης), et non tribun. — N. 15-17, brèves épitaphes ; au n. 17, Νερωνιανός.

598. *Région de Kozan-Sis.* — *Ibid.*, 386-387. N. 12, environ à 7 km, au col de Ferhatlı, sur un rocher formant abri : Ἔτους σπ' (280 ; 261 p. C. en suivant l'ère d'Anazarbe), μηνὸς Πανήμου ι', Τατεις τέκτων Σασην τὸν υἱὸν αὐτοῦ καὶ Τατειν τὴν θυγατέρα μνήμης χάριν. — N. 13, environ à 30 km au NNE, à Akçalıuşağı, stèle avec achat de la tombe : — ἀγορήσασα, τὸν ἄνδρα Ἀσκληπιάδην καὶ τέκνα Ἀσκληπιάδης καὶ Ἀπολλωνίδης μνήμης χάριν.

599. *Vallée du Kesik et du Çiçekli.* — *Ibid.*, 388-391. N. 18, à Karapınar, autel rond : Ἑρμοδώρα Ῥο[υ]φείνῳ τῷ συμβ[ίῳ] μνήμης χάριν. Près de là sur le rocher de Topaktaş, dans la dédicace Ὄρι ἐπηκόῳ publiée par G. E. Bean, *Bull.* 1952, 158, l'année 232 doit partir de l'ère d'Anazarbe, plutôt que de Flaviopolis, 214 au lieu de 307. N. 19, autel rond : [— τὸν] βωμὸν ἀνέ]στησεν Ἀσκλᾶς νείκῃ τῶν θεῶν. On attendrait Σεβαστῶν, mais l'inscription est complète. — N. 20, à Mehmetli (12 km au NNO de Kadirli), nouvelle

édition de l'épitaphe publiée par H. Bossert et Bahadır Alkım, *Bull.* 1949, 200 : Ἔ(τους) ϛσ′ (lecture du chiffre) μ(ηνὸς) Ξ(ανδικοῦ) θ′ Κέλσος Ἰουλιανῷ τῷ υἱῷ, d'après l'ère d'Anazarbe 187 p. C. ; l'ère de Flaviopolis donnerait 280. N. 21, à *Halilibrahimliköyü* (19 km de Kadirli, épitaphe de l'an 237 = 218 p. C. : Γερμανὸς τῷ πατρὶ μνήμης χάριν le défunt n'est pas nommé. N. 22 : Ηχισεα τῇ θυγατρὶ Κιπαρατι μνήμης χάρις (au nominatif).

600. *Çemkale-Farnas* (environ 20 km au NNO de Kadirli. — *Ibid.*, 391-395. N. 23, sur le chemin menant au château arménien. Dans un cartouche : + Ἐπληρώθη τοῦτο ἔργον τῆς Θεοτόκου ἐπὶ Στεφάνου ἐργολάβου ὑπουργήσι τῆς κώμης Σιφῶν, ἔτους θχ′. L'ère de Flaviopolis mènerait trop tard, à 683 p. C. L'ère d'Anazarbe, qui est à 35 km au SSO, conduit à 590. « Le génitif τῆς Θεοτόκου indique, de façon gauche mais claire, une dédicace à la Vierge ». Mais nous ne traduisons pas : « cet ouvrage en l'honneur de la Mère de Dieu » ; bien plutôt : « cet édifice de la Mère de Dieu ». N. 24, dans les branches d'une croix : [Ἐν τού]τῳ νικᾷ. [A]Ω. N. 26, + Θεόδωρος διάκονος κὲ ἰατρὸς κὲ ἡ αὐτοῦ σύμβιος τῇ τοῦ Θ(εο)ῦ βοηθίᾳ κὲ τῶν ἀρχαγέλων ὑπὲρ εὐχῆς ἐποίησεν τὸ ἔργον τοῦτο +. Culte des archanges. N. 27, dédicace mutilée d'un édifice par des gens, dont l'un est χαλκεύς. N. 28, brisé partout sauf en haut et à gauche : Ἀγαθῇ τύχῃ [Σε]/κουνδεῖ[νος] / καντηᾳ —. Nous entendrions : Ἀγαθῇ τύχῃ · [Ὁ δεῖνα τοῦ δεῖνος καὶ Σε]/κουνδεῖ[νος τοῦ δεῖνος ἀνέθη]/καν τῇ Ἀ—.

601. **Commagène.** — Anneliese Manzmann, *Festschrift Dörner*, 565-594 : *Herrschaft unter dem Aspekt königlicher Machtpolitik, Zu den Inschriften Antiochos I von Kommagene.*

602. H. Dörrie apporte une importante addition à son étude en 1965 et des réflexions séduisantes dans *Festschrift Dörner*, 245-262 : *Das gute Beispiel*, ΚΑΛΟΝ ΥΠΟΔΕΙΓΜΑ, *Ein Lehrstück vom politischen Nutzen sakraler Stiftungen in Kommagene und in Rom*, en l'insérant dans la réflexion politique sur la religion à cette époque chez les Romains ; ainsi comment Cicéron, Tite Live, Plutarque aussi, considèrent le rôle de Numa.

603. H. Kandemir et J. Wagner, *Festschrift Dörner*, 192-231 et pl. LXXIV-XCIX : *Christliche Mosaiken in der nördlichen Euphratesia*, l'Euphratesia de Dioclétien étant la Commagène et la Cyrrhestique. Nous relevons les inscriptions. P. 211, près d'Aşağı Çardak, dans un martyrium extra muros : Ἐπὶ Σαβίνου ἐπισκόπου ἐκτείσθη τοῦτο τὸ μαρτύρειν ἐν Κ(υρί)ῳ. Les évêchés les plus proches sont *Ourima* et *Zeugma*. — P. 214, *Dolichè* : [ἐπὶ τοῦ ἁγιο]τάτου καὶ ὁσιωτάτου ἐπισκό[που — —]. — P. 221, à Hülümen (ce village de 30 maisons voit son nom transformé en Tinazderesi) : .... πολιτευ[— — τῷ] συνβίῳ αὐ[τῆς τοῦτο] τὸ μαρτύ[ριον ἔκτισεν]. Le texte avait plutôt cette forme : ὁ δεῖνα πολιτευ[όμενος (*decurio*, bouleute, depuis le cours du IIIe siècle ; cf. par exemple L. R., *Ant. Cl.* 1966, 382) σὺν ou ἅμα τῇ] συνβίῳ αὐ[τοῦ κτλ.]. P. 227, à Ikizkuyu, chapelle ou église de saint Serge : Κύριε βοήθησον (Κ)οσμᾶ καὶ Βαρψάβα. Σέργις. P. 228, à Kürdülü Kersentaş : Πρωτέας ἅμα Αὐγούστῃ ἐλευθέρᾳ σαυτοῦ [? ; on a dû passer au génitif et il faut reconnaître ἐλευθέρας αὐτοῦ ; le mot ἐλευθέρα signifie alors « married lady, wife » ; cf. LSJ (Athénée et papyrus), Sophoclès (un bon nombre) ; le mot se trouvant dans la *Vie de Théodore de Sykéôn*, 85, A. J. Festugière dans son édition traduit « femme mariée » et renvoie à des passages de l'Historia Monachorum et de l'Histoire Lausiaque ; il admet (trad., t. II, trad. comm., p. 227) que dans ce cas le sens de « veuve », attesté dans la lettre 21 de Grégoire de Nysse, Πρὸς ἐλευθέραν, est possible. Dans l'inscription, c'est clairement le premier] εὐξάμενοι ὑπὲρ ἀφέσεως ἁμαρτιῶν αὐτῶν κὲ σωτηρίας Κανδίδου υἱοῦ αὐτῶν τὸν ἅγιον τόπον

ἐψήφωσαν ἔτους ἑνάτου νψ' (759 ère séleucide, 447 p. C.), μηνὸς Δίου, εἰνδικτιῶνος πρώτης. Μκρᾶς ψηφοθέτης. — P. 231, à Yukarı Söğütlü, Ἔτους γμψ' (743 ère séleucide, 431 p. C.) ἐκτί[σθη τοῦτον μαρτύρ[ιον] τοῦ ἁγίου Σεργ[ίου]. Les martyria de saint Georges en Syrie n'apparaissent que vers le début du VIe siècle.

IRAN

604. *Suse.* — W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 31 (1978), 248-249, a revu au Louvre la dédicace publiée par F. Cumont, *CRAc. Inscr.*, 1932, 26, n. 2. Il lit et restitue au vers 1 : Χαιρέα Εὐμενέου[ς] [?] ἀρι[γ]υ[ὼς] ἀντ[ή]σομ' ἀρωγός.

605. *Bactriane.* — P. Bernard, *CRAc. Inscr.* 1978, 421-463 : *Campagne de fouilles 1976/1977 à Ai Khanoum (Afghanistan).* P. 450, importantes inscriptions à l'encre sur des fragments de jarres en cursive hellénistique du IIe siècle. Au nombre d'une demi-douzaine, elles indiquent le contenu de la jarre : λιβανωτοῦ (sur deux), l'encens venu de l'Arabie. Divers noms grecs ou iraniens. La plus complète : Παρὰ Ζήνωνος ἠρίθμηται (nouvelle lecture de B.) διὰ 2 noms (iraniens ; seront modifiés aussi par B.) δρ(α)χ(μαὶ) φ'. Ἐσφράγισται (ὁ δεῖνα). Hors de ce domaine, la magnifique trouvaille de lignes en colonnes, laissées en empreinte sur la glaise par un papyrus, p. 456-460 ; de contenu philosophique.

606. Irina Kruglikova, *CRAc. Inscr.* 1977, 407-427 : *Les fouilles de la mission archéologique soviéto-afghane sur le site gréco-kushan de Dilberdjin en Bactriane*, à l'extrémité Nord de l'oasis de Bactres, à 40 km au Nord-Ouest de la ville de Bactres, dans une ville fondée à la fin de la période bactrienne vers 150 a. C. et qui a vécu jusqu'au Ve siècle p. C. Avec une grande inscription koushane, p. 412 et 425, K. publie la photographie d'une inscription grecque à 3 km de Dilberdjin, p. 426, sur une plaquette en terre cuite : début de 6 lignes de l'époque grecque apparemment en vers, le nom Διογένη[ς] (p. 425).

SYRIE ET PALESTINE

607. J.-P. Rey-Coquais, *J. Roman St.*, 68 (1978), 44-73 : *Syrie romaine, de Pompée à Dioclétien.* Résumé de l'histoire de la province de Syrie selon l'évolution chronologique et avec sections pour l'armée et l'administration ; abondantes bibliographies. Relevons la liste des gouverneurs et autres magistrats et les allusions à diverses inscriptions inédites.

608. *Cyrrhestique.* — Mosaïques chrétiennes n° 603.

609. *Antioche.* — Mosaïque et inscription contre le Mauvais Œil n° 175.

610. *Laodicée.* — J.-P. Rey-Coquais, *Ann. arch. arabes Syr.*, 26 (1976), 37-41 (dont 16 photographies) : *Note sur les inscriptions et fragments d'inscriptions trouvées à Lattaquié.* N. 1, timbre sur une anse. N. 2, petit fragment byzantin. N. 3, cippe Ἰουλίῳ Σεουήρῳ. N. 5, petite médaille de cuivre : Ὁ κατοικῶν ἐν βοηθίᾳ (Psaume 90 (91), 1). N. 7, sur un sarcophage Ἀσκληπιάδου. N. 8, sarcophage : Ὑγείνου · ἀκαταχρημάτιστον, avec ce terme juridique bien connu dans l'épigraphie funéraire et le droit des tombeaux. Ce même mot, seul, sur le sarcophage n. 9. N. 10, épitaphe en latin d'un Cerialis,

originaire d'une Césarée et soldat dans le *numerus* des Voconces. Le fragment n. 12 appartenait à l'honneur rendu par le peuple à un gouverneur. Restitution de *I. Syrie*, 1257 ; la ville, métropole, honore un agonothète. Lecture assurée de l'épitaphe 1255 : Olympos à sa femme Valeria Antonia. N. 13, poids en plomb de Séleucie : [Σε]λεύ[κειον], ενρ', ἐπὶ Λυ[κί]γου, [τέ]τα[ρ]τον. N. 14, timbre hellénistique : monogramme et ἐπὶ Ἐξαιρέστου, Ζήνωνος. N. 15, 2 petits fragments avec mention de bornes, ὅρια. N. 16, sur une estampille de *pelvis* : Δόξα.

611. *Région de Laodicée.* — Lors de la campagne de fouilles à Ras Ibn Hani, au Sud de Basit, antique Posideion, — c'est le cap le plus saillant de toute la côte syrienne, position stratégique de premier ordre, contrôlant l'accès du port de Laodicée et toute navigation en ces parages, — fut trouvée une stèle de « pierre de sable », qui est publiée par J.-P. Rey-Coquais, *Ann. arch. arabes syr.*, 26 (1976 ; 1979), 50-61 : *Inscription grecque découverte à Ras Ibn Hani*. Sur 27 lignes sont gravés des noms avec ethniques de ville ou de région. Par comparaison surtout avec des inscriptions hellénistiques de la Syrie du Nord et de Tyr (là R.-C. signale une dédicace inédite à Ptolémée IV Philopatôr), R.-C. date l'inscription de la 2e moitié du IIIe siècle, la plus ancienne des inscriptions grecques sur pierre connue en Syrie. Des ethniques il tire justement la conclusion qu'il s'agit d'une dédicace faite par des mercenaires. Il classe ainsi les provenances : Lysimacheia (1, un Ἄγις), Macédoine (1 ; qu'il soit né en Macédoine ou ailleurs), Thessalie (2), Phocide (1), Béotie (2), Athènes (1), Milet (1), Héraclée (1, sans précision) ; de Pisidie Ἡράκλειτος Πισίδης et Ἀπολλώνιος Ἐτενεύς, de Pamphylie un Aspendien, de Salamine de Chypre (4, Δαμασίας, Διότιμος, Δημαγόρας et, nom typique, un Ὀνήτωρ), Cyrène (3, dont un Θεόχρητος). L'origine lagide apparaît clairement et elle est confirmée par le démotique (Alexandrie ou Ptolémaïs) Φιλωτέρειος. L'inscription s'insère bien dans l'histoire de cette partie de la Syrie après le milieu du IIIe siècle, peut-être parmi les événements dont parle le papyrus de Gurob. — P. 57 B, dans l'inscription de mercenaires à Tralles, *Coll. Froehner*, p. 94-95, il n'y a pas à parler de « deux Héracléotes de la Salbakè » ; il n'est même pas assuré que cette ville existât au IIIe siècle (cf. *La Carie*, II, p. 157 ; *Bull.* 1973, 397) ; c'est sans doute la ville du Latmos, plutôt que celle du Pont.

612. *Héliopolis.* — J.-P. Rey-Coquais, *Syria* 1978, 361-370 : *Connaros le Puissant.* Sur un caisson du péristyle du temple de Dionysos près d'un buste barbu et ailé, coiffé d'une tiare conique, l'inscription *I. Syrie*, IV, 2841 : [K]όνναρος ὁ καὶ Βριάρης. R.-C. développe son commentaire. Il voit maintenant dans le nom divin la transcription d'une forme du dieu El à Palmyre : *El-Qônéra*, « El qui crée (ou possède) la terre ». Le second nom, nouveau, se rapporte à βριαρός, fort, puissant, vigoureux. Il évoque le géant Briarée, fils d'Ouranos, de Poseidôn ou de Cronos (le El phénicien).

613. *Tyr.* — D. Feissel, *BCH* 1978, *Notes d'épigraphie chrétienne*, pp. 545-553 : IX, *Sur des épitaphes de Tyr*, discute des inscriptions publiées par J.-P. Rey-Coquais dans son volume, *Bull.* 1978, 522. N. 4 B, cette inscription difficile est pratiquement élucidée : Θεὸς ἀθάνατος ἐκδικήσηι (subjonctif, et non futur) μυστήρια (que Dieu Immortel venge (ses ?) mystères) καὶ εἴ(δ)ῃ (subjonctif ; pour ἴδῃ : et qu'il voie) τὰ εἴκοσει λίψανα (les restes, les dépouilles mortelles) τῶν ὀνομάτων (des personnes, sens courant à l'époque antique et plus tard) τῶν κλαπέντων (qui ont été volés) τῶν ὄντων ὧδε (qui étaient ici) ὅ τι οὐδεὶς οἶδεν ποιήσειν εἰ μὴ μόνος Θεός (ce que nul ne sait faire sinon Dieu seul, à savoir reconnaître les ossements dispersés, sans doute pour

la résurrection). Puis toujours au subjonctif : καὶ (μ)ήτις τῶν λεκτικαρίων διὰ τὰ γενόμενα δι' ὑμᾶς ὧδε ἐπιχειρήσῃ ἀνῦξαι τόπον, ἐμοῦ τοῦ (ainsi coupé par Kalleris) Ζήνωνος, « et que nul des fossoyeurs, en raison de ce qui s'est passé ici à cause de vous (les fossoyeurs) n'entreprenne d'ouvrir ma tombe à moi Zénon », qui était voisine de la tombe saccagée. — A. Ferrua (n° 618), 136, reconnaît les subjonctifs ; note peu convaincante sur μυστήρια.

614. *Ibid.*, pp. 548-550, F. étudie les inscriptions sur la fermeture de deux *loculi*, n. 75-76. Il faut unir les deux plaques et les lire ensemble, l. 1-4 : Ἄνης, ἄφης (les impératifs ἄνες, ἄφες ; ils s'emploient normalement ensemble), ὑπέρβα συνχώρησον ὁ Θεὸς εἰς τὰ παραπτώματα ἡμῶν <ἡμῶν>. « Écho de la liturgie locale qui s'apparente sur ce point à celle de saint Jacques ». Pour ὑπερβαίνειν, F. renvoie à Michée, VII, 18 et (en addition manuscrite) à Waddington, *Syrie*, n. 2501 ; c'est « passer sur une faute ».

615. *Ibid.*, pp. 550-552, F. rétablit les inscriptions métriques 149, A et B, pour l'enfant Chrysès ; remontant au IIIe ou IVe siècle elles ne sont sans doute pas chrétiennes, non que la mention des Muses ne puisse être chrétienne. Dans A, écrire Μούσαις ἠδὲ (et non ᾔδε, il chantait) περιφροσύνῃ (mot corrigé à tort dans Themistios). La seconde épigramme, dont les mots sont curieusement coupés par R.-C., est composée de deux hexamètres, et non d'un distique élégiaque. Au début : οἴχετε (= οἴχεται) εὐμαθίη. Puis αἱ δέ νυ Μοῦσαι / ἄχνυντε (= ἄχνυνται) κραδίην, « les Muses s'affligent dans leur cœur », et non, avec R.-C., Ἀχ νύν τε κραδίην, « Ah! maintenant, pauvre cœur, pour un garçon, oh ! combien aimé » ; οἷα τε φίλῳ ἐπὶ παιδί, « comme sur leur propre fils » ; c'est la douleur des Muses (B), après celle du père (A).

616. *Ibid.*, pp. 552-553. Dans l'épitaphe métrique du jeune Lydios, n. 150, v. 3, F. reconnaît : οὗ [γε]νέτης πολὺ δ[ά]κρυ [χέων] φίλον, un pied παῖδα. F. suggère pour vérification ὦ(λ)εσε.

617. *Ibid.*, 553-555 : X, ΥΠΟΒΟΛΕΥΣ *à Tyr et à Nicomédie*, en partant des n. 147, 171 et 187. Le mot désigne un des ordres mineurs. Il n'y a pas deux autres textes, mais un seul (J. H. Mordtmann, *Ath. Mitt.* 1881, 126, et éditions postérieures), provenant de Sapanca et porté à la gare de Haydarpaşa ; il porte bien ὑποβολεύς et non ἐπιβολεύς : Μαρᾶς ὑποβολεὺς τῆς ἁγίας τοῦ Θ(εο)ῦ ἐκλησίας ἀνενεωσάμην τὴν χαρισθῖσάν μοι ποίελον, avec le formulaire caractéristique de la région de Nicomédie.

618. A. Ferrua, *Riv. Arch. Crist.*, 54 (1978), 133-137, publie un compte rendu du recueil de J.-P. Rey-Coquais *Bull.* 1978, 522. Il conteste que, dans 37 inscriptions, le mot πιστῶν désigne autre chose que la qualité de « fidèles » et s'applique à une association possédant ces tombes. Le terme δεσποτικόν, n. 131, s'applique à une tombe des maîtres, appartenant à un maître (opposé à παιδαρικόν, n. 47 et 132, pour des esclaves), même s'il a pu en concéder l'usage à des esclaves. F. signale, dans les catacombes chrétiennes de Syracuse une quinzaine de tuiles fermant un *loculus* avec l'inscription δεσποτικόν. Il fait une série d'observations sur divers numéros. Relevons ceux-ci : n. 151 bis, F. rapproche *I. Chr. Urbis Romae*, III, 8480 : *capsararius de Antoninianas (thermas)* ; n. 171, dans l'explication de πλουμάριος il repousse le recours à la technique moderne du pays.

619. *Skythopolis.* — Th. Fischer, *Z. Pap. Epigr.*, 33 (1979), 131-138 : *Zur Seleukideninschrift von Hefzibah* (avec les photographies), republie l'ensemble de documents sur les terres de Ptolémaios sous Antiochos III *Bull.* 1970, 627; 1971, 73 ; 1974, 642 et 642 *a*, en utilisant nos corrections et en apportant des lectures. L. 4, la date serait ζιρ' ou peut-être ειρ', non pas βιρ' ; l. 20, διρ', non βιρ',

d'où aussi l. 10. F. classe autrement la série des documents, non pas dans l'ordre chronologique.

620. *Partie Sud du Golan.* — V. Tzaferis et S. Bar-Lev, *Atiqot*, 11 (1976), 114-115 : *A byzantine inscription from Khisfin.* Dans une fouille de sauvetage, inscription de 5 lignes sur une mosaïque : + Προσφορὰ Ὀλυμπίου κ(αὶ) ὑ[πὲρ σωτηρίας Λ]εοντίου [κ(αὶ)] Εὐγενίου υἱῶ(ν) κ(αὶ) ὑπὲρ μνήμης καὶ ἀναπα[ύσ]εως Οὐάρου πατρ(ὸς) κ(αὶ) Βασι[λί]ο[υ καὶ] Εὐγενίου ἀδελφῶν καὶ [Οὐ]άρου υἱοῦ · εὐχαριστῶν ἀνενέωσεν τὸν ἅγιον οἶκ(ον) [διὰ σ]πουδῆς Θωμᾶ πρε(σβυτέρου) κ(αὶ) ἡγουμέ(νου) ἐν μη(νὶ) Ἰουλ(ίῳ) ἰνδ(ικτιῶνος) ζ', ἔτους ζξχ' +. Cette rénovation de l'église dans l'indiction 7, année 667, se place en 618 (ère de Syrie, 49 p. C.), après l'invasion perse de 614, plutôt qu'en 561 (ère de la province d'Arabie).

621. *Césarée.* — J. H. Landau, *Atiqot*, 11 (1976), 91, *Jewish tombstone from Caesarea.* Sur une plaque avec la menorah, le loulab et le shofar, l'épitaphe : Θήκη Ἐντουλίου (= Ἐντωλίου) Κρουν(ί)ου. Conjectures sur le dernier mot, nom ou ethnique.

622. *Hauran.* — L. Robert (n° 500), 39, n. 104 : Dionysias-Soueida, fondée par Dionysos ; l'identification du site ; le texte de Waddington, *I. Syrie*, 2309.

623. *Petra.* — J. T. Milik, *Ann. Dep. Ant. Amman*, 21 (1976), 143-152 : *Une inscription bilingue nabatéenne et grecque à Pétra*, sur un rocher. En grec : Ἀδδομα[νχ]ος [Ἀχ]αίου [ἐπ]οίησ[ε μ]νημεῖο[ν ἑαυτ]ῷ κα[ὶ υἱ]οῖ[ς]. La version nabatéenne est plus longue pour [Abdomankû, fils de] Akayus, fils de Sullai, fils de Utaih. Le nom du personnage est attesté par 16 textes ; c'est un nom « basiléophore » (M.), du roi Malichos, comme d'autres concernent les rois Obodas, Arétas, Rabbal et la reine Khald. Commentaire des autres noms ; en grec Συλλαῖος, Apollônios et l'assimilation avec Nebo. M. donne la forme nabatéenne de nombreux noms grecs attestés dans les inscriptions nabatéennes.

CHYPRE

624. O. Masson, *Rev. Phil.* 1977, 308-309, dans un compte rendu de la prosopographie de Chypre ptolémaïque par I. Michaelidou-Nicolaou *Bull.* 1977, 547, présente diverses observations sur des noms. Les noms Ζωμένης et Ηνυτίλος tirés par T. B. Mitford des inscriptions inédites de Kafizin. Les noms Μάραθος Ῥιζᾶ et Σεμίδας sont mis en doute ; sur cet ostracon de Troulloi, au Nord de Larnaca, il pourrait s'agir de mets : σεμίδαλις, μάραθον, ῥίζα.

625. Balles de fronde n° 35.

626. Ino Nicolaou, *Report Dep. Ant. Cyprus 1978* (1978), 273-278 et 3 planches : *Inscriptiones Cypriae alphabeticae XVII, 1977.* La plupart de ces 10 numéros sont des épitaphes. A relever seulement le n. 3, près de *Kourion*, Ὀνάσανδρος Κρής. — Le même chez V. Karageorghis, *BCH* 1978, 899, en belles lettres du IV^e^ siècle.

627. *Kition.* — L. Robert, *CRAc. Inscr.* 1978, 338-344 : *Sur un Apollon oraculaire à Chypre*, interprète l'épithète Lakeutès portée par Apollon au sanctuaire de Pyla : non pas un dieu oraculaire dont la voix porte au loin ; les devins interprètent les bruits de la consumation des victimes. Le mantiarque à *Pyla* et à *Paphos* et le rôle des mageiroi dans les cultes. Zeus Eilapinastès et Zeus Splanchnotomos à Chypre.

628. *Amathonte.* — P. Aupert, *BCH* 1977, 810 : cippe cylindrique avec la dédicace : Θεῶι Ὑψίστωι Κύπρης ὑπὲρ παιδίου Κύπρητος εὐχήν.

629. *Lapéthos.* — L. Robert (n° 552), 415 : dans *BCH* 1879, couper : Τῖμον υἱὲ εὐμοίρῃ · ὑπὲρ μνείας κτλ.

630. *Salamine.* — Marie-José Chavane et Marguerite Yon, *Salamine de Chypre*, X, *Testimonia Salaminia* I (173 pp. in-4° ; Paris, De Boccard, 1978) donnent la première partie des témoignages littéraires et épigraphiques relatifs à Salamine. D'abord les généralités sur Chypre et sur Salamine, des indications sur les monuments de l'époque chrétienne, sur divers détails (calendrier, poids et mesures), sur les cultes. En second lieu sont groupés les textes sur Teucros I et II (Chavane) et en troisième lieu (Yon) le temps des Teucrides, de 673 (Assyriens) à 310 (mort de Nicocréon). Là déjà un certain nombre des inscriptions hors de l'île. En tout 327 numéros, tous traduits.

631. Citoyens de *Karpasos* connus à Délos n° 306.

ÉGYPTE

632. Timbres d'amphores de la collection M. Hombert n° 28.

633. Dans *Das ptolemäische Aegypten, Akten intern. symp. 27-29 septembre 1976 in Berlin* (Mainz, 1978), W. Peremans étudie pp. 39-50, *Les révolutions égyptiennes sous les Lagides.* Signalons, pour l'épigraphie, p. 44, la stèle funéraire à représentations égyptiennes du Magnète Diphilos *Bull.* 1974, 674.

634. W. Peremans, *Anc. Soc.*, 9 (1978), 83-100 : *Les indigènes égyptiens dans l'armée de terre des Lagides, Recherches anthroponymiques.* Utilisant aussi le tome VIII de la *Prosop. Ptol.* (addenda), P. reprend ce sujet suivant les diverses catégories dans l'armée. « Ce relevé semble confirmer l'idée générale qu'on s'est toujours faite sur la présence fort restreinte des indigènes dans l'armée de terre des Lagides. Mais mieux qu'auparavant on se rend compte de l'extrême pauvreté de nos sources ».

635. V. Velkov et A. Fol, *Les Thraces en Égypte gréco-romaine* (*Studia Thracica*, 4, 117 pp. in-8° ; Sofia, 1977), publient un utile recueil de 525 mentions de Thraces connus en Égypte, dont 362 pour l'époque lagide, et ils en tirent diverses conclusions selon la chronologie.

636. B. Boyaval, *Chron. Ég.*, 52 (1977), 345-351 : *Tableau général des indications d'âge de l'Égypte gréco-romaine.* Dans la perspective des travaux antérieurs de B. sur la démographie signalés dans le Bulletin.

637. B. Boyaval, *Z. Pap. Epigr.*, 31 (1978), 115-118 : *Dix notes d'onomastique.* 7 concernent des inscriptions : *Sammelbuch*, 6194, 6195, 7255 ; Lefebvre, *I. gr. Égypte*, 88, 340, 515 et *Sammelbuch*, 5972.

638. R. P. Duncan-Jones, *ibid.*, 33 (1979), 169-177 : *Age-rounding in Greco-Roman Egypt.* Étude de l'arrondissement des âges dans les épitaphes, spécialement à Terenouthis (plus pour les femmes que pour les hommes), sur les tablettes de momies, dans les transactions légales ptolémaïques et romaines, dans les documents fiscaux.

639. B. Boyaval, *Chr. Ég.*, 53 (1978), 175-176 ; *Note d'épigraphie grecque chrétienne* : *SB* 10157. Remarques sur l'épithète de Dieu aux lignes 4-5 et sur le datif de la ligne 5.

640. P. J. Sijpestein, *Chron. Ég.*, 53 (1978), 117 : *An unpublished grave monument from Egypt* dans une collection privée de Hollande. La provenance

exacte est inconnue. L'inscription est dans un édicule à deux colonnes avec fronton. Μάριν ἄωρε ὡς (ἐτῶν) β', (Ἔτους) η', Παῦνι α'. « Μάριν, probably the vocative of the proper name Μαρίων with the omicron left out ». Nous y voyons le nom féminin Μάριον, avec chute normale de l'*omicron* à cette époque.

641. Dans la collection Hombert n° 28, pp. 89-90 et photographie, débris de quelques syllabes sur 3 lignes, peut-être des vers ; ils peuvent prendre un sens un jour par le rapprochement d'un autre fragment.

642. O. Masson, *Revue d'égyptologie*, 29 (1977), 53-67 : *Quelques bronzes égyptiens à inscription grecque*, reprend, avec photographies, quatre inscriptions grecques antérieures à Alexandrie. N. 1, *plaquette de bronze pour Amon à New York, Metropolitan Museum of Art.* Revêtement en bronze pour un piédestal en bois, un fidèle devant Amon et Mout ; l'inscription (*Sammelbuch*, 1694) : [Με]λάνθιός (pour ce nom en Ionie, voir n° 324) με ἀνέθηκε τῶι Ζηνὶ Θηβαίωι ἄκαλμα (déjà cette prononciation sourde). Lettres en alphabet ionien, datées par L. Jeffery de 550-525. On avait rapproché Zeus Thébain à Naucratis, *Sammelbuch*, 2453, du IV^e^ ou du III^e^ siècle. L'objet n'était pas donné comme provenant de *Naucratis*, mais de *Memphis*. — N. 2, *statuette d'Isis allaitant Horus au musée du Caire*, notamment *SGDI*, 5771 ; Schwyzer, 749 ; Jeffery avec planche 70 ; Πύθερμός με ὁ Νέλωνος ἐλύσατο τῆς Ἔσιος ἄγαλμα, la plus ancienne dédicace à Isis. Alphabet ionien daté vers 500 par L. Jeffery. Pour les noms Νείλων et apparentés, il est intéressant d'ajouter un témoignage parce qu'il émane d'une ville ionienne, colonie de Milet, Istros : Νείλων Ξενοχάρου (*Stud. Cl.*, 8 (1966), 57, n. 20). N. 3, *statuette d'Apis Panepi à Londres*, étudiée par W. Spiegelberg : Τῶι Πανεπι μ' ἀνέστασε Σοφύδης. Le dédicant devait être un Dorien. — N. 4, *statuette d'Osiris-Lune à Berlin-Charlottenburg* ; achetée à Brugsch, elle proviendrait de *Saqqara* : Ζηνῆς Θεοδότο Σελήνης ἄγαλμα ἐποιήσατο ; en hiéroglyphe, « qu'il vive ». Première partie du IV^e^ siècle ou même vers 400. Ζηνῆς est la forme ionienne de Ζηνέας ; attestations à Colophon (monnaie et la grande liste de souscriptions), Éphèse (monnayage et 2 inscriptions), Érythrées, Milet (liste des molpes), Claros (*Jahreshefte*, 15 (1912), 66, n. XI ; ce texte doit être classé à Colophon, Claros n'existant pas pour la politique ni pour l'onomastique).

643. *Alexandrie.* — G. Wagner et J. Gascou, *Bull. Inst. Arch. Or.*, 78 (1978), 259-266 : *Nouvelles inscriptions grecques d'Égypte relevées par le Père Sicard.* P. 259-260, copie fragmentaire de l'inscription de la colonne de Pompée. — P. 264-266, le nom d'un préfet augustal : Τερέντ(ιος) Ποτάμ(ιος) ὁ λαμπρ(ότατος) κόμ[ης] πρώτου τάγματος καὶ ἔπαρχος αὐγουστάλιος. Le personnage est connu comme préfet augustal en 392 dans quatre constitutions impériales.

644. J.-M. Dentzer, *Rev. Arch.* 1978, *Reliefs au banquet dans la moitié occidentale de l'Empire romain : iconographie hellénistique et traditions locales*, publie, pp. 67-68, la partie inférieure d'une stèle avec l'épitaphe d'une Θερμουθάριν Παντοκράτο[υς] au musée d'Alexandrie.

645. *Terenouthis.* — S.A.A. El-Nassery et G. Wagner, avec la collaboration d'Abdul Hafnez Abdul-Al, *Bull. Inst. Arch. Or.*, 78 (1978), 231-258 et pl. 69 à 86 : *Nouvelles stèles de Kom Abou Bellou*, publient un nouveau lot de 68 stèles trouvées dans les fouilles égyptiennes de 1970-1974, où l'on dégagea un millier de tombes dans la partie Sud de la nécropole (dessins des divers types de tombes). Les stèles sont groupées par types : inscription seule (n. 1-5), orants n. 6-10, dont certains assis ; type nouveau ; n. 24-29 personnages sacrifiant, dont une femme), banquets funèbres (n. 30-55), divers (n. 56-58). Une inscription démo-

tique 36. Il n'y a pas d'index des noms ; relevons, n. 2, le thrace Diazelmis en 31 a. C. ; n. 4, Phratès, nom parthe, sans doute soldat romain ; n. 46, Ἀσκλατάριν. Les épithètes sont courantes dans la série ; n. 47, γυνὴ πάνυ σώφρων Ἀρτεμιδώρα. N. 3, un métier original : Ἐρένιος ποιητὴς καὶ ἐπειγραματογράφος φιλότεκνος ὡς (ἐτῶν) ν'. N. 28, anépigraphe, 6 bocaux sur trois rangs dans une armoire au mur ; sans doute un médecin ou un pharmacopole.

646. *Karanis.* — W. Van Rengen, *Chron. Ég.*, 53 (1978), 162-163 : *La damnatio de Néron et I. Fay. I 85 (SEG, XX, 650)*, a revu cette inscription de Néron où le nom de Néron a été martelé. Il constate que *I. Fay.* n'a pas tenu compte de ce qu'impliquait la réédition de J. Bingen dans *SEG* et remettait en circulation des interprétations périmées. Le texte donnait bien : (ἔτους) ζ' ἱεροῦ Νέρωνος ; l'expression est bien attestée en Égypte pour la 7e année et le début de la 8e année de ce règne. Il y a eu trois étapes, distinguées par J. Bingen. L'explication du martelage, « excusable en 1901 », aurait dû ne pas être reprise dans *I. Fay.*

647. *Akoris.* — G. Wagner, *Hommages à la mémoire de Serge Sauneron*, II (Le Caire, 1979), 51-56 : *Nouvelles inscriptions d'Akôris.* Les ruines d'un temple sont identifiées par la dédicace d'un centurion ; Διὶ Ἡλίωι Μεγάλ[ωι] Σαράπιδι Κούρουιος (Curvius) Ῥοῦφος ϱ (= ἑκατοντάρχης) λεγεῶνος κϐ'. Au même endroit, dédicace latine d'un centurion : *Sarapi C(aius) Rammius Cypronianus (centurio) legionis XXII Deiot(arianae) v. s.* La présence de ces deux centurions est due à l'exploitation des carrières de calcaire, visible encore aujourd'hui, qui appartenaient à Alexandrie. Dans la même fonction, sous Domitien, un centurion et un soldat de la *legio III Cyrenaica.* On ne peut fixer la date de la présence de la légion XXII, avant Domitien ou sous Trajan et Hadrien. — Sur un tambour de colonne, en lettres profondes peintes en rouge : Ὑπὲρ τύχης Ἀδριανοῦ Καίσαρος τοῦ κυρίου Ϝενοσεῖρις ὁ καὶ Σύρος Κελύλεως (nom égyptien connu à Akôris) καὶ ἡ τού[του γυνή].

648. *Antinooupolis.* — K. J. Rigsby, *Gr. Roman Byz. St.*, 19 (1978), 239-249 et 1 planche : *An ephebic inscription from Egypt.* Le fragment fut acquis d'une vente en Angleterre, sans indication de provenance. On reconnaît aussitôt l'Égypte ; Antinooupolis, vers laquelle penchait déjà R., fut assurée par le raccord à cette stèle des noms d'un fragment de Marseille *Sammelbuch*, 1481, fragment 5 ; à la même stèle appartenaient probablement les morceaux 4962, 4965, 4982, 5980 (P. Cauderlier). La liste est datée de 182/183 : [ἐπὶ αὐτοκρά]τορος Καίσαρος Μάρκου Αὐρηλίου [Ἀντωνίνου Σεβαστοῦ καὶ αὐτοκ]ράτορος Καίσαρος Λουκίου Αὐρηλίου Ο[ὐήρου Σεβαστοῦ — — — ἔτου]ς τρίτου. Ce sont les éphèbes sortis du service : Ἰσὶν οἱ χλαμυδοφορήσ[αντες καὶ ἐφηβεύσαντες] (même titre à Léontopolis : M. N. Tod, *J. Eg. Arch.*, 37 (1951), 86-99 ; *Bull.* 1952, 180). En tête, le [κοσμ]ητής, bouleute, et l'éphébarque. Puis les vainqueurs au stade : [στεφ]ανωθέντες στάδιον ..., πάλην. Au sommet, sous un fronton incisé, un jeune éphèbe de face, qui pourrait être Antinoos en éphèbe. A sa gauche, une amphore, considérée comme celle du tirage au sort pour les concours. A sa droite, un objet énigmatique : « ce semble un mince poteau, se rétrécissant vers la base, portant une petite plaque couronnée par un cercle ou une boule, enlacée par une banderole ou un ruban qui se rétrécit », « ni couronne de victoire ou trophée, ni serpent ». Nous nous demandons maintenant, à titre de suggestion, si le vase ne serait pas le récipient de l'huile au gymnase et si le poteau, fiché en terre, avec plaque et banderole, ne serait pas le σημεῖον connu par divers textes du gymnase et annonçant que le gymnase est ouvert et qu'on y distribue

l'huile. Sur la plaque, on aurait indiqué les heures d'ouverture et de distribution ce jour-là.

649. *Colosse de Memnon.* — L. Robert (n° 581), 19-20 : les deux épigrammes de Paiòn de Sidè Bernand, *Inscr. Colosse Memnon*, n. 11 et 12. Leur date et la carrière du poète. Mettius n'est pas le préfet d'Égypte sous Domitien. Les titres de Paiòn dans ces inscriptions et à Sidè.

650. *Hermonthis.* — B. Boyaval, *Chron. Ég.*, 53 (1978), 173-174 : *La borne milliaire Lefebvre 383.* Considérations sur Ἐπικίου ; nom de lieu ou transcription de ἐποικίου ?

651. *Apollonopolis Magna.* — P. J. Sijpesteijn, *Chron. Ég.*, 52 (1977), 342-344 : *Polyphantos-Polyphantes et l'inscription Pan 69.* Discussion sur les deux formes du nom. Date. L. 13-14, ἐνώρυξα τὸν λάκκον, ne signifie pas « j'ai creusé dans le puits », « la citerne a été curée », mais « j'ai creusé le puits ».

652. *Dionysias.* — G. Wagner et J. Gascou (n° 643), 260-263 : dans les papiers du Père Sicard, copie d'une inscription de Qasr Qarun, non connue par ailleurs, faite par un Cordelier de Jérusalem qui ne savait pas le grec. La copie est supérieure à celle de Jomard. Les éditeurs y reconnaissent : Ἡλιόδωρος Εὐδαίμονος ἐπιστάτης Διονυσιάδ[ος] τὸν δρόμον · (ἔτους) ιε', Φαρμοῦθι κα'. La 15e année pourrait être 100/99, 67/66 ou 38/37, plutôt que 191/190.

CYRÉNAÏQUE

653. O. Masson et Joyce Reynolds, *Soc. Libyan St., Ninth annual report*, 1977-1978, 19-25 : *Clermont-Ganneau visit to Cyrenaica in 1895*, publient le contenu d'un rapport de 16 pages dans les archives du *CIS* à l'Académie des Inscriptions. Des documents copiés par C. G., seuls trois restaient inédits. N. 1, à *Benghazi*, épitaphe : Ἀφροδ(εί)τ(η) ἐτῶν δεκατε[σσ]άρων. — N. 2, *Ptolémais*, quelques lettres, à corriger sans doute en Τι. Κλαυδίου, ou à interpréter comme un nom indigène. — N. 3, épitaphe : (ἔτους) δ', ἐπὶ ἱερέως Ἀλεξάνδρω Ἀ[ρ]ιστανδρίδας Νικάω, ἐτῶν —. D'après la copie d'un Arabe qui l'avait envoyée à M. Guiraud à Benghazi, aurait été trouvée dans la région de Benghazi, à une journée de la côte. Retrouvée en 1968 par Husseini à une tombe rupestre au Sud-Ouest de *Zaviet-el-Hania*, sur la côte, à quelques 200 km à l'Est de Benghazi et 16 km au Nord d'Aïn-Mesa, sur le territoire de *Cyrène* ; c'était un petit port dans l'antiquité.

654. *Cyrène.* — S. Dušanić, *Chiron*, 8 (1978), 55-76 : *The* ὅρκιον τῶν οἰκιστήρων *and fourth-Century Cyrene*, part du texte de la « stèle des fondateurs » de Cyrène dans l'édition R. Meiggs et D. Lewis, *Sel. Gr. hist. inscr.*, n. 5 pour une reconstitution politique ; à la ligne 29, il note que les restitutions du milieu de la ligne (cf. *Bull.* 1967, 677) ne tiennent pas compte d'une lettre ronde vue par P. M. Fraser après τὸς δὲ ἐλ, et il propose avec réserve une restitution, en changeant d'ailleurs (« a slight change ») le *lambda* lu par F. en un *nu* : τὸς δὲ ἐνο[ικέοντας], qui serait une paraphrase pour « the sons from the οἶκοι » de la ligne 28, πλὲν κατὰ τὸν οἶκον. D. tient, comme la plupart des savants, le texte pour un document fabriqué. Son étude a été composée pour démontrer qu'il le fut dans un but politique à une certaine époque : « we have good reasons to suppose that the main organ of the democracy which ruled in Cyrene in the first half and/or the middle of the fourth century, and which produce the *Horkion*, was called οἱ μύριοι ; the reformed regime of 322/1

[le diagramma] should have taken over from it not only some constitutional elements but also the actual name of its *politeuma* ». Il voit dans le serment un produit de l'enseignement politique de l'Académie de Platon par l'intermédiaire de Chabrias qui dut avoir des contacts avec Cyrène vers 363, 362 ou au début de 361 (il avait été membre de la *théoria* envoyée au sanctuaire d'Ammon dans le désert égyptien). D. suppose que le « serment des fondateurs » fut gravé à cette époque.

655. Joyce Reynolds, *J. Rom. St.*, 68 (1978), 11-21 : *Hadrian, Antoninus and the Cyrenaican cities* (photographies). De l'important document publié par P. M. Fraser, *ibid.*, 40 (1950), 77-87, *Hadrian and Cyrene* (*Bull.* 1951 [pas 1950], 243 ; 1953, 255), R. G. Goodchild avait trouvé 7 fragments nouveaux, dispersés, comme le premier, dans des constructions du Bas-Empire et il a fixé leur place dans la stèle, les uns à droite du morceau connu, les autres au-dessous. La stèle fut érigée sous Antonin, dont émanent deux documents ; R. suggère qu'elle était dans le Caesareum. La lettre d'Hadrien est datée de 134/135 ; R. revient sur bien des points. Remarques dans les compléments sur la droite du premier fragment, l. 27-28 : [πόλιν διὰ] χρησμοὺς τοῦ Ἀπόλλωνος ᾠκισμένην. L. 29-30 : [οὐ μόνον ο]ἰκήτορας, ἀλλὰ καὶ οἰκιστὰς γενέσθαι τῆς πατρίδος. R. applique ces mots à la construction d'édifices, non à une nouvelle population) ; l. 38, [Λ]ακωνικῶν ; l. 39-40, τοῖς Λακεδαιμονίοις ; l. 42, [Λα]κωνικὴ σωφροσύνη καὶ ἄσκη[σις] (ce peut être en rapport avec la [νομοθε]σίαν que R. suggère l. 36) ; les lignes 69-85 ajoutent deux lettres d'Antonin pratiquement bien conservées. Κεφάλαια ἐπισ[τολῶν τοῦ] κυρίου Ἀντωνείν[ου]. La première est fort intéressante pour la tenue des *conventus*. Les Bérénicéens ont demandé qu'une session ait lieu chez eux : Βερνεικεῖς ἠξίουν καὶ ἀγορὰ[ν δικῶν ? ou ἀγοραίαν αὐτοῦ ἀχθ]ῆναι. Mais il est difficile d'augmenter le nombre des jours de *conventus*, προστεθῆναι μὲν οὖν ταῖς [ἀγοραί]οις πάνυ ἐργῶδες εἶναί μοι ἔ[δοξεν]. Le proconsul, gouvernant à la fois la Crète et la Cyrénaïque (cf. H.-G. Pflaum, *Bull.* 1974, 443, qui n'a pas convaincu R.) ne peut consacrer à la Cyrénaïque plus de temps : [ὁ γὰρ ἀ]νθύπατος, ὥσπερ ἴστε καὶ ὑμεῖς, ἐπιμε[λούμε]νος ὁμοῦ τῆς τε Κρήτης καὶ τ[ῆς Κυρήνης], οὐκ ἔστιν ἱκανὸς πλείω χρόνον διάγειν [ἐν ὑ]μεῖν ἢ νῦν ποιεῖ. Les Bérénicéens ont demandé que le *conventus* ait lieu à tour de rôle dans chaque ville : ἀξιούντω[ν οὖν τῶν] Βερνεικέων παρὰ μέρος ἄγεσθαι τὴν ἀγο[ρὰν ? (ou ἀγοραίαν)] ἐν ἑκάστῃ πόλει. Réponse de l'empereur : on ne sait comment réagiront les villes ayant le droit devant le fait qu'elles ne recevront plus le conventus chaque année : ἀπεκρινά[μην ὅτι αἱ ? ν]ῦν τὴν ἀγοραίαν ἔχουσαι πόλεις ἄδηλόν ἐστιν [ὡς] δέξονται τὸ μὴ κατ' ἐνιαυτ[ὸν ἔχειν ὥ]σπερ εἶχον. C'est l'application d'un principe général ; il est injuste de prendre à ceux qui ont pour donner à ceux qui n'ont pas, à moins que les premiers ne veuillent établir cette participation : ἀφαιρεθῆναι δὲ τοὺς ἔχοντας ὑπὲρ τ[οῦ] δοθῆναι τοῖς μὴ ἔχουσιν [ἀδικῆσ]αί (?) μοι δοκεῖ πλὴν εἰ μὴ ἄρα ὑμεῖν βουλομένοις εἴη τ[ὸ] τοιαύτην κοινωνίαν κα[ταστῆσαι]. La ville qui avait le privilège, en dehors de Cyrène, devait être Taucheira ou plutôt Ptolemaïs. La seconde lettre est reproduite avec son intitulé entier, qui la date de 153/154. Elle est adressée à Ptolémaïs Barkè, Πτολεμαιεῦσι Βαρκαίοι[σι] (pourquoi pas Βαρκαίοι[ς] ?). R. commente cette double dénomination. Antonin repousse une démarche de cette ville au sujet de sa participation. C'est pourquoi les Cyrénéens ont fait graver ce document parmi les pièces relatives aux honneurs et privilèges de leur cité. Il s'agit de la συνθυσία à un ἀγών. Les Barcéens ne doivent pas ignorer que « de telles innovations » sont l'occasion de querelles de prestige entre les

villes : [αἰτί ?]αν παρέχει ταῖς πόλεσι φιλονεικίας. Cette συνθυσία est célébrée au nom de la province, ἐγένετο τοίνυ[ν ἡ συν]θυσία ὑπὲρ τοῦ ἔθνους. Cf. *Bull.* 1980.

656. L. Robert, *BCH* 1978, 308 : à l'époque chrétienne, épitaphe de deux victimes d'un tremblement de terre.

657. *Apollonia.* — Joyce Reynolds, *The inscriptions of Apollonia*, dans *Apollonia, Suppl. Vol.* de *Libya Antiqua* (1977), par D. White, pp. 293-332, présente un Corpus de toutes les inscriptions grecques et latines jusqu'à 1969, au nombre de 89. Des textes publiés par G. Pugliese Carratelli d'après les notes d'Oliverio sont donnés ici d'après les pierres conservées. Elles sont classées topographiquement selon les lieux de trouvaille. Le n. 5 fut reconnu comme une liste de [θεαρ]οὶ ο[ἱ ἐς Δ]ελφός ; des 5 noms qui suivaient il ne reste que les patronymes ; l'écriture serait du 3e quart du IVe siècle. Signalons les inédits qui ne sont pas des débris. N. 12, Φλ. Πατρίκιο[ς Βι]ταλιανός. N. 13, au IVe siècle a. C., Ἑρμῆς, Ἄρτεμις. N. 17, fin de la formule chrétienne : αὐτὸς οἶδεν. N. 32, borne de terrains récupérés par l'État romain sur des particuliers : — *restituit.* [Δι]ὰ Λο[υκίου] Ἀκιλίο[υ] Στρά[βωνος] τοῦ ἰδίου πρ[εσβε]υτοῦ [ὅ]ρο[υς δια]κατεχομ[ένους ὑ]πὸ ἰδιωτῶ[ν δήμῳ Ῥ]ωμαί[ων ἀποκα]τέ[στησεν]. Sans doute en l'an 1 de Néron ; cf. l'inscription n. 59. — N. 37, les fragments de l'édit d'Anastase *SEG*, IX, 356, avec des corrections de F. Chamoux. Pour le n. 55, voir C. Dobias-Lalou et A. Laronde, *Bull.* 1978, 558. N. 77, l'épitaphe de Βερενείκα, esclave des publicains, δημοσιωνῶν (*Bull.* 1969, 168).

658. *Berenikè.* — Dans le volume *Excavations at Sidi Krebish, Benghazi (Berenice)*, I, 233-254 : *Inscriptions*, J. Reynolds donne la série entière des inscriptions de la ville, n. 1-31, avec index des noms. Il y a très peu d'inédits. N. 1, sur une base, consécration de la dîme à Apollon, comme à Cyrène : Εὐγένης — *ca* 6 — ντος δεκάταν τῶι Ἀπόλλωνι. « Peut-être IIIe ou IIe siècle a. C. ». Cf. n. 14. N. 2, consécration de la statue d'un prêtre d'Apollon : Χαρμείδ[αν....]Ιος, [5-6 l.] ὑτας ἄνδρα, ἰαρ[ι]τεύσαντα Ἀπόλλωνι. Révision et apparat critique (lectures de C. Dobias-Lalou) du décret pour Apollodôros fils de Pancratès *Bull.* 1976, 792. — N. 6, les graffites grecs et latins, de « l'hôtel » *Bull.* 1976 (pas 1975), 793. — N. 16, la liste des Juifs ayant contribué à la restitution de la synagogue *Bull.* 1959, 514. N. 17 et 18, les deux décrets des Juifs (Roux, *REG* 1949, 281 sqq. ; *Bull.* 1951, 246). N. 22, épitaphe : Πουφᾶς rapproché de *Fufius*. Observons que Πουφᾶς, en face de Πούφιος, trouve ses parallèles exacts dans des noms comme Λουκᾶς / Λούκιος, Ποπλᾶς / Πόπλιος ; cf. *CR Ac. Inscr.* 1968, 568-573. — Voir aussi n° 655.

AFRIQUE MINEURE

659. *Carthage.* — L. Robert, *BCH* 1978, 468-469, parlant d'une inscription agonistique de Périnthe, traite des concours Pythia à Carthage, ἐν Καρθαγέννῃ, connus aussi par Tertullien et par des inscriptions latines. Tertullien et le *Pythicus agon*, *Scorp.*, 6, 2-3 ; explication du passage ; le reflet de l'agonothète dans la Passion de Perpétue et Félicité. Envoi d'une délégation sacrée de Carthage, κολωνία Ἰουλία Κονκωρδία Καρθαγίνα, à Éphèse, *Ephesos*, II, 53. Cf. *Bull.* 1978, 424.

660. L. Robert (n° 552), 415 : dans *CIL*, VIII, 13392, couper Εὐμύρι Ου..λα · οὐδὶς κτλ.

661. S. Lancel, *CR Ac. Inscr.* 1978, *Fouilles de Carthage 1976-1977, La colline de Byrsa et l'occupation punique*, 310 : un timbre amphorique rhodien, Ἐπὶ Πατροφάνευς, Ἀρταμιτίου, que l'on date vers 180 a. C.

GAULE

662. *Autun.* — J. Marcillet-Jaubert, *Z. Pap. Epigr.*, 33 (1979), 185-186 : *Tabella defixionis Augustodunensis.* Cette tablette de plomb, trouvée il y a environ 25 ans, porte quelques noms en latin et 10 mots magiques en grec, dont plusieurs nouveaux. Elle fut enterrée au pied d'un monument funéraire du Ier siècle en forme de pyramide. Une étude plus développée paraîtra dans les *Mémoires de la Société Éduenne.*

663. *Lyon.* — C. P. Jones, dans *Les martyrs de Lyon (177) (Colloque Lyon, 20-23 septembre 1977)*, 119-126 (p. 127, interventions) : *L'inscription grecque de Saint-Just*, reprend l'épigramme pour Julianus de Laodicée de Syrie, *Bull.* 1976, 799, avec des changements de lecture pour divers points (cf. *Bull.* 1977, 599 bis). Ce texte est développé dans *Am. J. Phil.* 1978, 336-353 : *A Syrian in Lyon.* La discussion principale porte sur le caractère uniquement mercantile ou cryptochrétien de ce texte. Cette seconde interprétation est combattue par J. avec des arguments intéressants tirés notamment d'épigrammes pour des marchands ; notons qu'en tout cas il n'y a point à faire du personnage itinérant un missionnaire, mais un grand commerçant acquis à la foi nouvelle. Relevons spécialement les points suivants. Date, IIIe siècle, plutôt que le IVe ou le IIe siècle avancé. Explications sur la métrique de certains mots. Sens de τριπλὰ φῦλα τὰ Κελτῶν (cf. *Martyrs*, 127). P. 351-353, discussion de la thèse de M. Guarducci (cf. A. Pietri, *Martyrs*, 127). Le *signum* Εὐτέκνιος ; dans le second article, J. ne parle plus du rapprochement avec des mosaïques de la Syrie, qui n'était pas convaincant ; cf. sur le nom A. Ferrua, *Martyrs*, 127.

ITALIE ET SICILE

664. **Rome.** — L. Moretti, *Inscriptiones Graecae Urbis Romae*, III, n. 1142-1490 (331 pp. in-8° ; Rome 1979). Ce volume groupe les épitaphes métriques de Rome au nombre de 350 ; il y en avait 245 chez Kaibel, *IG*, XIV. M. souligne que Rome offre la plus grande proportion, et de beaucoup, 30 %, de textes métriques parmi les épitaphes grecques, ce qui est bien compréhensible. L'auteur a eu l'appui d'A. Ferrua et du spécialiste des épigrammes, W. Peek ; ce dernier « multum me adiuvit, et eius non omnia monita et supplementa recepi ». Le fascicule a les mêmes qualités que les trois précédents : lemmes complets et clairs (d'autant plus importants que les éditions remontent souvent à une époque reculée) ; révisions et très grand nombre de photographies ; réserve dans les restitutions ; commentaires et renvois utiles. Nous saluons la présentation de l'index, pp. 285-325 : non seulement les *incipit*, les noms, etc., mais, pp. 294-325, le Sermo poeticus. C'est, sauf erreur, la première fois depuis les Epigrammata de Kaibel que nous avons un index d'un recueil d'épigrammes, et spécialement d'un recueil d'épitaphes métriques, donnant ce vocabulaire spécifique sans mélange (cf. *Gnomon* 1959, 3).

665. A. Ferrua, *Rendic. Ac. Lincei*, 33 (1978), publiant des *Nuove iscrizioni pagani di S. Sebastiano*, trouvées entre 1948 et 1962, donne, p. 51 (cf. p. 53), fig. 4, *d* et *e*, des fragments de deux inscriptions funéraires grecques.

666. R. Mellor, *Chiron*, 8 (1978), 319-330 : *The dedications on the Capitoline*

Hill, reprend l'étude de la date des inscriptions, grecques ou latines, sur le Capitole, émanant de divers peuples ou souverains : Confédération lycienne, Laodicée du Lycos, Éphèse, Mithridate IV du Pont Philopatôr et Philadelphe, Tabai, Ariobazarne de Cappadoce (les textes grecs dans Moretti, 5, 6, 9, 10). Mommsen attribuait l'ensemble à l'époque de Sylla. A. Degrassi, donnant une édition de tout l'ensemble (*Scritti Vari*, I, 415 sqq.), adoptait la même date (*Bull.* 1955), 288. Il rejetait la thèse de D. Magie, *Bull.* 1939, 570, qui remontait cet ensemble à 167. M. montre clairement que l'inscription grecque des Lyciens se place au mieux en 167, celles de Laodicée et d'Éphèse sans doute vers 129 après la guerre d'Aristonicos, celles de Tabai et d'Ariobarzane à l'époque de Sylla ; Mithridate Philopatôr et Philadelphe ne peut être que Mithridate IV du Pont, et non un fils inconnu de Mithridate VI à l'époque de Sylla. Il conclut que ces inscriptions, de dates différentes, ont été gravées à l'époque de Sylla, certaines ayant été regravées. Ce fut, au Capitole, sur un monument indépendant près du temple de Fides, après que le temple de Jupiter eut été détruit par le feu en 83 ; on y grava des inscriptions de cette époque et l'on y regrava des textes plus anciens. Celui d'Ariobazarne II fut ajouté à son avènement en 62. Ainsi s'explique la date du Ier siècle tirée de la paléographie et de l'emploi du travertin.

667. A. W. Lintott, *Z. Pap. Epigr.*, 30 (1978), 137-144 : *The Capitoline dedications to Jupiter and the Roman people*, discute la chronologie si disputée de ces documents fameux contre la théorie de Degrassi. Il admet que certaines ne sont pas de l'époque de Sylla, mais du IIe siècle et même vers 160. En définitive, il admet avec Mellor que les documents ont été regravés. « Les dédicaces d'Éphèse, de Laodicée, de Mithridate (Mithridate IV) et une au moins des Lyciens peuvent être attribuées au IIe siècle ».

668. W. Peek, *Z. Pap. Epigr.*, 31 (1978), 247-248. L'hermès de Miltiade *IG*, XIV, 1185, avait été trouvé sur le Caelius au XVIe siècle et a reparu inopinément en 1936 près de l'embouchure du Pô (au musée de Ravenne). Restitution.

669. W. Peek, *ibid.*, 272-273. Sur *IG Urbis Romae*, I, 126 (*Bull.* 1971, 733 ; 1972, 631), au vers 6, [αἵ]μασι se retrouverait dans la copie Grimaldi ΓΜΑΣΙ, à compléter ΕΜΑΣΙ = αἵμασι. P. admet comme texte transmis ὕπερθ' ἔθεσαν, non ὕπερθε θέσαν (Bousquet), ni ὑπερτίθεσαν. — N. 184, v. 5, πᾶσι γὰρ ... εσσιν, P. a revu la pierre et lu : γὰρ ἐν [π]α(θέ)εσσιν ; ce dernier mot conjecturé par J. Geffcken et K. Latte.

670. W. Peek, *ibid.*, 33 (1979), 76-84 : *Zu den Gedichten des Marcellus von Side auf Regilla und das Triopion des Herodes Atticus*, a revu la pierre au Louvre. Histoire du texte et description de la pierre. Série d'observations de lecture et d'interprétation.

670 *a*. L. Robert (n° 543), 269 sqq., formules particulières aux Bithyniens dans l'épitaphe d'un Bithynien *IG*, XIV, 1181 (*IG Romae*, II, 245), ἐὰν ἐπείξῃ, ἐὰν μὴ ἐπείξῃ, κἂν ἐπείξῃ, à Nicomédie et d'un Nicéen *IG*, XIV, 1901 (*IG Romae*, 837), ὃς δὲ ἂν ὀκυλῇ. La formule μήτε θάλασσα πλωτὴ μηδὲ γῆ βατή et variantes.

671. A. T. Kraabel, *J. Jewish Studies*, 30 (1979), 41-58 : *Jews in Imperial Rome ; more archaeological evidence from an Oxford collection*. K. fait l'histoire de C. W. Wilshere (1814-1906) et de sa collection, aujourd'hui installée à Pusey House. T. B. L. Webster a publié 7 inscriptions juives de cette collection (cf. L. R., *Hellenica*, III, 97, reprenant *R. Ét. Juives*, 102 (1937), 121). Elles provenaient de la catacombe de la Vigne Randanini. De là aussi vient l'inscription Frey, *CIJud.*, I, 268, inscription latine en lettres grecques avec la menorah :

Βενερωσα ἀνρων *(annorum)* XVII, εκουμαριτους *(et cum maritu suo)* μησις XV, publiée par K. avec photographie. K. reproduit aussi avec photographie (belle gravure claire et soignée de type ' manuscrit littéraire ') l'épitaphe de Ἰοῦσ(τ)ος γραμματεὺς φιλοπάτωρ καὶ φιλάδελφος Frey, n. 125 ; Webster, n. 20. Il présente des observations sur le verre doré juif Frey, n. 521, qui doit provenir lui aussi de la même catacombe, comme aussi le verre 522. Il attribue à la même source le jaspe d'un anneau de la même collection avec les noms divins en écriture rétrograde sur 3 lignes : Ιαω Σαω (forme abrégée de Σαβαωθ, Σαβαω) Αδωνι ; même inscription sur un anneau de bronze de la collection Ficorini (1664-1747) publiée par Niccolo Galeotti en 1757 ainsi que d'autres petits objets juifs (revue des interprétations proposées au XIX^e^ siècle) ; ce sont des amulettes juives.

672. *Polioloi.* — Elena Miranda, *Riv. Fil.* 1978, 191-194 : *Su un epigramma greco di Pozzuoli*, donne de nouvelles restitutions pour les 5 vers de l'épigramme *Am. J. Arch.* 1898, 388-390, n. 4 (W. Dennison ; deux versions dues à Comparetti et à M. L. D'Ooge). Au vers 1-2, M. coupe autrement la phrase et elle obtient un texte plus aisé : Ἔνθα κόρη κεῖμαι πεποθημέν[η, ὕπνον ἔχουσα] / ὕστατον ἐν φθιμένοις, φάος ἠελίοι[ο / λιποῦσα].

673. *Calabre.* — Juliette de La Genière, *Not. Scavi*, VIII, 31 (1977), rendant compte des fouilles de *Torano Castello* (Cosenza), rappelle, d'après G. Foti, *Klearchos*, 35-36 (1974), 190, l'inscription funéraire sur un chapiteau dorique, *Bull.* 1976, 816 : Εὐμάρης Βοι—. Si l'on restituait Βοι[ώτιος] « se pose le problème de la présence d'éléments grecs dans la cité du Bruttium ». — L'ethnique paraît inattendu. On penserait plutôt à un patronyme.

674. O. C. Colburn, *ibid.*, 520-521, dans les fouilles de *Torre del Mordillo*, donne la photographie d'une empreinte sur plomb circulaire : ΘΟΥ, probablement sceau officiel de la ville de *Thourioi*.

675. *Hipponion.* — W. Luppe, *Z. Pap. Epigr.*, 30 (1978), 23-26 : *Abermals das Goldblättchen von Hipponion*, propose plusieurs interprétations, l. 1, 8-9, 13, 15, qui dispensent de supposer quelque corruption d'importance. — Voir n° 39.

676. **Sicile.** — G. Manganaro, *Annali Sc. Norm. Pisa*, ser. III, vol. VII 4 (1977), 1329-1349 et pl. LIV-LXI : *Tavolette inscritte della Sicilia greca*, publie 4 tablettes de plomb aussi difficiles qu'intéressantes. Deux ont été retrouvées parmi les fragments de terre cuite de la collection Virzi, qui viennent probablement de la *région de Palerme*. La première (13 lignes) est un document financier : Ἄρχον ὀφέλει τᾶι θεῶι, somme avec les intérêts, [σὺ]ν τῶι τόκοι κεφάλομα, 301 talents, 141 onces. Débiteurs aussi la sœur d'Archôn et des enfants. Mention de ἀγάλματα καὶ σκέα (σκεῦα). A la fin, ἐπεὶ κ' ἀποδοῖ τοῦτο τὸ ἀργύριον τανικαῦτα ἐλεύθερος εἴσστο. M. date le document de la seconde moitié du V^e^ siècle. — La seconde tablette serait une imprécation, avec des noms de personnes et de maladies, attribuée à la période autour de 500. La troisième, avec encore un petit fragment d'une quatrième, concerne l'achat d'une terre. Elle est connue par le fac-similé d'un élève, la provenance étant ignorée. Les lettres indiquent l'époque hellénistique avancée, peut-être du II^e^ siècle. Au début, la date : Ἐπὶ Ἀρχαγάθ[ο]υ Γελωίο, ἕκται ἐπ[ὶ] δέκα. Ensuite Πεμπρὼ ἐπρίατο τὸγ γύαν τὸ ἐμ — — τυαις δίσχοινον τὸ εὖρος, τὸ δὲ μᾶκος ἀπ[ὸ] το[ῦ] ῥόου τοῦ Κογχοκρανίου ἔστε πότ τὰς ῥάπα[ς] κύλλας πὰρ Ἀθάνιος τοῦ Βασία ἐνὸς ἵκατι ταλάντων. Suivent les noms des garants ἄμποχοι, avec leur patronyme, au nombre d'une dizaine ; relevons Νυμφόδωρος, Μύσκων, Πρόδοξος, Ὄρθων ; l. 11, correction manuscrite : -ν Αἰνησι[δ]άμου. Obser-

vations, avec photographie, sur une tablette de même catégorie (les ἄμποχοι) à *Morgantina*. — La dernière tablette est très mutilée ; aussi les ἄμποχοι. Ces actes juridiques auraient pu provenir de la région de *Camarina*. Indication d'une tablette inédite de Camarina ; les ἄμποχοι sont désignés par leur nom, leur patronyme et une subdivision de la cité ; rapprochement avec des documents de Sicile qui présentent cette dernière particularité.

677. *Syracuse*. — Le mot δεσποτικόν dans les catacombes chrétiennes n° 618.

Jeanne ROBERT, Louis ROBERT.